

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NÎMES

IX^e SÉRIE
TOME XCII
Année 2018



ACADÉMIE DE NÎMES
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2019

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FÉVRIER 2018

| | |
|--|----|
| Didier LAUGA, préfet du Gard | |
| Allocution | 7 |
| Françoise DUMAS, députée | |
| Allocution | 13 |
| Daniel-Jean VALADE, au nom de M. Jean-Paul FOURNIER, sénateur- maire de Nîmes | |
| Allocution | 17 |
| Gabriel AUDISIO, président sortant | |
| Bilan des activités de l'académie de l'année 2017 | 21 |
| Bernard SIMON, président de l'académie | |
| De l'esprit critique | 27 |
| Christian SALENSON, membre résidant | |
| L'enseignement du fait religieux à l'école..... | 41 |

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2018

| | |
|--|-----|
| Luc SIMULA, correspondant | |
| Chômage et chômeurs. Une brève histoire de la pensée économique du chômage..... | 67 |
| Claire TORREILLES, correspondant | |
| Jacques Jasmin et Jean Reboul, deux « voix d'en bas ». La rencontre poétique à Nîmes en janvier 1848 | 85 |
| Michel CHRISTOL, membre non résidant | |
| Unité et diversité du territoire de la cité de Nîmes à l'époque romaine : peut-on reconstituer l'appropriation foncière des élites ? | 111 |
| Romain DAUDÉ, correspondant | |
| Deux Cévenols à Paris : les lettres de Louis et Ernest Teissier du Cros à la pension Rivail (1830-1833)..... | 125 |

| | |
|--|-----|
| Jean-Michel FAIDIT, correspondant | |
| Hippolyte Triat, pionnier de l'éducation physique au XIX ^e siècle..... | 153 |
| Vanessa RITTER et Pascal TRARIEUX, membres résidents | |
| Le mystère des hiéroglyphes de Charles Natoire enfin résolu ou la représentation de l'Égypte ancienne dans <i>L'arrivée de Cléopâtre</i> à Tarse de Charles-Joseph Natoire (1756)..... | 177 |
| Jean KREBS, correspondant | |
| La chimie industrielle à Salindres. Implantation classique ou aventure originale ? | 195 |
| Pascal GOUGET, membre non résident | |
| De l'ADN vainqueur à l'ADN conquis : la révolution CRISPR Cas9 | 215 |
| Francine CABANE, membre résident | |
| Nîmes dans ses murs au Moyen Âge..... | 241 |
| Alain NICOLAS, correspondant | |
| Histoire d'une appellation : l'A.O.P. Huile et Olives de Nîmes..... | 259 |

III – L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2018

| | |
|--|-----|
| Composition du bureau pour l'année 2018..... | 277 |
| Membres d'honneur et membres honoraires..... | 278 |
| Membres résidents | 280 |
| Membres non résidents | 283 |
| Correspondants | 286 |
| Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants..... | 291 |

L'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Nîmes n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.

ISSN 0755-8864

© Académie de
Nîmes – 2019

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FÉVRIER 2018

ALLOCUTION de M. Didier LAUGA

Préfet du Gard

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, lors de votre précédente séance publique, j'avais rejoint cette salle en compagnie de mon vieil ami (et aussi votre ancien président) Henri Hugues. Il nous a malheureusement brutalement quittés voici quelques jours et je voudrais, si vous me le permettez, joindre modestement ma voix aux hommages qui lui ont été rendus. Je n'ai pu le faire le 25 janvier dernier au temple de l'Oratoire, car j'étais retenu hors du département par une réunion des préfets à laquelle il m'était impossible de m'absenter.

Je voudrais évoquer sa mémoire de deux façons :

– d'abord en évoquant sa brillante carrière préfectorale. Vous avez bien connu le Nîmois (d'adoption puisqu'il était né à Romans-sur-Isère dans la Drôme, mais je sais que ses racines gardoises étaient profondes), vous avez bien connu l'académicien, mais je voudrais parler du sous-préfet, puis du préfet qu'il a été.

Je pense que sa très grande modestie ne l'a guère amené à vous en parler. Grâce à M. Aventurier, votre secrétaire perpétuel, j'ai pu prendre connaissance de son discours d'installation parmi vous. Pour évoquer sa carrière, Henri déclarait seulement ce jour-là : « je n'ai aucun mérite à gravir les échelons d'un cursus tout à fait classique » et se bornait à remercier chaleureusement ses parents et son épouse. J'essaierai d'en dire un peu plus que lui ; et puis, pour rester dans l'esprit de cette intervention d'Henri Hugues ce jour-là, je développerai pour terminer mon intervention, un thème proche de celui qu'il traita. Il avait choisi de vous parler de la relation entre l'État et les religions dans son évolution historique. Je vous parlerai, de mon côté, de la laïcité.

D'abord, donc, parlons de l'homme qu'il était durant sa très longue carrière préfectorale. Henri Hugues, si l'on met de côté les deux années passées sous les drapeaux en Algérie (de 1960 au début 1963), aura en effet passé près de 40 ans dans le corps préfectoral. Après de solides études (licence de droit à Montpellier, diplôme de Sciences politiques à Paris), il avait réussi en 1958 (il avait 22 ans) le concours qui existait alors pour recruter les chefs de cabinet des préfets.

C'est le début pour lui d'une longue errance administrative. L'un des préfets que j'ai connus me disait souvent que nous n'étions que des nomades. Certes, des nomades privilégiés puisque, dans chaque poste, un logement de fonction (en raison du fait que nous devons pouvoir être joints à tout moment) nous attend. Mais, sans chercher à vous faire pleurer sur le sort de ces nomades préfectoraux, je veux y insister car trop souvent j'entends évoquer la carrière de tel ou tel comme s'il avait directement été nommé préfet. Or, malgré l'extrême modestie du propos d'Henri Hugues que j'ai cité tout à l'heure, le chemin est long, aléatoire et semé d'embûches.

Ce chemin a ses étapes obligées. Dans les années 1960, le jeune sous-préfet devait exercer plusieurs postes à la tête du cabinet d'un préfet avant d'accéder aux fonctions plus prestigieuses (et généralement moins stressantes) de sous-préfet d'arrondissement ou de secrétaire général de préfecture.

Henri Hugues paya un ticket d'entrée très long dans le corps puisque, alors qu'il avait 22 ans quand il démarra dans son tout premier

poste de chef de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales à Perpignan, il dut attendre pas moins de treize ans pour se voir confier en 1971 une sous-préfecture d'arrondissement, celle de Saint-Amand-Montrond (dans le Cher).

Pour autant, Henri Hugues avait connu une carrière bien remplie en dirigeant, après celui de Perpignan, les cabinets des préfets des Hautes-Alpes (Gap), du Gard (entre 1966 et 1968 avec le préfet Grollemund) et de l'Hérault. Après ce dur apprentissage (diriger un cabinet préfectoral, c'est traiter tous les dossiers urgents et être dérangé à tout moment), Henri Hugues devint donc sous-préfet à Saint-Amand-Montrond, puis plusieurs fois secrétaire général de Préfecture (à Saint-Brieuc, à Tours et enfin à Montpellier après avoir été une deuxième fois sous-préfet d'arrondissement, à Dieppe).

C'est à Montpellier où je venais d'être nommé directeur de cabinet du préfet de région en décembre 1983 que je fis sa connaissance. Il avait alors 48 ans et fut nommé un peu plus d'un an plus tard préfet de Haute-Corse à Bastia. Je l'ai donc côtoyé seulement un peu plus d'un an, mais cette période allait me marquer pour la vie. Henri Hugues formait en effet un couple étonnant avec le préfet de région, Julien Vincent. Ces deux hommes étaient aux antipodes l'un de l'autre, que ce soit physiquement (Julien Vincent était petit et assez rond, Henri, très grand et mince), dans leurs manières (Henri était un homme très raffiné, Julien Vincent revendiquait ses racines paysannes), et dans leur caractère (Henri ne s'énervait jamais, Julien Vincent était très colérique).

Néanmoins, ils se complétaient à merveille et s'estimaient profondément. Dans un milieu politique local qui ne manquait pas de fortes personnalités (Frêche, Saumade, Blanc), ils étaient unanimement respectés. Et avant tout pour leur courage, leur compétence et leur indépendance. Je n'ai pas honte de reconnaître qu'ils ont été pour le jeune énarque trentenaire que j'étais alors, des modèles pour le reste de ma vie professionnelle. La gentillesse et la simplicité d'Henri Hugues me rapprochèrent un peu plus de lui que de Julien Vincent. Comment oublier son aide au soir de la naissance de ma fille Camille ou lors d'une manifestation géante des comités d'action viticole à Montpellier ? Il n'a pas hésité à me tendre la main dans ces moments délicats.

Et puis, la vie nous sépara en 1985. Henri Hugues fut successivement préfet de Haute-Corse, de la Charente et du Var. Il termina sa carrière au poste prestigieux de Directeur général des collectivités locales, fonction qu'il exerça moins d'un an avant de prendre sa retraite en 1997.

Nos chemins se séparèrent donc pendant de très longues années. Je cherchais à prendre de ses nouvelles, mais certains me disaient qu'il était mort. Jusqu'à ce jour de janvier 2016, où, comme tout préfet nouvellement nommé, je me rendis au monument aux morts de Nîmes pour y déposer la traditionnelle gerbe marquant symboliquement ma prise de fonction dans le Gard.

Je n'oublierai jamais l'émotion très profonde que j'ai éprouvée en découvrant parmi les spectateurs la longue silhouette d'Henri, appuyé sur sa canne. Nous sommes tombés dans les bras l'un de l'autre et nous étions bouleversés. Les hasards de la vie m'ont ainsi permis de retrouver mon ami et modèle. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir avec vous lui rendre l'hommage qu'il mérite. Mais Henri Hugues fuyait les honneurs et il n'aurait pas aimé, je crois, que je parle davantage de lui.

Alors, comme je l'ai dit en préambule, je vais poursuivre cet hommage en reprenant rapidement un thème qu'il a abordé lors de son premier discours parmi vous : la laïcité. Or le terme de laïcité était alors un « mot qui sent la poudre », pour reprendre les termes du professeur Jean Rivero, signifiant par là-même que pour en arriver à la loi du 9 décembre 1905, le combat a été lourd et semble n'être jamais achevé.

Aujourd'hui, la laïcité n'a pas de définition qui fasse consensus et reste mal appréhendée, voire bien éloignée de la volonté du législateur de 1905. Elle a plusieurs conceptions qui dépendent souvent des passions pour lesquelles chacun a tendance à identifier sa propre vision comme étant un absolu de la laïcité. Pour certains, la laïcité serait un moyen d'arrêter l'évolution de notre société :

– Soit en faisant de la laïcité un outil de combat contre la religion, l'État devant alors ignorer totalement le fait religieux, voire pour les plus extrémistes, le combattre. Cette vision est contraire à la définition légale de la laïcité.

– Soit en faisant de la laïcité un instrument de combat politique dont les auteurs définissent et font varier la teneur selon les nécessités

de la cause défendue. Dans cette dernière situation, la laïcité est alors un repoussoir pour les évolutions de notre temps, utilisée comme un étendard de combats inverses à sa conception de neutralité.

Ces deux visions amènent à moyen terme à l'extrémisme si on ne trouve pas un juste équilibre. La recherche de cet équilibre existait avec l'adoption de la loi du 9 décembre 1905, c'est encore le cas aujourd'hui, lorsque nous évoquons des sujets aussi sensibles que le port des signes religieux à l'école, de l'enseignement du fait religieux à l'école dont va nous parler le père Christian Salenson tout à l'heure, du burkini sur les plages, des crèches de Noël dans les lieux publics et des repas de substitution dans les écoles publiques.

Je suis favorable à une définition plus apaisée de la laïcité, celle de la conception française, légale et prévue par la loi de 1905 : l'État n'ignore pas le fait religieux, il doit en permettre le libre exercice. Elle doit être une base permettant l'unité de notre Nation. Elle fait partie du pacte social, afin que chacun puisse exprimer sa croyance, ou sa non-croyance.

La laïcité est un principe de neutralité et d'égalité. Elle fait peser une obligation de neutralité religieuse sur l'État, les autres personnes publiques et les agents publics. Elle ne saurait remettre en cause le fonctionnement des services publics et les agents publics, et notamment les élus locaux ont une obligation renforcée de neutralité religieuse. Pour cela, la laïcité doit se concilier avec d'autres principes républicains chers à notre démocratie : la liberté de conscience et de culte.

Finalement, nous en revenons au postulat de départ d'Aristide Briand et de Ferdinand Buisson qui voyaient leur mission dans une perspective d'apaisement et de consensus : la laïcité ne devant pas être un obstacle à l'exercice effectif des cultes ni une nouvelle législation de contrôle de l'État sur l'Église ; l'article 1^{er} de la loi de 1905 proclamant la libre conscience de chacun et « garantit le libre exercice des cultes » tandis que l'article 2 prévoit la séparation des Églises et de l'État et affirme la neutralité de l'État vis-à-vis des différents cultes. Nous devons assumer cet héritage historique et les particularités nationales qui ont forgé le principe de laïcité dans notre pays dont l'avenir ne pourra se construire dans le déni d'une religion ou l'hégémonie d'une autre.

Rien n'étant définitivement acquis, nous ne parviendrons pas à construire la paix civique et sociale si, pour des questions de convenance ou d'opportunité, nous n'acceptons pas une application différenciée de la loi. Il est alors du rôle du préfet d'en être le protecteur.

Je vous remercie.

ALLOCUTION
de M^{me} Françoise DUMAS

Députée de la 1^{ère} circonscription du Gard,
« L'enseignement du fait religieux à l'école »

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Président de l'Académie,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Chacun se rend bien compte qu'à travers le sujet de votre séance solennelle – l'enseignement du fait religieux à l'école – nous touchons à quelque chose d'essentiel. Essentiel pour notre temps, essentiel pour nos combats de citoyens, mais essentiel surtout pour notre République. L'Histoire de France est là pour nous le rappeler : ce n'est que vingt ans après avoir entrepris de laïciser l'enseignement, que les pères fondateurs de la Troisième République ont obtenu le vote de la loi de séparation de l'Église et de l'État.

Cette histoire doit être transmise et je sais que la transmission est au cœur des missions de votre académie. C'est pourquoi je voudrais renouveler toute ma considération et toute mon estime pour votre illustre société. C'est toujours un honneur et une joie de m'exprimer devant

vous qui, par vos travaux et vos nombreux événements, faites vivre la vie intellectuelle à Nîmes et dans le Gard. Je tiens à remercier votre président, M. Bernard Simon, et votre secrétaire perpétuel, M. Alain Aventurier, pour leur aimable invitation.

L'institution que vous formez s'inscrit donc dans cette tradition républicaine. Celle qui croit fermement qu'un élève est un citoyen avant d'être un individu, avec son histoire, ses origines, ses croyances. Or, depuis les lois Ferry de 1881-1882 rendant l'école publique, laïque et obligatoire, jusqu'à la loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques, le débat ne s'est jamais tari. Il trouve aujourd'hui une nouvelle résonance.

Force est de constater que le fait religieux est omniprésent dans l'actualité : le fondamentalisme islamique progresse et s'attaque à notre modèle de société, les guerres de religions agitent de nombreuses régions du monde poussant sur le chemin de l'exil des populations entières. Dans un monde désenchanté, on assiste là aux soubresauts d'une époque que l'on croyait révolue. L'école, elle non plus, n'est pas épargnée : aux États-Unis, la querelle entre évolutionnisme et créationnisme a ressurgi sous l'ère Trump ; en France, provocations et contestations deviennent monnaie courante dans nos collèges et lycées.

Il est donc impossible d'en faire abstraction et nécessaire de se saisir de ce thème. Mais comment l'évoquer auprès des futurs citoyens et citoyennes ?

De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer que l'enseignement du fait religieux fasse l'objet d'une discipline propre. Face à l'effritement du niveau de culture générale, elle rendrait à nouveau intelligible une partie de notre patrimoine historique et culturel. Comment comprendre les bas-reliefs de la cathédrale Saint-Castor, le requiem de Mozart, l'œuvre de Claudel ou Bernanos sans un socle minimal de connaissances religieuses ?

Je vous le dis, aucun sujet ne peut, a priori, être exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Cela serait totalement contreproductif. Le silence de notre école sur ce sujet laisserait la place à des lectures erronées. Il ferait la part belle aux prosélytes de toute obédience qui fleurissent sur le net. L'enseignement du fait religieux

doit se faire selon une logique rationnelle. Il ne peut prendre la forme d'une morale. Les enseignants doivent donner à leurs élèves les moyens de distinguer croyances et savoirs, foi et raison, sens et vérité.

De mon point de vue, si le fait religieux permet d'expliquer en partie l'organisation de nos sociétés, les frontières entre les États, le cheminement des civilisations, il ne peut prétendre à s'ériger comme une discipline autonome. Il doit passer au travers du filtre transdisciplinaire et s'inscrire dans le cadre de la laïcité. Les humanités, que votre honorable institution défend au quotidien, doivent en donner les clefs de lecture. La laïcité, quant à elle, doit offrir à chaque élève la possibilité de développer et exercer son libre arbitre. Elle est la condition de l'émancipation individuelle et collective. Elle constitue une assurance contre les pressions qui empêcheraient à chacun de faire ses propres choix.

Aucune latitude ne peut être laissée et nous devons rester fermes : élèves et parents ne peuvent remettre en cause l'autorité ou l'enseignement d'un professeur au motif qu'il irait à l'encontre d'une croyance politique ou religieuse. Mais la laïcité ne peut pas non plus être dévoyée, instrumentalisée à des fins électoralistes, pour stigmatiser telle ou telle population.

Mes amis,

Je tiens à vous remercier pour toute l'application et tout le cœur que vous mettez à l'ouvrage. C'est une fierté pour notre ville d'avoir de si éminents ambassadeurs. Je souhaite à votre assemblée une riche et fructueuse année 2018.

Je vous remercie.

ALLOCUTION
de M. Daniel-Jean VALADE

Adjoint au maire de Nîmes, délégué à la Culture,
au nom de M. Jean-Paul FOURNIER,
sénateur-maire de Nîmes

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Professeur François-Bernard Michel, membre de
l'Institut de France, membre de l'Académie nationale de médecine,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Et vous toutes et tous, en vos grades et qualités,

2 771 ans après la fondation de Rome, la Rome française va, enfin,
disposer d'un musée de la Romanité ! Il était temps !

Il aura fallu la volonté sans faille de Jean-Paul Fournier, maire
de Nîmes, ancien sénateur, afin qu'une friche de plusieurs lustres
reprenne vie au cœur même de notre Urbs ! Jean-Paul Fournier, dont j'ai
l'honneur de porter cet après-midi la parole (il revient d'un voyage au
Texas pour y rencontrer les édiles de Fort Worth), vous donne rendez-
vous le 2 juin afin de découvrir la géométrie des lieux, la muséographie
si aboutie et novatrice, les collections restaurées et la vision à 360° que
nous aurons sur les arènes et Nîmes depuis la terrasse arborée, sans

oublier l'étonnant jardin archéologique ouvert librement à tous, comme la terrasse, d'ailleurs. 9 216 m² pour le musée. 3 250 m² pour le jardin.

Élisabeth de Portzamparc offre à notre patrimoine antique un écrin d'exceptionnelle ampleur dont les lignes dialoguent intensément avec celles de l'amphithéâtre le mieux conservé au monde, et le plus vivant par les spectacles qui en prolongent la vocation romaine, et ponctuent notre tourisme culturel, première activité économique ici.

S'illustre ainsi ce que j'ai à cœur de qualifier d'axe latin : (Arènes / Musée de la Romanité ; Maison Carrée / Carré d'art ; Temple de Diane / Jardins de la Fontaine ; Tour Magne / Castellum), terme auquel je tiens absolument et qui trace la voie... romaine évidemment.

Quelques semaines après la découverte du musée et la nouvelle vision des arènes en cours d'exigeante restauration (laquelle bénéficie des actions de la Fondation internationale présidée passionnément par Madame Georgina Dufoix), Nîmes sera – comment pourrait-il en être autrement ? — classée au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Après une vingtaine d'années de longues démarches et d'épais dossiers, particulièrement suivis par Madame Mary Bourgade, nous attendons avec autant d'impatience que de confiance le verdict de l'Institution internationale qui s'honorerait de nous agréger à son livre d'or. C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, combien les préoccupations de la Ville et celles de l'Académie sont fraternellement unies, tel un faisceau de licteur.

Vous savez combien le maire et le Conseil municipal sont attentifs à vos préoccupations et à vos projets, respectueux que vous et nous sommes des missions assignées par Louis XIV en 1682. Vous avez apprécié la part que la Ville a prise dans le colloque sur le thème de la Méditerranée.

Vous avez constaté la subtile restauration des façades de l'Hôtel de ville, rue Dorée, artère vitale de votre société savante et des pérégrinations de membres du Conseil municipal.

Vous avez retenu l'extension du secteur sauvegardé dont vous connaissez les moindres trésors.

De tout cela, le texte que j'ai eu le privilège de commettre et qui clôt le volume des Actes de la récente Conférence nationale des académies, fait état. L'essentiel demeure dans le dialogue permanent et confiant que les membres de votre compagnie entretiennent avec les édiles.

Accoutumé à vous proposer lors de cette séance une forme de « discours sur l'état de l'union » culturelle, je ne prolongerai pas mon propos cette année au-delà du musée de la Romanité et du classement Unesco. J'aurais en effet pu évoquer devant vous le Festival de la Biographie, qui a notamment reçu cette année Madame Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française et Mme Dominique Bona, qui porte si élégamment l'habit vert. J'aurais pu détailler les expositions à venir en 2018, et particulièrement celles concernant Picasso et Luis Miguel Dominguin au musée des Cultures taurines ou « Guernica » qui est en vedette à Carré d'Art, dont la réhabilitation, pour mieux vous servir, s'achève. J'aurais pu vous parler du Salon de la BD, des concerts aux Arènes ; de la saison théâtrale qui remporte toujours un immense succès.

Revenons au musée de la Romanité. Nous y consacrons tous nos efforts. Et, à cet égard, je voudrais, devant l'aréopage que vous constituez, rendre un vif hommage à Madame Christiane Lassalle et Monsieur Victor Lassalle, tous deux académiciens, conservateurs honoraires des musées de Nîmes qui ont tant fait pour nos collections ; ainsi qu'à Madame Dominique Darde, leur digne successeur, qui va, dans cinq mois, voir l'immense travail qu'elle a accompli depuis des années réussir. Voilà un triumvirat dont l'Histoire de Nîmes se souviendra.

Je vous renouvelle, chers amis, le soutien de la Ville de Nîmes et au premier chef de son maire, aux travaux de l'académie. Nos vœux vont vers vous, et votre nouveau président. Le Conseil municipal prend part à tous les événements qui scandent le quotidien de votre société savante et tout particulièrement les moments tristes des disparitions qui sont autant de deuils intellectuels.

Je salue vos nouveaux confrères et souligne avec admiration le labeur sans faille conduit par votre secrétaire perpétuel, Alain Aventurier, qui a prolongé la plume d'oie de Louis XIV par le clavier d'Internet. Tous, vous faites de Nîmes une communauté lettrée, créative,

ambitieuse, ouverte au dialogue, avide d'avancées intellectuelles. En un mot : humaniste.

Soyez-en chaleureusement remerciés.

BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE

Année 2017

par Gabriel AUDISIO

Président sortant

Monsieur le Préfet, président d'honneur de l'Académie,
Mesdames et Messieurs les élus et représentants des autorités
civiles, militaires et religieuses,
Mesdames et Messieurs les académiciennes et académiciens,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Vous le savez, il appartient au président sortant, lors de la séance solennelle, de vous rendre compte de l'activité de l'Académie durant l'année écoulée. Comment vous informer sans vous accabler sous une liste ennuyeuse et soporifique, à l'heure sensible de la sieste roborative ? Il faut pourtant m'y engager.

L'Académie de Nîmes compte 36 membres résidants, 24 non résidants et un nombre illimité de correspondants, actuellement 80. Sont décédés dans le courant de l'année Marcelle Viala, membre honoraire, ainsi que deux correspondants Pierre Monteils et Pierre Lanvers. Nous avons reçu trois nouveaux membres : madame Anne Hénault, spécialiste de sémiotique, comme membre non résidant et deux membres résidants, madame Francine Cabane, professeure et nîmoise ainsi que monsieur

Didier Travier, conservateur de bibliothèque à la Médiathèque de Nîmes. Ont également été accueillis quatre correspondants : madame Véronique Blanc-Bijon, archéologue qui réside à Arles ; madame Marie-Claude Chevalier, chef d'orchestre et de chœur, de Nîmes ; monsieur Alain Artus, biographe littéraire également nîmois ; enfin monsieur André Chapus, prêtre résidant à Montfaucon.

Qu'a donc fait en 2017 cette vénérable institution créée en 1682 ?

Nous avons tenu, comme à l'accoutumée, deux séances administratives consacrées à la gestion de la maison et, selon un rythme bimensuel, 17 séances ordinaires, dont quatre furent consacrées à la réception des élus susnommés. Dans les autres, furent présentées 13 communications. Robert Chalavet nous a emmenés dans le petit train des Cévennes à la mer ; Pierre Chalvidan a présenté une analyse de la crise de notre société ; Simone Mazaucic dressa le portrait de Claude Guiraud, savant nîmois du XVII^e siècle peu connu, dont elle a publié récemment une biographie ; Jean Matouk, en économiste, posait la question de savoir si nous allions vers la fin d'une société salariale ; Pierre Mutin nous présenta les réalités de l'islam ; puis Frère Jean, moine orthodoxe, évoqua les réalités poétiques dans une approche du vivant et de la lumière ; Christian Salenson présenta l'enseignement du fait religieux comme vous allez l'entendre ; Anny Herrmann fit revivre le conflit entre les consuls et le prieur de Gallargues au XVI^e siècle ; Évelyne Brandts évoqua le rôle déterminant que joua Pierre Séguy, pasteur à Lasalle pendant l'occupation ; Michel Fournier nous présenta les treize carnets du félibre Louis Roumieux conservés aux archives de l'Académie ; Pierre-Yves Kirschléger attira l'attention sur le religieux à l'heure d'Internet ; Michel Belin établit un étonnant rapprochement nîmois entre Apollinaire et le peintre Parsus ; enfin, pour clore cette année qui fut celle du cinquième centenaire des 95 thèses de Luther, Didier Travier offrit un tableau des rapports entre les protestantismes et l'image.

Nous avons inauguré l'an passé une nouvelle pratique. Il faut savoir que l'Académie de Nîmes échange ses Mémoires avec les publications

de 108 Académies ou Sociétés savantes de France et 7 étrangères, de Belgique, Espagne, Italie et Suisse. Il en résulte que nous recevons plus de 200 volumes chaque année. Nous avons donc décidé qu'en début de séance il serait présenté un numéro de ces publications, au choix du membre de celle ou celui qui en assure la recension, le texte de celle-ci étant envoyé à la société expéditrice.

Mais notre activité ne s'est pas réduite à ces communications internes. L'Académie compte sept commissions. Trois (finances, correspondants et programme) visent à son fonctionnement propre. Les quatre autres ajoutent à leur mission domestique une ouverture, mettant en œuvre la reconnaissance « d'utilité publique », attribuée en 1871. Ainsi le catalogue de sa bibliothèque, riche de quelque 8 000 ouvrages, est accessible à partir du site Internet de la ville de Nîmes et ses archives, dont l'inventaire est en cours, présentent actuellement 2 000 articles sur le site de l'Académie, espérant parvenir à 3 000 avant l'été prochain. C'est également dans cet esprit que l'Académie a participé à la journée du patrimoine en septembre et qu'elle a soutenu la démarche effectuée pour la reconnaissance de la Ville par l'Unesco comme patrimoine mondial de l'humanité.

De même, une petite équipe de la Commission du patrimoine travaille, depuis plusieurs années, au traitement et à l'inventaire d'un fonds de cartes postales donné à l'Académie, représentant des édifices religieux de toute la France. Sur les 44 700, 12 000 ont été nettoyées et inventoriées, concernant 40 départements. Le répertoire de ce résultat partiel devrait être bientôt sur le site de l'Académie. La Commission des publications a pour mission de choisir, parmi les communications présentées en séance, celles à paraître dans le volume des Mémoires publié chaque année. Vous pouvez d'ailleurs consulter sur le site de l'Académie non seulement l'inventaire des Mémoires parus depuis 1806 mais avoir accès au texte même. Par ailleurs, cette Commission s'occupe également de la publication du Bulletin des séances, qui paraît aussi chaque année. Enfin la Commission Arc méditerranéen a préparé et réalisé en octobre dernier, au nom de l'Académie de Nîmes et avec les Académies de Marseille et du Var, un colloque de trois jours à Nîmes intitulé « D'une rive à l'autre de la Méditerranée occidentale. Hier aujourd'hui et demain », réunissant des intervenants des deux rives et

un nombreux public. Une journée fut aussi organisée en novembre sur le thème « Quelle médecine pour demain ? », dont la pertinence, l'enjeu et l'actualité ne vous auront pas échappé, à l'heure de la crise généralisée de nos hôpitaux.

Notons encore que notre Académie est membre de la Conférence Nationale des Académies (CNA) qui, sous l'égide de l'Institut de France, regroupe les 32 académies de province. Elle organise un colloque annuel, alternativement à Paris et en province. En octobre 2017, il s'est déroulé à Paris, avec pour thème « l'héritage », dont les actes ont déjà été publiés.

L'Académie a encore pour mission d'attribuer des prix. Le prix d'Histoire, Forado, n'est plus d'actualité, le fonds dont elle bénéficiait ayant été épuisé. Quant au prix Issoire, récompensant une œuvre littéraire et étant attribué tous les deux ans, il ne l'a pas été en 2017. Reste enfin le grand prix de l'Académie, tombé en désuétude, et que nous souhaiterions réactualiser. Il est à l'étude depuis trois ans et nous n'avons pas encore réussi à trouver la bonne forme pour le mettre en place.

Il me reste un dernier point à aborder. Lors de la séance solennelle de l'an dernier, Monsieur le préfet avait lancé une invitation à l'Académie pour contribuer à la réflexion voire aux actions entreprises en vue de la déradicalisation de fondamentalistes et terroristes musulmans dans notre département. Nous y avons répondu. Mais, après réflexion et plusieurs discussions, débats et rencontres, nous n'avons pu aboutir, ni d'un côté ni l'autre, à une réalisation concrète. Du moins pas encore. C'est que l'affaire est plus complexe qu'il n'y paraît. En effet comment « déradicaliser » sans s'interroger sur les causes et les moyens de la radicalisation ? Et là, nous nous trouvons face à une multitude de situations individuelles : il est délicat d'en dégager les points communs, et imprudent d'en tirer des généralisations permettant d'entreprendre une action globale et efficace. N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'a constaté le ministre de l'Intérieur lui-même ? L'unique centre de « déradicalisation » de France, situé à Pontourny en Indre-et-Loire, ouvert en septembre 2016

et d'une capacité de 25 personnes, n'avait accueilli que 9 pensionnaires et n'en avait plus aucun depuis février 2017. Le 28 juillet dernier, le ministère annonçait sa fermeture. Pour autant, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas renoncé et j'espère que cette année puisse marquer une avancée dans cette direction.

Comme vous le voyez, avec la diversité de ses interventions, réflexions et actions, je dirais, à propos de l'Académie de Nîmes et pour parodier le poète comique latin Térence, (*Heautontimoroumenos*, v. 77) : « rien de ce qui est humain ne lui est étranger ».

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE
L'ACADÉMIE
« DE L'ESPRIT CRITIQUE »**

par Bernard SIMON
président de l'académie

Monsieur le Préfet,
Madame la Députée,
Monsieur le Maire adjoint, délégué à la Culture,
Monsieur le Président de Nîmes Métropole,
Mesdames et Messieurs les Représentants des autorités civiles,
militaires et religieuses,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chers Consœurs et Confrères,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Introduction

Les travaux des académies des lettres, des sciences et des arts, dont celle de Nîmes, sont guidés par l'usage de la raison. C'est donc de raison dont je vais vous entretenir.

Il y a quatre siècles, Descartes, dans la première phrase du *Discours de la méthode*¹ disait que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ». Il ajoutait quelques lignes plus loin : « Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien », ce qui nuance le propos. Il ne suffit pas de disposer de raison, il faut savoir en user.

Cela permet de s'interroger sur l'exercice de la raison, particulièrement à notre époque, et je voudrais vous faire partager quelques réflexions sur l'un des moyens d'exercer sa raison : l'esprit critique. Après quelques généralités, je vous propose d'aborder quelques difficultés liées à l'exercice de l'esprit critique pour finir sur le thème de nos responsabilités en la matière.

Définition de l'esprit critique

On donne couramment deux significations à l'esprit critique² :

- Tendance à relever tous les défauts d'une œuvre, d'une personne ; promptitude à critiquer. Cette définition, un peu dévalorisante, est proche de celle de la simple critique en tant que telle et nous n'en faisons mention que pour mémoire.
- Esprit de libre examen, qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur ; c'est celle qui va retenir notre attention.

Notons que c'est d'abord une *faculté* que nous avons tous, Descartes avait raison : celle de pouvoir distinguer le vrai du faux, le réel du fictif, l'opinion des faits, la connaissance de la croyance, le réalisé de l'annoncé. Peut-être même, de faire la part entre ce qui est bien ou mal à condition de bien définir les valeurs qui fondent notre jugement.

Mais c'est aussi une *attitude*, une volonté de curiosité, une exigence personnelle de compréhension de notre environnement. C'est notre détermination à appliquer bien nos capacités de raisonnement. Et à cet égard, certains sont peut être plus égaux que d'autres.

1. Descartes, René, *Discours de la Méthode*, 1617, Paris, Gallimard, Pléiade, 1953.

2. www.larousse.fr/dictionnaires/francais/critique/20574#kvtp3xY59MpMA8C.99

Enfin c'est une *méthode* faisant appel à la raison basée sur l'analyse du contenu et sur le contrôle de toute information comportant des enjeux pour nous.

En quoi l'exercice de l'esprit critique est-il important ?

L'esprit critique est indispensable au développement des idées et au progrès des savoirs. L'absence de doute, caractéristique du manque d'esprit critique, conduit au conservatisme, à l'immobilisme et à la fossilisation des connaissances. Les grandes évolutions des idées et des sciences ont été portées par des femmes et des hommes qui ont exercé leur esprit critique dans tous les domaines :

- Dans le domaine de la philosophie : Socrate, un Grec, ou Ricœur, un protestant, en passant par Spinoza, un juif.
- Dans le domaine des sciences : Archimède, un Sicilien, ou Marie Curie, une Française, en passant par Averroès, un musulman de Cordoue, et sans oublier Darwin, un Anglais agnostique.
- Dans le domaine de la théologie : Jésus, un juif, et Teilhard de Chardin, un jésuite, en passant par Luther et Calvin, des réformateurs.

Autant d'hommes et de femmes qui, par l'observation, leur esprit d'analyse, leur exigence éthique ont fait avancer leurs disciplines à toutes les époques, quelles que soient leurs croyances et en tous lieux. Notre héritage culturel n'est pas aussi étroit que le pensent certains. Mais plus que d'en faire l'historique, posons-nous la question de savoir ce qu'il en est de l'esprit critique aujourd'hui. Je vous propose de vous commenter deux composantes de l'esprit critique :

En premier lieu, *savoir juger* de la valeur des informations, simple reprise de la définition de l'esprit critique.

En second lieu, *savoir nous remettre en question*. Cette composante est à usage interne et est attachée à notre capacité à relativiser nos opinions ou nos croyances.

La base de l'esprit critique : Savoir juger de la valeur des affirmations.

Bachelard, philosophe des sciences de la première moitié du xx^e siècle, écrit dans les premières pages de *La formation de l'esprit scientifique*³ une phrase qui a fait le régal des étudiants en philosophie des sciences et des disciples de Kant. Je vous la cite dans sa formulation philosophique : il nous invite à éviter « l'endosmose abusive de l'assertorique dans l'apodictique » c'est-à-dire, plus explicitement, à ne pas confondre ce qui relève de l'assertion, de la simple affirmation, qui peut être vraie ou fausse, de ce qui relève de la preuve, donc de ce qui est avéré.

Cette invitation me semble d'actualité car nous sommes de plus en plus noyés dans un océan d'assertions dont on peut mettre en évidence deux traits : leur multiplication et l'accroissement de leur taux de fausseté.

Des assertions de plus en plus nombreuses

Les simples affirmations ne sont pas des nouveautés mais ce qui l'est c'est leur montée en puissance. Elles sont devenues très nombreuses et ont pour spécificité d'être souvent courtes et péremptoires. C'est un phénomène récent qui a pour support toutes les messageries interconnectées, de la simple téléphonie à Facebook (créé en 2004 à Harvard), à Twitter (créé en 2006), Instagram (créé en 2010) et autre Snapchat (créé en 2011) pour les plus connues.

La facilité d'expression donnée par les réseaux sociaux a en effet multiplié le nombre des personnes qui peuvent faire circuler un avis sur n'importe quel sujet avec une possibilité de démultiplication très importante auprès d'un public très large. Et ces modes de communication privilégient les messages courts. Twitter en 143 caractères, malgré le génie de certains de leurs auteurs, ne permet guère de développer une quelconque argumentation. Quant aux « sms », ils s'accompagnent d'une révolution linguistique qui ne va pas précisément dans le sens de la nuance et de la complexité de la pensée.

Mais les messages courts ne sont pas l'apanage des réseaux sociaux. La publicité et le marketing privilégient le « pitch » destiné

3. Bachelard, Gaston, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1938.

à attirer l'attention du consommateur dans le minimum de temps, les « unes » de nos journaux, les micro-trottoirs sont dans la même logique. C'est devenu un standard de l'information quotidienne avec, en prime, une faible hiérarchisation des informations. On passe, sans transition, de problèmes de société à l'anecdote d'une naissance plus ou moins princière ou aux résultats du dernier match de football. Cette absence de hiérarchisation n'aide pas à la compréhension de l'importance relative des problèmes de notre temps.

Un autre domaine de l'assertion, peut être plus sournois, est celui de l'image dont on connaît la facilité de trucage et qui a envahi notre quotidien. Régis Debray⁴ en parle comme un des signes de l'américanisation de notre société. Il souligne que nous passons du « lu », qui nécessite un minimum de décryptage, au « vu » que nous subissons passivement.

Des assertions dont la proportion de faux augmente

En effet, parallèlement à leur évolution en nombre, les affirmations sont de plus en plus des approximations, des *fake news*, des fausses nouvelles depuis le « Brexit », des rumeurs et des mensonges. Ici aussi, il ne s'agit pas d'une nouveauté. Machiavel⁵ a montré que le pouvoir, spécialement celui qui veut dominer plutôt que servir, ce qui comprend non seulement le pouvoir politique mais aussi le pouvoir économique, voire le pouvoir religieux, est le plus souvent basé sur le mensonge et le rapport de force.

La nouveauté c'est, toujours du fait de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, la facilité de déploiement et de circulation de ces nouvelles. En outre le coût extrêmement faible de l'utilisation de ces technologies permet tant à des organisations qu'à des groupuscules ou des particuliers, plus ou moins mal intentionnés, d'y accéder et de s'en servir. La *faculté de nuisance individuelle et collective* s'est renforcée considérablement et joue en particulier sur des contenus émotionnels,

4. Debray, Régis, *Comment nous sommes devenus américains*, Paris, Gallimard, 2017.

5. Machiavel, Nicolas, *Le Prince*, 1531, Paris, Gallimard, Pléiade, 1952.

sur des calomnies ou sur la dénonciation de boucs émissaires, ce qui brouille les capacités de raisonnement.

L'explosion des sources d'information non vérifiées, qui donne à chacun la possibilité d'écrire et de diffuser sa propre « vérité », sans avoir de comptes à rendre sur sa méthode et sans le truchement d'un intermédiaire, par exemple un journaliste d'investigation, dont le métier est justement de vérifier l'information, complique singulièrement la tâche du citoyen.

Les assertions nombreuses et fausses pèsent sur nos opinions et nos croyances

Le problème réside dans le fait que c'est à partir des informations dont nous disposons que nous forgeons nos opinions et nos croyances, qui sont à la base de nos comportements économiques et sociaux. Le fait que nous soyons soumis à un flux de plus en plus important d'informations douteuses n'est donc pas anodin.

Certes, le Siècle des Lumières nous a appris à distinguer ce qui relève des croyances ou des superstitions de ce qui est du domaine des connaissances. Pierre Teilhard de Chardin, jésuite du début du xx^e siècle, est allé plus loin. Il a affirmé la nécessité d'évaluer nos croyances et nos représentations en fonction de nos connaissances rationnelles. En prenant pour référence les Écritures, son raisonnement est le suivant : à la lumière des connaissances géographiques et de la théorie de l'évolution, il n'est pas possible de considérer le récit biblique, notamment celui de la Genèse, comme une réalité historique. Cette position remet en question nos représentations de la création du monde et notre compréhension du péché originel. En 1920, ces réflexions ont valu à Teilhard de Chardin d'être interdit d'enseignement et d'aller faire de la paléontologie en Chine...⁶

Pour rester dans le domaine de la raison, nos opinions et croyances doivent donc s'appuyer sur des données rationnelles. Mais cet exercice de la pensée critique est difficile à mettre en œuvre pour deux motifs qui tiennent tant à nos propres comportements qu'à notre environnement.

6. Teilhard de Chardin, Pierre, *Comment je crois*, Paris, Seuil, 1969.

Nous sommes en effet tentés en permanence de renforcer nos convictions plus que de les remettre en cause.

Des mécanismes internes de renforcement : les biais cognitifs

Le plus connu est le « *biais de confirmation* », selon lequel nous avons tendance à privilégier les informations qui vont dans le sens de nos opinions. Les lecteurs du « Figaro » ne consultent que rarement « L'Humanité » et réciproquement. Nous ne recherchons pas naturellement l'altérité, et pourtant c'est bien de la confrontation des idées que de nouveaux possibles peuvent être trouvés. Nous baissons la garde de notre esprit critique quand nous sommes en face d'opinions auxquelles nous adhérons : « Il est bien ce conférencier, il pense exactement comme moi. » Méfions nous !

Jean Tirolle⁷, prix Nobel d'économie, souligne un autre aspect de ces « *biais cognitifs* », en particulier dans le domaine économique ; mais il est possible de généraliser malgré la difficulté que nous rencontrons en fonction de notre culture à sélectionner ce qui est pertinent. Nous jugeons des faits en fonction de nos acquis culturels, de notre appartenance sociale, de notre contexte familial. Nous ne pouvons nous en empêcher, et la question est d'être suffisamment conscients de nos domaines d'incompétence pour pouvoir relativiser nos jugements.

De notre compétence, de nos études, de notre culture dans tel ou tel domaine nous déduisons ce qui nous apparaît le plus significatif en première approximation, là où pour se faire une opinion réaliste il faudrait aller rechercher les avis des spécialistes. Mais, en outre, le fonctionnement même du système tend à nous conforter dans nos opinions

Un chercheur de l'Université de Yale, Gordon Pennycook a montré que le simple fait d'avoir déjà eu connaissance d'une fausse nouvelle la rend plus crédible et plus juste à nos yeux si nous la revoyons à nouveau. Ce phénomène explique la prodigieuse santé des rumeurs sur Internet, qui, en combinant cet effet dit « *de simple exposition* » et la création de

7. Tirolle, Jean, *Économie du bien commun*, Puf, 2016.

« bulles » massives où tout le monde a les mêmes opinions, peut rendre crédibles des histoires totalement inventées et manifestement fausses⁸.

Dans le même ordre d'idées, des chercheurs ont analysé l'influence du nombre de « *re-tweets* », le fait de transférer des tweets à d'autres correspondants, en tant qu'indice de fiabilité. Le résultat montre qu'un nombre élevé de *re-tweets* est, pour les internautes, le signe que le message est considéré comme crédible par les autres indépendamment du caractère vrai ou faux de son contenu⁹. Si vous laissez traîner les cookies qui inondent vos disques durs à chaque consultation d'Internet, ou si vous donnez trop de renseignements dans les réseaux sociaux vous recevrez globalement plus d'informations qui correspondent à votre profil d'où un effet de renforcement supplémentaire.

Et la consultation d'Internet pour vérifier une information n'est pas un gage de fiabilité. Le sociologue Gérald Bronner¹⁰, dans un ouvrage sur la crédulité, a mis en évidence que les « croyants parmi les plus illuminés » prennent de plus en plus de place dans les sites sur Internet pour deux raisons : d'une part, ils sont naturellement actifs pour défendre des positions sur lesquelles ils sont attaqués et d'autre part, les scientifiques sont peu présents, ne trouvant que peu d'intérêt à argumenter, par exemple, sur le fait que la terre est plutôt un sphéroïde qu'une galette.

Si nous n'y prenons garde, nous sommes donc conduits à renforcer en permanence nos convictions et donc, à figer nos représentations du monde. Le glissement des convictions aux certitudes qui se transforment elles-mêmes rapidement en vérités incontestables mène à tous les fondamentalismes, toujours intolérants, souvent sectaires et quelquefois violents. « Les vérités sont des illusions dont on a oublié qu'elles le sont », écrivait Nietzsche¹¹ pour dénoncer ceux qui croient détenir « La » Vérité.

8. *Implausibility and Illusory Truth*, Gordon Pennycook, décembre 2017, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2958246.

9. Lee, H., Oh, H. J., « Normative mechanism of rumor dissemination on twitter », *Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking*, 20(3), 2017, 164-171.

10. Bronner, Gérald, *La démocratie des crédules*, Puf, 2013.

11. Nietzsche, Friedrich, *Le livre du philosophe*, 1875.

Plusieurs études ont montré que plus notre degré de conviction est élevé, moins nous sommes sensibles aux arguments rationnels. Un exemple de cette imperméabilité des convaincus aux arguments rationnels : un chercheur américain s'est infiltré dans un groupe apocalyptique. À la date de la fin du monde prévue par ce groupe, il est monté avec lui sur un promontoire. En redescendant, avec la preuve effective que rien ne s'était passé, les plus convaincus lui ont cependant affirmé que la prédiction était vraie mais que c'était grâce à leurs prières que la fin du monde avait été retardée. Cette forme de déni s'applique à tous les tenants de spéculations qui vont du créationnisme au plâtisme (la terre est une galette), en incluant les théories du complot, mais aussi des idéologies à fort potentiel de nuisance.

Ces réflexions conduisent à penser que notre société a tout intérêt à traiter les dérives fondamentalistes en amont. Une fois les croyances installées et les certitudes ancrées dans les têtes, il devient plus difficile de les combattre. Le développement de l'esprit critique est un moyen parmi d'autres, il n'est pas le seul.

Qui est concerné par une éducation à l'esprit critique ?

Nous-mêmes sommes relativement bien armés pour faire la part des choses et raison garder ; devant une information qui appelle une réaction émotive, ou qui manifestement semble devoir nuire, nous avons le réflexe d'aller la vérifier sur un livre ou sur un site Internet spécialisé, d'en rechercher la source ou de prendre le temps de confronter plus ou moins paisiblement nos opinions respectives avec nos proches.

Cela ne fonctionne que parce que nous avons en nous les deux ressorts de l'esprit critique : une culture de base, souvent étendue et variée, ainsi que la capacité de nous étonner, l'étonnement qui, selon Aristote, fonde toute philosophie et est la base de toute connaissance. Pour parodier Sully, on pourrait dire que culture et curiosité sont les deux mamelles de l'esprit critique.

Les oubliés de l'esprit critique

Mais qu'en est-il pour d'autres populations ? Qu'en est-il des 13-16 ans dont la maturité est en formation, mais qui passent entre quatre et cinq heures face à leur e-phone ou leur tablette ? Il faut savoir qu'à leur insu, et à celui de leurs parents, ils sont soumis à des techniques de *brain hacking* (piratage de l'attention), lesquelles utilisant neurosciences et algorithmes ont pour but de rendre les utilisateurs dépendants avec, en dommage collatéral, la diminution des capacités d'attention continue.

Qu'en est-il d'adolescents chez qui le niveau de reconnaissance sociale se mesure en « *like* » et dont la réflexion personnelle se limite quelquefois au choix du copier-coller le plus pertinent pour les rédactions qui leur sont demandées ?

Qu'en est-il de ceux dont le contexte familial est peu structuré ? De jeunes qui, sortis du système scolaire, quelquefois en situation d'échec, ont des difficultés à trouver une activité et essaient de passer le temps comme ils peuvent ?

Qu'en est-il de tous ceux qui sont en situation de précarité et de pauvreté et qui ont le sentiment d'être les laissés-pour-compte de la société et n'ont plus l'énergie de surmonter leurs difficultés ?

Et cette liste n'est malheureusement pas limitative. Beaucoup sont les victimes potentielles de comportement addictifs ou des cibles privilégiées pour le prosélytisme faussement rassurant des fondamentalismes qui mènent jusqu'au radicalisme. Ce sont aussi des proies plus ou moins faciles pour tous les promoteurs de trafics illicites. On peut ajouter que ce sont souvent des populations qui se réfugient dans des attitudes de méfiance vis-à-vis d'une société qu'ils ne comprennent pas et qui ne les comprend pas, voire ne les respecte pas. La méfiance et la défiance conduisent à l'incivisme et, de l'incivisme aux incivilités, le chemin est court.

Les deux extrémités de ce spectre qui va du fondamentalisme à la méfiance généralisée ont en commun le renoncement à l'esprit critique, dû à une culture de base faible et à l'abandon de toute curiosité, les deux, culture et curiosité, considérées comme inutiles parce qu'on a déjà la vérité ou parce que, de toutes façons, cela ne sert à rien.

Quels leviers en amont pour le développement de l'esprit critique pour tous ?

Le système scolaire

La formation de l'esprit critique apparaît comme un objectif prioritaire dans les textes officiels de l'Éducation nationale. Elle est présente dans le référentiel de compétence des enseignants, cela juste après l'item « *transmettre les valeurs de la République* » : d'après ce texte, les enseignants ont pour mission d'« aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres¹² ». Il faut donc faire confiance à nos enseignants

L'Éducation nationale est, sur ce terrain en avance sur la société. Car la priorité affichée pour la formation à l'esprit critique n'est pas tout à fait partagée dans la population. L'enquête annuelle du CEVIPOF¹³ (Centre de recherche politique de Science Po) fait apparaître en 2017 que 37 % des sondés privilégient la formation à l'esprit éveillé et critique contre 61% qui privilégient le sens de la discipline et de l'effort. Il reste du chemin à parcourir pour convaincre nos concitoyens que l'esprit critique est une priorité.

Les associations de terrain

Un des fers de lance les plus efficaces dans l'ouverture à la culture et à l'esprit critique, parce que proche des réalités quotidiennes, est celui des associations socioculturelles. Les salariés et les bénévoles qui concourent à l'alphabétisation, une des bases de l'accès à la connaissance, à l'accompagnement de populations fragiles, au maniement des outils informatiques, à la formation aux techniques d'expression orales et écrites, contribuent à favoriser l'autonomie sociale et culturelle des publics auxquels ils s'adressent. Les associations de terrain, au-delà de l'entraide concrète qu'elles apportent, préparent également les esprits à mieux se prendre en charge. C'est peut-être un aspect sous-estimé de

12. Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

13. <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/>, vague 08.

leur travail. Et à ce titre, on peut se demander si le niveau des moyens logistiques et financiers mis à disposition de ces associations est à la mesure des enjeux.

Les institutions culturelles

Enfin il y a nous, membres d'institutions savantes, adhérents d'associations culturelles, consœurs et confrères. Nous participons tous à un degré ou à un autre à l'accroissement et à la conservation de notre patrimoine culturel. Les aspects muséographiques, artistiques, scientifiques, historiques et littéraires retiennent beaucoup de nos ressources humaines et financières. C'est indispensable pour la mise à disposition d'espaces de connaissances et d'échanges qui participent à la formation de nos identités culturelles.

Mais faisons le constat que les relations entre le monde des sociétés savantes, celui du système éducatif et celui des associations de terrain pourraient être améliorées. Des liens existent déjà. Telle académie travaille en concertation avec les collèges et lycées de son environnement afin de décider avec eux des interventions qui correspondent le mieux à leur programme. Telle association organise avec Carré d'Art une exposition de peinture dans ses propres locaux. Telle autre réalise des enquêtes communes avec l'Université.

Je crois, c'est même une conviction, à défaut d'être une certitude, qu'en tant que privilégiés de la culture, nous avons une responsabilité particulière dans sa valorisation auprès de l'ensemble de nos concitoyens. Compte tenu des différences de préoccupations et de niveaux culturels, il n'est peut-être ni pertinent ni efficace que nos sociétés savantes se contentent d'accroître la diffusion de leurs débats et de leurs manifestations à des publics qui ne sont pas réellement concernés.

Ne serait-il pas plus efficace, de se positionner en termes de service, en proposant de mettre à la disposition des enseignants et des responsables d'associations de terrain, nos ressources intellectuelles, nos réseaux, nos capacités d'organisation et de déterminer avec eux les actions qui leur conviennent et qui pourraient susciter, auprès de leurs

publics, la curiosité, le désir d'apprendre et de comprendre, fondements de l'esprit critique et de l'autonomie de la pensée.

Nous avons moins à transmettre nos savoirs, toujours intéressants mais souvent élitistes, qu'à partager nos compétences avec d'autres acteurs socioculturels dans le but commun de donner l'appétit de la culture au plus grand nombre. C'est une invitation à élargir et diversifier nos réseaux. L'Académie de Nîmes y prendra part.

Jean-Jacques Goldman, auteur et interprète, acteur d'une forme de culture, la culture musicale, qui rassemble et fait souvent communier ceux qui y participent, m'a fourni la conclusion de ce propos en résumant d'un début de refrain ce que je crois être la base de notre responsabilité : « Donner envie d'avoir envie¹⁴ ». Ce serait un beau programme commun.

14. *L'envie*, Jean-Jacques Goldman, 1970.

L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX À L'ÉCOLE

par **Christian SALENSON**
membre résidant

« La Trinité n'est pas qu'une station de métro ! ». Tel était le titre d'un article paru dans la revue *Télérama*, en 1990. Dans cet article, l'auteur alertait l'opinion publique sur l'ignorance des phénomènes religieux de la part de la jeune génération. Il appelait de ses vœux à une réhabilitation des connaissances religieuses par un enseignement du fait religieux à l'École. En effet comment les générations montantes pourraient-elles s'inscrire dans la culture européenne sans avoir une certaine connaissance des religions qui ont marqué cette culture ? Qu'il suffise de rappeler que culte et culture ont même origine¹.

J'ai choisi de vous entretenir de ce sujet. Lorsque j'étais étudiant en philosophie, une question avait nos faveurs. Elle consistait à demander à celui qui prenait la parole : « D'où parles-tu ? », apostrophe qui nous permettait, le cas échéant, en ces temps de contestation généralisée et de liberté revendiquée, de mettre parfois dans l'embarras tel ou tel professeur, non sans quelque satisfaction. Les temps ont changé ! Permettez-moi cependant de sacrifier à cette habitude méthodologique sur un sujet aussi sensible que peut l'être dans la société française tout ce qui concerne les religions. Dans le cadre de l'Institut de Sciences et

1. Rey, Alain, *Le Robert – Dictionnaire historique de la langue française*. Ces deux termes proviennent de *cultus* : action de cultiver, d'habiter, qui donnera aussi la culture du développement de ses facultés intellectuelles.

de Théologie des Religions que j'ai dirigé, j'ai œuvré au développement d'un département de formation des chefs d'établissement et des enseignants qui comprend, entre autres, une formation diplômante sur l'enseignement du fait religieux². À ce titre, je me suis intéressé à cette question.

La connaissance des religions, et donc son enseignement, revêt une grande actualité et participe d'une certaine manière aux questions vives de la société. J'en veux pour preuve que le président Hollande au lendemain des attentats de Paris ait demandé que l'on renforce l'enseignement du fait religieux, ce qui a été fait dans le cadre plus général de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République et la laïcité³. Le président Macron a affirmé le mois dernier que l'enseignement du fait religieux et celui de la laïcité non seulement ne s'opposaient pas mais se complétaient. Actuellement, un groupe de travail œuvre sur l'enseignement du fait religieux au ministère de l'Éducation nationale, d'autant plus que la réforme du collège n'a pas permis d'avancée sur ce point et même favorisé un recul en français⁴.

Je voudrais m'expliquer sur le terme, faire un historique de la promotion de cet enseignement, puis en faire valoir les enjeux et prendre en compte les résistances, enfin le resituer dans l'ensemble complexe de la connaissance des phénomènes religieux.

I. Questions de vocabulaire

Lorsque, dans les années 1980, s'est posée la question de cet enseignement objectif des religions et des phénomènes religieux, on s'est demandé comment le désigner et quelle forme il devait prendre.

2. Cette formation s'adresse à des enseignants de l'enseignement catholique puisque malgré des demandes qui me sont parvenues de divers horizons de l'enseignement public, je n'ai pu leur ouvrir ces formations, la loi française interdisant la formation d'enseignants du public par des instituts privés.

3. Le 22 janvier 2015 ont été décrétées 11 mesures en réponse aux attentats de Paris du 7 janvier. L'enseignement laïque du fait religieux figure dans la première d'entre elles.

4. Journal *La Croix*, du 12 janvier 2018.

Histoire des religions

Le terme d'histoire des religions fut l'une des premières expressions utilisées. Elle avait ses lettres de noblesse. Un siècle auparavant en 1879, était créée la chaire d'histoire des religions au Collège de France et la cinquième section consacrée à l'étude des sciences religieuses⁵ fut ouverte à l'École pratique des hautes études en 1886⁶. Ce terme renvoyait sans conteste à une approche scientifique et distanciée des phénomènes religieux. Elle fut cependant rapidement critiquée. On lui reprocha de trop se référer à l'histoire au détriment des autres disciplines de français, de philo, de langues directement concernés eux aussi par cet enseignement. De plus l'expression « histoire des religions » renvoyait à la possible introduction d'une nouvelle discipline dans des programmes scolaires déjà bien chargés. Des voix autorisées s'élevaient pour créer un Capes, et une agrégation d'histoire des religions. Certains posent à nouveau la question aujourd'hui⁷. Les oppositions furent nombreuses et finalement le terme lui-même ne fut pas retenu.

Culture religieuse

Un autre terme fit alors son apparition, celui de « culture religieuse ». L'expression connut son heure de gloire mais elle soulevait un certain nombre de difficultés. Le concept est largement discutable. Il n'est au fond que l'antithèse de « l'inculture religieuse » dénoncée. Le risque était encore plus grand dans les établissements catholiques d'enseignement, ce terme pouvant parfois être appliqué indûment à la catéchèse. Ce fut l'occasion de redire *urbi et orbi* que la catéchèse ne s'adresse qu'à des

5. 1880 marque la naissance institutionnelle des disciplines qui prennent en France le nom de « sciences religieuses ».

6. Elle fut créée en réponse à la suppression des facultés de théologie, dans le cadre de la laïcisation de la III^e République, consciente que le fait religieux en dehors de toute discussion dogmatique « ne saurait disparaître totalement de tout enseignement dans notre pays ». La nouvelle faculté de théologie de Paris fut créée en 1889.

7. Un récent rapport sénatorial portant sur la lutte contre les discriminations préconisait d'en faire une discipline à part entière. Ses rédacteurs sont Jean-René Lecerf (LR) et Esther Benbassa (EELV). La proposition n'a pas été retenue mais elle est défendue aujourd'hui encore par Jean Bauberot qui y voit la possibilité de former un corps d'enseignants compétents ou encore Eric Vinson, enseignant à Sciences Po Paris qui dit qu'il « faudrait créer à l'université des départements de sciences des religions, capables de former des généralistes rompus, comme en Allemagne, à la pédagogie ».

personnes qui le demandent explicitement⁸ et librement alors que la culture religieuse, disons l'enseignement du fait religieux, est pour tous et ne fait aucunement appel à quelque attitude confessante que ce soit.

Dimension religieuse de la culture

On lui préféra un temps l'expression de « dimension religieuse de la culture ». On entendait, par là, développer la connaissance des faits religieux à travers les diverses disciplines. Cette définition avait l'avantage d'énoncer le lien entre religions et cultures et de montrer que l'approche du fait religieux est pluridisciplinaire. Finalement cette expression ne fut pas retenue mais on garda cependant l'idée de dispenser cet enseignement à travers la diversité des disciplines sans exclusive, toutes étant, ou pouvant être, plus ou moins concernées, y compris les disciplines scientifiques⁹.

Le fait religieux

Finalement l'expression d'enseignement du « fait religieux » fut retenue. Il serait probablement plus judicieux de parler des faits religieux au pluriel. Elle est devenue l'expression consacrée et s'est rapidement substituée aux autres. Son promoteur incontesté en fut Régis Debray avec le rapport qu'il remit à Jack Lang en 2002. Dans un article intitulé « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? » paru dans la revue *Études* en juillet de la même année, Régis Debray ne dissimulait pas qu'il y avait là une commodité :

Ne le nions pas : le fait religieux est de bonne diplomatie. L'expression a de l'emploi parce qu'elle est commode et d'une neutralité peu compromettante [...]. Le laïque soupçonneux [...] excusera le religieux par le fait [...], le croyant réticent [...] excusera le fait parce que religieux¹⁰.

8. Directoire général de la catéchèse.

9. En mathématiques en cycle 1, 2, 3 par exemple : « grandeurs et mesures » avec les calendriers, la symbolique des nombres, etc.

10. Debray, Régis, « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? », *Études*, 2002/9, t. 397, p. 171-172.

Régis Debray est parfaitement conscient de l'ambiguïté de l'expression et tout autant des suspicions qui pèsent sur l'exercice :

Du côté laïque, il arrive qu'on dénonce à mots plus ou moins couverts le cheval de Troie d'un cléralisme masqué, l'ultime ruse d'un prosélytisme par ailleurs en déroute [...]. Du côté ecclésiastique ou croyant, il arrive qu'on dénonce un autre cheval de Troie, celui d'un confusionnisme et d'un relativisme dénigreur. Comment séparer l'examen des faits des interprétations qui leur donnent sens ?

On est en présence de deux vraies questions, l'une sur la positivité du fait religieux, l'autre sur la partition entre le culturel et le cultuel. Parler de fait religieux renvoie à une positivité du fait qui en constitue à la fois l'intérêt et l'ambiguïté. Debray appelle à

faire le partage, à titre liminaire, entre le religieux comme objet de culture et par là-même entrant dans le cahier des charges de l'instruction publique qui a pour obligation d'examiner l'apport des différentes religions à l'institution symbolique de l'humanité et le religieux comme objet de culte exigeant un volontariat personnel, dans le cadre d'associations privées¹¹.

Distinguer n'est pas opposer. L'étude positive des faits religieux et la démarche confessante ne s'opposent pas. L'étude exégétique des textes et la pensée théologique ont besoin de l'approche « scientifique » des objets de foi. Régis Debray, qui a largement consulté pour établir son rapport, a d'ailleurs été très impressionné par la recherche biblique, exégétique et archéologique des dominicains de l'École biblique de Jérusalem, y trouvant un esprit de recherche et une rigueur scientifique dont pourraient s'inspirer quelques manuels scolaires. Debray n'a pas manqué de relever ces dysfonctionnements :

Ne peut-on lire dans certains manuels scolaires, sous label laïque, des formules dignes de l'histoire sainte du XIX^e (« Abraham, le père du

11. Debray, Régis, « Rapport au ministre de l'éducation nationale », *L'enseignement du fait religieux dans l'École laïque*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 28.

peuple hébreu » ou « Jésus, le fondateur du christianisme ») simplismes dont le spécialiste confessant du XXI^e, pour sa part, se gardera bien ?

II. Historique

Comment en est-on venu là ?

L'histoire sainte

Il serait inexact de dire que l'enseignement du fait religieux à l'École date de ces dernières décennies. L'enseignement des religions est présent depuis longtemps. Du temps de Louis XIV, on enseignait l'histoire sainte, bien avant l'histoire de France. Guizot avait instauré en 1833 l'histoire sainte au nombre des matières soumises à examen dans la formation des maîtres. Elle occupait alors une place prépondérante parmi les disciplines. En l'absence de coefficients pour les disciplines, lors des examens, les épreuves avaient lieu par ordre d'importance. L'enseignement religieux venait en troisième position, juste après les deux épreuves éliminatoires qu'étaient l'orthographe et le calcul. Ce fut la loi de 1882 qui, en remplaçant l'instruction morale et religieuse par l'instruction morale et civique, laïcisa l'enseignement de l'histoire.

Lorsque l'on mit en place trois divisions dans l'école primaire, le cours de religion fut divisé, lui aussi, en trois parties : au cours élémentaire, on y apprenait les prières, la troisième portait sur la doctrine ecclésiastique, et la division du milieu étudiait l'histoire sainte. Parmi les ouvrages, figuraient le *Petit catéchisme historique* pour les catholiques, *L'histoire de la Bible* pour les protestants et un livre d'instruction pour les israélites.

Au début du XIX^e, la lecture biblique y était globalement fondamentaliste – il en reste encore des traces dans certains manuels d'histoire – et la critique biblique, née et développée surtout en Allemagne, n'avait pas vraiment pénétré la culture. On a connaissance de quelques sujets d'examen qui nous permettent de nous en rendre compte comme celui-ci : « Racontez le passage de la mer Rouge par les Hébreux et les événements qui amenèrent ce fait historique. » Ce fut la loi de 1867 qui fit de l'histoire de France l'égale de l'histoire sainte. Quand Ferdinand

Buisson, en 1869, propose de retirer l'enseignement de l'histoire sainte, les raisons avancées sont l'immoralité de la Bible – ce qui en dit long sur le moralisme en vigueur – et le fait que le peuple juif y était présenté comme le peuple élu, proposition inacceptable tant du point de vue moral que du point de vue scientifique¹². Le fondamentalisme et le littéralisme étaient communs aux cléricaux et aux anticléricaux¹³. Aujourd'hui, on a quelques difficultés à imaginer que l'on enseignait l'histoire biblique comme s'il s'agissait d'une histoire au sens strict. Elle se prolongeait par les éléments de l'histoire de France. L'histoire sainte fut enlevée des enseignements par la loi du 28 mars 1882. La séparation des Églises et de l'État par la loi du 9 décembre 1905 acheva le processus.

L'inculture religieuse ne sévissait pas pour autant. Les Églises assuraient la connaissance de leur propre religion par ce que l'on appelait alors l'instruction religieuse ou le catéchisme. L'histoire des catéchismes est d'ailleurs très instructive. Aux enfants catéchisés, le contexte social contribuait à donner des éléments de connaissance religieuse qu'il ne faudrait cependant pas idéaliser. Le contexte évolue rapidement dans la seconde partie du xx^e siècle par une sécularisation accrue, la perte d'influence des Églises, la baisse du nombre d'enfants catéchisés, la pluralité religieuse. Désormais les Églises n'assurent plus la transmission d'une certaine culture chrétienne.

En 1982, l'Assemblée générale de la Ligue française de l'Enseignement de Montpellier prend position pour l'introduction d'un enseignement des religions à l'école publique dans une perspective anthropologique et comparée. Cette suggestion s'inscrit dans un contexte politique où Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, propose de réaliser l'une des promesses du candidat François Mitterrand de créer « un grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale ». Dans la perspective de l'intégration de l'enseignement privé à l'enseignement public, la Ligue propose alors un enseignement sur les religions. Le projet Savary, on s'en souvient, est retiré après la manifestation du 24

12. Buisson, Ferdinand, « Histoire sainte », in *Dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1887, T. 1, rééd. Col. Bouquins, Robert Laffont, 2017, p. 1280-1284.

13. On en a une belle illustration dans la polémique autour de la parution du livre d'Ernest Renan *Jésus* en 1863.

juin 1984 qui demande la liberté de l'enseignement et du choix des parents.

À partir de 1986, différents acteurs du système éducatif expriment dans la presse des points de vue alarmistes sur le manque de culture religieuse des élèves qui leur rend difficile l'appréhension d'un certain nombre de thèmes littéraires, historiques, philosophiques ou artistiques. Les élèves manquent des références culturelles nécessaires. Les exemples abondent : comment faire lire et apprécier Rabelais, Pascal, Racine, Tartuffe ou Don Juan de Molière, Victor Hugo, Claudel, les attaques de Voltaire contre l'Église, la poésie de Baudelaire sans quelques connaissances religieuses ? Un enseignant d'un lycée catholique marseillais dans un quartier favorisé dit les difficultés qu'il rencontre pour enseigner certaines pages de la littérature, tel le poème de Baudelaire, « Harmonie du soir », *Les Fleurs du Mal* (1857) étudié en classe de quatrième :

Voici venir les temps où vibrant sur sa tige
Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un *encensoir*.
Les sons et les parfums tournent dans l'air du soir,
Valse mélancolique et langoureux vertige !

Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir,
Le violon frémit comme un cœur qu'on afflige,
Valse mélancolique et langoureux vertige !
Le ciel est triste et beau comme un grand *reposoir*.

Le violon frémit comme un cœur qu'on afflige,
Un cœur tendre, qui hait le néant vaste et noir !
Le ciel est triste et beau comme un grand reposoir,
Le soleil s'est noyé dans son sang qui se fige.

Un cœur tendre, qui hait le néant vaste et noir,
Du passé lumineux recueille tout vestige !
Le soleil s'est noyé dans son sang qui se fige...
Ton souvenir en moi luit comme un *ostensoir*.

Encensoir, reposoir, ostensor... que comprennent les élèves ?
Quant à l'histoire de l'art européen, elle est difficilement accessible,

au moins jusqu'au XVIII^e siècle, sans un minimum de culture religieuse pour lire la peinture médiévale pleine de passions et de crucifixions, de miracles et de résurrections, de madones et de saints, l'architecture des cathédrales ou la musique sacrée de Bach.

Cette inculture religieuse profonde et massive est alors constatée dans les jeunes générations quels que soient leur niveau d'étude et leur appartenance religieuse, et n'en déplaît à Finkelkraut, internet n'existait pas encore ! En novembre 1986, un dossier du *Monde de l'Éducation* tire le signal d'alarme. Jean-Pierre Garrigue, doyen des inspecteurs d'histoire-géographie y écrit un article intitulé : « Le christianisme fait-il partie de notre histoire ? ». Le même dossier s'en prend avec virulence aux programmes qui ne permettent pas de remédier à une inculture religieuse préoccupante : « La laïcité, depuis un siècle, a gommé des programmes tout ce qui était confessionnel : en tranchant ainsi par le vide, la République a rendu incompréhensible pour des générations de jeunes une partie de leur histoire. »

On voit alors se développer dans les établissements des cours de culture religieuse. Au début des années 1990, un cycle de conférences sur les faits religieux est mis en place au lycée Buffon à Paris consécutif à l'erreur d'un élève de seconde, prenant dans un tableau de Mantegna, saint Sébastien transpercé de flèches, pour une victime des Indiens de l'Ouest américain. Le fait est établi : « les jeunes n'ont plus aucune culture religieuse ! » La même année, au mois de décembre, la revue *Télérama* que j'évoquais en commençant cet exposé, titre : « La Trinité n'est pas seulement une station de métro ». L'enquête, qui pointe l'inculture religieuse chez les jeunes, est accompagnée d'un sondage qui confirme que l'opinion publique est favorable à l'introduction d'un enseignement de l'histoire des religions à l'école.

En 1989, un rapport, rédigé à la demande de Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, propose de remédier à l'inculture constatée en accordant à l'histoire des religions une place plus importante dans les programmes d'histoire et de littérature du premier et du second degré. Son rédacteur, Philippe Joutard, membre honoraire de notre académie, alors professeur d'histoire moderne à l'université de Provence, chargé

de présider la commission pour la réforme des programmes d'histoire-géographie¹⁴ y note :

C'est un pan entier de notre mémoire collective qui est menacé. L'ignorance du fait religieux risque d'empêcher les esprits contemporains, spécialement ceux qui n'appartiennent à aucune communauté religieuse, d'accéder aux œuvres majeures de notre patrimoine artistique, littéraire et philosophique, jusqu'au XIX^e siècle au moins... Cette ignorance ne permet pas non plus d'appréhender nombre de réalités contemporaines dont on mesure de plus en plus l'importance (le Moyen-Orient, mais aussi les États-Unis). Enfin, une diversité religieuse plus grande en France avec le développement d'une importante communauté musulmane rend plus urgente encore une large information.

En novembre 1991, un colloque est organisé par le CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) de Besançon, à l'initiative du recteur Philippe Joutard, auquel est associé l'Enseignement catholique¹⁵ sur le thème « Enseigner l'histoire des religions dans une démarche laïque ». Son propos est de réfléchir aux modalités pratiques de cet enseignement, à partir des expériences de terrain. Le discours d'ouverture de Philippe Joutard s'appuie sur les débats précédents : « Ce n'est pas la peine de revenir sur l'inculture religieuse [...] En rester aux jérémiades ne fait pas beaucoup avancer la solution des problèmes. [...] Tout le monde est d'accord pour bien distinguer histoire des religions et catéchèse. » Il souhaite qu'à l'issue de ce colloque « des propositions réalistes » soient faites. Il est entendu puisque dans son discours de clôture il dit : « Il n'est pas nécessaire de créer une discipline spéciale », mais il s'agit plutôt de « marquer plus solidement dans les divers programmes, en gras, l'importance des phénomènes religieux » et que « si cette histoire des religions ou des croyances est si importante aujourd'hui, c'est qu'elle nous introduit à un domaine fondamental pour l'homme, le domaine de l'imaginaire et du symbolique ».

14. Joutard, Philippe, *Rapport de la mission de réflexion sur l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences sociales*, septembre 1989, AN, 1997 0117, art. 2.

15. Représenté par France Rollin et René Nouailhat.

Philippe Joutard prône la transversalité du thème dans les programmes, son étude dans une perspective laïque, globale (agnosticisme, athéisme...) et complexe de cet enseignement. Il prône une formation des enseignants au fait religieux pour les désangoisser. Le colloque de 1991 est en quelque sorte un accélérateur dans l'histoire de l'enseignement du fait religieux : des universités, des outils à l'intention des enseignants, de nouveaux programmes (notamment ceux des collèges de 1996 en français et en histoire et de 2002 en cycle 3) suivent. L'analyse attentive de ces programmes ne permet pas de parler de bouleversements mais d'une véritable évolution.

Le 11 septembre

Les événements du 11 septembre 2001 vont accélérer le cours des choses. Les enseignants, dès le lendemain, sont assaillis de questions sur les religions, les intégrismes, l'islam, l'islamisme, la guerre sainte, les élèves ayant subi comme tout le monde le choc des images diffusées en boucle sans aucune explication. Démunis, les enseignants ne savent pas très bien comment y répondre. Un chef d'établissement, ami des quartiers nord de Marseille, devenu depuis proviseur de vie scolaire au rectorat en charge des problèmes de radicalisation, avait demandé d'observer cette minute de silence dans la cour de récréation, la réaction fut inverse.

Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, décide alors de confier au philosophe Régis Debray en décembre 2001 une mission sur l'enseignement du fait religieux. Le rapport remis en 2002 reprend en grande partie les conclusions de Philippe Joutard. Régis Debray y souligne la nécessité de combler des lacunes qui rendent incompréhensibles aux élèves des œuvres de la culture et des réalités. Mais il dit également qu'au-delà de l'approche patrimoniale, il est nécessaire d'apporter des éléments de compréhension du monde contemporain où les religions jouent un grand rôle. On sent bien ici le glissement qui s'effectue et l'injonction nouvelle faite à l'École. Ainsi, après avoir ignoré les religions, on cherche aujourd'hui à les connaître. Régis Debray propose de passer d'une *laïcité d'incompétence* (le religieux par construction ne regarde pas l'école) à une *laïcité d'intelligence* (il est du devoir de l'école de le comprendre). Il en arrive à la conclusion qu'il faut mieux

armer intellectuellement et professionnellement les professeurs et termine son rapport par 12 recommandations dont celle d'améliorer la formation continue des enseignants. Dans le prolongement, sera créé *L'Institut européen des sciences des religions*, IESR.

L'enseignement du fait religieux est désormais inscrit dans le socle commun des connaissances et des compétences depuis 2003 : « Pour mieux connaître le monde qui l'entoure comme pour se préparer à l'exercice futur de sa citoyenneté démocratique, l'élève pose des questions et cherche des réponses en mobilisant des connaissances sur les éléments clés de l'histoire des idées, des faits religieux et des convictions ». Il demande de prendre appui « sur les textes fondateurs en particulier de la Bible et du Coran dans un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ». Cette inscription dans la loi du fait religieux est le résultat de débats, colloques et rapports qui ont agité le monde enseignant en général mais aussi la société civile depuis maintenant une bonne vingtaine d'années¹⁶. La loi Fillon de 2005 souligne l'importance de cet enseignement. Suite au rapport Debray, la place de la Bible a été réaffirmée dans les programmes de français en 6^e ; en histoire, l'étude des grandes religions a été renforcée, par exemple, en 5^e, le prophète de l'islam, le Coran et la diffusion de l'islam, et l'Église, « structure et acteur de l'Occident ».

Le fait religieux après les attentats de Paris

Les attentats de Paris de janvier 2015 ont entraîné une mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Dans ce cadre, l'enseignement du fait religieux est renforcé à la demande du président de la République sur la base de propositions de l'Observatoire de la laïcité. Le but en est de faire tomber « un certain nombre de préjugés et d'incompréhension vis-à-vis des opinions et des croyances de chacun¹⁷ », dit Nicolas Cadène. Il estime que l'exercice de la laïcité suppose une meilleure connaissance des phénomènes religieux. Il ajoute que « c'est la notion de croyance qui doit être mieux comprise des élèves, ce qu'est croire et ne pas croire ». Je pense en effet que, pour beaucoup, cette

16. Socle commun de connaissances et de compétences, domaine 5, BO n°17 du 23 avril 2015.

17. Cadène, Nicolas, Observatoire de la laïcité, *Saphir news*, interview du 8 avril 2017.

notion n'est souvent pas comprise et définie dans sa nature spécifique et limitée. La transdisciplinarité de cet enseignement est maintenue, contrairement à d'autres pays d'Europe où il fait l'objet d'un cours spécifique mais la question est posée. Cet enseignement est lacunaire et il a besoin d'être renforcé en particulier par un module spécifique dans la formation initiale des enseignants, École supérieure du professorat et de l'éducation ESPE.

Actuellement, l'historien Benoît Falaize est en charge du dossier¹⁸. « L'école doit reconstruire un enseignement laïque des faits religieux, non pas pour "re-religiosifier" ou "rechristianiser" la population mais tout simplement parce que les questions religieuses sont pressantes », plaide le chargé de mission à l'Éducation nationale. « Penser l'enseignement sans le fait religieux dans ses dimensions patrimoniales, symboliques et culturelles n'est plus tenable. » « Si un élève évoque sa religion en classe, parfait, parlons-en ! L'idée de demander à un enfant de laisser sa foi chez lui est schizophrénique », souligne-t-il encore, en affirmant l'école comme « inclusive, intégratrice ». « Toutes les religions, et y compris l'agnosticisme et l'athéisme, peuvent s'y vivre à la condition stricte du respect des opinions de l'autre. »

III- Enjeux et résistances

Enjeux

Quels sont les enjeux de cet enseignement du fait religieux ? Un premier enjeu porte sur la socialisation de la jeune génération. Hannah Arendt rappelle que toute génération qui vient au monde doit entrer dans le monde tel qu'il est, condition nécessaire pour qu'elle puisse le transformer et le laisser à son tour à la génération suivante¹⁹. Mais pour cela, la génération montante doit être initiée par la génération précédente. Une rupture de transmission ne manquerait pas d'entraîner une déculturation pouvant aller jusqu'à la perte d'identité. L'ignorance

18. Falaize, Benoît, « L'Éducation nationale face au chantier de la laïcité et l'enseignement du fait religieux », journal *La Croix* du 27 février 2017.

19. Arendt, Hannah, « La crise de l'éducation » dans *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, Folio, 1989, p. 223-252.

des faits religieux serait un moyen assuré de fragiliser l'appartenance à une culture avec les conséquences néfastes tant pour l'identité des personnes que pour celle de la société. Le danger n'est pas illusoire.

Accès au patrimoine

Un premier enjeu concerne l'accès au patrimoine. Chaque nouvelle génération hérite d'un patrimoine architectural, pictural, musical, littéraire qu'elle doit s'approprier pour habiter sereinement sa culture et son histoire. Personne ne peut avoir accès à ces biens culturels si on ne lui en fournit pas les clefs. *A contrario*, l'incapacité d'accéder au patrimoine serait un obstacle majeur à l'intégration. Cette initiation et cette transmission sont rendues plus difficiles en ce temps pour de nombreuses raisons que l'on ne peut développer ici. Les analyses de Günther Anders dans *L'Obsolescence de l'homme*²⁰ sur la déréalisation du monde, la déshumanisation du quotidien et la marchandisation générale aident à comprendre cette perte de transmission généralisée. Bien évidemment, le patrimoine n'est pas exclusivement religieux mais les faits religieux, les œuvres de culture en constituent une part incontournable.

Connaître sa propre tradition religieuse

Un autre enjeu apparaît aujourd'hui qui ne revêtait pas une telle urgence dans les années 1980. J'entends les chefs d'établissements catholiques des quartiers nord de Marseille. Certains accueillent 90 à 98% « d'élèves musulmans » (l'expression doit être mise entre guillemets car elle est particulièrement inappropriée puisque quels que soient leurs modes et leurs degrés d'appartenance à leur religion, y compris les indifférents religieux, elle les enferme tous dans une catégorie religieuse). Pour les élèves qui se reconnaissent dans une appartenance religieuse, leur revendication d'appartenance n'a d'égal, la plupart du temps, que l'ignorance de leur religion. Pire, ils ne savent même pas qu'ils ne savent pas. Quelques formules, quelques bribes de savoir, quelques pratiques souvent plus culturelles que religieuses masquent cette ignorance à leurs propres yeux. Comment pourrait-on le leur reprocher ? Parfois on

20. Anders, Günther, *L'Obsolescence de l'homme*, 1956, rééd. Paris, Ivrea éd., 2002.

en viendrait à souhaiter une simple ignorance. Elle leur serait moins préjudiciable qu'une connaissance déformée²¹. Le décalage entre une identité revendiquée et une ignorance ignorée vulnérabilise grandement ces jeunes. Ces remarques valent *mutatis mutandis* pour les croyants d'autres religions²².

Les religions ont leur part de responsabilité dans la transmission / non-transmission de connaissances religieuses. L'École ne peut désertier sa part de responsabilité et doit proposer ce qu'elle sait faire, un savoir objectif, distancié et critique. Actuellement, avec les chefs d'établissement, on en vient à se demander s'il ne faudrait pas intensifier cet enseignement et en faire une discipline propre mais cela ne va pas sans poser quelques questions...

Introduire la raison critique

Troisième enjeu : introduire la raison critique. Les monothéismes abrahamiques dans leurs histoires respectives ont su conjuguer la raison et la foi. Ils ont su faire appel à la philosophie grecque pour tenir un discours de raison sur la foi, par nature plus intuitive que rationnelle. À certaines périodes, comme à Bagdad au haut Moyen Âge, la ville symbole des Abbassides, chrétiens, musulmans et juifs ont su travailler ensemble. Cette place accordée à la raison philosophique a participé à l'avènement de la Modernité. Mais le danger existe, et l'histoire l'atteste, que les religions puissent parfois contester sa place à la raison critique²³. On assiste alors à toutes les formes possibles d'absolutisation de la religion qui va de pair avec le fondamentalisme et le littéralisme.

Initiation à la pensée symbolique

Un des enjeux de l'enseignement du fait religieux est d'introduire du symbole dans la pensée, comme le dit Philippe Joutard. La connaissance

21. Olivier Roy a parlé d'une sainte ignorance pour désigner un pur religieux qui anime les fondamentalismes modernes sur un marché des religions qui, à la fois, exacerbe leurs divergences et standardise leurs pratiques. *Sainte ignorance*, Paris, Seuil 2008.

22. Lors d'un entretien d'inscription : « oui je suis catholique », « baptisé donc », « non » !!!

23. Fermeture des portes de l'Ijtihad aux XI^e-XII^e siècles en islam ou bien la crise moderniste dans le catholicisme, le littéralisme dans le pentecôtisme.

des phénomènes religieux « introduit à un domaine fondamental pour l'homme, le domaine de l'imaginaire et du symbolique ». En effet, le langage religieux est un langage symbolique, ce que ne comprenaient pas nos aînés du XIX^e siècle, qu'ils fussent croyants ou non. La lecture littérale des textes de la Genèse ou de l'Évangile, du Coran ou des hadiths montre que le lecteur n'a pas encore accès à cette forme particulière du langage. Le symbole et le concept ouvrent deux champs différents de la pensée et offrent des approches diversifiées. Le symbole évoque plus qu'il n'énonce. À la différence du concept, ce qu'il signifie est multiple. Il ouvre un champ sémantique large que le sujet investit selon ses propres ressources. Le symbole ne se laisse pas ramener à l'unicité d'une représentation, gravant cette impossibilité jusque dans son étymologie : *suv-balleiv*, jeter ensemble, tenir des significations contraires dans un unique signe matériel.

Ces deux formes de la pensée ne se concurrencent pas mais s'appellent l'une l'autre pour appréhender le réel. Métaphoriquement, elles s'entourent comme les serpents qui figurent sur le caducée, sans jamais se confondre, sans pouvoir se substituer l'une à l'autre, dans une juste et égale distance et un enroulement qui ouvre l'espace de l'herméneutique aussi bien du réel que du sujet qui le pense. Le croyant joue son rapport au monde et à lui-même à travers ces symboles, ces rites, ces récits dans lesquels il tente, comme dirait Ricœur, de « comprendre et de se comprendre ». Celui qui, adepte d'une religion ou non, n'a pas accès à ce langage ne parviendra pas à lire un texte sacré. Il restera figé dans la lettre. Confessant ou non, il ne comprendra pas non plus le sens d'un espace sacré ou celui d'un rite.

Actuellement, beaucoup d'œuvres restent hermétiques même à ceux qui s'y intéressent. Certaines visites commentées d'édifices religieux sont affligeantes d'ignorance. Les livres guides touristiques eux-mêmes sont d'une indigence rare. Je devais faire visiter à des enseignants la cathédrale de Sienne et je tenais à ce qu'ils entrent dans une compréhension symbolique de ce monument. Aucun guide ne disait quelque chose de sensé sur les 3000 m² du pavement !, sauf à décrire l'origine de la pierre, le nom des artistes, les variations d'époque mais rien sur la symbolique des scènes représentées ni de leur organisation au sol ! Heureusement, la thèse d'un Allemand m'a fourni quelques

éléments suffisamment pour que je puisse poursuivre par moi-même l'étude. L'enseignement du fait religieux, quand il n'est pas écrasé dans un positivisme, au même titre que les arts, ouvre à cette lecture de la réalité...

Compréhension du monde dans sa complexité

Il faut rajouter encore un enjeu : la compréhension du monde dans sa complexité. J'emprunte la formule au recteur Joutard. Laurent Fabius, alors ministre des affaires étrangères, a demandé à Sciences Po Paris d'organiser un colloque sur *Religions et politique étrangère* en 2013. Voici ce qu'il disait, probablement impressionné par les atermoiements de la diplomatie française – doux euphémisme ! – lors du déclenchement des printemps arabes :

Nombre des crises internationales actuelles restent inintelligibles et d'ailleurs insolubles quand le fait religieux n'est pas pris en compte. L'analyse des évolutions en matière religieuse est un outil essentiel à la compréhension du monde. C'est donc pour tenter d'éclairer certaines de ces questions que j'ai souhaité l'organisation de ce colloque international, assurément original, sur les liens entre religions et politique étrangère²⁴.

Laurent Fabius estimait que Sciences Po Paris ne prenait pas suffisamment en compte la connaissance des phénomènes religieux pour former des hommes et des femmes politiques capable de comprendre le monde, la communauté internationale et/ou la société française.

Résistances

L'enseignement du fait religieux se heurte à un certain nombre de résistances idéologiques. Certains craignent qu'il ne soit le cheval de Troie des religions pour réinvestir l'École. D'autres redoutent un enseignement scientifique de la religion. Cette crainte peut venir de musulmans mais tout aussi bien de certains milieux catholiques conservateurs. Il est vrai que le statut du discours sur Jésus n'est pas le même selon que je parle

24. Discours de M. Laurent Fabius Ministre des Affaires étrangères pour la clôture du colloque *Religions et politique étrangère*, à Sciences Po (CERI), le 6 novembre 2013.

du Jésus de l'histoire à la lumière des recherches actuelles²⁵ ou du Jésus de la foi. Pour le théologien, les discours ne sont pas antagonistes mais leur statut épistémologique est sensiblement différent.

Une autre résistance à laquelle se heurte cet enseignement est l'inertie des enseignants. Elle est probablement liée au caractère profondément conservateur de l'École. Après les Églises, l'École est sûrement l'institution la plus conservatrice qui soit, un peu pour les mêmes raisons d'ailleurs. Si les Églises sont des conservatoires de représentations du monde et de valeurs éthiques, l'École est un conservatoire de connaissances et un lieu de transmission de valeurs sociétales. D'une certaine manière, on ne transmet que ce que l'on conserve.

Le tout se joue sur un fond d'inculture française généralisée dans le domaine des religions. Elle met les enseignants en situation délicate. L'enseignement catholique ne fait pas exception à la règle, à l'exception de quelques personnes qui ont une relative connaissance du christianisme. Pourtant le fait de ne pas avoir de connaissances ne devrait pas en soi être un obstacle. Les enseignants enseignent beaucoup de choses qu'ils n'ont jamais étudiées à l'université. Ils devraient donc être en mesure de faire pour l'enseignement du fait religieux ce qu'ils font en d'autres domaines : trouver la documentation, acquérir les connaissances et construire leur enseignement. Or, ils sont comme anesthésiés devant le sujet. *A contrario*, je constate que des enseignants qui se forment à la connaissance des phénomènes religieux sont assez vite à l'aise et prennent des initiatives heureuses dans leur discipline propre, un peu comme s'ils avaient exorcisé quelques peurs fantasmatiques. Cela leur donne d'ailleurs aussi une plus grande liberté en connaissance des arts.

Il faut ajouter aussi une autre peur. Il n'est pas rare qu'un enseignant se voit contesté dans l'enseignement de la Shoah ou sur des éléments essentiels de connaissance de l'islam. Des élèves peuvent contester la légitimité de l'étude de certains de ces sujets, en histoire par exemple. Tel cet enseignant qui étudiant la naissance de l'islam avait apporté un Coran raconte : « Entre indignation et provocation, un élève m'a alors demandé de lâcher ce livre car, selon lui, j'étais impur ». Il s'est exécuté.

25. Maier, John, *Un certain juif Jésus*, Paris, Cerf, 2009, 4 tomes.

On imagine le traumatisme. Il dit qu'aujourd'hui, il ne se laisse plus impressionner. Il a repositionné les religions comme objet de savoir. On est donc en présence d'une reconquête par l'École d'un domaine du savoir essentiel sur lequel elle s'était déclarée incompétente. Il y a là un véritable enjeu de laïcité.

IV. Les faits religieux dans la compréhension du phénomène religieux

Je me suis suffisamment attaché à dire l'importance et les enjeux d'une connaissance des faits religieux, tant dans la constitution des personnes que dans leur intégration dans la culture et la vie d'une société. J'ai essayé de dire les résistances et d'en comprendre quelques-unes... Mais je voudrais maintenant resituer l'enseignement du fait religieux dans l'ensemble plus vaste de la compréhension du phénomène religieux.

Les limites des faits religieux

Le fait religieux se définit par trois traits bien mis en valeur par Régis Debray. Le fait est évident. Il se constate et il s'impose à tous. En cela, il mérite d'être appelé : fait religieux. Comme tel, il n'est pas discutable. Aussi, et c'est son second trait, il n'a pas un statut moral particulier et il ne demande pas que l'on prenne parti. Enfin le fait religieux est englobant et, comme tel, ne privilégie aucune religion qui serait plus vraie qu'une autre, etc.

On voit bien alors que la notion de fait religieux ne suffit pas à faire comprendre et connaître l'ensemble du phénomène religieux. Les faits religieux au sens précédemment défini, ne sont qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus vaste qu'est le phénomène religieux. Lorsque Durkheim veut définir les phénomènes religieux, il reconnaît immédiatement la difficulté. Elle est double. D'une part, « il y a une multitude de manifestations religieuses qui ne ressortissent à aucune religion proprement dite » et même « des religions où toute idée de Dieu est absente²⁶ ». Ainsi se trouve posée la redoutable question des limites

26. Durkheim, Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, livre 1, ch. 1, Quadriège, PUF, 1960.

de la religion et donc de ce qui est religieux et de ce qui ne l'est pas. Paul Tillich qualifiait de quasi religion les grands systèmes politiques du xx^e siècle. D'autre part, une autre difficulté se présente que Durkheim a aussi bien vue. La religion ne se donne pas uniquement à voir dans des faits mais aussi dans des états, *des états d'âme* comme il dit, qui peuvent être des sentiments individuels mais aussi collectifs, variables d'ailleurs au fil du temps.

En faisant le choix d'enseigner les faits religieux, l'École n'enseigne pas pour autant ce qu'est la religion, ni ce qu'est le phénomène religieux. Elle n'a pas cette prétention. Elle initie à la lecture des faits religieux qui se donnent à voir et à lire pour tout un chacun dans leur évidence première. Pour le dire autrement, enseigner le fait religieux n'est pas enseigner *La religion* ni les religions à l'école, mais uniquement initier à la connaissance de quelques-unes de ses manifestations factuelles. Pour bien comprendre ce qu'est l'enseignement du fait religieux, nous devons le resituer à sa place dans un ensemble plus vaste de la connaissance de la religion.

La philosophie de la religion

La connaissance de la religion et du phénomène religieux doit faire droit à la philosophie. Avant que l'histoire des religions ne se constitue en discipline autonome au cours du xix^e siècle, les réponses furent surtout apportées par la philosophie de la religion. Les philosophes ont essayé de répondre à la question : qu'est-ce que la religion ? La philosophie de la religion se propose de penser la religion dans son essence et la totalité de ses manifestations. Elle se distingue tout autant de la théologie que de la philosophie religieuse²⁷, cette dernière tire les conséquences philosophiques d'une vision religieuse particulière du monde²⁸. Mais elle se distingue aussi des sciences religieuses qui lui sont postérieures et qui ne s'y substituent pas malgré leur prétention holistique. Aujourd'hui, la philosophie de la religion garde sa finalité propre que l'on peut résumer ainsi : comprendre la raison de la religion.

27. La distinction de vocabulaire est de Henri Duméry, *Critique et religion*, Paris, Sedes, 1957, p. 8-9.

28. Blondel, Maurice, « Vivant en chrétien, je cherche comment je dois penser en philosophe ».

La philosophie de la religion est traversée de nombreux courants qui ont apporté chacun leur part de compréhension de la religion. Le courant de la raison spéculative avec Schleiermacher en marque pour une part l'avènement dans son ouvrage célèbre *Discours sur la religion à ceux de ses contempteurs qui sont des esprits cultivés*, paru en 1799, auquel s'ajoute la pensée de son contemporain Hegel ou encore celle de Schelling ou, au début du xx^e, le grand penseur juif que fut Franz Rosenzweig²⁹. Il se distingue du courant de la raison critique représenté évidemment par E. Kant³⁰, mais aussi E. Troeltsch, L. Feuerbach³¹, F. Nietzsche. Le courant de la raison phénoménologique avec E. Husserl et dans sa suite R. Otto³², Van der Leeuw³³, Mircea Eliade et enfin le paradigme herméneutique avec Dilthey, Gadamer, P. Ricœur, etc. La raison phénoménologique et le paradigme herméneutique marqueront plus profondément l'avènement des sciences religieuses.

De l'histoire des religions à l'anthropologie religieuse

L'histoire des religions s'est constituée en discipline autonome depuis le milieu du xix^e siècle, période marquée par le rationalisme et le développement des sciences positives. Elle fut l'application aux faits religieux d'une histoire positive. De fait, elle a permis de rassembler des matériaux considérables dans la connaissance des faits religieux. Que l'on songe aux études de Salomon Reinach, aux sommes encyclopédiques de Frazer³⁴, etc. et dans la période plus récente aux travaux de mythologie comparée de Georges Dumézil, de Mircea Eliade³⁵, etc. L'apport de l'histoire des religions à la compréhension du phénomène religieux est indéniable. Et en même temps, on touche aux

29. Rosenzweig, Franz, *L'étoile de la rédemption*, 1921, première traduction en France 1982, Seuil éd.

30. Kant, Emmanuel (1724-1804), *La religion dans les limites de la simple raison* ; éd. Félix Alcan, Paris, 1913.

31. Feuerbach, Ludwig, *L'essence du christianisme*, 1850, Paris, Gallimard, 1992.

32. Otto, Rudolph, *Le sacré*, 1^{ère} éd. 1917. Rééd. Paris, Payot, 2015.

33. Van der Leeuw, G., *La religion dans son essence et ses manifestations*, Paris, Payot, 1970.

34. Frazer, James, *Le rameau d'or*; Bouquins, Robert Laffont, 1935.

35. Eliade, Mircea, *Traité d'histoire des religions 1949, ou son Histoire des croyances et des idées religieuses*, en trois tomes, Payot, Paris, 1976.

limites de l'histoire des religions. Comme le disait Ernst Troeltsch, « La science historique ne connaît pas de concept universel (mais seulement) des phénomènes concrets, individuellement conditionnés par le contexte d'ensemble mais non déductibles en leur noyau et purement factuels³⁶ ». Or, la difficulté avec les phénomènes religieux tient à leur constitution elle-même. Comme le dit Michel Meslin, « nous ne pouvons opposer une soi-disant réalité objective du passé que l'historien pourrait par sa méthode et ses techniques reconstituer intégralement et une interprétation kérygmatique des mêmes faits dont on laisserait l'interprétation au seul théologien, alors que ces faits mêmes et leur interprétation constituent un tout indissociable dans une expérience religieuse vécue³⁷ ». La difficulté réside précisément en l'expérience religieuse vécue. Au fond, ni la philosophie de la religion, ni l'histoire des religions ne suffisent à rendre compte de ce phénomène complexe qu'est la religion, le sentiment religieux, l'expérience religieuse. Cela relativise la définition même d'un fait religieux et d'une certaine manière en critique le concept.

L'anthropologie religieuse

« Un fait religieux, même situé dans le temps, ne peut être tenu pour un simple fait historique. » « Il faut en découvrir le sens pour le mieux comprendre ». Il y a donc besoin d'une herméneutique des faits religieux. Il y a aussi besoin d'une convergence de disciplines qui, chacune dans leur domaine propre, s'exercent à la compréhension du phénomène. Aucune discipline ne peut prétendre, comme elles le font trop souvent, à la compréhension univoque de ce phénomène.

La religion a été un des premiers objets d'analyse et a contribué à la constitution de la sociologie comme science mais toutes les analyses sociologiques ne suffisent pas à rendre compte du phénomène. La psychologie a beaucoup de choses à dire du sentiment religieux sans pour autant prétendre comprendre la religion, pas même le sujet religieux. La psychologie religieuse couvre d'ailleurs un champ immense. Nous connaissons les travaux de Freud sur la religion, ou

36. Troeltsch, Ernst, *L'absoluité du christianisme et l'histoire des religions*, 1901, Œuvres, t. III, traduction française, Paris, édition du Cerf, 1996, p. 100.

37. Meslin, Michel, *L'homme et le religieux, essai d'anthropologie*, Éd. Honoré Champion, Paris, 2010, p. 15.

de Jung, mais beaucoup moins ceux de son contemporain aux États-Unis, William James³⁸ et son école, ou encore, dans la période plus proche de nous, ceux de Vergote³⁹. L'ethnologie est convoquée sur les phénomènes religieux. Nous pensons aux travaux de Dumézil ou encore à l'œuvre, un peu inclassable, de René Girard. Ses études sur le sacrifice ne peuvent prétendre, elles non plus, à aspirer à dire le dernier mot sur ce phénomène complexe du sacrifice que l'on trouve dans toutes les religions, y compris d'ailleurs dans les quasi religions séculières.

De cela, je conclus qu'à cause de leur complexité, les phénomènes religieux ne peuvent être ramenés à une seule discipline. On a besoin d'une véritable anthropologie religieuse dans laquelle une pluralité de disciplines convergent dans l'analyse du phénomène : l'histoire certes mais aussi la géographie religieuse, la psychologie religieuse, l'ethnologie et ses diverses branches, etc. Au fond, on a bien besoin de ces deux polarités pour penser la religion, d'une part les sciences de la religion et, d'autre part, la philosophie de la religion qui poursuivent leur travail de compréhension de la raison de la religion.

Une conversation triangulaire

Pourtant cela ne saurait suffire. Nous devons encore tenir compte d'une troisième polarité qui inclut la dimension croyante et qui est l'objet de la théologie, laquelle est à mes yeux essentiellement une herméneutique de l'expérience humaine comme expérience religieuse. On imagine mal une histoire des arts qui ne donnerait pas la parole au peintre, à l'expérience artistique et à la pensée qu'il élabore sur son art. La compréhension du phénomène religieux doit inclure le discours que le sujet religieux tient sur son expérience humaine du divin. Ainsi on est dans une configuration à trois entrées : la philosophie de la religion, les sciences de la religion, la théologie de la religion. Ernest Troeltsch proposait « une conversation triangulaire » transdisciplinaire.

J'ai bien conscience de dépasser l'objet de cet exposé sur l'enseignement du fait religieux. Précisément je crois utile, après en avoir dit l'histoire, les enjeux et l'intérêt, de rappeler ici qu'il n'est

38. James, William, *Les formes multiples de l'expérience religieuse, essai de psychologie descriptive*, 1902, Rééd. Exergue, 2001.

39. Vergote, Antoine, *Psychologie religieuse*, Bruxelles, Charles Dessart éd., 1966.

qu'un élément très partiel dans la compréhension d'un des phénomènes parmi les plus complexes qui soient de la vie humaine, le phénomène religieux. Mais peu importe que cet enseignement soit parcellaire, à peine introductif, le principal étant que cet enseignement scolaire se souvienne toujours qu'il reste bien modeste par rapport à son objet.

Sujet et objet

Je voudrais encore soulever un dernier point sur l'objectivité de la compréhension de la religion. Comment comprendre une religion ? La question n'est plus : comment l'enseigner, ni quelle est la raison de la religion ? La question est : comment la comprendre non plus au sens des disciplines à convoquer mais au sens du rapport entre le sujet connaissant et l'objet de connaissance.

Je m'inspirerai de Louis Massignon (1883-1962). Il fut un immense islamologue. Très jeune encore, il avait engagé sa thèse sur un mystique musulman Al-Hallaj, mort à Bagdad en 922, crucifié. L'université était fortement marquée au début du *xx*^e siècle par le positivisme. Beaucoup lui avaient fait savoir qu'il ne pourrait prétendre devenir universitaire et enseigner en faisant sa thèse sur un mystique ! Fort heureusement, le plus grand islamologue de cette époque, le Hongrois Ignaz, Goldziher (1850-1921), lui, soutint le contraire et l'engagea à poursuivre ses études sur la mystique musulmane⁴⁰ : « Goldziher m'a dit : "Vous êtes dans la bonne voie ; c'est moi-même qui corrigerai les épreuves de vos livres." Il était au summum de la science internationale ; et moi j'étais un débutant. » Si Massignon est devenu le très grand islamologue qu'il a été, ce fut en comprenant l'islam de l'intérieur. Il n'était pas musulman mais il est entré à l'intérieur de l'islam. On peut ne pas être l'adepte d'une religion et la comprendre de l'intérieur.

Ce que fit Germaine Tillion en son domaine. Elle était, pour une part, disciple de Massignon qui avait codirigé sa thèse avec Marcel Mauss⁴¹. Germaine Tillion, ethnologue en Algérie a vécu la même expérience. En pleine idéologie positiviste, elle a compris que l'approche scientifique d'un objet est toujours faite par un sujet et que de l'état d'esprit du sujet,

40. Massignon, Louis, *Revue Horizons maghrébins*, n° 14-15, 1989, p. 157.

41. Tillon, Germaine, *Fragments de vie*, essais, Seuil, 2009, p. 278. Germaine Tillon (1907-2008), résistante et ethnologue. Elle est entrée au Panthéon le 27 mai 2015.

de sa capacité à habiter avec bienveillance son objet et à le comprendre de l'intérieur, dépendait paradoxalement la qualité objective de l'analyse. Elle a fini par pouvoir le dire non sans provoquer quelques remous dans le milieu universitaire et subir quelques ostracismes comme on peut l'imaginer. Ce que Germaine Tillion dit de l'ethnologie et de la sociologie vaut probablement pour la compréhension « scientifique » de l'islam ou de tout autre religion : « Qu'est-ce que la sociologie ? Qu'est-ce que l'ethnologie ? C'est d'abord la remise en cause de fond en comble de celui qui s'y consacre. Après seulement, il peut regarder fonctionner une civilisation... » En effet on ne peut comprendre si on ne comprend pas les « vécus de conscience » sans toutefois renoncer à une compréhension la plus objective possible des faits religieux. Aussi, comme le recommande Michel Meslin, il faut éviter de durcir une opposition entre l'histoire des religions et la phénoménologie religieuse.

Conclusion

Il est grand temps que je conclue. J'ai bien conscience, dans cette dernière partie, d'avoir outrepassé la question de l'enseignement du fait religieux, mais je ne pouvais pas laisser penser que l'enseignement du fait religieux à l'École était suffisant pour connaître ce phénomène humain complexe. Je voulais resituer cet enseignement dans la dimension plus large d'une conversation triangulaire entre les sciences religieuses, la philosophie de la religion et la théologie qui se poursuit en d'autres lieux et ne pas laisser à penser que cet enseignement était suffisant.

La part de l'École est modeste. Il est donc hors de question de se défausser sur l'École pour régler des problèmes dont elle n'a pas à endosser la responsabilité ni à dispenser une connaissance qui dépasse sa finalité. Mais cette part est nécessaire, c'est du moins ce que j'ai essayé de montrer. On est en droit de demander à l'École de se requalifier dans un domaine à propos duquel elle avait déclaré trop rapidement son incompetence quand la société, dans une nouvelle phase de son histoire, a besoin de son intelligence.

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2018

Séance du 5 janvier 2018

CHÔMAGE ET CHÔMEURS, UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE DU CHÔMAGE

par Luc SIMULA
correspondant

Le verbe « chômer » et le substantif « chômage » apparaissent dans la langue française aux ^{xii}e et ^{xiii}e siècles. Montaigne utilise à plusieurs reprises le verbe dans les *Essais*, par exemple lorsqu'il remarque que nous exploitons souvent les raisonnements des autres « et laissons chomer les nostres¹ ». Un siècle plus tard, dans la fable *Les membres et l'estomac*, La Fontaine fait dire aux organes du corps lassés de travailler pour l'estomac, « Chômions, c'est un métier qu'il veut nous faire apprendre² ».

1. « Nous nous investissons [des facultés] d'autrui, et laissons chomer les nostres », Montaigne, *Les Essais*, Éd de Bordeaux, Livre III, page 246. Disponible en ligne sur wikisource 3.djvu/246.

2. La Fontaine, *Fables*, Livre III. Une version intégrale des fables de Jean de La Fontaine est disponible sur le site <https://fables-delafontaine.com/>.

L'étymologie de chômage et chômer renvoie au grec brûler, avoir de la fièvre, puis au latin « *cauma* », forte chaleur, et au bas latin « *caumare* », se reposer pendant les grandes chaleurs. Elle permet de les distinguer clairement de leurs homonymes « chaumage » et « chaumer », écrits « au » et issus du latin « *calamus* » (canne, roseau, chaume). Comme l'attestent les éditions successives du dictionnaire de l'Académie française, le chômage désignera jusqu'au début du XIX^e siècle « l'espace de temps qu'on est sans travailler³ », quelle que soit l'origine de cette absence d'activité et celle-ci concernant aussi bien les hommes que les lieux de production, atelier, moulin, canal, champ... Il n'est donc pas surprenant que la seule occurrence des termes « chômage » et « chômer » dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert concerne une forge : « ...lorsque la forge est en chômage⁴ », c'est-à-dire à l'arrêt. À la fin du XVIII^e siècle, les termes du chômage moderne sont donc présents dans la langue française, mais ils demeurent relativement peu utilisés, restent imprécis et concernent des choses, des hommes, voire des idées. De ces prolégomènes du chômage nous conservons encore aujourd'hui la « fête chômée ». (Cf. Encadré I)

À partir de la fin du XIX^e siècle, le chômage moderne, que nous connaissons encore hélas aujourd'hui, devient une question économique, sociale et politique importante. Les économistes vont s'emparer de cet objet d'étude et c'est à la façon dont le chômage a été pensé depuis le XIX^e siècle que nous nous intéresserons tout d'abord, avant de nous demander si les changements structurels de l'économie du XXI^e siècle n'exigent pas une nouvelle approche.

3. Les versions successives du dictionnaire de l'Académie française sont consultables en ligne, notamment à l'adresse <http://atilf.atilf.fr/academie.htm>. Dans le *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Pierre Larousse, publié en 1856, le chômage est également défini comme « Temps que l'on est sans travailler ».

4. *Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, rédigé sous la direction de Diderot et d'Alembert (1751-1772). Entrée « Forges et arts du fer », Volume 21, page 30. Consultable en ligne, notamment à l'adresse : http://www.lexilogos.com/encyclopedia_diderot_alembert.htm.

« CHÔMAGE. s.m.

L'espace de temps qu'on est sans travailler. On déduit le chômage aux ouvriers qui ont manqué de se trouver à l'atelier. On paye tant pour le chômage d'un moulin, quand on l'empêche de moudre. »

« CHÔMER v.n.

Ne rien faire, faute d'avoir à travailler. Il se dit proprement en parlant des ouvriers & des gens de travail. Un bon ouvrier ne doit point chômer. C'est dommage de laisser chômer un si bon ouvrier. Et en ce sens on dit d'un ouvrier, qu'il chôme de besogne, pour dire, qu'il manque de travail.

CHÔMER, se dit aussi en parlant des terres. Ainsi on dit, que des terres chôment, pour dire, qu'on les laisse reposer, & qu'on n'y sème rien. Il faut laisser chômer les terres de temps en temps. On dit aussi, qu'un moulin chôme, pour dire, qu'il ne va point, qu'on n'y moud point. (...) On dit, Chômer de quelque chose, pour dire, manquer de quelque chose. Il ne m'a pas laissé chômer de livres. N'épargnez pas les bois, vous n'en chômez point, on ne vous en laissera pas chômer. Il est du style familier.

CHÔMER. v.a. Fêter, solenniser un jour en cessant de travailler. Chômer une Fête. On a ordonné de chômer ce jour-là. On dit proverbialement, il ne faut point chômer les Fêtes avant qu'elles soient venues, pour dire, qu'il ne faut point se réjouir, faire éclater sa joie pour une chose qui n'est pas encore arrivée. On dit encore en ce sens, Quand la Fête sera venue, nous la chômerons. On dit proverbialement & figurément d'un homme dont on ne fait nul cas, que c'est un Saint qu'on ne chôme point. »

Encadré I : Définitions extraites du Dictionnaire de l'Académie française, éditions de 1762, 1798, 1832.

N.B. : les définitions respectent la graphie et la ponctuation originales.

Généalogie d'un concept

La pauvreté a longtemps occulté le chômage

Dans la préface de son *Projet de Dîme royale*⁵, Vauban dresse un tableau de la société de son temps (xvii^e siècle). Un dixième de la

5. Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban (1633-1707), nommé maréchal de France par Louis XIV est connu pour ses constructions militaires. Mais il fut également, comme son contemporain Colbert, un penseur économique de l'école mercantiliste. Il publie sans avoir obtenu l'autorisation royale son *Projet de dîme royale* en 1707. Le manuscrit est consultable sur le site de la BNF : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105092d/f10.image>

population « est réduite à la mendicité, et mendie effectivement », tandis que la moitié des habitants « ne sont pas en état de faire l'aumône, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition ».

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la représentation sociale du pauvre est tellement prégnante que le chômeur, au sens de celui qui n'a pas de travail, est inclus dans la masse des pauvres et ne s'en distingue pas. Fait révélateur, il n'y a pas de chômeur parmi *Les Misérables* du livre de Victor Hugo, paru en 1862 mais conçu au milieu du XIX^e siècle. Il faut attendre Émile Zola pour que la figure moderne du chômeur entre dans la littérature, dans *Germinal*, *L'Assommoir* et dans une nouvelle au titre explicite, *Le Chômage*⁶, reprise dans les *Nouveaux contes à Ninon* (1893). L'histoire se déroule durant une crise économique qui contraint le patron d'une petite usine à mettre au chômage ses ouvriers. La nouvelle décrit en parallèle les efforts d'un ouvrier à la recherche d'un emploi et la descente dans la misère de sa famille. Le chômage y apparaît clairement comme la réponse à la question finale que pose la petite fille de l'ouvrier : « – Dis, maman, ... pourquoi donc avons-nous faim ? ».

À la différence de la pauvreté, le chômage et le chômeur sont peu présents dans la littérature, *Les raisins de la colère* de John Steinbeck, paru en 1938 et pour lequel il obtiendra le Prix Pulitzer, constituant une exception. Par exemple, Albert Camus a connu personnellement le chômage et il signale dans « Misère de la Kabylie », série d'articles parus en 1939, l'importance du chômage dans cette région⁷. Cependant, le lecteur ne croise aucun chômeur dans *La Peste* et Meursault n'est pas au chômage.

De façon plus surprenante, le phénomène du chômage n'est pas étudié par les économistes du XIX^e siècle. Le terme « chômage » est

6. Zola, Émile, *Nouveaux contes à Ninon*, (1874), p. 126 et suivantes. Disponible en ligne : <https://beq.ebooksgratuits.com/vents/zola-ninon2.pdf>.

7. La question du chômage en Kabylie est principalement abordée dans le troisième article, intitulé « Le dénuement », paru dans « Alger Républicain » du 7 juin 1939 : « Pour remédier au chômage beaucoup des communes ont organisé des chantiers de charité... » (page 39). Le texte intégral des articles peut être retrouvé sur le site : <https://fr.scribd.com/document/367654198/Albert-Camus-Misere-de-Kabylie>.

absent des deux livres fondateurs de la science économique moderne, *La richesse des nations* d'Adam Smith (1776) et *Des principes de l'économie politique* de David Ricardo (1817)⁸. Le chômage apparaît chez Marx dans la seconde moitié du XIX^e siècle sous la forme de « l'armée industrielle de réserve » mais ne constitue pas un objet d'étude en soi ; il s'inscrit dans les lois de l'accumulation capitaliste qui, selon Marx, conduisent à la paupérisation du prolétariat. Enfin, Alfred Marshall, le plus grand économiste au tournant du XX^e siècle, perçoit la dimension nouvelle du chômage moderne dès les années 1880 et formule ce qui peut être considéré comme la première analyse du chômage en 1903. Il distingue deux types de chômage. Le premier, le « chômage occasionnel » (*occasional unemployment*) résulte des variations de l'activité et des difficultés de l'ajustement entre offre et demande sur les marchés des biens et du travail. Il s'agit d'un chômage involontaire, subi par les salariés qui, lorsque l'activité est bonne, sont des salariés stables. Le second, le « chômage systématique » (*systematic unemployment*) rassemble tous ceux qui ne peuvent travailler, les « inemployables », ou ne veulent pas travailler, sinon simplement par intermittence, le « résidu ». Il s'agit en fait des individus qui, dans une économie encore partiellement industrialisée, sont aux frontières du salariat ; ils vivent principalement d'autres activités, dans le cadre encore très répandu de la pluriactivité, ou d'expédients.

L'invention du chômage (1890-1910)

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le terme « chômage » est donc très peu utilisé, le plus souvent au pluriel, « les chômages », ou dans une expression qui le précise, comme « le chômage professionnel », « le chômage ouvrier », « le chômage involontaire ». De même, de nombreuses périphrases pallient l'absence du substantif chômeur : « les sans-travail », « les nécessiteux valides sans travail », « les valides sans emploi »... aussi bien en France que dans les autres pays industrialisés.

Pour surmonter ces ambiguïtés, le concept de chômage va être précisé par les réformateurs sociaux qui cherchent à comprendre la

8. Le site Gallica de la bibliothèque nationale de France permet d'effectuer des recherches par mot sur l'ensemble du texte des livres référencés : Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France .

misère ouvrière. En particulier Louis René Villermé et Frédéric Le Play (1806-1882), un des fondateurs de la sociologie moderne, dont les travaux sur la famille souche ont été repris récemment par Emmanuel Todd. En 1835, Louis René Villermé est chargé par l'Académie des sciences morales d'un *Rapport sur l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*⁹. Il se rendra à cette occasion à Nîmes, où il remarquera que les ouvriers de la soie sont plus souvent en chômage que ceux du coton. Frédéric Le Play, polytechnicien et ingénieur des Mines, tire de sa connaissance du monde industriel un livre majeur paru en 1855 et au titre explicite, *Les ouvriers européens*. Il définit au début du premier tome (intitulé « Méthode d'observation ») « les 300 mots constitutifs du langage propre à la science sociale ». Parmi eux, le chômage : « *Cessation du travail dans un Atelier indépendamment de la volonté du Patron et des Ouvriers*¹⁰ ». L'expression « indépendamment de la volonté » met en évidence le caractère involontaire du chômage qui distingue en particulier le chômeur du travailleur intermittent ou du vagabond.

Mais les travaux d'histoire économique, notamment ceux de Christian Topalov¹¹ et Robert Salais, Olivier Baverez, Dominique Reynaud¹², montrent que c'est principalement pour des exigences statistiques que seront inventés le chômage puis le chômeur dans les années 1890-1910. Comme les réformateurs sociaux et les syndicats, autorisés en France depuis 1884, les statisticiens considèrent que la révolution industrielle a créé, dans les économies de marché industrialisées, un groupe nouveau d'ouvriers occupant un emploi salarié stable et ne disposant d'aucune autre ressource pour vivre. Ces ouvriers courent donc un risque particulier, puisqu'en cas de ralentissement ou

9. *Le Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, conduira à l'adoption en France des premières lois sociales limitant le travail des enfants. Texte consultable en ligne sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France à l'adresse <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86268422/f14.image>.

10. La citation respecte la graphie originale. Les mots commençant par une majuscule figurent parmi les trois cents mots du lexique.

11. Topalov, Christian, *Naissance du chômeur 1880-1910*, Albin Michel (1994).

12. Salais, Robert, Baverez, Nicolas, Reynaud, Bénédicte, *L'Invention du chômage*, PUF (1986).

de cessation de leur activité, notamment lors des crises industrielles, ils se retrouvent sans ressources et sans alternatives.

Le recensement français de 1896 dessine à travers deux questions la conception moderne du chômage et du chômeur, telle qu'elle apparaît au tournant du xx^e siècle. Les réponses aux questions du recensement permettent tout d'abord de distinguer deux catégories d'actifs : d'une part, les indépendants, patrons, chefs d'établissements et ouvriers à façon travaillant chez eux ; d'autre part, les salariés, ingénieurs, employés, ouvriers... Ces derniers doivent ensuite répondre à la question : « Si vous êtes sans place ou sans emploi est-ce pour cause de : a/ maladie ou invalidité, b/ morte-saison régulière, c/ autre manque accidentel d'ouvrage ». La réponse positive à cette dernière éventualité définit donc le chômeur comme un salarié travaillant en temps normal pour un employeur et qui se trouve momentanément sans « ouvrage » (sans emploi). Cette conception persistera jusqu'en 1936.

Ainsi défini, le chômage ne se confond plus avec la pauvreté puisque l'observation se déplace des misérables et de leurs familles, les indigents, vers les entreprises et leurs salariés, la classe laborieuse. En outre, cette conception permet de séparer le chômage involontaire que subit le salarié victime de la crise, de la situation des saisonniers sans travail pendant la morte-saison ou de celle des valides qui, ne travaillant pas au moment de l'enquête mais n'étant pas salariés auparavant, sont soupçonnés de paresse ou de chômage volontaire. Dans la logique de cette définition qui rattache le chômeur au salariat, l'antonyme du chômeur n'est pas l'actif occupé mais, en Grande-Bretagne ceux qu'Alfred Marshall appelle les « inemployables » (*the unemployable*) ou le « résidu » (*residuum*), en France et aux États-Unis le vagabond (*tramp, hobo*). Nous retrouvons ainsi la dichotomie antérieure qui distinguait le pauvre secourable car victime des accidents de la vie, l'orphelin, la veuve, l'invalidé... du vagabond valide et sans travail, moralement condamnable et souvent condamné par la justice.

L'institutionnalisation du chômage

Au début du xx^e siècle, le chômage est donc reconnu comme un risque majeur caractéristique du salariat. L'utilisation désormais de plus en plus répandue et à bon escient des termes chômage et chômeur

représente la première forme d'institutionnalisation du chômage. Les deux étapes ultérieures de cette institutionnalisation sont la mise en place d'institutions ayant pour fonction la protection contre le risque chômage puis la lutte contre les causes du chômage.

L'indemnisation du chômage...

Les conséquences du chômage ont été initialement perçues et prises en compte par certaines entreprises dans l'esprit du paternalisme économique qui offre aux salariés et à leurs familles une protection sociale relativement complète. Mais, dès la fin du XIX^e siècle, des institutions spécifiques, notamment en France les Sociétés mutuelles de secours et surtout les Bourses du travail, vont s'attacher à protéger contre la perte de revenu consécutive au chômage en indemnisant les chômeurs, tout en facilitant la recherche d'emploi. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les syndicats développent des systèmes d'assurance chômage pour leurs propres membres.

Pendant, l'institutionnalisation ne s'affirme véritablement qu'avec l'indemnisation et la prévention du chômage qui relèvent de la compétence d'institutions publiques ou paritaires (réunissant syndicats d'employés et d'employeurs). Le *National Insurance Act* britannique, adopté en 1911, repose sur un financement tripartite (salariés, employeur, État) qui permet d'indemniser les salariés non imposés en cas de maladie, invalidité ou chômage. En France, l'augmentation du chômage au début de la Grande Guerre conduit en 1914 à la création du Fonds national de chômage qui abonde les fonds de secours municipaux et les bourses du travail. En Allemagne, des bureaux de placement à gestion paritaire sont institués en 1918 et un système national d'assurance chômage obligatoire est créé en 1927, financé par les cotisations obligatoires des employeurs et salariés. Enfin, aux États-Unis, c'est dans le cadre plus général du *New Deal* que le *Social Security Act* (1935-1937) instaure une indemnisation du chômage.

... et diversité des systèmes nationaux de protection

Parallèlement à la mise en place de ces institutions, des lois sociales sont adoptées et forment en France le premier *Code du travail et de la prévoyance sociale* adopté en 1910. Ce dispositif fait du salariat,

position sociale peu enviable dans les sociétés agricoles et artisanales, un véritable statut protecteur : les obligations résultant de la sujétion qui caractérise juridiquement le contrat de travail sont contrebalancées par les nouveaux droits du travail et de la protection sociale. La couverture du risque chômage devient ainsi un attribut du statut salarial. Cependant, les systèmes nationaux d'indemnisation du chômage varient, d'une part, selon leur mode de financement reposant en Grande Bretagne sur l'impôt et, en Allemagne, sur des cotisations d'assurance, d'autre part, selon le montant des indemnités versées, proportionnelles au salaire antérieur ou forfaitaires.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France s'inscrit dans la logique assurantielle en instaurant la Sécurité sociale (1945) ; mais celle-ci ne protège pas contre le chômage. Ce n'est qu'en 1958, sous l'impulsion du gouvernement, que les partenaires sociaux (syndicats d'employeurs et d'employés) créent le régime d'assurance chômage pour les salariés de l'industrie et du commerce : l'UNEDIC¹³ collecte les cotisations (patronales et salariales) et les ASSEDIC versent les indemnités. Ce système s'inscrit lui aussi dans la logique assurantielle, en versant sous conditions et pour une durée limitée, des indemnités chômage proportionnelles au salaire antérieur. Pôle emploi est né en 2008 de la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) avec les ASSEDIC puis l'UNEDIC.

En France, la protection contre le chômage est donc bien ancrée dans le salariat qui s'accompagne à travers les cotisations obligatoires (employeur et employé) d'une assurance contre le risque chômage. Il en résulte qu'aujourd'hui encore, près de la moitié¹⁴ des chômeurs ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage, principalement les jeunes qui n'ont jamais ou trop peu cotisé, les chômeurs ayant épuisé leurs droits, et les indépendants non-salariés qui sont exclus du système de protection

13. UNEDIC : acronyme de l'« Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce », organisme chargé (par délégation) de gérer le service public d'assurance chômage. L'UNEDIC fédérait les ASSEDIC, Associations pour l'emploi dans les industries et le commerce, caisses locales gérant le système au quotidien. Les ASSEDIC ont fusionné avec l'ANPE en 2007 et Pôle emploi, est né le 19/12/2008 de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC.

14. En 2015, sur un total de 5,5 millions de chômeurs, 2,8 étaient indemnisés par les ASSEDIC.

(cette exclusion faisant actuellement l'objet de discussion dans le cadre plus large de la réforme du système d'indemnisation du chômage prévue pour 2018). Ce système distingue clairement l'indemnisation proprement dite du chômage et la lutte contre la pauvreté (par exemple avec le Revenu de solidarité active, plus précisément le RSA socle, ou la prime pour l'emploi), même si celle-ci concerne évidemment les chômeurs qui n'ont pas droit à l'assurance chômage.

La lutte contre le chômage

Pour lutter contre le chômage, les économistes distinguent traditionnellement les politiques actives et passives. Avec l'indemnisation des chômeurs, nous venons de présenter les politiques passives, qui ont pour finalité de réduire les effets du chômage pour celui qui le subit et sa famille, en versant un revenu de remplacement. Les politiques actives ont pour objectif la réduction du chômage par l'augmentation de l'activité économique, par une meilleure organisation du marché du travail et une meilleure formation des jeunes, des actifs occupés (formation continue) et des chômeurs. John Maynard Keynes, dont l'ouvrage le plus connu porte le titre évocateur de *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) sera le premier théoricien des politiques actives de lutte contre le chômage qui se généraliseront, avec plus ou moins de succès, lors de la crise des années 1930, mais qui ont également été menées de façon concertée au sein du G20 après la crise de 2008.

En 1944, William Beveridge, fondateur du système de sécurité sociale britannique, publie un essai remarqué, *Full Employment in a Free society* (Le plein-emploi dans une société libre). Ce titre explicite l'enjeu que représente alors la lutte contre le chômage pour les démocraties industrialisées confrontées au triple choc des crises économiques, des deux guerres mondiales et de la comparaison avec une économie socialiste planifiée revendiquant la réalisation du plein emploi. Dans l'esprit de Beveridge, le plein emploi est la seule voie permettant de concilier la liberté et la démocratie avec l'économie de marché¹⁵.

15. W. Beveridge est également l'auteur du Rapport au Parlement britannique intitulé *Social Insurance and Allied Services, Rapport au Parlement sur la sécurité sociale et les prestations connexes* (1942).

Comptes et mécomptes du chômage

Dans les années 1890, tous les pays industrialisés vont créer des institutions nationales chargées de mesurer le chômage avant de fonder en 1919 l'Organisation internationale du travail¹⁶, dont le Bureau international du travail (le BIT) constitue l'organe exécutif. En 1946, l'OIT devient une institution spécialisée du système des Nations Unies (ONU).

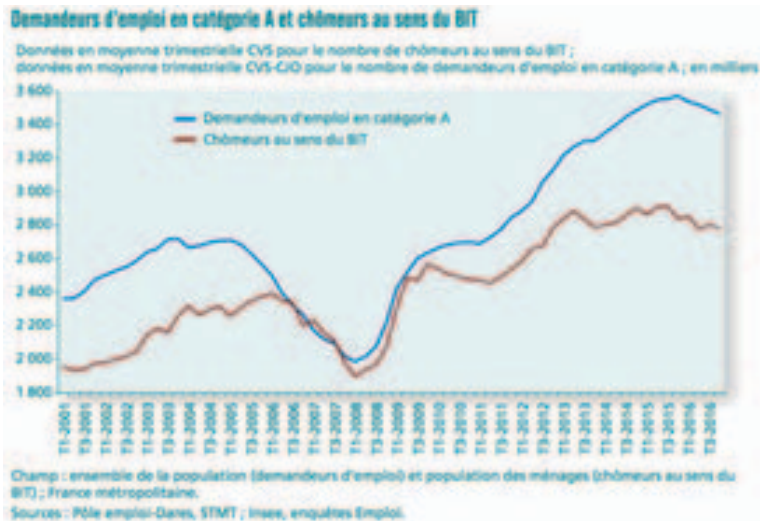
Deux indicateurs de mesure du chômage sont utilisés en France, l'un publié par Pôle emploi, l'autre par l'INSEE (Cf. Encadré II). Il peut paraître surprenant que les deux courbes ne coïncident pas et connaissent même sur certaines périodes des évolutions contradictoires, notamment en 2005-2006, en 2010-2011 et entre 2012 et 2015. En fait, il n'y a là rien d'étonnant pour trois raisons : premièrement, Pôle emploi et l'INSEE n'ont pas les mêmes objectifs, deuxièmement, ils ne mesurent pas les mêmes phénomènes et troisièmement, ils n'utilisent pas les mêmes méthodes.

Depuis 2008, Pôle emploi remplit une mission de service public en accueillant, indemnisant, contrôlant, orientant et formant les demandeurs d'emploi ; il offre également des services aux employeurs (entreprises, artisans et administrations) à la recherche de personnel. Les statistiques de Pôle emploi mesurent donc les « demandeurs d'emploi en fin de mois » en utilisant des critères adaptés à ses missions, mais différents de ceux du BIT.

Pôle emploi distingue cinq catégories de chercheurs d'emploi. Au mois d'octobre 2017, en France métropolitaine, parmi les personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi, environ 3,5 millions (3 483 600) étaient sans emploi et pouvaient être considérées au chômage au sens de Pôle emploi (catégorie A). En outre, plus de 2 millions (2 132 400) exerçaient une activité réduite (catégories B, C), et étaient donc en sous-emploi.

L'ambition de l'OIT, reprise par l'INSEE, est de fournir aux responsables politiques et aux citoyens une évaluation standardisée du chômage, non manipulable par l'État et permettant des comparaisons internationales dans le temps et dans l'espace. L'INSEE reprend donc

16. L'OIT a pour mission de rassembler « toute information disponible, statistique ou autre, concernant le chômage, y compris tous renseignements sur les mesures prises ou à prendre en vue de lutter contre le chômage ». Deuxième Convention internationale concernant le chômage, article 1, 1919.



Encadré II : La mesure du chômage

Source : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-045.pdf>

les critères de l'OIT et publie quatre fois par an les résultats de son enquête détaillée sur l'emploi et le chômage réalisée auprès de la population française¹⁷. Pour le BIT et l'INSEE, sont considérées au chômage toutes les personnes en âge de travailler qui, n'étant pas en emploi au cours du mois précédant l'enquête, ont effectué des activités de recherche d'emploi et sont actuellement disponibles pour occuper un emploi. On remarque deux évolutions importantes par rapport aux définitions du début du siècle : une personne peut être chômeur même si elle n'a jamais occupé d'emploi salarié et elle peut également chercher un emploi non salarié. Selon ces critères, il y avait 250 000 chômeurs environ en France en 1962, un million en 1978, 2 en 1984, 2,6 en 1994 et 1997. 2,9 en 2015 et 2,7 au troisième trimestre de 2017.

Mesure du chômage : le mythe du « chiffre unique »

Paradoxalement, définir le chômage exige également de définir les autres positions qui peuvent être occupées par les personnes en âge de

17. Les données sont récoltées par l'INSEE lors du recensement de la population française qui s'effectue en continue. Cependant, dans les DOM TOM, les statistiques ne sont publiées qu'une fois par an.

travailler au moment où elles sont interrogées. Le schéma indique trois positions envisageables (Cf. Encadré III). L'inactivité regroupe toutes les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas exercer une activité professionnelle légale rémunérée, même à temps partiel. Les actifs, à l'opposé, rassemblent toutes les personnes souhaitant exercer une telle activité, professionnelle, légale et rémunérée, à titre indépendant ou comme salarié. Les actifs se répartissent, se divisent en deux groupes inégaux. Le groupe des actifs occupés qui ont un emploi, quelle que soit la durée du travail effectué sur la semaine ou le mois, et le groupe des chômeurs au sens du BIT, c'est-à-dire des personnes sans aucun emploi, qui en recherchent un et sont disponibles pour l'occuper. Dans cette grille, les chômeurs sont donc rattachés aux actifs et opposés aux inactifs, comme nous l'avions déjà constaté dans le recensement de 1896.

Le schéma de l'encadré III donne une image utile de la répartition de la population française entre inactifs adultes, environ 30% de la population en âge de travailler, actifs occupés produisant les biens et

| | | | | |
|--|--|--|----------------------------|--|
| POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER (15-64 ans) [A] | | | | |
| 40,9 millions | | | | |
| ↓ | | | ↓ | |
| Actifs [B] (29,2M) 71% de [A] | | | Inactifs (11,7M) | |
| ↓ | | | ↓ | |
| Actifs occupés 26,2 M, 64% de [A] | | CHOMEURS 2,9 M (BIT) 10% de [B], 7% de [A] | 29% de [A] | |
| ↓ | | ↓ | ↓ | |
| Sous-emploi 1,7 M | | <i>Chômeurs</i> (BIT) 2,9 M | Halo du chômage 1,6 M | |
| <i>Personnes « concernées » par le chômage : 6,2 M</i> | | | | |

*Encadré III : Décomposition de la population française (métropolitaine)
en millions (M) en 2016*

services que l'ensemble de la population utilise, environ 65% de la population en âge de travailler, et les chômeurs, qui représentent 10% des actifs et 7% de la population en âge de travailler. Pour les économistes, au-delà de sa dimension sociale, le chômage est donc une perte ou un gaspillage qui réduit le bien-être des chômeurs mais également celui de l'ensemble de la population.

Pendant, le schéma de l'encadré III ne rend pas compte du caractère dynamique du marché du travail. Des flux importants de personnes se déplacent en permanence entre les trois positions identifiées, l'emploi, le chômage et l'inactivité. En moyenne, chaque jour ouvrable en France, 10 000 emplois sont détruits et autant sont créés, 6 000 personnes démissionnent de leur emploi, 4 000 partent à la retraite et 30 000 personnes changent d'emploi (y compris dans ce chiffre le renouvellement des contrats de courte durée, CDD ou intérim).

En outre, les frontières entre les catégories ne sont pas aussi tranchées que l'exigent les statistiques. Par exemple, en 2016, 1,6 million d'inactifs souhaitaient travailler mais n'étaient pas considérés comme chômeurs car ils ne satisfaisaient pas à tous les critères du BIT ou n'étaient pas inscrits à Pôle emploi ; par exemple, ils n'étaient pas immédiatement disponibles ou préparaient un concours de la fonction publique. Ils formaient ce que l'INSEE appelle le « halo » du chômage ; il représentait 3,8% des 15 à 64 ans mais plus de la moitié du nombre des chômeurs au sens du BIT. Par ailleurs, certains actifs occupés sont également dans des situations à la limite du chômage. C'est le cas notamment des actifs à temps partiel qui, dans la proportion d'un tiers environ, souhaitent travailler davantage (catégories B et C de Pôle emploi) ; sans être chômeurs au sens du BIT, ils sont en sous-emploi « involontaire ». C'est le cas également de jeunes actifs occupant un emploi d'attente précaire ou prolongeant leur inscription universitaire tout en cherchant un emploi correspondant à leur qualification.

Le marché du travail se caractérise donc par l'importance des flux qui le traversent en permanence. Ceci explique qu'Edmond Malinvaud, l'un des plus grands économistes français des années 1960-1970 ait pu déclarer en 1986, alors qu'il était directeur général de l'INSEE : « Une statistique unique ne peut permettre d'appréhender de façon

satisfaisante la réalité et la complexité du marché du travail¹⁸. » C'est pourquoi, l'INSEE, mais également l'OCDE, l'Union européenne ou la direction de l'animation et de la recherche du ministère du travail (DARES), publient régulièrement des données statistiques et des analyses détaillées sur l'emploi, le chômage et l'inactivité qui rendent compte de la complexité du chômage et au-delà, du marché du travail. C'est ainsi qu'un nouvel indicateur est apparu dans les années 1990, le taux d'emploi (Cf. Encadré IV).

Depuis la ratification du Traité d'Amsterdam en 1997, l'emploi est devenu une « question d'intérêt commun » pour les pays membres

| |
|---|
| <p>Le taux de chômage (u) est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active :</p> $\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Population active (en emploi+au chômage)}} = 10\%$ |
| <p>Le taux d'emploi (e) est le rapport entre le nombre des emplois et la population d'âge actif :</p> $\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Actifs occupés (ou en emploi)}}{\text{Population en âge de travailler}} \approx 80\%$ |
| <p>Le taux d'activité (a) est le rapport entre la population active et la population d'âge actif</p> $\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active (en emploi+au chômage)}}{\text{Population en âge de travailler}} \approx 73\%$ |
| <p>Relation entre taux d'emploi et taux de chômage :</p> $\text{Taux d'emploi} = \text{taux d'activité} (1 - \text{taux de chômage})$ $e = a (1 - u).$ |

Encadré IV : Taux de chômage et taux d'emploi en France en 2016

de l'Union européenne. L'Europe a donc retenu un indicateur de taux d'emploi, mesurant la part des actifs occupés (ou en emploi) au sein de l'ensemble de la population en âge de travailler. En France, le taux d'emploi global (femmes et hommes) atteignait, en 2016, 80,5% des 25-49 ans et 65,8% des 15-64 ans.

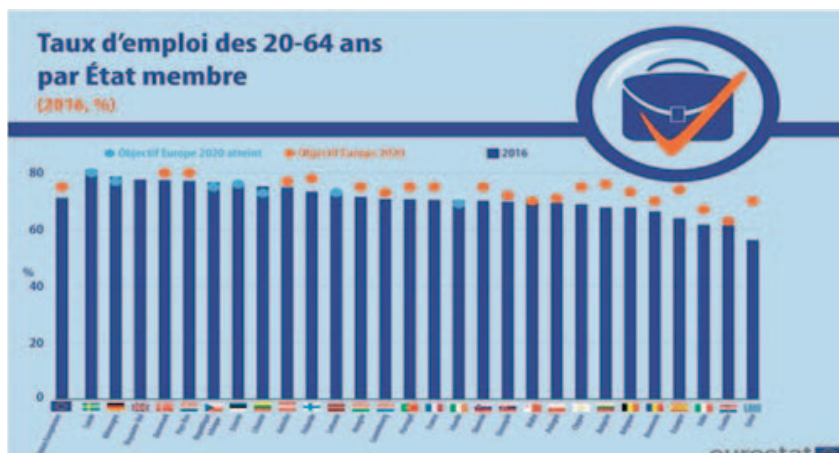
18. Malinvaud, Edmond, *Rapport au Premier Ministre sur les statistiques du chômage*, La Documentation française (1986). Ce texte souvent cité ne semble plus disponible.

Taux d'emploi et taux de chômage ne sont pas obligatoirement corrélés puisque les grandeurs observées sont différentes, tant au numérateur qu'au dénominateur, comme on le voit dans l'encadré IV. Les variations du taux d'activité, qui influencent de façons différentes le taux d'emploi et le taux de chômage, expliquent ces évolutions divergentes. Ainsi, en 2016, les États-Unis avaient un faible taux de chômage (4,9%) mais un taux d'emploi de 77,9%, inférieur à la moyenne des pays du G7. Cette relative faiblesse de la capacité des États-Unis à mobiliser leur population en âge de travailler peut s'expliquer par le découragement de la partie la moins qualifiée et la moins employable de la population américaine ; elle s'est retirée du marché du travail, devenant ainsi inactive.

Le taux d'emploi constitue un indicateur d'autant plus intéressant qu'il permet d'évaluer trois dimensions complémentaires. Premièrement, c'est un indicateur du dynamisme de l'appareil productif, puisque c'est en son sein que se créent les emplois. Deuxièmement, c'est un bon indicateur du fonctionnement du marché du travail car il mesure la qualité de l'appariement entre l'offre de travail des ménages et la demande de travail des entreprises et administrations. Enfin, c'est un bon indicateur de l'efficacité des politiques actives de l'emploi qui ont pour objectif son augmentation. Comme le montrent les statistiques européennes, les performances françaises en matière de taux d'emploi placent l'économie française dans une situation médiocre, assez loin derrière la Suède ou l'Allemagne qui ont engagé les réformes de leur marché du travail dans les années 2000 (Cf. Encadré V).

Repenser le chômage au xxi^e siècle

La révolution industrielle et les transformations du système productif au xix^e siècle ont bouleversé les structures sociales et conduit à l'invention du chômage. Il s'agissait au départ de distinguer le chômeur du pauvre et en particulier du pauvre valide capable de travailler mais refusant les contraintes du travail.



Encadré V : Écarts de taux d'emploi dans l'Union européenne

Source : Eurostat

À nouveau, à partir des années 1980-1990, la mondialisation et la révolution numérique ont bouleversé l'organisation économique et sociale. Les pays industrialisés changent de place et de rôle dans un nouveau système économique globalisé et concurrentiel, mais également pour la France au sein de l'Union européenne élargie et approfondie. Dans la division internationale du travail du xxi^e siècle, à l'exception des biens et services non transportables comme les services à la personne et aux entreprises ou les services régaliens et publics, les pays les plus avancés comme la France doivent se spécialiser dans ce que les autres nations ne savent pas produire.

Ces transformations sont loin d'être achevées et pourraient au contraire s'intensifier avec la robotisation et l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, l'enjeu pour la France est de restaurer une dynamique de l'emploi reposant sur la compétitivité des entreprises. Cet objectif est celui que retient l'Union européenne et il s'appuie d'une part, sur les synergies qui caractérisent un marché européen vaste et riche, d'autre part, sur les nouvelles politiques menées par chacun des États membres. Ces nouvelles politiques, et parmi elles, les politiques actives de l'emploi, sont particulièrement ambitieuses puisqu'elles demandent à la puissance publique, État mais aussi collectivités locales, de se

comporter en stratégie capable de penser l'avenir et d'accompagner les transformations structurelles que nous connaissons.

L'économie et la société française doivent donc définir des politiques structurelles restaurant la relation dynamique entre le système productif et le système d'emploi, dans le cadre plus large que retient l'Union européenne d'une croissance durable et inclusive. Le défi est d'autant plus difficile à relever qu'une politique économique se compose d'un ensemble cohérent de mesures ou de dispositifs destiné à atteindre les objectifs cohérents que se fixe la puissance publique.

Ces nouvelles politiques devraient agir en parallèle :

- sur l'offre de biens et services des entreprises. Elles doivent créer les conditions favorables à l'investissement, à l'innovation et à la compétitivité qualité des firmes, pour qu'elles préservent ou accroissent leurs parts de marché et créent des emplois stables et productifs.
- sur l'offre de travail des actifs en âge de travailler. Elles doivent créer les conditions favorables à l'accumulation de capital humain, pendant la formation initiale et tout au long de la vie professionnelle. Il s'agit d'augmenter l'employabilité des actifs, capacité à répondre à la demande de travail des firmes.
- sur les institutions du marché du travail, pour faciliter la concordance entre l'offre et la demande d'emploi, réduisant la durée du chômage et le taux de chômage structurel.

Les performances en matière d'emploi et de chômage de nombreux pays comparables à la France montrent que le chômage n'est pas une fatalité. La mise en place de politiques économiques et sociales appropriées devrait permettre de relever le double défi de la réduction du chômage et de l'augmentation du taux d'emploi.

Séance du 19 janvier 2018

**JASMIN ET REBOUL
LA RENCONTRE POÉTIQUE DE NÎMES
EN JANVIER 1848**

par Claire TORREILLES
correspondante

Le poète Jacques Boé, dit Jasmin, né à Agen en 1798, a 50 ans quand il vient à Nîmes, entre le 1^{er} et le 20 janvier 1848, donner des récitals de poésie et rencontrer son contemporain le Nîmois Jean Reboul, de deux ans son aîné. Tous les deux, le coiffeur et le boulanger, l'un fils de tailleur et poète « gascon », c'est-à-dire occitan, l'autre fils de serrurier et poète français, sont des figures importantes de la poésie ouvrière du XIX^e siècle. « Muses prolétaires¹ », « voix d'en bas² », a-t-on dit pour désigner ces poètes ouvriers, ces artisans issus du peuple dont le plus grand nombre appartient à la « première génération populaire qui, dans les terres d'oc, reçoit la culture française³ », selon le critique Émile Ripert. Cet accès du peuple à l'écriture poétique est un phénomène de

1. Gimet, François, *Les muses prolétaires*, Paris, Fareu, 1856, 215 p., « Reboul », p. 65-86 ; « Jasmin », p. 89-96.

2. Thomas, Edmond, *Voix d'en bas, la poésie ouvrière au XIX^e siècle*, Paris, François Maspero, 1979, 463 p., « Jasmin », p. 213-22 ; « Reboul », p. 322-325.

3. Ripert, Émile, *La Renaissance provençale (1800-1860)*, Paris, Champion, 1917, p. 197.

l'Europe romantique⁴ à partir de 1840. Il a reçu en France le patronage de Nodier, Béranger, Lamartine, Sainte-Beuve, George Sand...

Leur portrait, celui de Jasmin par Sébastien Cornu, à la mine de plomb, en 1842 (fig. 1), celui de Reboul d'après une gravure de Benjamin⁵, en 1839 (fig. 2), les montre posant en costume de jeune bourgeois de la



Fig. 1. Portrait de Jasmin par Sébastien Cornu en 1842.



Fig. 2. Portrait de Jean Reboul d'après une gravure de Benjamin, en 1839, repris de l'ouvrage de Marcel Bruyère (v. note 5).

Monarchie de Juillet : redingote à revers plus ou moins larges, portée ouverte ou fermée, gilet, lavallière souple ou nouée court. Quelque chose d'artiste, presque efféminé, chez Jasmin, soucieux, comme il se doit, de

4. Citons l'Écossais Robert Burns (1759-1796), jardinier ; le Brandebourgeois Gottlieb Hiller (1778-1826), poète vannier.

5. Ce portrait figure en frontispice de l'ouvrage de Bruyère, Marcel, *Un poète chrétien au XIX^e siècle, Jean Reboul de Nîmes*, Paris, Champion, 1925.

sa chevelure bouclée, avec une physionomie que l'on devine mobile. Plus de raideur, de sérieux, chez Reboul, massif, cheveux indomptables. On pense au portrait qu'en fait Alexandre Dumas : « à 35 ans [...] une taille au-dessus de la moyenne, avec un teint d'un brun presque arabe, des cheveux noirs et luisants, des dents d'émail [...] des yeux indiens puissants et veloutés...⁶. »

Le parallèle entre Reboul et Jasmin est un topos ancien. On le trouve déjà dans *L'Illustration* du 4 novembre 1843 qui consacre sa première page (fig. 3) à un article illustré intitulé : « Une visite au poète Jasmin » :



Fig. 3. *L'Illustration* du 4 novembre 1843.

6. « Une visite à Nîmes », préface par Alexandre Dumas de l'édition de 1836 des *Poésies* de Jean Reboul, p. V-XVI.

« Jasmin est l'homme du Midi. C'est une nature supérieure, vierge, originale, un génie qui n'a d'autre source que dans lui-même, et qui s'est fait un lit et des rives pour y verser et y promener une poésie étrange et inconnue. C'est un homme qui, parlant une langue sœur de celle du Dante, mais aujourd'hui dédaignée et presque proscrite, s'en est hardiment emparé, l'a épurée, agrandie et fixée... »

Il y a bien aussi dans cette France méridionale, un autre homme qui, par sa poésie et sa condition, a quelque similitude avec Jasmin, c'est Reboul, le boulanger de Nîmes. Mais Reboul n'est homme du Midi et boulanger que par hasard [...] C'est un littérateur d'esprit et élégant comme tant d'autres, c'est un des mieux placés dans cette légion d'astres qui gravitent en le reflétant autour de ce soleil qu'on nomme Lamartine. Mais n'allez pas lui demander des vers en patois. Sa langue est celle de Paris. »

On voit que l'un et l'autre ont réussi, fort jeunes, leur entrée en littérature dans le champ national. Jasmin est lancé par l'article de Nodier dans un article du *Temps* du 10 octobre 1835 qui salue la première édition des *Papillôtos*, Reboul par la publication de *L'ange et l'enfant*⁷ dans *La Quotidienne* du 24 janvier 1829, puis par la parution des *Poésies* chez Gosselin en 1836. Lamartine appelle Jasmin « l'Homère sensible et pathétique des prolétaires » et Reboul « le génie dans l'obscurité⁸ ». Avant de prolonger cette comparaison, présentons Jasmin, sans doute moins bien connu des Nîmois d'aujourd'hui que Jean Reboul.

Troubadour du peuple

Jasmin a sa statue à Agen. Il a donné son nom à une station de métro et à une rue à Paris, tout comme Jean Reboul à Nîmes et dans d'autres villes du Midi, mais dans des circonstances différentes⁹.

7. Ce poème, inspiré de Franz Grillparzer, connu, dès sa découverte par Lamartine, une longue fortune. Mis en musique par César Franck, cité dans un très grand nombre d'anthologies et de livres de lecture pour les classes, appris par des générations d'écoliers, il a même été proposé au jeune Rimbaud à Charleville comme texte d'une composition latine considérée comme une source du poème *Les Étrennes des orphelins*.

8. Titre du poème des *Harmonies* placé en tête de la première édition des *Poésies* de Reboul (1836).

9. En 1889, Frédéric Mistral et les félibres de Paris ont baptisé la rue Jasmin « alors sans

Jasmin se revendique coiffeur-poète. Il signe « Jasmin, *coiffur* » et, dans la tradition des ouvriers poètes¹⁰, il donne à ses recueils un nom unique, en rapport avec son métier, *Las Papillôtos*. Le génie de Jasmin, c'est une langue, un souffle. Il plie le gascon aux intonations et aux thèmes de la sensibilité de son temps, sans jamais perdre le sens de la parole populaire. Sa poésie est faite pour être entendue. Son premier poème est une romance¹¹ interprétée par les chanteurs de rue, et lui-même choisit très tôt d'être diseur. Le public visé était un public qui accédait à la lecture, mais à la lecture en français. Leur langue, ils ne la reconnaissaient pas une fois écrite. Le public cultivé du Midi qui, dans son immense majorité, comprend la langue voit en lui un troubadour moderne. En ce début du XIX^e siècle, à côté de la « mode troubadour » qui se prolonge, prend place la découverte érudite de la littérature d'oc médiévale, de Lacurne de Sainte-Palaye à Raynouard¹².

Jasmin organise ainsi des récitals de poésie, dans les villes du Sud-Ouest et, plusieurs fois, à Toulouse. Il se fait appeler « le troubadour du peuple » ou « le troubadour de la charité », parce que les bénéfices de ses récitals sont reversés aux pauvres. En bon disciple de Vincent de Paul, il croit aux vertus de la charité pour compenser l'inégalité sociale. En avril 1847, il exprime dans *Lous profêtos menturs*¹³ le soulagement éprouvé à la sortie de l'hiver 1847, très rude, où les tensions sociales n'ont pas produit les mouvements de révolte prédits par l'opposition républicaine, « prophètes menteurs ». Les riches ont compris, dit-il, ils deviennent meilleurs : « *Los riches se fan milhous* ». C'est cet aspect de

maisons et simple percée dans des planches et des arbres », comme le raconte Thibaudet, Albert, *Mistral ou la République du Soleil*, Paris, Hachette, 1930, p. 67. À Nîmes, c'est le conseil municipal qui a décidé, à la mort de Jean Reboul, le 29 mai 1864, de donner son nom à la rue Carreterie où il avait toujours vécu.

10. Adam Billaut, menuisier de Nevers, XVII^e s., *Le Vilebrequin, Chevilles* ; Jean-Marie Demoule, menuisier, *Mes copeaux*, 1857 ; Jean Castela, meunier, *Mous farinals*, 1850.

11. « *Me cal mouri* », 1822. Cette romance eut un grand succès local. Elle fut interprétée, avec « *Faribolo pastouro* », par Liszt venu rencontrer Jasmin le 20 septembre 1844.

12. Torreilles, Claire, « Jasmin, le troubadour du peuple » in Millot, H., Vincent-Munnia, N., Schapira, M.-C., Fontana, M. (dir), *La poésie populaire en France, Théories, pratiques et réception*, Tusson, éd. du Lérot, sept. 2005, p. 362-377.

13. Poème daté du 21 avril 1847, publié dans *Le Courrier du Gard* du 21 mai 1847.

Jasmin qui plaît sous la Monarchie de Juillet, son côté rural, ordre moral et populaire.

En 1848, Jasmin a accumulé toutes sortes de reconnaissances et de distinctions. Depuis 1824, il fait partie de la loge « Les cœurs réunis » d'Agen. Il a eu, dès 1830, des soutiens influents parmi les notables agenais, notamment les membres de l'académie d'Agen¹⁴ où il est allé fidèlement lire ses poèmes de 1833 jusqu'à sa mort. Après Nodier, c'est Sainte-Beuve qui lui consacre trois articles, le premier dans la *Revue des Deux Mondes* le 1^{er} mai 1837. Les succès mondains sont considérables à partir de 1842, date d'une tournée triomphale à Paris, dans les salons littéraires en vue et aux Tuileries. Les honneurs ne lui seront pas comptés : pension du ministère de l'Instruction publique de 1000 F par an¹⁵ en 1843, Légion d'honneur en 1845¹⁶, et en 1852 le prix Monthyon de l'Académie française de 5000 F. Il a toujours sa boutique à Agen, mais il vit des pensions reçues dont il se sent moralement et littérairement redevable¹⁷.

Ainsi, malgré ce succès qui le flatte et les tournées qui se multiplient, l'œuvre se construit avec régularité. Les grands poèmes

14. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, fondée en 1776. Jasmin fut élu associé résidant en 1833.

15. Lettre de Villemain du 15 mars 1843 : « J'apprécie le mérite de vos écrits et la poétique originalité de votre talent, ainsi que la loyauté de vos sentiments ». La pension de 1000 F sera reconduite par l'Empire, portée à 1500 puis 1800 puis 2400 F.

16. La lettre de Salvandy, grand maître de l'Université, du 17 avril 1845 lui annonce que le roi lui a accordé la Légion d'honneur pour ce qu'il a fait revivre « notre vieille langue nationale, sa littérature présente et passée, et ce Midi qui a été le berceau de son aïeul Henri IV ».

17. Une lettre à Sainte-Beuve le dit clairement : « J'ai tenu, je crois, largement parole : depuis lors et jusqu'à ce jour, et depuis Angoulême jusqu'à Bayonne et Marseille, j'ai chanté pour les crèches, les salles d'Asile, les églises, les pauvres et tout appel m'a trouvé sympathique et prêt à partir. [...] Depuis seize années, sans rater aucune séance, nord ou midi, j'ai pu prendre un auditoire de mille à trois mille âmes en ce moment froides et compassées, et produire sur elles, moi seul, en récitant l'action, autant d'effet et d'émotions qu'une troupe d'acteurs en la jouant. Dernièrement, 18 mai 1851, au Capitole de Toulouse, c'était digne des temps antiques : entouré de 500 ouvriers, de 80 chanteurs et de toute une musique de régiment, j'ai pu réciter *Maltro l'innoucento*, *La Semaine d'un fils*, *Les Deux Jumeaux*, *Mes Souvenirs* etc... et prendre corps à corps cet immense auditoire de 4000 âmes, l'approcher de moi, le galvaniser, et lui donner pendant trois heures la fièvre du rire, et, ce qui vaut cent fois mieux, celle des pleurs ! »

de ce qui constitue le répertoire du « troubadour populaire » paraissent avec une périodicité d'environ cinq ans, à partir de *Mous soubenis*, 1830. Ce sont *L'Abuglo de Castel-Cuillé* en 1835, *Françounetto* en 1840, *Maltro l'Innoucento* en 1845, *Lous dus frays bessous* en 1846, *La semmâno d'un fil* en 1849, *Bilo e Campagno* en 1850, puis *Noubèls soubenis* en 1860. Jasmin suit la veine du feuilleton romantique et populaire, en racontant des vies humbles, des destins contrariés et des coeurs brisés. Mais il raconte en occitan, en vers, et donne pour cadre à ses émouvants récits le pays natal, la campagne des hameaux autour d'Agen et des communautés traditionnelles déchirées « entre coutume et destin »¹⁸ comme dit Yvonne Verdier du monde de Thomas Hardy. Il y a dans ces poèmes de belles scènes de tirage au sort des conscrits, des noces et des chants rituels, des processions, des messes, des bals, des travaux rustiques. Mais aussi, avec les bouleversements des guerres napoléoniennes, la mort, la folie, la superstition. On comprend l'intérêt porté à *Françounetto* par Emmanuel Le Roy Ladurie qui publie *La sorcière de Jasmin* en 1983¹⁹, trois ans après son ouvrage sur l'abbé Fabre : *L'argent, l'amour, la mort en pays d'oc*²⁰, dans une perspective d'anthropologie historique des campagnes françaises.

Une autre partie de l'œuvre est faite de poèmes de circonstances, notamment des vers de salutations aux villes qui le reçoivent, à leurs hommes et femmes illustres²¹. Jasmin n'est jamais blasé, toujours fier des trophées qu'il collectionne : épingles d'or, coupes, médailles, couronnes, montres, bouquets...

18. Verdier, Yvonne, *Coutume et destin, Thomas Hardy et autres essais*, Paris, Gallimard, 1995.

19. Le Roy Ladurie, Emmanuel, *La sorcière de Jasmin*, Paris, Seuil, 1983. 283 p.

20. Le Roy Ladurie, Emmanuel, *L'argent, l'amour en pays d'oc, précédé du roman de l'abbé Fabre, Jean-l'ont-pris (1756)*, Paris, Seuil, 1980, 588 p.

21. Il salue Clémence Isauze à Toulouse, au Capitole, Soumet à Castelnaudary, Lapérouse à Albi, Despourens à Pau, Marot à Cahors, Fénelon à Sarlat. Ces poèmes fort nombreux dessinent une géographie de l'Occitanie des « brès », berceaux des talents nationaux, dont Agen est le centre.

La Provence en hiver

Le voyage à Nîmes se situe dans ce qu'il appelle « *Moun pelerinatge en Proubenço* ». C'est, de la mi-décembre 1847 à la mi-février 1848, une tournée qui l'a mené de Béziers à Aix-en-Provence. La Provence en hiver donc, juste avant les journées de février 1848. Cette partie de la vie de Jasmin n'est pas la mieux traitée dans les ouvrages qui lui sont consacrés, même par des Provençaux²², même dans les ouvrages les plus récents²³.

Ce « pèlerinage » est le second de la période 1843-1851 que traite le livre III des *Papillôtos*²⁴, après le « pèlerinage en Périgord » de 1843 et de nombreux déplacements dans le Sud-Ouest : Villeneuve, Montauban, Bergerac, Angoulême, Aiguillon... Parfois il évoque son désir de repos, comme au début du poème à Marseille, mais c'est le devoir qui guide le « troubadour pèlerin, *triman l'estiou, l'ibèr*²⁵ ». Le pèlerinage n'est pas un voyage touristique, même s'il lui permet de découvrir une partie de l'Occitanie qui lui était inconnue.

Il commence par Béziers (où il a déjà été reçu en 1844) en décembre 1847. Le 20 décembre il est à Montpellier²⁶. Il est à Nîmes aux premiers jours de 1848²⁷. De Nîmes il fait une incursion à Alès, du 11 au 16

22. Marieton, Paul, *Jasmin*, Paris, Flammarion, 1898.

23. Clouché, Jacques, *Jasmin, dictionnaire intime*, Cressé, Éditions des régionalismes, 2014.

24. *Las Papillôtos* de Jasmin, tome troisième, Agen, Prosper Noubel, p. 181-237.

25. Début de l'ode « *Marseillo* ».

26. *L'Indépendant* du 21 décembre 1847 raconte le succès de Jasmin dans la salle des concerts, « Il a tenu pendant plus de deux heures l'assemblée suspendue à ses lèvres. Il lit d'une manière sonore et accentuée. Sa voix, son geste, le jeu de sa physionomie prêtent à sa langue un charme particulier. »

27. *La Gazette du Bas-Languedoc* du 30 décembre 1848, annonce la venue de Jasmin : « à l'heure où paraît ce journal, Jasmin doit être dans nos murs », et donne un avant-goût de son talent à ses lecteurs en publiant « *A la bilo de Mounpeillé* » assorti d'un portrait de chansonnier insipide. Contrairement à Béranger, dit le journaliste, qui est un déçu de 1830, « Jasmin n'a jamais chanté que le soleil et la verdure, la joie et la douleur. Génie insouciant et tout d'instinct, talent primesautier par excellence, le poète d'Agen vit sans ambition et sans souci. Il n'a jamais trempé son aile dans les lacs fangeux de la politique et de l'impiété. Aussi ses illusions à lui ne se fanent pas car les sentiments du cœur sont des fleurs immortelles. »

janvier, revenant à Nîmes jusqu'au 20 janvier. Il va ensuite à Avignon où il donne un concert le 23 janvier, salle de la Bourse. Puis il se rend à Marseille, du 4 au 16, et termine sa tournée par Aix où il donne un concert public au théâtre le 18 février. Le journal *La Provence* en rend compte le 24 février²⁸, jour où l'on apprend la révolution parisienne : il faut ajouter un supplément au journal. Jasmin est déjà sur le retour pour Agen, il apprend la nouvelle à Marseille.

Jasmin est un professionnel, il ne laisse rien au hasard de l'organisation de ses tournées. Depuis 1844 il est accompagné par la harpiste Thérèse Roaldès, fille d'un agent de change toulousain ruiné qu'il a recueillie par bonté d'âme et qui l'accompagnera jusqu'à sa mort. Ses récitals sont annoncés comme des concerts ou des soirées lyriques. La presse languedocienne et provençale unanime se fait le relais de ses déplacements... Il y a vraiment un effet, un phénomène Jasmin et qui dure trente ans !

Le rythme des récitals est très soutenu, il en donne plusieurs par semaine, parfois plusieurs dans la même journée²⁹ dans des salles publiques, pas toujours adaptées³⁰ deux à Nîmes le 8 et le 13 et un à Alès, le 12. Il est aussi invité dans les salons, chez les Cazalis à Montpellier (28 décembre), chez le préfet Darcy à Nîmes (19 janvier), chez le sous-

28. *La Provence* publie le 24 février un article portant le même titre et joint deux poèmes d'hommage à Jasmin, un en français de Ch. Chaubet, un en provençal de Jean-Baptiste Gaut. Ils n'auraient pas été publiés, dit le comte de Dienne, « si le poète avait retardé de quelques heures sa visite à la ville du roi René ». *Revue de l'Agenais*, 1909, « Jasmin en Provence » p. 323-343.

29. À Marseille : « Veut-on savoir comment Jasmin emploie ses journées ? Nous en prendrons une sur sept ; dimanche dernier – le 13 normalement – à 11 h du matin, le poète présidait à la société Saint-François Xavier, où, dans une salle immense, deux mille âmes lui battaient des mains ; à deux heures, il s'asseyait au banquet d'adieu offert par ses frères de l'Athénée Ouvrier et enfin le soir, au milieu des fleurs, des lumières, du satin, du velours, dans un de nos plus élégants salons il recueillait un nouveau triomphe. Et le même homme qui avait parlé patriotisme, religion et travail aux ouvriers le matin, parlait encore charité, fleurs et amour à nos grandes dames le soir, et les uns comme les autres criaient : bravo ! » *Le Sud*, 17 février 1848.

30. À Nîmes, le premier concert est donné dans la « salle du foyer » du théâtre que le journaliste du *Courrier du Gard* trouve « vilaine », le second au théâtre. À Alès pareillement, le journaliste de la *Gazette du Languedoc* regrette que Jasmin n'ait pas eu les honneurs du théâtre, mais seulement d'une « médiocre » salle de l'Hôtel de Ville.

préfet d'Alès (11 janvier). Il est venu à Nîmes pour se reposer mais son repos est très sollicité. Le *Courrier du Gard* regrette que Jasmin ait accepté autant d'invitations privées à Nîmes, parfois deux par jour, comme à Alès : « Il a donné chaque jour plusieurs séances pendant lesquelles on ne tenait aucun compte de la fatigue qui devait en résulter pour lui » si bien qu'il arrive au théâtre « exténué de fatigue » et presque aphone « le larynx avait souffert des atteintes du froid ». Il faut préciser que cet hiver 48 est très rigoureux. Les journaux parlent, le 14 janvier, de « la neige épaisse qui est tombée du côté d'Uzès où les trains ne passent plus », et le 25 janvier : « Le Rhône est entièrement pris du côté de Tarascon³¹ ». La salle du foyer de Nîmes « dont la nudité et les dalles causent un froid mortel » aurait pu décourager le public, mais il n'en fut rien.

Le soir, on donne encore en son honneur des banquets. À Nîmes, ce sont les avocats et les professeurs le 9 janvier, puis les coiffeurs, le lundi 17. On lui offre des présents, on lui tresse des couronnes, on lui récite des quatrains³²...

Les dédicaces poétiques

Certaines villes ont droit à des dédicaces poétiques. Le tome III des *Papillôtos* les donne dans l'ordre chronologique des récitals. À Béziers, il récite un poème à Paul Riquet (daté du 12 décembre 1847) mais c'est le même qu'en 1844³³ ! À Montpellier, c'est un poème qui chante la « *douço calou de ton sourel d'hiber* » et les beautés du Peyrou, mais aussi la grippe (daté du 24 décembre). À Marseille, le Gascon découvre la mer et le mistral, la richesse du port et l'activité littéraire :

*As de cantayres à centenos !
De grans poètos a parels !!³⁴*

31. *Le Courrier du Gard*, 14 janvier.

32. *Le Courrier du Gard*, 21 janvier.

33. *Le Journal de Béziers* cite ce poème dans le feuilleton du 2 février 1844.

34. « Tu as des chanteurs par centaines / De grands poètes par paires ».

La pièce est dédiée au poète Bénédit³⁵, populaire auteur de *Chichoïs*. Il en écrira une autre en réponse au poète Méry³⁶, poète français. Jasmin qui n'est pas le seul poète occitan, loin s'en faut, ignore généralement, partout où il passe, ses confrères. Aucun poème, aucune allusion à Victor Gelu, ni à Pierre Bellot, pas plus qu'il n'avait salué à Béziers l'érudit Jacques Azaïs, auteur des *Verses besierencs*³⁷ et fondateur des concours de la Société archéologique.

À Montpellier, il n'a aucune compassion pour le poète-potier Peyrottes de Clermont-l'Hérault, qui, il est vrai, lui avait proposé un malheureux duel poétique³⁸. Et à Alès, même s'il salue les manes du marquis de La Fare Alais qui, en 1841, lui avait adressé un beau poème d'hommage³⁹, il ne lui dédie aucun poème en réponse. À Avignon et à Aix, il semble en pays inconnu.

Alès, Avignon, Aix, ce sont trois étapes sans poème, dont l'œuvre publiée ne garde donc aucune trace, et, de ce fait, trois étapes généralement oubliées ou traitées approximativement par la critique jasminienne. Il faut aller voir dans la presse et recouper avec d'autres récits ou témoignages. C'est ainsi que l'on découvre, dans le *Mémorial du Gard* du 10 janvier, un hommage verbal à La Fare Alais et dans le *Mémorial d'Aix* du 20 février, un salut improvisé et inédit de 18 vers à la ville du roi René :

35. Gustave Bénédit (1802-1870), chanteur et critique musical au *Sémaphore*, poète provençal populaire, auteur de *Chichoïs*. Il avait écrit une *Epitro a Jasmin*, et Jasmin lui répond en venant à Marseille.

36. Joseph Méry (1797-1866), poète français qui adressa un poème à Jasmin, lors de la séance du 8 février à l'Athénée Ouvrier : « Marseille se souvient encore / De la langue des troubadours. / Tu sais charmer par ton génie / Deux sœurs au visage vermeil / La Provence et l'Occitanie, / Ces filles du même soleil. »

37. Jacques Azaïs (1778-1855) avocat, fondateur de la Société archéologique de Béziers, auteur de poésies languedociennes publiées dans *L'Indicateur de l'Hérault* de 1841 à 1843, et organisateur des concours en langue romane.

38. L'incident est rapporté par tous les journaux, de Montpellier à Alès...

39. La Fare Alais mourut le 29 janvier 1846. Il avait écrit à Jasmin en 1841 une belle ode fraternelle pleine d'allusions à l'œuvre et aux succès poétiques du « *nouvel troubadour* » à laquelle Jasmin n'avait pas répondu par un poème. « Il m'eût été doux, dit-il en 1848, en venant au milieu de vous, de pouvoir saluer la Muse du Gardon ; mais hélas cette muse est absente ; elle chante dans un autre monde, et je n'ai trouvé qu'un tombeau. Je compte vous adresser bientôt le tribut que je dois à la mémoire du confrère qui partagea ma prédilection pour la belle langue de mon pays. »

*Bilo nôblo, et tres cots sabento,
 Tu qu'as de jours tant fis et de tan clâros nèys,
 Tu qu'abiòs, aoutres cots, à ta cour tan rizento
 Lous pu grans troubadours et lou millou des rèys⁴⁰...*

Nîmes est salué par un long poème daté du 8 janvier : « Nîmes et Jean Reboul » dédié « à mon ami Louis Boucoiran⁴¹ ». Ville lumineuse, « *Bilo al gran sourel, al cièl blu* » et témoin de la grandeur romaine en écho au « Nîmes » de Reboul⁴² :

*Ey bis toun Triple Poun al mièy de la campagno ;
 Ey bis ta Grando Tou sul cat de la mountagno :
 Ta Capèlo, ta bèlo Foun
 Et toun Oustal-Carrat, et toun grand Palay roun
 Toun famus Palay roun dambé sas milo arcados⁴³.*

Mais à ces monuments, il préfère, dit-il, la « *boutiqueto* » où il rend visite à Jean Reboul, rue Carreterie, dès son arrivée à Nîmes :

*Aymi may la boutiqueto
 Oun prêt de sa Muzo anèy
 Ey troubat mou fray de lèy⁴⁴...*

40. « Ville noble et trois fois savante / Toi qui as des jours si purs et de si claires nuits / Toi qui avais autrefois, en ton aimable cour / Les plus grands troubadours et le meilleur des rois... »

41. Louis Boucoiran, (1813-1895) historien de Nîmes a publié des guides touristiques et un *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux*, 1875, Nîmes, Baldy-Riffard. Il raconte dans la préface de ce dictionnaire comment sa rencontre avec Jasmin en 1835, à Agen, fut déterminante pour sa vocation.

42. Reboul, Jean, *Poésies*, Paris, H. L. Delloye, 1842, « Nîmes », p. 147-153. À ce poème de la grandeur nîmoise, il faut opposer le tableau satirique, écrit vingt ans plus tard, des vraies ruines urbaines : Reboul, Jean, *Dernières poésies*, Avignon, Seguin, 1865, « Revue de la ville de Nîmes en 1854 », p. 245-264.

43. « J'ai vu ton triple pont au milieu de la campagne / J'ai vu ta Grande Tour en haut de la montagne / Ton Temple, ta belle Fontaine / Et ta Maison Carrée et ton grand Palais rond / Ton fameux Palais rond avec ses mille arcades. »

44. « J'aime mieux la petite boutique / Où, près de sa Muse aujourd'hui / J'ai trouvé mon frère de lait... »

Jasmin a été partout traité en vedette et écouté avec ferveur. *Le Mémorial d'Alès* (16 janvier 1848) donne une bonne idée de la variété de tons et de thèmes du répertoire :

Il chante l'amour mais l'amour tendre, mélancolique, malheureux ; il chante la bienfaisance, le dévouement, l'amitié ; il chante la patrie ; il chante le peuple, le peuple qu'il aime chez lequel il trouve les héros, toujours historiques, de ses drames les plus attendrissants. Toutes ces qualités, nous les avons remarquées et applaudies dans *L'aveugle*, *Les frères jumeaux*, *Marthe*, *Le médecin des pauvres*.

Ici et là, la presse rivalise de formules hyperboliques pour évoquer l'enthousiasme, parfois la frénésie qui s'empare du public de Jasmin. Il fait rire et pleurer la meilleure société. Le « beau monde » de Béziers a été « galvanisé »⁴⁵. Les adieux à Montpellier sont « magnifiques »⁴⁶. Les adieux à Marseille sont marqués par une intense ferveur collective :

La salle trépignait. Comme les autres nous avons été brisés par tant d'émotions. Nous avons été écrasés par tant de richesses poétiques. Et nous nous demandions pourquoi la langue de Jasmin, cette langue de miel puisée dans les fleurs et chantée par les oiseaux, n'est pas universelle⁴⁷.

Jasmin a, dans l'interprétation de ses œuvres, selon *Le Mémorial du Gard*,

... un art, un accent de vérité et de conviction communicative [...] Peintre par la plume, il l'est au moins autant par la parole, par le geste, par le sourire, par les larmes, par l'action en un mot.

Le journaliste du *Mémorial d'Aix*⁴⁸ est impressionné par la prestation de Jasmin qu'il a pu observer de près « dans une réunion particulière ».

45. *Le Courrier du Gard*, 4 janvier 1848.

46. *Le Courrier du Midi*, 1er janvier 1848.

47. Journal *Le Sud*, cité par *La Provence* du 17 février 1848.

48. *Le Mémorial d'Aix*, 20 février 1848.

Son allure est plus libre, plus à l'aise, plus primesautière... Il fallait l'entendre exprimer son ardente admiration pour la langue qui se fait l'interprète de ses belles et nobles pensées ; il fallait le voir, l'œil rayonnant de poésie, le geste animé, l'enthousiasme débordant, parler de cet art qui est devenu son idole et auquel il a consacré son existence tout entière. On sentait en lui une nature chaude, vive, impressionnable, animée de tous les feux du midi ; on sentait dans cet homme la foi de l'apôtre et l'enthousiasme du poète. L'impression qu'il a produite là où il a été entendu, est une impression qui ne s'effacera sans doute jamais.

Séance du 8 janvier 1848 à Nîmes

Le Courrier du Gard du 7 janvier (fig. 4) publie – ce type de document est précieux – le programme détaillé de la séance du samedi 8 janvier, en deux parties, avec la participation d'artistes nîmois et un véritable dialogue entre la musique et la poésie. Jasmin annonce les titres suivants : *La ville de Nîmes*, *La Caritat*, *Lou medeci des paoures*, *Mous soubenis*, *Lous dus frays bessous*, *Maltro l'innoucento*, *Ma bigno*⁴⁹, *Moun bouyatge a Paris*, *Lou mantel*.

C'est le répertoire type. Il y en a pour plus de deux heures, ce qui est la durée minimum des récitals de Jasmin. Le choix varie peu : aux poèmes composés pour la circonstance, s'il y en a, font suite des pièces courtes, édifiantes, et des fragments de grands poèmes.

Jasmin se peint dans certains de ces poèmes comme un prolétaire sensible au malheur populaire⁵⁰, quand il raconte qu'enfant il allait quêter dans les maisons pour emplir le sac de pain, ou qu'il voyait son grand-père emmené à l'hôpital : « *aquò's aqui que los Jansemin moron* ». Plus tard, la renommée acquise de son voyage à Paris lui permet d'acheter une petite vigne qui est sa fierté, mais la fréquentation des grands ne lui

49. C'est un des succès de Jasmin, publié dans le *Courrier du Gard* du 24 décembre 1847 « une poésie descriptive pleine de grâce et de naïveté ». Reboul écrivit en occitan « *Ma Capitello* », citée par Bruyère, p. 456 : « *Ai uno vigno a Pisso-vin* ».

50. Jasmin est pour les poètes prolétaires un modèle d'écriture autobiographique. Torreilles, Claire, « Jacques Boé dit Jasmin, *Mous soubenis*, *Mous noubèls soubenis* », édition critique, in Gardy, Philippe et Martel, Philippe (dir), *Mémoires de pauvres, Autobiographies occitanes en vers au XIX^e siècle*, Garac/Hésiode, 2009, p. 71-278.

CONCERT donné par Mlle Thérèse ROALDÈS, avec le concours du poète Jasmin, le samedi 8 janvier dans la salle du foyer du Théâtre.

Programme.

PREMIÈRE PARTIE. — Solo de harpe, composé et exécuté par Mlle Thérèse ROALDÈS. — 2^o Air de *Robert Bruce*, chanté par Mlle Descot, première chanteuse du théâtre de Nîmes. — 3^o Duo du *Barbier de Séville*, chanté par Mlle Descot et M. Mignot, premier ténor du théâtre de Nîmes.

POÉSIES DE JASMIN. — *La Ville de Nîmes* (à Jean Reboul), *la Caritat*, *lou Medeci des Paoures*, fragment de *Mous Soubenis*, *lous dous Frays bessous* (les deux frères jumeaux), ballade.

SECONDE PARTIE. — Grand air du *Serment*, chanté par Mlle Descot. — 2^o Air de bravoure varié pour harpe, exécuté par Mlle ROALDÈS. — 3^o Air chanté par M. Mignot.

POÉSIES DE JASMIN. — *Maltro l'Inoucento* (poème), *ma Bigno*, *moun Bouyatge à Paris* et *lou Mantel*.

Les portes seront ouvertes à 7 heures.—On commencera à 8 heures. — Prix du Billet : 3 fr. — On trouve des billets chez M. Pol, marchand de musique.

Fig. 4 *Le Courrier du Gard*, 7 janvier 1848.

fait jamais oublier ses origines : le manteau qu'une dame riche lui met sur les épaules l'opprime et étouffe son inspiration. Il doit le donner.

Les Nîmois, selon le *Courrier du Gard*, paraissent un peu froids au début mais

... une certaine méfiance que chacun avait de soi-même a fait place à l'étonnement, et l'on a bientôt reconnu qu'on assistait à un spectacle qui ne s'était pas présenté depuis Molière, et que l'on avait enfin sous les yeux un grand poète interprétant lui-même ses œuvres avec toutes les ressources d'une pure diction.

Puis ils réagissent comme tous les publics que Jasmin prend en main, ils abandonnent leur réserve et passent de la gaieté à la tristesse selon « les diverses scènes qu'il déroulait ».

L'on se demandait d'où sortait cet étrange poète que l'on connaissait à peine et cette sublime langue dont on ne soupçonnait pas l'existence (cette langue que nous ne pouvons nous résoudre à nommer du même

nom que le grossier idiome qui court nos rues) qui réunit la grave concision de celle de Dante, la grâce rêveuse des canzoni, l'énergie et la grave sonorité de celle qu'immortalisa Cervantès, cette ancienne langue d'oc au parler si doux...

On ne sait pas ce qui surprend le plus le public nîmois en Jasmin, si c'est la personne (étrange poète, physique méridional, diction particulière, conviction communicative) ou si c'est la langue. Une langue qu'on reconnaît, que dans l'ensemble on comprend, mais qu'on ne saurait nommer sans s'empêtrer dans les contradictions ordinaires : à la fois « langue sublime » et « grossier idiome ».

Le journaliste du *Courrier du Gard* semble ignorer ce que son journal a publié régulièrement depuis 1840, tout comme son concurrent légitimiste *La Gazette du Bas-Languedoc*, des poèmes du cafetier de Beaucaire, Pierre Bonnet, du Tarasconais Désanat, du poète potier de Clermont-l'Hérault, Peyrottes⁵¹. Il a publié Jasmin lui-même et de nombreux articles sur la poésie méridionale (22 octobre 1844), sur la décentralisation littéraire (31 mai 1842, article d'Isidore Brun), sur les poètes du peuple⁵².

Donc ce n'est pas la langue elle-même qui dérange, tous ces poèmes étant publiés dans les journaux sans traduction, « pour le plaisir des lecteurs », mais ce peut être le succès mondain et urbain. Tant que la langue exprime la campagne, la paix sociale et les villages, on la reconnaît, mais beaucoup moins quand Jasmin vient se faire applaudir au cœur de Nîmes, dans le monde et à la place qu'occupe Jean Reboul.

51. *Courrier du Gard*, 1^{er} octobre 1847 : feuilleton sur Peyrottes, extraits du « *Cant del Prouletari* », du « *Cant del Paoumounisté* », « Qu'on ne lui fasse pas un crime d'avoir écrit dans une langue que nous regardons comme indigne de nous, car cette langue est encore assez belle, assez riche pour exprimer heureusement de nobles pensées... »

52. Torreilles, Claire, « L'occitan dans la presse languedocienne sous la Monarchie de Juillet », *Revue des Langues Romanes*, année 1993, n°2, Publications Montpellier 3, p. 255-276.

Jasmin et Jean Reboul. La rencontre

Le moment le plus spectaculaire du récital du 8 janvier, ce fut la lecture du poème « *A la bilo de Nimes* ». À l'annonce de la dédicace à Jean Reboul, « toute l'assemblée s'est retournée vers la belle tête de notre poète qui dominait au milieu de la salle », lit-on dans le *Journal du Gard* du 11 janvier. Jasmin fut plusieurs fois interrompu d'applaudissements, puis ce fut l'accolade entre les deux poètes : « Ils se sont étreints et [Jean Reboul] a promis de payer généreusement sa dette⁵³. »

Dans le poème que le journal publie intégralement avec une traduction, Jasmin, brochant à son tour sur les ressemblances, appelle Reboul son « *fray de lèy* », son frère de lait, et il peint leurs muses en deux soeurs, l'une « *doumayzèlo* », l'autre « *pastouro* », allégorie récurrente dans son œuvre d'une répartition sociolinguistique convenue. La fin est assez touchante qui évoque les deux muses cheminant où le ciel les appelle et peut-être arrivant à la « glorieuse chapelle / en se tenant par la main » :

*A forço de camina,
Caduno oun lou cièl l'apèlo
Belèou pouyran arriba
Dins la glourioso capèlo
En se tenin per la ma !⁵⁴*

... quand on sait que Reboul et Jasmin, nés à deux ans d'intervalle, sont morts la même année : 1864, l'un en mai, l'autre en octobre.

Si leurs œuvres sont très différentes, il y a, en effet, bien des similitudes dans les destins de Reboul et de Jasmin. Ils n'ont eu accès qu'à une éducation primaire, sont entrés jeunes en apprentissage et doivent à leur vive intelligence et leur opiniâtreté d'autodidactes les consolations et très tôt les distinctions que l'écriture leur a apportées⁵⁵. Ils sont tous deux membres de l'académie de leur ville, Reboul dès

53. *Le Courrier du Gard*, 11 janvier 1848.

54. « À force de cheminer / Chacune où le ciel l'appelle / Elles pourront peut-être arriver / Dans la glorieuse chapelle / En se tenant par la main ! »

55. *L'ange et l'enfant* paraît dans *La Quotidienne* en 1828. Notice sur Jean Reboul par Nicot, secrétaire perpétuel, académie de Nîmes, séance du 1er mai 1865.

1830, Jasmin en 1833, et membres de l'académie des Jeux Floraux de Toulouse, Reboul en 1839, Jasmin en 1854 seulement⁵⁶.

C'est le patronage de Nodier, le philologue connaisseur de la province et ami des patois, qui les a promus l'un et l'autre⁵⁷. Ils ont triomphé à Paris, Reboul en 1839 (*Le dernier jour*), Jasmin en 1842, mais sont toujours revenus à leur ville natale. Leur boutique est devenue dans les années 1840 un haut-lieu de curiosité littéraire. L'un et l'autre, la même année 1844, ont reçu notamment la visite de Flora Tristan qui, dans sa tournée de propagande pour l'Union Ouvrière, n'a pu ignorer ces poètes-ouvriers célèbres, mais le courant n'étant pas passé, ils eurent droit dans son *Journal* à des portraits d'une égale férocité⁵⁸.

S'ils sont tous deux bons catholiques, leurs opinions politiques les différencient. Reboul est le héraut de la cause royaliste, Jasmin, libéral, commence par saluer les journées de 1830 puis glisse vers un orléanisme conservateur... Leur attitude envers Lamartine dit leur divergence : Reboul est peiné de voir son idole en poésie publier *L'histoire des Girondins* en 1847, et Jasmin lui dédie en 1849 sa *Semmâno d'un fil*, en le remerciant d'avoir écarté le drapeau rouge⁵⁹. En avril 1848, Reboul est élu député, Jasmin refuse de se présenter et soutient à Agen l'avocat Baze, républicain.

Une autre différence va se manifester dans la période qui nous occupe : autant Reboul accueillera favorablement et soutiendra la naissance du Félibrige, autant Jasmin va lui tourner le dos, bien qu'il soit le levain de la renaissance occitane de la première moitié du siècle.

L'abbé Marcel Bruyère, dans sa thèse sur Jean Reboul⁶⁰, accentue les contrastes entre les deux auteurs :

56. Jasmin a triomphé au Capitole en 1846 mais ne sera membre de l'académie des Jeux Floraux qu'en 1854, après avoir beaucoup bataillé, l'occitan n'ayant pas droit de cité chez Clémence Isaure.

57. Nodier aurait rencontré Reboul en 1827, grâce à l'intermédiaire de Philippe Vigne, maire d'Aigues-Mortes et poète (Bruyère, Marcel, *op. cit.*, p. 39) et il aurait parlé de lui à Lamartine. Jasmin a contacté lui-même Nodier en juin 1834, comme le montre Dahan, Jacques-Rémi, « Charles Nodier et les origines du phénomène Jasmin » in *Jasmin, Annales de Littérature Occitane*, Bordeaux, CELO/William Blake & co, 2002, p. 33-46.

58. Tristan, Flora, *Le tour de France, Journal 1843-1844*, Paris, Maspero, 1980, tome II. « Ma visite à Reboul », p. 113-117. « Je suis allée chez le fameux Jasmin ! », p. 198-203.

59. « *Et la Franço espourido, a ta bouès, besquèt lèou / S'abali lou rouge drapèou !* » *Al poèto Lamartino*, 24 mars 1849.

60. Bruyère, Marcel, *op. cit.*, 471 p.

Jasmin était un poète vraiment populaire dont le génie ne relevait les manières communes que lorsque le poète était en scène. Reboul n'a jamais eu dans sa poésie ni même dans ses allures rien qui marquât son origine⁶¹.

Marcel Bruyère tend à gommer en Jean Reboul la figure du boulanger pour rehausser l'intellectuel⁶². Il reproduit à ce propos une petite mystification biographique dont Reboul lui-même est à l'origine, l'histoire édifiante et reprise à l'envi du jeune clerc prometteur obligé, à 14 ans, d'entrer en apprentissage à la mort du père, « à une date, dit-il, que nous n'avons pu préciser mais qu'il faut placer vers 1810⁶³ ». Or la date de la mort du père n'était pas difficile à préciser : le 2 mars 1806. Et cette seule date détruit le récit de la mère restée « seule avec ses quatre enfants, obligée de réduire sa dépense » et du jeune Jean quittant l'étude pour gagner le pain de la famille⁶⁴.

Car les registres d'état civil nous disent que, à la mort du père, c'est la sœur aînée, Marie, qui devint le soutien de famille. Le 16 avril 1806,

61. Bruyère, Marcel, *op. cit.*, p. 155.

62. « Avant tout Reboul est un intellectuel [...]. S'il a été boulanger, ça été par accident. » Bruyère, *op. cit.*, p. 93. Même pudeur sur le métier de boulanger dans la liste des membres de l'académie de Nîmes où Reboul entre en 1830 : il est le seul dont le nom n'est suivi d'aucune qualification professionnelle ni littéraire, et ce jusqu'en 1854 où il est enfin qualifié d'« ancien représentant ».

63. Bruyère, Marcel, *op. cit.*, p. 26.

64. La notice biographique de l'édition de 1840 des *Poésies*, signée A, est la source de toutes les incertitudes : « À l'âge de 13 ans, Reboul fut employé quelque temps à des transcriptions chez un avoué mais le métier de copiste n'allait point à son âme ardente et ne pouvait d'ailleurs lui assurer un avenir. Sa mère restée veuve avec quatre enfants se vit dans l'obligation de restreindre ses dépenses. Le moment était venu de songer sérieusement à choisir un état : Reboul se décida pour celui de boulanger. » Avant Bruyère, d'autres biographes ont recopié ce récit comme Montrond de, Maxime, *Jean Reboul, étude historique et littéraire*, Paris, Lefort, 1865, 79 p.

Plus précise, du moins sur les jeunes années, est la notice de l'édition des *Dernières poésies* (Avignon, Seguin 1865), signée de l'abbé de Cabrières (futur cardinal). Son informatrice est Marie Achard, à qui il dédie sa préface. On y apprend notamment qu'à 6 ans il allait chez un maître, M. Calmen, rue Sainte-Ursule ; à 8 ans, il eut successivement deux maîtres : M. Boizet et M. Raymond, rue de l'Étoile ; à 11 ans et demi il fut placé chez M^e Boyer avoué, comme clerc. « Ce fut là qu'il commença à donner des preuves de sa précoce valeur ». Il ne dit pas quand il fut boulanger, mais qu'il fut un excellent boulanger.

Marie Reboul, 16 ans, épousa le compagnon serrurier du père, André Achard⁶⁵ et le couple se chargea alors de la mère, Gabrielle Thibaut, et des enfants : Jean, 10 ans, ses sœurs Marie-Rosalie, 8 ans et Marie-Jeanne, 6 mois. Jean allait encore à l'école⁶⁶. À 11 ans et demi, il fut placé *par eux* chez un avocat du quartier, M^e Boyer⁶⁷ qu'il quitta à 13 ou 14 ans, ou plus tard, pour entrer en apprentissage, sans aller chercher loin, sans doute chez Louis Pradel, boulanger à la maison Reboul qu'il remplacera plus tard, comme l'indiquent les recensements de 1813⁶⁸, 1836, 1846, 1851⁶⁹. C'est ainsi que le clan Reboul-Achard se renforce socialement et économiquement. La famille s'agrandit de la nombreuse descendance Achard. Devenant une sorte d'unité familiale, l'atelier de serrurerie et la boulangerie de la rue Carreterie furent pendant plus d'un demi-siècle⁷⁰ les piliers et les sources de son « honnête aisance », – « *aurea mediocritas* » dit Lamartine en citant Horace. À la différence de Jasmin, Jean Reboul n'a jamais accepté d'être pensionné ni par l'État ni

65. Décès de Claude Reboul : 2 mars 1806 [Brozer AM Nîmes, D_ANXIV-1806_0234]. Marie, 16 ans, épouse André Achard le 16 avril 1806 [Brozer AM Nîmes, M_ANXIV-1807_0193]. C'est avec eux que Jean Reboul habite toute sa vie et travaille, 3 et 5 rue Carreterie. C'est chez eux qu'il meurt le 29 mai 1864 [Brozer AM Nîmes D_1863-1864_0475].

66. La source de François Gimet en 1856 (*op. cit.*, note 1, p. 70), un certain Adolphe C, papetier à Nîmes, lui parle de la « petite fortune » acquise par Claude Reboul, qui lui permit d'acheter la maison de la rue Carreterie et de payer le pensionnat de son fils.

67. La famille Boyer habite 12 rue Carreterie (recensements de 1836, 1846).

68. La déclaration de naissance du premier fils d'André Achard et Marie Reboul, le 14 octobre 1808, est faite par André Achard, serrurier et Louis Pradel, boulanger [Brozer AM Nîmes N_1808-0384]. Le recensement de 1813 indique Louis Pradel, boulanger, à la maison Vè Reboul, où sont domiciliés également André Achard serrurier, Marie Reboul et leur fille Rose. Registre 2F9, sections 11 et 12. Le recensement de 1836 indique : Jean Reboul, boulanger, au 5 rue Carreterie (avec deux compagnons) et Louis Pradel, boulanger, au 9 rue Carreterie.

69. Brozer AM Nîmes : recensements de 1813 [2F9-12_138]; de 1834-36 [2F15F_0087]; de 1846 [2F23-2F25_00254]. L'acte du mariage de Jean Reboul et Marie-Madeleine Michel (25 janvier 1819) signale que Jean Reboul « a concouru au tirage de la classe 1816 pour le premier canton de Nîmes et a été exempté de tout service militaire comme fils unique de veuve ».

70. Même après la mort de Jean Reboul, la boulangerie et la serrurerie restent une affaire de famille avec Eugène Achard, son neveu, boulanger, et Eugénie, sa nièce, épouse de Pierre Cholle, serrurier : recensement de 1866 [2F35_00340].

par la mairie. Et, non seulement il demeura très secret sur sa vie privée mais se plut, dès le début, à brouiller les pistes⁷¹.

Mais il y a quelques failles à la carapace littéraire⁷² par laquelle Reboul se protège de ses origines, et la rencontre de Jasmin en révèle une. Car la réponse poétique que Reboul lui a promise publiquement le 8 janvier, ne sera pas anodine. C'est un long poème de 13 strophes⁷³ intitulé À Jasmin qui paraît dans la presse le 24 janvier 1848 – Jasmin est déjà parti ! – L'abbé Bruyère le juge tardif, froid, contrevenant aux règles du compliment littéraire. Mais il ne le lit pas bien⁷⁴. Il omet de citer les strophes les plus tendres et particulièrement celles où Reboul évoque sa mère et sa petite enfance :

Les jours de ma première enfance
Lorsque ma mère au cœur pieux
De Dieu m'enseignait l'existence
En tournant son doigt vers les cieux,

Saintes images, douces scènes
Qui peuplaient mon humble foyer,
Chansons qui pour tromper les peines
Retentissaient dans l'atelier,

Veillées aux légendes naïves⁷⁵,

71. Son art de l'esquive est magistral dans ce dialogue rapporté par Alexandre Dumas : « - Êtes-vous d'une famille élevée ? - Je suis fils d'ouvrier. - Vous avez reçu quelque éducation au moins ? - Aucune. - Qu'est-ce qui vous a fait poète ? - Le malheur. » in « Une visite à Nîmes », *op. cit.*, (v. note 6).

72. Bibl. mun. Nîmes, Ms. n° 699, « Papiers Jean Reboul ». La correspondance de Jean Reboul conservée à la bibliothèque municipale de Nîmes témoigne de la séparation établie entre sa vie privée [liasses 10 et 12] et ses nombreuses relations littéraires [liasse 11, 668 lettres].

73. Le poème « À Jasmin » paraît dans Reboul, Jean, *Les Traditionnelles*, 1857, Paris - Nîmes, Giraud, p. 252-253.

74. Bruyère, Marcel, *op. cit.*, p. 156-157. D'autres critiques ont apprécié à sa juste valeur cette veine intimiste. Ainsi Hervé, Edouard, *La Revue Contemporaine*, Paris, Quantin, 1857, p. 429-431, trouve que ce poème est le meilleur des *Traditionnelles*, qu'il relève de la « vraie poésie de M. Reboul » et il voudrait le citer tout entier.

75. S'il n'a pas suivi cette voie d'inspiration, Jean Reboul a donné à La Fare Alais, en 1841, le conseil d'exploiter dans ses poésies le folklore cévenol, ce qu'il a fait dans « Lou

Repas présidés par l'aïeul
 Table qui vit tant de convives
 Et qui n'en compte plus qu'un seul.

Chansons et légendes, table et atelier (le père, Claude Reboul, était serrurier, originaire de Lablachère, en Ardèche, et venu s'établir à Nîmes avant la Révolution), les souvenirs de l'enfance populaire sont assez rares⁷⁶ dans la poésie de Reboul qui cultive de préférence le haut registre de l'inspiration politique et religieuse.

Ah j'ai vécu de cette vie
 Et ta voix me l'a rappelé
 Par une ambitieuse envie
 Je ne m'en suis point exilé.

Mon âme aurait été fidèle
 Aux instincts du rameau natal
 Mais le vent qui souffle sur elle
 Emporta l'oiseau loin du val.

Les « instincts » que Bruyère remplace par « sentiments », faisant le vers faux, s'apparentent chez Reboul à une conscience de classe aussi vive que généralement passé sous silence⁷⁷, doublée d'un certain regret de l'enfance déchirée par le vent mauvais du siècle, ce qui était déjà le

Gripé », « *Lou Basali* », « *La Roumèquo* », *Las Castagnados, Poésies languedociennes*, Alais, Veirun, 1851.

76. Leur rareté fait leur prix, comme « Souvenirs d'enfance », juillet 1832, in Reboul, Jean, *Poésies*, Paris, H. L. Delloye, 1840, p. 92-93, ainsi que « Souvenirs de la veille de Noël ». Ce long poème écrit en 1852 fut dédié à Roumanille qui lui avait adressé un *Recueil de Noël's Provençaux* (Aubanel, 1852) dont la lecture – autre analogon linguistique – avait déclenché le souvenir de la famille réunie, la mère, le père, les sœurs et les compagnons autour du 'calendau' de Noël. Le poème parut dans *La Revue Contemporaine*, tome 5, déc. 1852, p. 101-103, et dans les *Mémoires de l'académie de Nîmes* de 1852-1853, p. 364-366. Il figure dans *Les Traditionnelles, op. cit.*, p. 247-251.

77. À la mort de sa mère, en 1827, Reboul n'avait invité aucun de ses amis notables à l'enterrement et à l'un d'eux qui lui en faisait reproche, il écrivit : « Quoique l'ignorance et l'envie prétendent le contraire, il existe des barrières entre les différentes classes de la société que l'on ne peut franchir sans inconvenance. » Poujoulat, Jean Joseph François, *Lettres de Jean Reboul de Nîmes*, Paris, Levy, 1865, p. 51-52.

thème de *L'ange et l'enfant*. Jasmin a fait surgir le refoulé, non tant par sa voix que par sa langue, selon un processus répertorié par les analystes de la diglossie⁷⁸. On a des centaines de témoignages, dans la presse et ailleurs, du bouleversement provoqué dans l'auditoire par les récitals de Jasmin, des vocations éveillées ou confirmées.

En conclusion, évoquons fugacement quelques figures de Provençaux qui ont pu, chacun à sa manière, ressentir « l'effet Jasmin » en cet hiver 1848. Un absent aux récitals, souvent remarqué : Frédéric Mistral. Le jeune Frédéric, après son bac, est encore à Maillane où bientôt il va mettre un brin de farigoule à sa boutonnière... Ni à Aix, ni à Avignon, les deux hommes ne se sont rencontrés. On sait, en tout cas, que Mistral a lu Jasmin très jeune, au lycée. Il lui a trouvé de la musicalité et de la modernité et il lui a adressé un poème : « *Pouèto, ounour de ta maire Gascougnò !* » sans recevoir de réponse⁷⁹.

Roumanille, qui a alors 30 ans, est bien présent en revanche à Avignon où il voit : « pleurer les plus beaux yeux de la ville⁸⁰ ». Il raconte à Mariéton, 50 ans plus tard, comment il était allé se présenter au maître à qui il avait quelques mois auparavant envoyé son premier recueil *Li Margarideto* (1847). La suite est connue. Jasmin disant : « Ah Roumanille, je pensais que c'était le nom d'un poète mort ! » et Roumanille protestant de sa jeunesse : « Dieu peut vouloir que j'écrive un jour votre épitaphe ! », anecdote fixée par Mistral dans *Memòri e Raconte*⁸¹.

À Nîmes, on est bien certain que l'on aurait vu côte à côte Louis Roumieux et Antoine Bigot... qui ont tout juste commencé à écrire en

78. Lafont, Robert, « *La neuròsi diglossica* », in *Lengas*, Montpellier, n°15, 1984, p. 5-36.

79. *Memòri e raconte*, ch. VI, « *Encò de Moussu Mihet* », (v. note 81).

80. Cité par Maureau, Alain, « Jasmin à Avignon », *Bulletin de l'académie de Vaucluse*, mai 2004, p. 3, d'après : Marieton, Paul, *Jasmin*, Paris, Flammarion, 1898, p. 80.

81. Mistral, Frédéric, *Memòri e raconte*, Paris, Plon, 1906, ch. XI, « *La rintrado au mas* ». « – *Roumaniho ? Me souvèn d'aquéu nom... Maï cresiéu que fuguèsse aquéu d'un autour mort. – Moussu, respoudeguè l'autour di Margarideto, que s'es jamai leissa marcha sus l'agacin, lou vesès, siéu proun jouine encaro pèr poudé, se Diéu vòu, faire un jour voste epitafi.* »

oc⁸². À Alès, peut-être Mathieu Lacroix de La Grand-Combe, le futur protégé de Daudet. Il sera au « *Roumavagi* d'Aix » en 1853. Mais, à coup sûr, César Gourdoux⁸³, un émule de Jasmin qui a publié dans *Lou bouil-abaisso* de Desanat et qui dédie un poème à Jasmin dans le *Mémorial du Gard*.

On sait qu'à Marseille Victor Gelu a provoqué une rencontre poétique en invitant Jasmin au restaurant et en lui récitant intégralement *Lous dus frays bessous* avant de lui lire son poème *A moussu Jooussemin*⁸⁴. À Aix, Jean-Baptiste Gaut, érudit, journaliste et bibliothécaire, lui dédie un poème de 13 quatrains dans *La Provence* du 24 février 1848 :

Ta pousesio es pouldieto
 Nouveou troubadour, Jooussemin,
 Ressemble à la margarideto
 Qu'espandis ouu bord doou camin⁸⁵.

Mais il ne réussira pas dans les années suivantes à convaincre Jasmin à participer aux rassemblements des *troubaires* de 1852 et 53 et en concevra une amertume non déguisée⁸⁶.

Le contact avec la Provence, même élargie, est trop bref, peut-être aussi l'effet est-il trop vite recouvert par les journées révolutionnaires

82. En 1847, Bigot a beaucoup publié dans le *Courrier du Gard*, uniquement en français.
 83. Gourdoux est l'auteur de *Chardou, pouèmo patouès*, 1844 (*Mémorial du Gard*) ; *La Gardounado*, 1847 (*Écho d'Alais*), *Lisou la novio*, d'inspiration jasminienne, 1851 (*Mémorial du Gard*). Il adresse à Jasmin un poème qui est une sorte de réécriture populaire du *Jasmin* de La Fare-Alais, *Mémorial du Gard*, 23 janvier 1848.

84. Gelu, Victor, « *A moussu Jooussemin* », *Chansons provençales*, Marseille, Laffite et Roubaud, 1856, p. 373. Gelu donne le commentaire suivant : « Ces vers ont été lus à Jasmin, d'Agen, le 10 février 1848, à la suite d'un dîner que nous lui avons donné chez Roux, restaurateur, rue Thubaneau, douze de mes camarades et moi. Au dessert, avant de lui rien donner du mien, je lui débitais son poème *Lous dus frays bessous* que j'avais appris par cœur. » Victor Gelu, février 1848.

85. « Ta poésie est bien jolie / Nouveau troubadour, Jasmin / Elle ressemble à la pâquerette / Qui pousse au bord du chemin ».

86. Gaut à Mistral, 15 sept 1853. « On m'oppose sans cesse Jasmin, et on me dit : on mettra en parallèle le grand poète gascon avec votre phalange de rimeurs. Je réponds : il n'y a qu'un Jasmin, et on peut lui opposer avec avantage Roumanille ; il est aussi poète et il a un nom aussi poétique et aussi odorant que le sien ; et de plus il n'est ni perruquier ni gascon. Citez-moi, ensuite, l'école de Jasmin, citez-moi sa pléiade ? Il n'en a pas. Jasmin est un vers solitaire. »

et le changement de régime. Jasmin, en le parcourant, a fait prendre conscience de la réalité d'un espace sociolinguistique. Mistral prendra la relève, avec d'autres ambitions, d'autres moyens et une stratégie fédératrice affirmée.

Séance du 16 février 2018

UNITÉ ET DIVERSITÉ DU TERRITOIRE DE LA CITÉ DE NÎMES À L'ÉPOQUE ROMAINE

par Michel CHRISTOL
membre non résidant

Pour apprécier l'évolution de la cité de Nîmes à l'époque romaine, le souci de la distinction chronologique est nécessaire. Notamment pour l'étude de l'organisation institutionnelle : elle fait apparaître une cité, c'est-à-dire un cadre de vie considéré comme essentiel à la réalisation de l'idéal humain. Les auteurs anciens, tels Strabon et Pline l'Ancien, établissent aussi un rapport entre la cité dont la ville de Nîmes aurait été chef-lieu et le peuple des Volques arécomiques, substrat provincial dans lequel s'inscrit son histoire. Mieux encore : la dénomination de la cité par Pline, reprenant vers 70 apr. J.-C. des sources administratives de l'époque d'Auguste, associe dans la même expression le nom de la ville chef-lieu et celui du peuple que cette dernière était censée diriger. C'était mettre en évidence une continuité entre la cité d'époque romaine, héritière de la période antérieure, et le peuple gaulois correspondant : *Nemausum Arecomicorum*, comme *Aquae Sextiae Salluuiorum*, ou *Tolosa Tectosagum*, ou *Auennio Cauarum*. La répétition du schéma d'expression confirme l'existence d'un modèle de représentation et sa prégnance : les peuples de l'époque antérieure à l'établissement

de la puissance romaine prolongeraient leur existence dans des cités organisées sur le modèle des cités d'Italie.

Cette approche a fait envisager l'existence d'amples continuités dans la géographie administrative du monde gallo-romain et, parfois même, a soutenu une interprétation beaucoup plus large de l'évolution des communautés humaines inscrites dans le sol gaulois, comme s'il y avait immutabilité jusqu'à la France moderne puis contemporaine. C'est ce qu'exprimait Camille Jullian, évoquant sous les Romains le destin des « peuples » qui auraient été organisés en « confédérations » : des groupements humains assez larges, ayant une cohésion politique, mais dont l'unité devait se combiner avec une réelle diversité, ce que le terme « confédération » paraissait bien décrire.

En ce qui concerne la Gaule méridionale, un auteur tel que Pline l'Ancien, décrivant l'organisation de la province de Narbonnaise, offre aussi les moyens de percevoir le travail de reconstruction qui accompagna l'organisation provinciale. Il convient donc de nuancer un tableau initialement dessiné d'une manière trop schématique. Un bon exemple concerne la confédération des Cavares, établie dans la moyenne vallée du Rhône, entre le confluent du fleuve avec la Durance au sud et le confluent avec l'Isère au nord. À l'époque augustéenne, si l'on en croit Pline, au sud de cette région se trouve *Auennio Cauarum* (« Avignon des Cavares »), une colonie de droit latin comme celle dont Nîmes fut le chef-lieu. Mais l'on apprend que, tout au nord, la colonie romaine de Valence (*Valentia*) fut fondée *in agro Cauarum* (« dans le territoire des Cavares ») : ainsi une partie de leur pays aurait été enlevée aux Cavares pour donner aux soldats fondateurs de la colonie romaine (le nom du chef-lieu l'indique : c'est « la valeureuse ») leur propre territoire. Avignon certes représente le peuple et maintient son nom, mais elle n'est qu'une représentation très rétractée de ce qu'il était. On ajoutera, pour minorer davantage la valeur représentative de cette dénomination, qu'entre cette cité et Valence s'immiscèrent une colonie de droit romain, celle d'Orange/*Arausio*, puis la cité des Tricastins (St-Paul-Trois-Châteaux) qui devint une colonie latine (*Augusta Tricastinorum*). Le démembrement était ici très marqué. Le pouvoir romain n'avait donc pas totalement maintenu les cadres politiques ou humains antérieurs à sa mainmise ; il ne s'était pas privé de diviser ou de fragmenter pour mieux

organiser, mais en maintenant quand même une mémoire du passé, quitte à forcer le trait et à la rendre en partie artificielle.

Il importe donc de rechercher des témoignages de la déconstruction ou de la reconstruction des espaces anciens, mais en étant attentif à la chronologie des phénomènes, afin d'apprécier la pratique politique romaine et le résultat qui apparaît dans le réseau de cités, dont Pline donne les détails. Le cas de la cité de Nîmes est en la matière exemplaire.

De l'espace tenu par les Volques arécomiques à la cité d'époque romaine.

Un texte de Strabon (*Géographie*, IV, 1, 12) a posé problème :

Quant à la région située sur l'autre rive du fleuve [le Rhône], elle est pour l'essentiel occupée par les *Ouolkai* [Volques] qu'on appelle *Arècomokoi* [arécomiques]. C'est à eux qu'appartient, dit-on, le port de *Narbo*, mais la justice voudrait qu'on précise qu'il appartient aussi au reste de la *Keltikè* [Gaule] tant il l'emporte par le nombre de ceux qui le fréquentent.

Ce géographe grec qui écrit autour de la mort d'Auguste (14 de n. è.) emprunte son information à des sources antérieures de plus d'un siècle. Il renvoie au moment de la mainmise de la puissance romaine, à la fin du II^e siècle av. n. è., alors que l'influence de Marseille, alliée de Rome, s'étendait non seulement sur l'arrière-pays direct, mais aussi sur la rive droite du Rhône, comme le montre la répartition des témoignages d'épigraphie gallo-grecque, denses jusqu'au Vidourle, puis très parsemés jusqu'à l'Hérault¹.

Le Languedoc occidental fut une zone où la domination romaine s'exprima rapidement, avec la fondation de la colonie de Narbonne et l'organisation de l'arrière-pays agricole et minier. L'empreinte sur la terre fut très forte (dépossessions, cadastrations traduisant une emprise sur le

1. Il s'agit d'une épigraphie qui est caractéristique de la période s'étendant du III^e au I^{er} s. av. n. è., lorsque les populations du Midi de la Gaule notent en caractères grecs les mots de leur langue : carte de répartition donnée par Lejeune, Michel, *Recueil des inscriptions gauloises, Volume I. Textes gallo-grecs*, Paris, éd. du C.N.R.S., 1985, p. 16.

sol, transformations agricoles). Les structures économiques et sociales de l'époque préromaine furent malmenées sinon effacées, ce qui rend le propos de Strabon vraisemblable pour retrouver l'espace arécomique tel qu'il aurait été antérieurement aux interventions romaines. On découvre ainsi la situation qui vient d'être signalée pour Valence mais peut-être avec une moindre ampleur territoriale et surtout des effets limités sur le devenir du peuple dans la mesure où l'impact de la domination romaine s'était produit à distance de Nîmes, « métropole » du peuple. La zone de Narbonne, point d'ancrage de la présence italienne dès le tournant du III^e-II^e s. av. n. è. en relation avec le monde ibérique, était à ce moment-là une marge du pays arécomique. Elle eut un sort particulier dans le cadre des colonies romaines de Narbonne puis de Béziers. Toutefois les traces d'une anthroponymie, globalement celtique mais avec les particularités que l'on découvre par l'épigraphie latine dans la ville de Nîmes et autour d'elle, montrent à l'évidence l'existence d'une communauté linguistique plus largement étendue qu'on ne l'envisageait habituellement. Elles apparaissent dans des documents de la vie quotidienne de quelques agglomérations du Languedoc occidental, telle Ensérune². Néanmoins, on pouvait considérer à l'époque romaine que la cité de Nîmes, telle qu'elle avait été construite, pouvait représenter le peuple des Volques arécomiques.

La recomposition de l'espace arécomique : la construction de la cité.

Si le terme de « cité » (*civitas*) permet à César de caractériser par un terme uniforme, et surtout familier à l'univers politique romain, l'organisation des communautés gauloises, il y avait des distances à franchir pour transformer les cadres de la vie politique des peuples provinciaux en institutions proprement romaines. Mais l'évolution d'une Gaule plus proche de Rome, la Gaule cisalpine, correspondant à la plaine padane et au versant alpin, offrait la possibilité de transférer dans

2. Ruiz Darasse, Coline, « Les Ibères en Languedoc : l'onomastique celtique d'Ensérune en écriture paléohispanique », dans *Serta Paleohispanica J. de Hoz (Palaeohispanica)*, 10, 2010), p. 335-354.

la Gaule dite transalpine des solutions qui s'étaient révélées heureuses quelques décennies plus tôt, car elles avaient déjà permis de mettre en valeur des processus d'intégration. Plus particulièrement le modèle de la colonie latine avait fait ses preuves comme facteur d'intégration et d'assimilation des populations provinciales et l'usage du droit latin, dans d'autres cas, avait permis, sans trop toucher aux cadres politiques locaux, de faire évoluer dans le même sens des peuples provinciaux.

César, après la soumission de la Gaule intérieure, non seulement octroya aux élites de Transalpine des récompenses pour leur fidélité – principalement l'octroi du droit de cité romaine – mais encore prit des décisions pour accorder aux peuples les bienfaits du droit latin. Engageant ainsi une évolution qui se prolongea après lui sur une génération, il installa des colonies latines au cœur de quelques-uns de ces peuples qui lui avaient été particulièrement fidèles. Les Volques arécomiques furent ainsi touchés : une colonie latine fut créée dans le lieu principal de leur vie politique, Nîmes. Elle s'établit à côté de la ville indigène, faisant apparaître, aux côtés de la Fontaine qui conserva son rôle propre, y compris religieux, un autre centre du pouvoir.

Une cité romaine ne pouvait se concevoir sans territoire. Comme on l'a vu, les sources relatives à la dénomination de la cité donnent l'impression qu'elle aurait englobé très rapidement l'espace précédemment tenu par les Volques arécomiques. Une information, provenant aussi de Strabon, contribuait à soutenir cette conviction (Strabon, *Géographie*, IV, 1, 12) :

La métropole des *Arècomokoi* est *Nemausus*. Bien inférieure à *Narbo* pour la population étrangère et commerçante, elle l'emporte sur elle par son corps de citoyens. En effet, lui sont assujettis vingt-quatre établissements de même origine, à la population remarquable, qui lui sont rattachés mais qui jouissent également de ce qu'on appelle le droit latin, de sorte que ceux qui ont exercé l'édilité ou la questure à *Nemausus* deviennent citoyens romains.

Strabon décrivait ainsi le rattachement (l'*attributio* : Pline dit la même chose) d'agglomérations volques à la ville la plus importante de cette « confédération ». En la caractérisant comme « métropole », il soulignait qu'elle avait joué un rôle essentiel dans la période antérieure,

mais il ajoutait que le rattachement effectué aurait accru la cohésion de la cité. Ainsi deux étapes de l'histoire de la ville chef-lieu se dessineraient : l'avant et l'après de cette transformation institutionnelle qui se produisit à l'époque augustéenne (vers 15 av. n. è. ou, plutôt, en 22 av. n. è.) et qui aurait facilité le développement de la grande ville déjà établie³. C'étaient aussi deux étapes de l'histoire de la cité, la dernière étant celle d'un contrôle plus étroit d'un espace élargi.

Une meilleure connaissance de l'archéologie des agglomérations voisines montre que certaines d'entre elles conservèrent une grande vitalité (Beaucaire, Brignon, etc.). Une meilleure appréciation des données de l'épigraphie latine montre qu'en certains lieux d'un territoire que l'on croyait unifié sous l'autorité d'un chef-lieu, subsistaient des traces d'une vie politique locale (à Aramon, dans les environs d'Alès, etc.). En somme, l'unification que l'on supposait réalisée en une fois, aurait été plutôt un processus, éliminant par étapes les îlots d'autonomie. L'étape augustéenne aurait eu son importance, notamment pour rattacher à Nîmes toutes les agglomérations établies sur le trajet de la voie Domitienne (*Ambrussum*, *Sextantio*, *Forum Domitii*), en plus de celles qui se trouvaient dans l'environnement le plus proche du chef-lieu, mais sur quelques marges auraient été maintenues, préservant leur autonomie, des entités politiques qui pouvaient encore vivre comme par le passé, sans voir leurs élites se tourner définitivement vers Nîmes et s'astreindre au passage obligé par l'élection aux magistratures de cette grande cité. Un exemple, mieux connu à présent, provient de l'agglomération du Castellas à Murviel-lès-Montpellier. Elle demeure bien vivante. Mais une situation comparable apparaîtrait en quelques lieux proches de la vallée du Rhône. Ainsi, durant une période qui se serait dans quelques cas prolongée jusqu'au début du II^e s. de n. è., le pays volque n'aurait pas été complètement réuni. La carte de la cité de Nîmes qui est habituellement présentée n'illustre de cette évolution qu'un aboutissement assez tardif. Il faut envisager qu'auraient dû s'y trouver, comme sur l'oppidum du Castellas, des enclaves d'autonomie, vivant le rapport à Nîmes sur le modèle ancien, c'est-à-dire dans un contexte qui faisait de cette ville une « métropole » de « confédération », et non sur le modèle d'une cité

3. En dernier, Thollard, Patrick, *La Gaule selon Strabon. Du texte à l'archéologie*, Géographie, livre IV, traduction et études, Paris, éd. Errance, 2009.

de l'époque impériale romaine. L'expression *Nemausus Arecomitorum* cacherait quelque peu l'inachèvement du processus politique envisagé. Il fallut attendre plus d'un siècle après la réforme augustéenne pour que l'on parvienne à réunir autour du chef-lieu un espace s'étendant du Rhône à l'étang de Thau, de la Méditerranée aux Cévennes⁴, c'est-à-dire le cadre de géographie politique correspondant à la cité tardive et au premier évêché chrétien.

Les marques de l'unité et de la diversité : l'épigraphie des élites et la géographie de leur empreinte sur le territoire par l'appropriation foncière.

Mais l'unification institutionnelle cache mal les facteurs de diversité. L'étude des agglomérations de second ordre, qu'elles soient des centres autonomes, sans qu'on le sache parfois explicitement, qu'elles soient de simples agglomérations secondaires, souligne l'existence de relais relationnels hiérarchisant la géographie sociale. L'analyse des lieux de culte montre que, sans altérer le rôle que jouait le site de la Fontaine, d'autres lieux que la ville polarisaient la vie religieuse du territoire, parfois fermement, comme le montre l'étude du sanctuaire de Collias.

Les inscriptions prennent alors une place importante, même si elles ne signalent pas, comme on pourrait s'y attendre, les interventions des magistrats de la cité dans le territoire, alors que ce rôle juridictionnel est évident, le *territorium* se définissant comme l'aire d'action des magistrats. En revanche, la centralité de la ville chef-lieu s'accompagne de l'abondance de l'écrit épigraphique à Nîmes, illustrant tous les domaines de la vie municipale. Toutefois une des particularités de l'épigraphie nîmoise est l'abondance qui caractérise aussi le territoire de la cité. C'est une épigraphie funéraire qui vient en complément de l'épigraphie funéraire urbaine. Elle offre le moyen de dégager

4. Telle la carte qui accompagne le chapitre de Jean-Luc Fiches, dans Huard, Raymond, (dir.), *Histoire de Nîmes*, Aix-en-Provence, Edisud, 1982, p. 80 ; elle permet de repérer les plus grandes dimensions de cet espace.

des données éclairant les relations entre ville chef-lieu et territoire, à condition de construire par la cartographie des représentations associant ces deux éléments constitutifs d'une cité.

L'exploitation de la terre est au fondement de la vie économique. De plus, la possession de la terre est gage d'honorabilité, elle assure la « dignité » (*dignitas*). L'histoire des classes dirigeantes est donc, aussi, pour une bonne part celle de leurs domaines. Leur localisation à partir des restes archéologiques des centres d'exploitation qu'étaient les « villas » (*villae*), les recherches toponymiques fondées sur la pérennité des lieux dont l'énoncé se termine en –an (*-anum*) ou –argues (*-anicum*) ont un caractère traditionnel. L'archéologie a enrichi par de nouvelles approches ce champ d'investigation, en étant plus attentive aux structures d'exploitation, mais aussi aux structures funéraires, tels les mausolées.

Les inscriptions renseignent sur des personnes, des familles, leur position institutionnelle ou sociale. Cartographiées systématiquement, en tenant compte de l'épigraphie de la ville, foyer de la vie de la communauté, lieu d'expression par excellence de l'appartenance à une cité, elles révèlent l'existence de réseaux, les modalités de leur structuration ou de leur évolution. Par ricochet, elles apprennent beaucoup sur les sous-ensembles qui constituent le maillage du territoire et sur les relations qui existaient entre eux. Car, dans le cas de Nîmes, la relation qui s'établit n'est pas toujours le rapport simple de la ville chef-lieu à un lieu du territoire ; elle se nuance souvent d'une situation plus complexe qui insère entre le domaine et la ville, une agglomération qui fut autonome avant de devenir un simple relais de l'autorité du chef-lieu.

Il importe en effet d'être attentif à la localisation des inscriptions. Le retour aux archives, telles celles de Jean-François Séguier, permet de suivre parfois les étapes de leur survie. On peut s'apercevoir, notamment par ce que l'on apprend sur les inscriptions de la Gardonnenque, que les récoltes de monuments anciens pour constituer des collections, comme le firent les savants ou érudits de l'époque moderne, ont provoqué leur éparpillement. Ainsi, clercs, hommes de loi, notaires ou « antiquaires » ont-ils, à Cruviers-Lascours ou à Brignon, constitué de petites collections en dispersant les stèles ou autels funéraires des nécropoles de l'oppidum de Serre-de-Brienne. En même temps, on apprend par une lettre adressée

à ce grand savant qu'une inscription déplacée jusqu'à Teillan, sur les bords du Vidourle, doit être réattribuée à ce même secteur, révélant la présence et l'emprise d'une grande famille provinciale qui parvint jusqu'au sénat romain, celle des *Servilii*. Le domaine peut avoir aussi un lien privilégié avec un habitat groupé assez proche qui continuait de jouer un rôle dans un environnement réduit⁵.

En ce qui concerne la relation entre les notables et le territoire quelques signes prenant une valeur exemplaire, peuvent être relevés.

D'abord l'importance des monuments remarquables ou des inscriptions remarquables. À l'extrémité occidentale de la cité, à proximité de Lattes, des découvertes anciennes ont été confirmées par des fouilles récentes faisant apparaître les restes d'un mausolée, type d'architecture en général associé à un domaine et singularisant mieux qu'une nécropole périurbaine les familles de l'aristocratie. On avait découvert un bloc imposant de forme oblongue, avec un texte incomplet en lettres de grandes dimensions. Il

faisait connaître un défunt, Q(uintus) Pompeius, fils de L(ucius), et son épouse, Domitia, fille de Titus (fig. 1). Ce sont des descendants, connus à l'époque augustéenne, d'aristocrates arécomiques qui avaient gagné le



Fig. 1. L'inscription de Lattes (cliché M.-J. Ouriachi).
Voir : Christol, Michel, Landes, Christian, « À proximité de la ville antique de Lattes : l'emprise d'une grande famille », *Antiquités nationales*, 43, 2012, p. 149-155.

5. Christol, Michel, Pugnère, François, « Les artisans du savoir : une lettre de Boileau de Castelnau à Jean-François Séguier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard*, 29, 2014, p. 119-131.

droit de cité romaine par l'intermédiaire d'un grand personnage de la fin de l'époque républicaine. Les noms de famille renvoient à deux personnages essentiels de l'histoire provinciale, Domitius, le « conquérant » de la fin du II^e s. av. n. è., puis Pompée, l'*imperator* qui agit dans les années 80-70. La présence de l'une de ces familles, au moins, est évidente à proximité de Lattes, signalant par delà la sépulture l'existence de biens fonciers. On trouve un témoignage comparable, pour un autre personnage se dénommant *Pompeius*, à une autre extrémité du territoire, à Mons, village en rapport avec l'oppidum de Vié-Cioutat. Dans ces divers cas, se reproduit le rapprochement du domaine et d'un habitat plus important, et s'exprime aussi de cette manière, en raison de la persistance des agglomérations secondaires, une diversité des pays au sein de la grande cité.

À Clarensac, un monument remarquable, un cénotaphe rappelle sur le domaine de la donatrice, la mémoire de son époux, originaire d'une autre cité provinciale, la cité de Riez en Provence intérieure (fig. 2). Il indique au passage que les liens matrimoniaux que pouvaient tisser les notables



Fig. 2. Le cénotaphe de Clarensac (cliché CCJ).

Voir : Christol, Michel, Terrer, Danièle, « Le cénotaphe de Clarensac : un somptueux décor autour de l'épithaphe de M. Attius Paternus », dans Agusta-Boularot, S., Rosso, E., (éd.), *Signa et Tituli. Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale*, Paris, 2015, p. 145-158.

locaux les conduisaient parfois dans d'autres cités, ou bien attiraient dans leur propre cité des personnes venues d'ailleurs, assurant dans un cadre élargi la circulation des biens et des éléments de fortune.

Mais l'intérêt d'un examen systématique de la documentation épigraphique est de toucher l'ensemble d'un groupe bien défini, l'élite sociale de la cité dans son rapport avec les composantes du territoire. L'inventaire des inscriptions faisant connaître les porteurs du même nom de famille (gentilice) permet d'envisager encore plus fermement les relations qui s'établirent entre les divers lieux de la cité. Quelques exemples prennent une portée générale.

On peut mettre en évidence des répartitions « régionalisées » quand des noms de famille se concentrant dans une partie du territoire, qu'elle soit bien localisée comme pour les *Vettii*, concentrés dans l'extrême-ouest de la cité (fig. 3) dont le lieu de sépulture à Montbazin dans l'Hérault

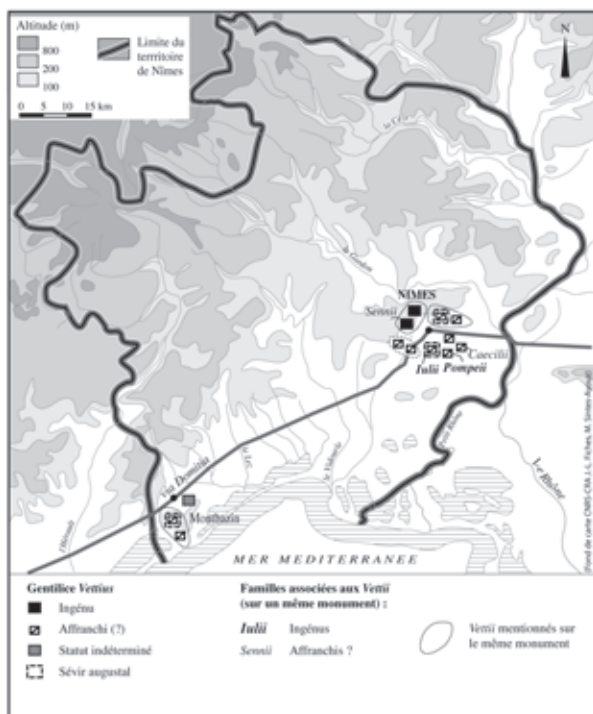


Fig. 3. La répartition des *Vettii* et leurs alliances (carte M.-J. Ouriachi).

apporte aussi un monument funéraire caractéristique de l'élite, l'autel décoré de rinceaux (fig. 4)⁶, ou pour les *Annii*, plus globalement installés dans la partie occidentale et la partie méridionale de la cité (fig. 5). D'autres cartes renvoient à la partie orientale, par exemple, celle relative aux *Sammii*, issus du monde provincial, qui eurent aussi la possibilité de se projeter jusqu'à Rome au II^e s. de n. è. (fig 6). En même temps, la répartition met en évidence, avec des degrés divers d'intensité, dus à la variabilité des découvertes, la ville chef-lieu, là



Fig. 4. L'inscription de Montbazin (cliché CCJ).



Fig. 5. La répartition des *Annii* (carte M.-J. Ouriachi).

où se déroulaient les carrières municipales.

Aussi la ville de Nîmes, où se fixait par principe la résidence des notables, apparaît-elle régulièrement sinon constamment. C'est en ce lieu que se trouvait l'« hôtel » urbain (*domus*), c'est à proximité que pouvait aussi se trouver un domaine péri-urbain. Nîmes était un lieu de confluence, ce qui favorisait les

6. Christol, Michel, « Le patrimoine des notables en Gaule méridionale. Apports et limites de l'épigraphie », *Histoire et sociétés rurales*, 19, 2003, p. 133-150.

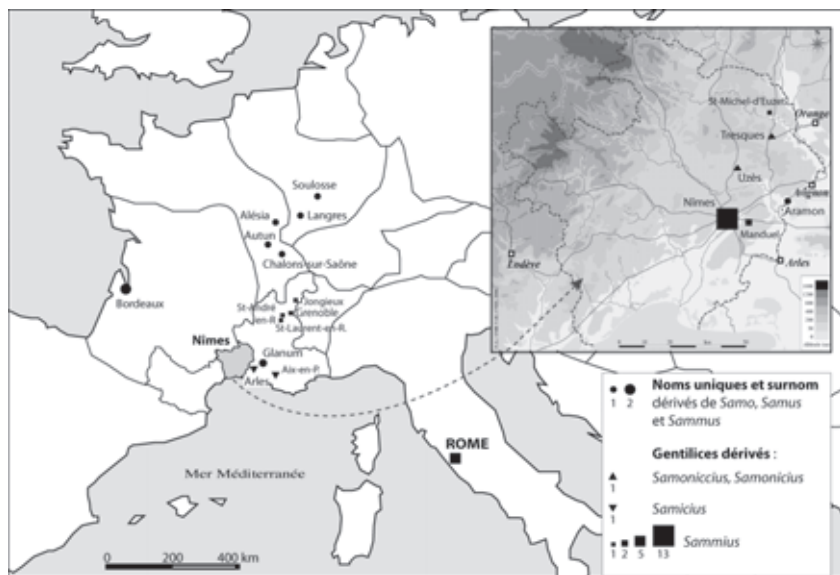


Fig. 6. La répartition des Sammii : de Nîmes à Rome (carte M.-J. Ouriachi).

connexions des divers réseaux familiaux. À un niveau plutôt modeste dans l'élite, une inscription de Codognan, de découverte récente, révèle l'élargissement qui pouvait se réaliser vers d'autres parties du territoire (fig. 7). Le cas des *Vettii*, déjà examiné, est aussi très révélateur, ainsi que celui des *Sammi*⁷, pour montrer le rôle de pivot que joue la ville.

Nîmes a donc toujours été un lieu de convergences, en même temps que l'accroissement de son rôle proprement politique a été aussi un facteur de différenciation, démographique et économique, par rapport aux campagnes, ce qui a fait apparaître une structure sociale plus complexe ou plus diversifiée dans ses diverses composantes. Mais elle a participé aux processus d'unification du territoire, tel qu'il avait été donné par le pouvoir romain. Les recherches récentes, associant épigraphie et archéologie dans leur ancrage territorial, apportent des faits significatifs. La ville de Nîmes, dont le rôle de chef-lieu s'est amplifié au

7. L'ouvrage récent de Céline Chulsky, *Notables nîmois. Magistrats, chevaliers et sénateurs issus de la cité de Nîmes à l'époque romaine*, Presses Universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2018, apporte un examen d'ensemble de la question.

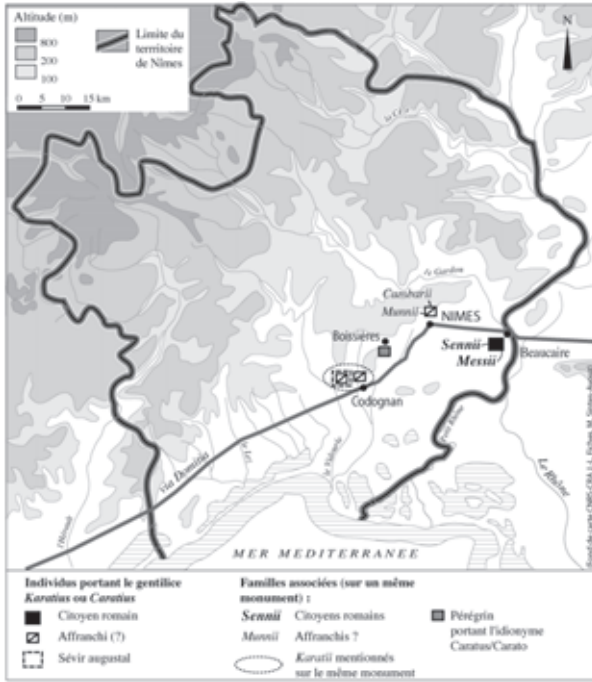


Fig. 7. La répartition des noms de famille de l'inscription de Codognan (carte M.-J. Ouriachi).

fil du temps, s'est ainsi trouvée au cœur d'un réseau de relations sociales qui s'étendait plus aisément jusqu'aux limites du territoire qu'on lui avait donné, et même au-dessus par le rayonnement provincial. Ce rôle a été accru à une date précoce dès la fondation de la colonie latine, puis surtout dès l'acte décisif par lequel furent liés à celle-ci vingt-quatre oppida issus de la confédération des Volques arécomiques – jusque là petits chefs-lieux –, dépouillés de l'autonomie. Mais, au moins pour un certain temps, les diverses composantes du territoire n'ont pas perdu toute influence. Peut-être vivaient-elles sur le même rythme d'ensemble. Mais leurs élites, mieux que par le passé, pouvaient s'ouvrir à celles de l'ensemble du peuple réuni dans la même cité.

Séance du 23 mars 2018

**DEUX CÉVENOLS À PARIS :
LES LETTRES DE
LOUIS ET ERNEST TEISSIER DU CROS
À LA PENSION RIVAIL (1830-1833)**

par Romain DAUDÉ
correspondant

Cette communication est fondée sur l'exploration d'archives privées de la famille Teissier du Cros, ancienne lignée d'industriels protestants de la haute vallée de l'Hérault. Un corpus de 60 lettres s'étendant du 4 juillet 1830 au 15 mars 1833 nous restitue la correspondance adressée à leurs parents à Valleraugue par deux frères, Louis et Ernest, nés respectivement en 1814 et en 1820, placés en pension à Paris dans les premières années de la Monarchie de Juillet et éclairage modeste mais précieux sur la formation des élites cévenoles sous Louis-Philippe.

Une famille cévenole : les Teissier du Cros

Issus de la haute vallée de l'Hérault, les Teissier établis au hameau du Cros puis à Valleraugue sont, dès le XVII^e siècle, une lignée de marchands et de filateurs de soie dont les affaires entrecroisent commerce,

agriculture et sériciculture. En ce début de XIX^e siècle, l'héritier et chef de famille est Louis-Pierre Teissier du Cros (fig. 1).



Fig. 1. Louis-Pierre Teissier du Cros (1778-1851).

Fig. 2. Louis Teissier du Cros (1814-1890).

Fig. 3. Ernest Teissier du Cros (1820-1865).

Collections particulières. ©Tous droits réservés.

Né en 1778, il a reçu la même éducation protestante que ses frères et sa sœur, fréquentant l'école primaire de Valleraugue¹ avant de rejoindre Anduze où, avec son frère Jacques (fig. 4), il devient l'élève du pasteur Daniel Encontre. La Terreur interrompt les études et sépare les deux frères : Jacques va intégrer l'École polytechnique, devenir officier artilleur, participer aux campagnes de l'Empire puis s'établir à Paris. Louis-Pierre, en tant que futur héritier de la maison de commerce, doit regagner Valleraugue et commence à seconder son père dans les affaires. Il épouse le 22 avril 1811 une voisine, issue d'une bonne famille protestante et de fortune égale, Ascélie Méjanel. Plusieurs enfants vont naître de cette union dont trois survivront : Fanny, Louis (fig. 2) et Ernest (fig. 3).

Pour ce qui regarde l'éducation de ses fils, Louis-Pierre Teissier du Cros fait sienne la formule de François Guizot pour qui l'enseignement secondaire ne saurait s'adresser qu'aux « hommes qui sont destinés à avoir du loisir et de l'aisance, ou qui embrassent des professions libérales

1. Teissier du Cros, Rémi, *Chroniques cévenoles, Une famille de filateurs de soie à Valleraugue (1792-1904)*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1996, p. 89.



Fig. 4. Jacques Teissier du Cros (1780-1841).

Fig. 5. Adrien Angliviel (1814-1903).

Fig. 6. Hippolyte Rivail (1804-1869).

Collections particulières. ©Tous droits réservés.

d'un ordre plus élevé, telles que le commerce, les lettres, etc.² ». Il s'agit bien d'une éducation de classe, adaptée aux responsabilités futures que chacun aura au sein de l'affaire familiale et qu'il énonce ainsi : « l'aîné, Louis, assurera sur place la direction des ateliers ; le cadet, Ernest, sera chargé de la prospection et du suivi commercial, en France et à l'étranger, Allemagne et Grande-Bretagne³. »

Dans un premier temps, c'est hors du Languedoc et des Cévennes qu'il est décidé de les envoyer. En effet, le pasteur Louis Buisson⁴ a recommandé aux parents un pensionnat qui vient d'ouvrir à Lyon, dirigé par un de ses confrères, le pasteur Jean-Georges Hoffet⁵. Mais quelques mois après, peu satisfait de la pédagogie et des problèmes de discipline qui règnent dans ladite pension, Louis-Pierre Teissier du Cros décide d'en retirer ses deux garçons et prospecte immédiatement afin de trouver un établissement pouvant les accueillir à Paris. Au final, une pension privée où étudie déjà son neveu, Adrien Angliviel⁶ (fig. 5) se

2. Guizot, François, *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Paris, 1816, pp. 2-3.

3. Teissier du Cros, Rémi, *Op. cit.*, p. 135.

4. Eugène Buisson (1804-1881), pasteur protestant natif de Valleraugue habitant Lyon.

5. Jean-Georges Hoffet (1802-1877), pasteur et maître de pension à Lyon.

6. Adrien Angliviel (1814-1883). Fils de Laurent Angliviel, propriétaire, et d'Eulalie

trouve avoir des places de libres. Il s'agit cette fois d'un pensionnat non confessionnel.

Arrivés à Paris, le dimanche 23 octobre 1831, Louis et Ernest Teissier du Cros franchissent la porte de l'immeuble abritant la pension de M. Rivail au 45, rue de Sèvres⁷. Ils ont respectivement 17 et 11 ans⁸.

Le pensionnat Rivail

L'institution Rivail est établie dans un immeuble bourgeois, ouvrant d'un côté sur la rue de Sèvres et de l'autre sur une cour⁹ prolongée par un jardin. À leur arrivée à la pension, Louis et Ernest sont d'abord installés au dortoir¹⁰ et ce, jusqu'en septembre 1832. Leur père se décide à louer une chambre particulière pour son aîné qui y trouve à la fois un espace d'intimité et aussi de concentration :

je reçois mes leçons dans ma chambre et comme je ne suis dérangé par personne, mon esprit y est nécessairement plus porté que lorsque je les recevais dans un appartement où j'entendais à chaque instant le bruit des voitures qui passaient dans la rue ou des élèves qui jouaient dans la cour¹¹.

Le montant payé par Louis-Pierre Teissier du Cros pour ses deux fils est de 715 francs par trimestre¹² auxquels viennent s'ajouter tous les frais annexes comme les ouvrages et les cartes, les leçons particulières, l'habillement, les sorties, etc.

Teissier du Cros, il fait ses études à la pension Rivail à Paris avant de regagner Valleraugue où il vécut de ses rentes, s'occupant de ses terres et s'investissant dans la vie politique locale comme maire puis comme conseiller général. (Communication de M. Hubert Angliviel de La Beaumelle).

7. *Almanach royal et national pour l'an MDCCCXXXII présenté à sa majesté et aux princes et princesses de la famille royale*, Paris, chez A. Guyot et Scribe, 1832, p. 859.

8. Fonds TC – TC12, Pièce 2, Louis à sa mère, Paris, 27 octobre 1831.

9. Fonds TC – TC12, f°42, Louis à ses parents, Paris, 16 août 1832.

10. Fonds TC – TC12, f°25, Louis à son père, Paris, 19 avril 1832.

11. Fonds TC – TC12, f°55, Louis à ses parents, Paris, 13 décembre 1832.

12. Teissier du Cros, Rémi, *Op. cit.*, p. 138.

Qui sont les habitants de la pension ? En premier lieu, la famille du directeur : Hippolyte Rivail et son épouse, madame Rivail mère ainsi que le frère de cette dernière¹³. Les lettres nous apprennent qu'« il y un effectif approximatif d'une quarantaine de pensionnaires dont 20 internes et 20 demi-pensionnaires. Les élèves sont répartis en plusieurs divisions¹⁴ mais le plus grand nombre étant de l'âge d'Ernest¹⁵ ». Louis et son cousin Adrien, tous deux nés en 1814, comptent donc parmi les plus âgés. Hormis Adrien Angliviel (issu, comme ses cousins, de Valleraugue) et un camarade natif de Bordeaux¹⁶, les lettres sont muettes sur l'identité et les origines des autres pensionnaires. Louis évoque également les domestiques parmi lesquels « la femme qui est chargée de notre linge », l'homme qui « nous raccommode nos souilliers [sic] » et le portier¹⁷.

Le maître de pension

Hippolyte-Léon-Denizard Rivail (fig. 6) est né à Lyon le 3 octobre 1804. Très jeune, il est mis en pension à Yverdon en Suisse dans l'institution de Johann-Heinrich Pestalozzi¹⁸. Ce pédagogue était célèbre pour ses méthodes inspirées des principes d'éducation tirés de l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau. Au contact de ce dernier, le jeune Rivail acquiert et développe un goût pour les questions de pédagogie et d'éducation. Il décide d'enseigner et vient s'établir à Paris dans les années 1820, décidé à fonder une institution sur le modèle de celle d'Yverdon afin de diffuser le système pédagogique de Pestalozzi.

Durant ces mêmes années, Hippolyte Rivail est l'auteur remarqué de plusieurs ouvrages dont un *Cours pratique et théorique d'arithmétique, d'après la méthode de Pestalozzi, avec des modifications*¹⁹ publié en

13. Fonds TC – TC12, f°45, Louis à ses parents, Paris, 13 septembre 1832.

14. Fonds TC – TC12, f°54, Louis à ses parents, Paris, 6 décembre 1832. Avec une apostille d'Ernest.

15. Fonds TC – TC12, f°2, Louis à sa mère, Paris, 27 octobre 1831.

16. Fonds TC – TC12, f°44, Louis à ses parents, Enghien, 29 août 1832.

17. Fonds TC – TC12, f°15, Louis à son père, Paris, 9 février 1832. Avec une apostille d'Ernest.

18. Johann-Heinrich Pestalozzi (1746-1827). Penseur et pédagogue suisse.

19. *Cours pratique et théorique d'arithmétique, d'après la méthode de Pestalozzi*,

1824, un *Plan proposé pour l'amélioration de l'éducation publique*²⁰ publié en 1828 et une *Grammaire française classique sur un nouveau plan*, en 1831.

Âgé de 27 ans, le jeune chef d'institution est un personnage cultivé, qui ne ménage pas ses efforts pour faire connaître ses thèses pédagogiques notamment auprès de sociétés savantes du royaume. En 1832, il recueille les suffrages de l'Académie d'Arras qui invitait à plancher sur le thème suivant : « Quelles sont les modifications utiles et faciles à introduire dans l'enseignement actuel des collèges [sic] pour le mettre plus en rapport avec l'état de la civilisation et les besoins de l'époque ?²¹ » Le prix reçu rejaillit sur toute la pension, comme le commente Louis à son père : « Tu auras sans doute vu dans les journaux [sic], qu'il a remporté une médaille en or de 300 f. à l'Académie d'Arras où tous les chefs d'institution ont concouru pour le meilleur mode d'enseignement²². »

Les professeurs

Toute pension est une grande maison avec sa hiérarchie, ses rites, son rythme et sa discipline. Le directeur Hippolyte Rivail a sous sa responsabilité un nombre fluctuant de maîtres chargés des cours. En effet, les enseignants exerçant dans les pensions constituent un ensemble disparate et difficile à cerner : quelles sont leurs origines sociales ? Quelle est leur formation et leur expérience ? Les lettres demeurent silencieuses sur ces aspects même si les parents questionnent régulièrement leurs enfants sur la qualité de l'enseignement dispensé :

Tu me demandes si je prends exactement mes leçons particulières et si le nouveau professeur que nous avons, entend bien son affaire ? [...]. tu sauras qu'il n'est absolument que pour les externes et que comme il ne me donne point de leçons, ni à moi ni à mon frère, je n'ai pas encore eu occasion d'examiner s'il a beaucoup de moyens²³.

avec des modifications. Par H. L. D. Rivail, disciple de Pestalozzi, Paris, Pillet-Aîné, imprimeur-libraire, rue Christine, N°5, 1824.

20. *Plan proposé pour l'amélioration de l'éducation publique par H.-L.-D. Rivail, Paris, Dentu, libraire au Palais Royal, 1828.*

21. Mémoires de l'Académie d'Arras, Société royale des Sciences, des Lettres et des Arts, *Séance publique du 23 décembre 1831*, Arras, chez G. Souquet, imprimeur du Propagateur, rue St-Jean-en-l'Estrée, N°17, Topino, libraire, juin 1832, pp. 68-94.

22. Fonds TC – TC12, f°25, Louis à son père, Paris, 19 avril 1832.

23. Fonds TC – TC12, f°31, Louis à son père, Paris, 24 mai 1832.

Un fait saute aux yeux, c'est la pluridisciplinarité qui règne parmi les enseignants de l'institution Rivail : il est rare d'avoir un professeur par matière. Ainsi, Louis étudie sous la direction d'un « maître de langue française, de géographie et de physique [...] qui est homme de lettres et qui s'occupe d'un ouvrage sur la fabrique des étoffes de soie en France et en Angleterre²⁴ ».

La compétence des professeurs amène parfois à des explications assez fermes comme en septembre 1832, lorsque l'oncle Jacques exige d'Hippolyte Rivail « de nous donner de meilleurs professeurs²⁵ ». Peu de jours après, certains d'entre eux quittent la pension et sont remplacés : à la fin de l'année 1832, c'est le professeur de dessin qui fait ses bagages ; ce qui désole le petit Ernest :

J'aurais voulu vous envoyer pour le nouvel an [...] une tête de dessin ; mais je ne l'ai pas tout-à-fait finie ; il est arrivé que le maître de dessin s'en est allé, a emporté ses modèles et m'a laissé ainsi avec une tête à moitié achevée²⁶.

En dehors des rapports de politesse et de respect liant le maître de pension, les professeurs et les élèves, il semble régner une ambiance cordiale sinon « familiale » dans l'établissement :

J'ai été à la pension où l'on m'attendait pour souhaiter la bonne année à M^r. Rivail ; cette petite cérémonie lui a fait beaucoup de plaisir ; un des élèves lui a lu une trentaine de vers de sa composition, qui n'étaient pas du tout mal ; il nous a embrassés en nous disant qu'il éprouvait une grande joie de nous voir tous réunis et qu'il continuerait toujours à nous servir de père ; M^{de}. Rivail aussi, a été bien aise de nous voir ; après nous, tous les professeurs s'y sont rendus et on les a invités à dîner²⁷.

Les voici établis : « Depuis jeudi dernier, je n'ai pas grand-chose de nouveau à vous dire, si ce n'est que je me trouve toujours très bien dans la pension ainsi qu'Ernest²⁸ ».

24. Fonds TC – TC12, f°31, Louis à son père, Paris, 24 mai 1832.

25. Fonds TC – TC12, f°49, Louis à ses parents, Paris, 18 octobre 1832.

26. Fonds TC – TC12, f°58, Louis à ses parents, Paris, 29 décembre 1832.

27. *Ibid.*

28. Fonds TC – TC12, f°6, Louis à ses parents, Paris, 24 novembre 1831.

Les matières enseignées

Les cours dispensés sont de trois sortes : cours communs ou leçons particulières pris à la pension et cours publics donnés à l'extérieur (La Sorbonne et les Arts et Métiers). Au quotidien, le pensionnat fonctionne sur une notation hebdomadaire après que les élèves ont été interrogés et notés dans l'ordre croissant de 1 à 6 : « Vous saurez que le N^o.6 est une marque de satisfaction complète²⁹. »

Parmi les matières enseignées aux pensionnaires, le français tient une place importante comme en témoigne l'emploi du temps de Louis (tableau I) ou encore celui d'Ernest qui en tant que futur voyageur de commerce de la maison doit aussi s'initier aux langues étrangères : « j'ai commencé d'apprendre l'Anglais, l'Allemand, le français [...] l'écriture³⁰. » Matière primordiale aux yeux de leur père, les mathématiques sont au centre du programme d'études des jeunes gens comme le rappelle Ernest : « Quand à la tenue des livres et aux Mathématiques je n'ai pas encore commancé [sic] parce que je ne suis pas encore assez fort³¹. » Parfois, au sein des cours, plusieurs niveaux se côtoient :

Je n'ai pas non plus assisté à plusieurs leçons de géométrie parce que le livre qu'Adrien voit maintenant est trop fort pour moi et trop difficile à comprendre : les élèves avec qui je prends les leçons d'Arithmétique commencent sous peu de jours un cours de cette science, et alors je le suivrai avec eux³².

29. Fonds TC – TC12, f^o6, Louis à ses parents, Paris, 24 novembre 1831.

30. *Ibid.* NDRL : dans toutes les citations, les déficiences orthographiques des deux élèves sont laissées inchangées.

31. Fonds TC – TC12, f^o6, Louis à ses parents, Paris, 24 novembre 1831. Avec une apostille d'Ernest.

32. Fonds TC – TC12, f^o20, Louis à ses parents, Paris, 15 mars 1832.

| [Tableau des études établi pour Louis Teissier du Cros par M ^r . Rivail en décembre 1832] | | | |
|---|-------------|---|--|
| Lundi | 8h-9h | Langue française | Leçon particulière |
| | 9h-10h | Mathématiques | Leçon particulière |
| | 13h | Chimie industrielle | Cours public par M ^r . Payen |
| | 14h-16h | Mathématiques | Leçon commune |
| | 17h30-18h30 | Histoire | Leçon particulière |
| Mardi | 8h-9h | Langue française | Leçon particulière |
| | 9h-10h | Mathématiques | Leçon particulière |
| | 13h | Écriture | Leçon commune avec la 1 ^{ère} classe |
| | 15h | Géographie naturelle | Cours public par M ^r . Loubens |
| | 17h30-18h30 | Histoire | Leçon particulière |
| Mercredi | 9h-10h | Mathématiques | Leçon particulière |
| | 10h-12h | Géographie | Leçon commune |
| | 17h30-18h30 | Histoire | Leçon particulière |
| Jeudi | 8h-9h | Physique | Cours fait à l'institution par M ^r . Rivail |
| | 9h-10h | Géographie mathématique et Cosmographie | Cours fait à l'institution par M ^r . Rivail |
| | 13h | Astronomie | Cours public par M ^r . Biol |
| | 15h | Physique expérimentale | Cours public par M ^r . Pouillet |
| | 19h | Histoire moderne | Cours public par M ^r . Lourmand |
| Vendredi | 8h-9h | Langue française | Leçon particulière |
| | 9h-10h | Mathématiques | Leçon particulière |
| | 13h | Écriture | Leçon commune avec la 1 ^{ère} classe |
| | 17h30-18h30 | Histoire | Leçon particulière |
| Samedi | 8h-9h | Langue française | Leçon particulière |
| | 9h-10h | Mathématiques | Leçon particulière |
| | 13h | Astronomie | Cours public par M ^r . Biol |
| | 13h | Lecture soutenue | Cours fait à l'institution par M ^r . Rivail |
| | 17h30-18h30 | Histoire | Leçon particulière |
| Dimanche | 15h | Physique expérimentale | Cours public par M ^r . Pouillet |

*Tableau I. Études, établi pour Louis Teissier du Cros par M^r. Rivail
Fonds TC – TC12, fo54, Louis à ses parents, Paris, 6 décembre 1832.*

Avec une apostille d'Ernest.

Collection particulière. ©Tous droits réservés.

Quant aux cours d'histoire et de géographie, Louis les décrit ainsi :

A huit heures je vais dans une chambre à part pour prendre ma leçon de Géographie ; là le professeur me corrige les devoirs qu'il m'avait donnés à faire et me fait démontrer sur la carte tout ce que je sais sur un pays quelconque ; ensuite il me fait lire trois ou quatre pages sur mon

livre de Géographie et m'en fait faire l'extrait ; il ne se rebute jamais lorsqu'il faut m'expliquer quelque chose ; au contraire, il a pris un grand intérêt pour moi ; lorsqu'il a su que je me destinais au commerce, il a commencé à me donner plus de détail sur cette partie que ne le fait mon livre : il m'a fait connaître les villes de la France qui faisaient le plus grand commerce, les principaux ports et le nombre de vaisseaux qui y entrent et en sortent chaque année ; il m'a fait encore voir les pays de la France qui ont le plus de guerres à soutenir et les points par lesquels nos ennemis entrent le plus souvent pour nous attaquer etc,³³.

Pour les deux garçons, la pratique des arts libéraux à la pension se limite au dessin et à la musique. Louis joue de la flûte à bec³⁴ et Ernest apprend le violon³⁵. Nous ne trouvons pas trace de leçons de danse ou d'art dramatique³⁶ par exemple.

Avec enthousiasme, le 4 octobre 1832, Louis informe ses parents que : « M^r. Rivail va ouvrir bientôt un cours de Physique et j'espère le suivre avec un très grand plaisir, car c'est une science qui m'intéresse beaucoup³⁷ ». Le mois suivant, il annonce : « Depuis quelques temps, M^r. Rivail m'envoie à la Sorbonne avec Adrien, assister à un cours d'astronomie qui a lieu tous les jeudis et les samedis dans l'après-midi³⁸. » Une succession de bonnes notes est récompensée par une sortie au spectacle comme ce samedi 26 mai 1832 : « J'oubliais de vous dire que M^r. Rivail voyant que j'avais toujours le N°6 ainsi qu'un de mes camarades, nous conduisit samedi au spectacle de M^r. Comte où nous nous amusâmes très bien³⁹. »

33. Fonds TC – TC12, f°9, Louis à ses parents, Paris, 22 décembre 1831.

34. AHC – Fonds TC – TC12, f°32, Louis à ses parents, Paris, 31 mai 1832. Avec une apostille d'Ernest.

35. Teissier du Cros, Rémi, *Op. cit.*, p. 152.

36. S'il n'est pas fait mention de cours d'art dramatique à la pension, Hippolyte Rivail mène régulièrement ses élèves au théâtre ou au spectacle.

37. Fonds TC – TC12, f°48, Louis à ses parents, Paris, 4 octobre 1832.

38. Fonds TC – TC12, f°53, Louis à ses parents, Paris, 22 novembre 1832. Avec une apostille d'Ernest.

39. Fonds TC – TC12, f°28, Louis à ses parents, Paris, 10 mai 1832.

La vie quotidienne à la pension

Louis Teissier du Cros décrit ainsi l'ambiance studieuse qui règne dans l'établissement d'Hippolyte Rivail : « [...] les affaires de la pension vont toujours bon train ; chaque élève y travaille assez bien et en général la conduite de chacun est excellente⁴⁰. » La journée des élèves a un rythme soutenu : « Vous saurez d'abord que tous les matins en me levant j'ai deux heures d'étude : une de 6 à 7 et l'autre de 7 à 8. J'emploie ce temps à apprendre toutes les leçons que je dois réciter dans la journée⁴¹. » Le petit déjeuner pris,

Nous nous mettons à l'étude jusqu'à midi qui est l'heure du déjeuner [...] après cela nous avons une heure de récréation et nous nous remettons ensuite à l'étude jusqu'à quatre heures et demi qui est le moment de dîner ; [...] après quoi nous allons courir dans le jardin jusqu'à cinq heures et demi ; enfin nous entrons de nouveau à l'étude jusqu'à neuf heures et nous allons nous coucher⁴².

Au quotidien, la nourriture servie aux différents repas semble être au goût des pensionnaires si l'on en juge par les lignes suivantes :

D'abord tous les matins en nous levant, nous prenons tous un plein bol de lait avec un gros morceau de pain, ensuite nous nous mettons à l'étude jusqu'à midi qui est l'heure du déjeuner ici nous avons toujours deux plats, savoir : la bouillie, la salade ou du fromage ; après cela nous avons une heure de récréation et nous nous remettons ensuite à l'étude jusqu'à[u] moment de dîner ; là on nous donne une bonne soupe, de la viande et un plat de légume⁴³.

Cependant, le régime alimentaire n'est pas exempt de reproches, et comme d'autres élèves, Louis doit « cantiner » afin d'améliorer l'ordinaire :

40. Fonds TC – TC12, f°53, Louis à ses parents, Paris, 22 novembre 1832. Avec une apostille d'Ernest.

41. Fonds TC – TC12, f°9, Louis à ses parents, Paris, 22 décembre 1831.

42. Fonds TC – TC12, f°2, Louis à sa mère, Paris, 27 octobre 1831.

43. Fonds TC – TC12, f°2, Louis à sa mère, Paris, 27 octobre 1831.

A propos de pain sec, je vous dirai que comme nous faisons maigre deux fois par semaine et que je n'aime pas beaucoup cet ordinaire ; j'ai acheté avec trois francs, de l'argent que m'a donné mon oncle pour mes étrennes une livre de chocolat ; je l'ai partagée avec Ernest⁴⁴.

À l'institution Rivail les pensionnaires ne portent pas d'uniforme mais le costume bourgeois des jeunes gens de l'époque, ce que Louis désigne comme « nos habits des jours⁴⁵ ». Au quotidien, le port de ces vêtements entraîne une usure certaine, ce qui ne manque pas d'alarmer le jeune homme : « Dîtes-moi aussi si je dois prendre mesure d'un habit pour mes dimanches, en même temps qu'Adrien car celui que je porte journellement a déjà commencé à décliner⁴⁶. » Il en est de même pour les souliers que les courses dans Paris usent beaucoup, et que le caractère insouciant – et parfois négligeant – d'Ernest ne contribue pas à atténuer :

Je n'ai pas encore eu besoin de faire faire des souliers ; mais je crois qu'Ernest ne peut pas s'en passer, il n'en a pas une paire de bonne ; et c'est sa faute, car lorsqu'il marche et qu'ils se dénouent, il ne se donne pas la peine malgré mes observations de les renouer⁴⁷.

Ernest dispose de 10 sous d'argent de poche par semaine mais les sanctions d'ordre pécuniaire dont il est coutumier écorcent fréquemment ce pécule comme il le confie à ses parents : « on met a l'amande [sic] pour s'asseoir dessus les tables, pour monter dessus une fenêtre ou bien quand on casse quelque chose cela fait qu'au bout de la semaine je n'ai que 5 sous⁴⁸. »

La vie religieuse des élèves

La vie religieuse de Louis et de son frère Ernest est un élément tenu dans la correspondance ; la seule mention de Dieu apparaît dans un

44. Fonds TC – TC12, f°11, Louis à ses parents, Paris, 12 janvier 1832.

45. Fonds TC – TC12, f°53, Louis à ses parents, Paris, 22 novembre 1832. Avec une apostille d'Ernest.

46. Fonds TC – TC12, f°12, Louis à son père, Paris, 19 janvier 1832.

47. *Ibid.*

48. Fonds TC – TC12, f°51, Louis à ses parents, Paris, 8 novembre 1832. Avec une apostille d'Ernest.

courrier de mai 1832 lors de l'épidémie de choléra : « Enfin confions-nous à la garde de Dieu⁴⁹. » Sans doute, sur la quarantaine d'élèves que compte la pension Rivail, Louis, son frère Ernest et leur cousin Adrien sont-ils les seuls issus de familles protestantes⁵⁰.

Louis se rend chaque dimanche au temple de l'Oratoire en compagnie de son cousin : « Quant à moi j'ai la permission de sortir tous les dimanches avec Adrien pour aller au sermon et à la promenade⁵¹ » ou bien de l'oncle Jacques comme ce dimanche de novembre 1831 où ils admirent brièvement « une petite revue qui se passait sur la place du Carousel [sic] ; mais nous ne pûmes y rester qu'un instant parce qu'il fallut nous rendre au temple où nous entendîmes un discours magnifique⁵² ».

Lire et écrire

Autre zone d'ombre, nous ne trouvons aucune mention de gazette ou de journal auxquels les pensionnaires pourraient avoir accès lors des sorties dans les familles parentes ou amies, ou bien dans les restaurants et traiteurs où ils se rendent fréquemment. La pension reste étrangère à la presse d'opinion et aux lectures politiques comme Louis ne manque pas de le rappeler à ses parents : « Quant à la politique nous n'en faisons pas grand cas ; comme nous ne recevons pas de journaux [sic] personne ne s'en occupe⁵³. »

Les lettres de Louis adressées chaque semaine à la famille sont le lien avec la patrie absente : Valleraugue, l'Aigoual et les Cévennes... Elles contiennent souvent en apostille quelques lignes de la main d'Ernest : « Chère maman, comme Teissier t'écrit je profite de l'occasion pour y ajouter un petit bout de lettre⁵⁴. » Une certaine prudence est de mise quant au contenu du courrier entrant, comme le rappelle Louis à son père :

49. Fonds TC – TC12, f°30, Louis à ses parents, Paris, 17 mai 1832.

50. Sans quoi, très certainement, ils mentionneraient d'autres condisciples de la même confession les accompagnant au culte.

51. Fonds TC – TC12, f°2, Louis à sa mère, Paris, 27 octobre 1831.

52. Fonds TC – TC12, f°5, Louis à ses parents, Paris, 17 novembre 1831.

53. Fonds TC – TC12, f°20, Louis à ses parents, Paris, 15 mars 1832.

54. Fonds TC – TC12, f°6, Louis à sa mère, Paris, 24 novembre 1831. Avec une apostille d'Ernest.

Tu me demandes enfin, si M^r. Rivail décachète les lettres ; je te dirai qu'il fait bien plus ; il ne reçoit que celles qui sont affranchies et cela m'a engagé à dire à mes camarades de Lyon de les adresser à Adrien⁵⁵.

Visiteurs et invités

Les visiteurs y viennent nombreux et de façon fréquente. Au premier rang de ceux-ci, les membres de la famille comme Jacques Teissier du Cros qui s'enquiert régulièrement auprès d'Hippolyte Rivail des progrès de ses neveux : « Mon oncle Jacques vint nous voir jeudi dernier ; il vit aussi avec plaisir que nos professeurs étaient assez contents de nous ; il doit sans doute vous l'avoir écrit⁵⁶ ».

La publicité faite par Hippolyte Rivail autour de sa pension et la réclame qu'il entretient sur ses méthodes pédagogiques « novatrices » peuvent expliquer le passage de certains visiteurs venus de contrées plus lointaines, comme le note Ernest : « il y a quatre turcs qui sont venus hier et, il y a quelques temps qu'un égyptien est venu aussi⁵⁷. »

Promenades

Si Louis a « la permission de sortir tous les dimanches avec Adrien pour aller au sermon et à la promenade⁵⁸ », Ernest, en raison de son jeune âge et aussi de son caractère, bénéficie d'un traitement différent ; ainsi il est demandé « de le laisser sortir tous les quinze jours si toutefois [Rivail] est content de lui [...]»⁵⁹ ». Aussi, le garçon n'a-t-il souvent comme seul horizon de promenade que la cour et le jardin...

Baignades

Après la marche à pied, l'une des activités de loisir le plus souvent évoquée est la nage. Et si la baignade libre dans la Seine est interdite pour des raisons de pudeur, il est possible d'aller nager dans un des

55. Fonds TC – TC12, f°18, Louis à son père, Paris, 1^{er} mars 1832. Avec une apostille d'Ernest.

56. Fonds TC – TC12, f°8, Louis à ses parents, Paris, 15 décembre 1831.

57. Fonds TC – TC12, f°54, Louis à ses parents, Paris, 6 décembre 1832. Avec une apostille d'Ernest.

58. *Ibid.*

59. *Ibid.*

établissements de bains établis le long des quais, très en vogue à cette époque pour leur fonction « hygiénique » et « thérapeutique ». C'est un lieu de sociabilité très prisé des Parisiens qui s'y pressent pour nager, s'y laver, mais aussi chercher la fraîcheur durant la saison estivale : on y retrouve des amis, on y joue aux dominos, et on peut même y prendre un repas, le tout protégé des regards extérieurs par des palissades de bois. Le montant du ticket d'entrée leur a donné leur surnom : « bains à quatre sous ».

La fête de l'institution : la remise des prix

Ce mardi 14 août 1832, la remise des prix revêt un caractère solennel :

C'est avec le plus grand plaisir que je viens vous parler de la distribution des prix qui a eu lieu mardi ; dans l'après-midi : tout s'est très bien passé ; on a élevé dans la cour une espèce de tente décorée de plusieurs tapis apportés de la manufacture des Gobelins ; tous les parents se sont réunis dans le jardin à une heure et M^r. Rivail a commencé de prononcer son discours à deux heures ; il a duré à peu près vingt-cinq minutes et il a contenté beaucoup de personnes. [...]. Après cela, on a distribué les livres à tous les élèves [...] ; on m'a donné d'abord le premier prix d'Arithmétique ouvrage en deux volumes intitulé lettres à Émilie ; on m'a ensuite donné la logique française et le dictionnaire de la Bible pour prix de satisfaction générale ; l'éducation complète en quatre volumes ; pour prix de bonne conduite et le siècle de Louis XIV en deux volumes [v. fig. 7 et 8] pour prix de bon caractère⁶⁰.

Les vacances

Les vacances des pensionnaires débutent à l'issue de la remise des prix : « Les externes n'auront que 15 jours de vacances et les pensionnaires auront 1 mois $\frac{1}{2}$ ⁶¹. »

Depuis mardi nous sommes dans les vacances, mais soyez sûrs que je n'en jouirai pas beaucoup ; je prendrai tous les jours mes trois leçons particulières ainsi que celles de musique et de dessin et je ne sortirai que

60. Fonds TC – TC12, f°42, Louis à ses parents, Paris, 16 août 1832.

61. Fonds TC – TC12, f°39, Louis à ses parents, Paris, 26 juillet 1832.

lorsque j'aurai fini tous mes devoirs ; je ferai aussi en sorte qu'Ernest s'occupe un peu et ne s'adonne pas trop aux pernicieuses distractions⁶².

Ainsi, la vie s'écoule-t-elle paisible et studieuse derrière les murs du 45, rue de Sèvres. Mais l'univers des maîtres et des élèves n'est pas totalement imperméable aux bruits de Paris, loin de là.

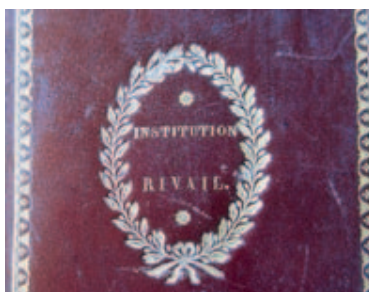


Fig. 7 et 8. Livre de prix offert par l'institution Rivaill (détails).
Collection particulière. ©Tous droits réservés.

Paris

Lorsque l'on s'aventure en ville, on le fait généralement sous la conduite d'un garant issu des relais de confiance la famille à Paris. Loin des Cévennes, les lettres témoignent de l'existence dans la capitale d'un réseau cévenol (familial ou amical) développé. Au premier rang des personnalités « relais », figure bien entendu l'oncle Jacques Teissier du Cros.

En 1831, ce dernier est lieutenant-colonel du génie et demeure au 32, rue Richelieu⁶³ à quelques pas du Palais-Royal alors l'un des centres de la vie politique⁶⁴, mondaine et sociale. Louis, disposant de davantage

62. Fonds TC – TC12, f°42, Louis à ses parents, Paris, 16 août 1832.

63. Fonds TC – TC2, Documents généalogiques.

64. C'est alors encore la résidence royale et l'un des centres du pouvoir puisque Louis-Philippe et sa famille ne quittent le Palais-Royal pour les Tuileries que le 31 octobre

de liberté et de sorties, rend visite à son oncle chaque semaine, soit à son appartement, soit à son bureau situé au 13, de la rue de l'Université⁶⁵. Jacques Teissier du Cros est une personnalité aimable, généreuse, cultivée et qui sait par des invitations à déjeuner et des visites régulières, rendre agréable le séjour à Paris de ses neveux loin de leurs Cévennes natales :

Dimanche, nous avons été de bonne heure à son appartement ; je lui ai montré tous mes extraits qu'il a trouvé assez bien faits ; ensuite, après nous avoir un peu plaisanté, il nous a mené déjeuner au café de Foi. De là, il nous a conduit au palais des arts et métiers où nous avons assisté à une leçon préparatoire à la géométrie mécanique, ainsi qu'à une leçon de physique. Cela nous a tellement amusé que nous avons formé le projet d'y venir tous les dimanches⁶⁶.

Voir la ville

Pour ces jeunes provinciaux, la capitale regorge de lieux à visiter. Les déplacements se font exclusivement à pied, de jour comme de nuit. Cela rend indispensable la possession d'une bonne paire de chaussures comme Louis le rappelle à son père dans la lettre du 9 août : « j'ai besoin d'une paire de souilliers [sic] forts, pour faire des courses avec Adrien⁶⁷. » Les jeunes gens s'instruisent en marchant. Longues courses qui, parfois, diminuent d'autant le temps dont ils disposent pour leur correspondance : « Je ne puis vous écrire plus longuement parceque [sic] je vais faire une petite excursion⁶⁸. » Une équipée fameuse pour Louis et son cousin Adrien est celle qui les mène à Vincennes en juillet 1832 :

Je vous dirai que nous sommes partis le jeudi à 4 heures du matin ; nous avons traversé presque tout Paris, et je vous assure que c'était un

1831.

65. Arch. dép. Gard, 45 J 39, Lettre de Montet à Louis-Pierre Teissier du Cros, 22 octobre 1831.

66. Fonds TC – TC12, f°6, Louis à ses parents, Paris, 24 novembre 1831. Avec une apostille d'Ernest.

67. Fonds TC – TC12, f°41, Louis à ses parents, Paris, 9 août 1832.

68. Fonds TC – TC12, f°45, Louis à ses parents, Paris, 13 septembre 1832.

plaisir de marcher à cette heure dans les rues ; toutes étaient très propres et n'étaient pas encombrées comme en plein jour, par des charrettes ni par des voitures ; on entendait aucun bruit si ce n'est par intervalle les aboiements des chiens et le miaulement des chats ; malheureusement ce silence n'a régné que jusqu'à la Bastille ; alors là, le tapage ordinaire a commencé et a duré jusqu'à Vincennes. En arrivant nous avons été voir tirer l'artillerie ; cela nous a beaucoup amusés ; on s'est d'abord exercé à tirer avec les pièces de 16 et de 24, ensuite avec les aubusiers [sic] et les pièces de campagne ; la leçon a duré jusqu'à dix heures⁶⁹.

Suite à quoi, les deux jeunes gens découvrent le donjon :

... mais ce qui nous a paru le plus beau ; c'est le coup-d'œil que l'on a, lorsqu'on est arrivé en haut de la tour ; on voit devant soi de vastes campagnes couvertes de moissons, à sa gauche on voit le bois de Vincennes dans toute son étendue ; derrière soi, c'est une multitude de prairies plus ou moins grandes et à sa droite c'est la ville de Paris dominée par les tours hardies des églises Notre-Dame et St-Sulpice. L'œil a peine à supporter sans éblouissement ce luxe de décoration et cette richesse de spectacle⁷⁰.

Le Conservatoire des Arts et Métiers

La visite du palais des Arts et Métiers, où se donnent régulièrement des séances attirant un public fort nombreux, constitue l'une des sorties favorites des jeunes gens⁷¹. Louis s'y rend pour la première fois le dimanche 13 novembre 1831 : « ... nous fûmes visiter le palais des arts et métiers que je trouvai fort joli ; je fus aussi très étonné d'y voir une quantité de soies et de cocons de Valleraugue, ainsi qu'une infinité d'autres choses superbes⁷². » Le dimanche suivant, nous les y retrouvons sous la conduite de leur oncle Jacques Teissier du Cros :

69. Fonds TC – TC12, f°39, Louis à ses parents, Paris, 26 juillet 1832. Avec une apostille d'Ernest.

70. Fonds TC – TC12, f°39, Louis à ses parents, Paris, 26 juillet 1832. Avec une apostille d'Ernest.

71. Fox, Robert, « Un enseignement pour une nouvelle ère : le Conservatoire des arts et métiers, 1815-1830 », *Cahiers d'histoire du CNAM*, Paris, 1992, I., pp. 75-92.

72. Fonds TC – TC12, f°3, Louis à son père, Paris, 10 novembre 1831.

Il nous a conduit [sic] au palais des arts et métiers où nous avons assisté à une leçon préparatoire à la géométrie mécanique, ainsi qu'à une leçon de physique. Cela nous a tellement amusé que nous avons formé le projet d'y venir tous les dimanches⁷³.

Se restaurer

Les jours de sortie, les dîners ou bien les soupers se prennent à l'extérieur de la pension : que ce soit chez des parents, comme leur oncle Jacques Teissier du Cros ou les Angliviel, ou bien chez des amis comme les Meyrueis. Les menus ne nous sont pas connus mais un produit typiquement cévenol est toujours apprécié : « Adrien vint me prendre ce dimanche à huit heures du matin, pour aller déjeuner [sic] chez lui avec Hypolitte [sic] ; il nous fit manger de bonnes châtaignes avec du lait, et, je vous assure que je m'en donnai, car il y avait déjà trois ans que je n'en avais goûté⁷⁴. » Très souvent aussi, ils se retrouvent chez des restaurateurs ou des traiteurs et parmi ceux-ci, un établissement a leur préférence : le café de Foy⁷⁵, table réputée située au Palais-Royal, où les mène régulièrement leur oncle Jacques⁷⁶.

Théâtre et divertissements

Paris est une ville de théâtres et la fréquentation de ces derniers constitue une sortie très appréciée par les jeunes gens :

73. Fonds TC – TC12, f°6, Louis à ses parents, Paris, 24 novembre 1831. Avec une apostille d'Ernest.

74. Fonds TC – TC12, f°19, Louis à ses parents, Paris, 8 mars 1832.

75. Ouvert en 1725, par un dénommé Foy Josserand, le café de Foy était situé depuis 1784 dans la galerie parallèle à la rue de Richelieu et donnant sur les jardins (actuels numéros 57 à 60 de la galerie de Montpensier). Célèbre pour les libéraux (car c'est juché sur une de ses tables que Camille Desmoulins harangua la foule le 12 juillet 1789), il garda une forte dimension politique. On venait y lire les gazettes et on ne manquait pas de commenter les pièces données au Théâtre-Français. Toutefois, l'établissement resta traditionnel et résista aux modes du cigare, des jeux de domino et du billard. Son activité cesse en 1863.

76. Fonds TC – TC12, f°6, Louis à ses parents, Paris, 24 novembre 1831. Avec une apostille d'Ernest.

Tu me blâmes encore de ce que je ne t'ai pas dit que nous avons été au Théâtre français. J'aurais bien dû t'en prévenir mais dans le moment où je faisais ma lettre, ça ne se présenta pas à ma mémoire ; cependant, j'y suis toujours à temps, ainsi je te dirai que la salle m'a paru beaucoup plus grande et plus belle que celle de l'Odéon, et les acteurs infiniment meilleurs : les trois pièces de Molière qu'on a jouées, intitulées la famille de Lusigny⁷⁷, les Etourdis, et les fourberies de Scapin m'ont très amusé ; enfin avec Charles et Adrien nous n'avons fait que rire presque tout le temps⁷⁸.

Ils y retournent une autre fois, toujours en compagnie du cousin Adrien Angliviél pour y voir jouer l'une des gloires théâtrales de leur temps :

Mon oncle [...] demanda la permission à M^r. Rivail de me laisser aller au spectacle le dimanche pour voir jouer M^{lle}. Mars [...] En effet, je n'ai jamais rien vu de si beau. M^{lle}. Mars recevait à chaque instant des applaudissements bien nourris ; elle joua dans les deux pièces intitulées : Misanthropie [sic] et repentir⁷⁹, et le jeu d'amour et du hasard⁸⁰ : à la fin, le parterre lui jeta une couronne de fleurs qu'elle reçut avec plaisir ; certainement elle l'a méritait bien⁸¹

Les autres théâtres de la capitale ne sont pas oubliés comme par exemple celui des Variétés situé boulevard Montmartre⁸² ou bien encore celui de la Porte Saint-Martin alors dirigé par le fameux Harel⁸³ où Louis Teissier du Cros se rend le dimanche 30 décembre 1832 :

77. Drame en trois actes de Melchior-Frédéric Soulié (1800-1847), *La Famille de Lusigny* est donné pour la première fois à la Comédie-Française le 15 octobre 1831.

78. Fonds TC – TC12, f^o12, Louis à son père, Paris, 19 janvier 1832.

79. Drame en cinq actes et en prose d'Auguste von Kotzebue, *Misanthropie et Repentir*, voir : Cook, Malcolm et Plagnol-Diéval, Marie-Emmanuelle, éd. Critique, *Critiques au XVIII^e siècle*, French Studies of the eighteenth and Nineteenth centuries, Bern, Peter Lang, 2006, p. 292.

80. Comédie en trois actes et en prose de Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*, est donnée pour la première fois le 23 janvier 1730. C'est l'une des pièces les plus représentées du répertoire français.

81. Fonds TC – TC12, f^o13, Louis à son père, Paris, 3 février 1832.

82. Fonds TC – TC12, f^o34, Louis à ses parents, Paris, 14 juin 1832. Avec une apostille d'Ernest.

83. François-Antoine Harel (1790-1846). Dramaturge et directeur du théâtre de l'Odéon puis du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Pour mes étrennes, j'ai été dimanche au théâtre de la porte S^t. Martin où les élèves du collège S^t. Louis avaient demandé une représentation extraordinaire. J'ai vu Mademoiselle Georges dont vous aurez sans doute entendu parler et qui en effet, est la meilleure tragédienne de nos jours ; elle m'a fait un plaisir infini ainsi qu'à tous mes camarades⁸⁴.

La feuille de comptes nous indique que Louis est allé au « Panorama⁸⁵ » le samedi 21 avril 1832 et a acquitté le tarif de trente sous. Les animaux exotiques fascinent encore et toujours. Cela s'était vérifié en 1826 avec la célèbre traversée du royaume par la girafe offerte par Méhémet Ali⁸⁶ au roi Charles X⁸⁷. Aussi, le dimanche 25 mars 1832 le public se presse au Théâtre de l'Odéon :

Nous vîmes un éléphant qui jouait dans une pièce intitulée *Di Ragea ou le règne d'un jour* ; cette pièce m'amusa beaucoup, les décorations étaient superbes ; cet éléphant faisait des tours extraordinaires ; il se mettait à table, débouchait une bouteille, sonnait pour qu'on le servit, et après avoir fait un bon repas il se vautrait par terre, et enfin se mettait à danser⁸⁸.

Les spectacles de prestidigitation attirent aussi la foule, comme ce jeudi 23 août 1832 : « M^r. Comte célèbre physicien du roi⁸⁹, ayant annoncé qu'il ferait quelques-uns de ses tours, nous avons été le voir et nous y avons conduit Ernest et Hippolyte⁹⁰. »

84. Fonds TC – TC12, f^o59, Louis à ses parents, Paris, 3 janvier 1833. Avec une apostille d'Ernest.

85. Le Panorama a connu son apothéose sous L'Empire et la Restauration mais commence déjà à passer de mode en 1832.

86. Méhémet Ali (1769-1849), Vice-roi d'Égypte.

87. La girafe mourut en 1845.

88. Fonds TC – TC12, f^o22, Louis à ses parents, Paris, 29 mars 1832. Avec une apostille d'Ernest.

89. Louis-Christian-Emmanuel Comte (1783-1859). Prestidigitateur et ventriloque suisse. Très réputé et de grand talent, il donna en 1814 à Paris un spectacle devant le roi Louis XVIII et la cour ; la séance fut appréciée et il reçut en récompense un titre de « Physicien du Roi » qu'il conserva toute sa vie durant. En 1820, il installe un théâtre au passage des Panoramas qui est fermé en 1826. Il s'établit alors passage Choiseul et ouvre le « Théâtre Comte ».

90. Fonds TC – TC12, f^o43, Louis à ses parents, Paris, 24 août 1832. Avec une apostille d'Ernest.

Un contexte politique et social troublé (1830-1833)

Parmi les événements marquants de l'année 1832, l'épidémie de cholera va profondément marquer les mémoires.

L'épidémie de choléra

À Paris, le premier cas est enregistré le 26 mars 1832. Le 5 avril, Louis écrit :

Vous devez sans doute avoir été très effrayés en apprenant l'arrivée du Choléra à Paris. En effet, c'est une maladie grave, [...]. Elle attaque de préférence les gens du peuple qui n'ont pas les moyens de s'en préserver, aussi y en a-t-il un assez grand nombre dans tous les hopitaux [sic] en général toutes les personnes qui font beaucoup d'excès en s'adonnant aux boissons ou à d'autres passions en sont principalement atteintes ; mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est quelle [sic] n'attaque que très peu de jeunes gens ; à Vienne en Autriche, où elle a séjourné deux ou trois mois, il n'y a que trois garçons de treize à quinze ans qui soient morts, encore étaient-ils de la classe ouvrière⁹¹.

Et de donner les consignes appliquées par le maître de pension afin de préserver le pensionnat de l'épidémie :

Les divers moyens que l'on prescrit pour se préserver du Choléra sont de ne pas prendre froid, de se préserver de l'humidité et d'avoir une nourriture très saine. Il est bon aussi d'entourer [sic] le corps d'une ceinture de laine et de prendre de temps en temps des bains d'une chaleur agréable. Quant à cela, vous pouvez être en parfaite sûreté sur notre compte ; nous sommes dans un établissement très bien aéré ; notre nourriture a tout-à-fait changé ; on nous donne plus de laitage ni de la salade ; on a eu aussi le soin de nous faire garder toujours nos bas de laine ; et aujourd'hui, on doit nous mener prendre un bain⁹².

De plus, « on tient constamment du chlore dans notre dortoir et dans la salle d'étude et l'on nous fait laver les pieds une fois tous les

91. Fonds TC – TC12, f°23, Louis à ses parents, Paris, 5 avril 1832.

92. *Ibid.*

cinq jours⁹³ ». Paris se vide de ses habitants ou tout du moins, ceux qui le peuvent partent à la campagne : « une foule de gens aisés chez qui la maladie a commencé à pénétrer quittent la capitale⁹⁴. » Ceux qui restent se calfeutrent et limitent leurs sorties au strict minimum. La pension voit ses effectifs fondre : « il y a un pensionnat tout près d'ici qui vient d'être fermé ; attendu que de 50 à 60 élèves il n'en reste plus que 5 à 6. Chez M^r. Rivail, sept ou huit internes sont partis, nous ne sommes plus que 12 pensionnaires⁹⁵. » Le maître de pension s'empresse d'écrire aux parents afin de les rassurer et de leur signaler quelles mesures il a mises en place afin de contenir l'épidémie :

Les principaux objets que l'on disait être empoisonnés sont le vin chez les marchands, l'eau dans les sceaux des porteurs, et des gâteaux et des bonbons que l'on vend et que l'on donne dans les rues. Quand [sic] au premier objet, nous avons notre provision de vin, pour le second, nous avons un tonneau à eau que les domestiques de la maison vont eux-mêmes remplir ; à l'égard des gâteaux je n'ai point laissé aller [sic] les élèves en promenade aujourd'hui pour qu'ils ne fussent pas tentés d'acheter au dehors. J'aime à croire Monsieur que ces renseignements généraux dissiperont en vous toute inquiétude, et vous feront présumer que toutes les mesures de détail, dont je me dépense de vous entretenir, sont de ma part, l'objet d'une sollicitude aussi minutieuse⁹⁶.

Et de poursuivre sur les rumeurs d'empoisonnement ou de complot qui accompagnent l'épidémie :

Le peuple est monté et il suffit qu'on voie roder un individu autour de la boutique d'un marchand de vin pour qu'on lui crie : à l'empoisonneur et il est massacré sur le champ. C'est ainsi qu'hier, on a vu des personnes peut-être innocentes ou précipitées dans la Seine ou massacrées par une populace furieuse⁹⁷.

93. Fonds TC – TC12, f^o24, Louis à ses parents, Paris, 10 avril 1832.

94. Fonds TC – TC12, f^o24, Louis à ses parents, Paris, 10 avril 1832.

95. *Ibid.*

96. Arch. dép. Gard, 45 J 40, Hippolyte Rivail à Louis-Pierre Teissier du Cros, Paris, 5 avril 1832.

97. *Ibid.*

Quelques semaines plus tard, Louis annonce que désormais la fin de l'épidémie n'est plus qu'une question de jours :

Les derniers journaux et les dernières lettres que vous avez reçus doivent vous avoir parfaitement rassuré sur le compte du choléra. Il est très vrai de dire que cette maladie diminue beaucoup et qu'il ne meurt que de 100 à 120 personnes par jour. De plus je crois qu'en moins d'une dizaine de jours, nous en serons entièrement débarrassés⁹⁸.

Une émeute républicaine

Le début de la décennie 1830 est marqué par un climat d'insécurité presque permanent à Paris. Au quotidien, les factions politiques rivales s'affrontent de manière très violente. Le général Lamarque⁹⁹, figure républicaine, meurt du choléra. Ses funérailles, le mardi 5 juin 1832, tournent à l'émeute contre le régime de Louis-Philippe¹⁰⁰. L'état de siège doit être déclaré, mais le régime et ses institutions tiennent bon. Voilà les faits tels qu'ils furent perçus et rapportés par Louis à ses parents :

Vous avez sans doute appris par les journaux [sic], qu'il y a eu à Paris, des troubles assez graves occasionnés par la mort du général Lamarque ; je vais vous donner aujourd'hui tous les détails que je sais à ce sujet : Les obsèques du général n'ont pas été si brillantes que celles de M^r. Casimir Perrier ; il y a bien eu autant du monde, mais le recueillement n'a pas été le même ; une foule de mutins qui sans-doute ne se sont trouvés là que pour occasionner du désordre composaient presque tout le convoi : Le corps est parti de la rue S^t. Honoré à neuf heures, accompagné d'un nombreux cortège ; il a fait deux fois le tour de la colonne Vendôme et s'est rendu sur les boulevards ; là, le tapage a commencé : au lieu de voir des visages tristes, on ne voyait que des figures joyeuses, criant à tue-tête : à bas Louis-Philippe, Vive la Liberté, vive la république. Les cris ont redoublé à la porte S^t. Denis et continué

98. Fonds TC – TC12, f°27, Louis à son père Paris, 3 mai 1832.

99. Jean-Maximilien Lamarque (1770-1832). Fervent républicain sous la Terreur, général d'armée sous l'Empire, il se rallie par la suite à la Monarchie de Juillet. Sa mort et ses funérailles en 1832 seront l'occasion d'émeutes républicaines contre le régime de Louis-Philippe.

100. Bouchet, Thomas, « 9. Les barricades des 5-6 juin 1832 », *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte, 2014, p. 113 et suivantes.

jusqu'au pont d'Austerlitz où on a rendu les derniers honneurs au général [...] Après cette cérémonie, tous ceux qui suivaient le convoi, sont retournés en redoublant toujours leurs cris ; alors la force armée s'en est mêlée, les mutins ont tiré sur la troupe, et ont fait plusieurs barricades dans différents endroits ; ils se sont même emparés de la poudrière, mais bientôt, ils se la sont laissée reprendre ; il y a eu un assez grand nombre de morts et de blessés, entr'autres beaucoup de gardes nationaux ; cependant la troupe a eu le dessus, et ce n'est que hier au soir que tout a été terminé¹⁰¹.

Les heurts passés, piqué par la curiosité, Louis se rend sur les lieux des combats et peut constater *de visu* la violence des affrontements :

J'ai été ensuite visiter la rue où ont eu lieu les derniers troubles, et il m'a paru qu'on ne s'était pas beaucoup ménagé : Toutes les maisons d'alentour ont été criblées de balles, les vitres brisées et quelques portes enfoncées¹⁰².

La répression et la chasse aux opposants politiques qui s'ensuivent sont sévères :

Le nombre de prisonniers se monte à près de mille et l'on va fusiller au plutôt les plus coupables afin que ça serve d'exemple à ceux qui seront tentés d'en faire autant. Vous aurez sans doute appris que l'école polytechnique a été licenciée de manière que tous ceux qui se sont trouvés dans cette émeute ne pourront plus y remettre les pieds ; je trouve qu'on a pris là une bonne mesure¹⁰³.

Les Cévennes depuis Paris : la nostalgie

Toutefois, cette riche actualité et la vie animée de la capitale ne paraissent pas tourner la tête aux deux pensionnaires et l'aîné, soit par réelle inclination soit par désir de plaire à son père manifeste sans cesse son désir de revenir en Cévennes afin de prendre sa place dans

101. Fonds TC – TC12, f°33, Louis à ses parents, Paris, 7 juin 1832. Avec une apostille d'Adrien.

102. *Ibid.*

103. *Ibid.*

l'affaire familiale. Nostalgie ? Piété familiale ? Sens du devoir ? Ces trois sentiments semblent s'entremêler :

Je t'assure que dans ce moment-ci, je voudrais bien être tout seul avec toi à la maison afin de pouvoir aller nous promener (comme nous l'avons fait, il y a déjà quelques années) au Cros, ou à la rotonde et manger avec les ouvriers, à l'abri d'un rocher ou d'un arbre notre petit bout de saucisse avec un œuf frais ; il faut espérer que ce temps-là, reviendra plutôt que nous pensons : pour cela, je serai toujours assidû [sic] au travail comme je l'ai été jusqu'à présent¹⁰⁴.

Nostalgie que nous retrouvons encore dans ces lignes : « Je te prie de dire bien des choses à maman à mamette et à tous mes parents ainsi qu'aux fileuses et aux débaveuses¹⁰⁵. »

Conclusion

Pour Louis Teissier du Cros, les études à la pension Rivail vont se terminer. Il retrouve Valleraugue à l'âge de 19 ans. Son frère Ernest va demeurer élève à Paris à la pension Rivail jusqu'en 1836¹⁰⁶, puis effectuer un séjour en Allemagne en tant que voyageur de l'entreprise familiale avant de regagner les Cévennes. De 1842 à 1851, les deux frères vont assurer la bonne marche des affaires familiales, suite à quoi, Louis va se retirer et vivre en rentier, laissant à Ernest la direction de l'affaire familiale.

Quant à Hippolyte Rivail, directeur et propriétaire du pensionnat, il prend, dans les années 1850, un pseudonyme à consonance « celtique » et devient *Allan Kardec*, jetant les bases de la « philosophie spirite » plus communément dénommée « Spiritisme ».

104. Fonds TC – TC12, f°18, Louis à son père, Paris, 1^{er} mars 1832. Avec une apostille d'Ernest.

105. Fonds TC – TC12, f°1, Louis à son père, Lyon, 4 juillet 1830.

106. À ce propos, Louis écrit à son oncle Jacques : « Nous sommes tellement ennuyés des procédés minutieux qu'emploie M. Rivail pour gagner de l'argent qu'il est temps d'en finir. » Cité in : Teissier du Cros, Rémi, *Op. cit.*, p. 152.

Cette éducation de deux enfants cévenols dans le pensionnat parisien d'Hippolyte Rivail est une étape dans le processus de création d'une élite moderne : celle d'une bourgeoisie éclairée qui est le moteur de la Révolution industrielle, qui cultive des valeurs humanistes. Ce que traduit quelques années plus tard leur compatriote, le Nîmois François Guizot, dans une allocution demeurée célèbre :

La conquête est accomplie ; passons à d'autres. Vous voulez avancer à votre tour, vous avez raison ; ne poursuivez donc plus, pour le moment, la conquête des droits politiques ; vous la tenez de vos pères, c'est leur héritage. À présent, usez de ces droits ; fondez votre gouvernement, affermissiez vos institutions, éclairez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition matérielle et morale de la France ; voilà les vraies innovations ; voilà ce qui donnera satisfaction à cette ardeur du mouvement, à ce besoin de progrès qui caractérise cette nation¹⁰⁷.

107. Guizot, François, *Allocution à la Chambre des députés*, Paris, 1^{er} mars 1843.

Séance du 13 avril 2018

HIPPOLYTE TRIAT (1812-1881)
Pionnier de l'éducation physique et du sport
pour tous

par Jean-Michel FAIDIT
correspondant

Saint-Chaptes a connu peu de gloires internationales comme Hippolyte Triat, né Antoine Hippolyte Trilhac le 14 octobre 1812 au château de Saint-Chaptes (fig. 1) où ses parents étaient au service de M^{me} Aubin de Bellevue, veuve de l'amiral de Brueys¹. Sa destinée est souvent présentée comme une vie de roman, dupliquée à l'envi dans les livres et sur les blogs. Orphelin à 4 ans, recueilli par sa sœur à Nîmes, en 1818, il aurait été enlevé à 6 ans par des bohémiens, puis vendu à des artistes italiens à Nice. Pendant sept ans, il aurait voyagé en Autriche, en Italie et en Espagne, menant une vie de saltimbanque. Vêtu en fille, un travail de danse de corde sous le nom de la jeune Iséla développe son agilité. En 1825, la troupe disloquée, il continue avec un certain Consuelo un travail de poids et de poses plastiques sous le nom des *Alcides*. Surnommé *L'infant*, il devient célèbre. En 1828, un accident joue un rôle déterminant. À 15 ans, il arrête un cheval emballé à Burgos, sauvant

1. Fils de Jean Trilhac et de Marie Baillese (ou Bayllesse). L'amiral de Brueys d'Aigalliers, commandant de la flotte de Bonaparte lors de l'expédition d'Égypte, avait péri à la bataille d'Aboukir le 1^{er} août 1798.



Fig. 1. Le château de Saint-Chaptes où est né Hippolyte Triat le 14 octobre 1812 (d'après une carte postale ancienne).

une dame, mais dans le choc, une de ses jambes est brisée. Madame de Monsento lui témoigne sa reconnaissance en le faisant soigner et prend en charge son éducation, le confiant au Collège des Jésuites de Burgos. Dans la bibliothèque, il découvre des livres sur les exercices des gymnastes grecs et latins, notamment l'ouvrage de Mercurialis sur l'*Art de la gymnastique*². Il s'en inspire pour sa rééducation et concevoir son programme pour le sport santé. En 1834, à 22 ans, il quitterait Burgos pour devenir athlète-artiste avec les lutteurs du Nord. Il développe un nouveau travail de poses (dont s'inspirera, autour de 1900, Eugen Sandow, père du culturisme) et connaît la notoriété en Angleterre et en Belgique³.

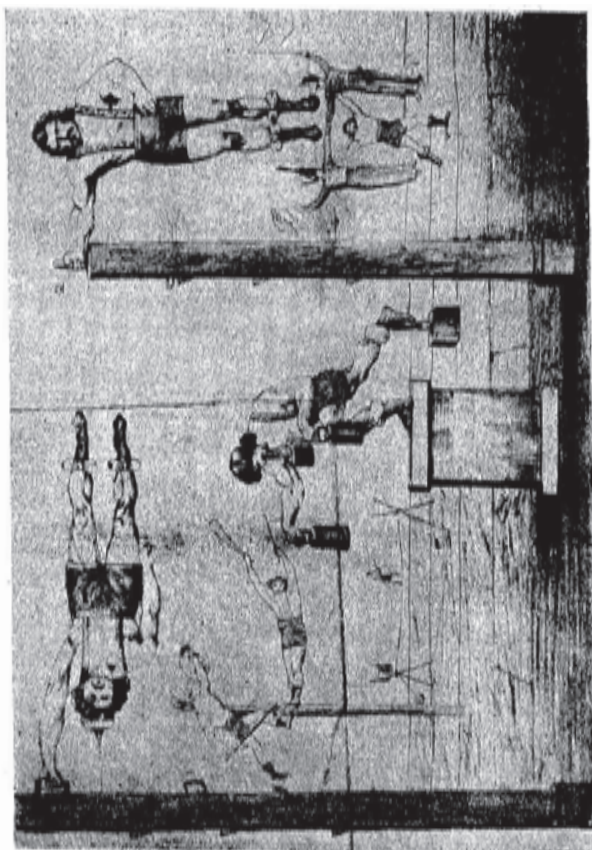
2. Cet ouvrage a fait l'objet de trois éditions à Venise (1569, 1573) et à Amsterdam (1587) ; (cf. Bibliographie : Mercurialis, Hieronymus, *De arte gymnastica*). Dans la lignée du peintre sculpteur Michel-Ange Buonarroti et de Léonard de Vinci, la Renaissance italienne marque le renouveau de l'esthétique corporelle antique, proscrite par le christianisme.

3. Sur le parallèle entre les enfances sur scène de Triat et Sandow, popularisateur du culturisme, v. Bibliographie : Chaline, Eric, *The History of the Gym*.

Un beau récit, mais parfois enjolivé... En effet, 1834 correspond à la fermeture du Collège des Jésuites de Burgos. Âgé de 16 ans en 1828, il est vraisemblable qu'il ne fit qu'une année à ce collège. Curieusement, son ami Jules Allix, dans ses lointains souvenirs, évoque sa participation aux trois glorieuses de juillet 1830 à Paris, ce qui reste à prouver, mais n'est pas impossible. Son père est décédé à La Capelle-et-Masmolène en 1831⁴. Il n'était donc orphelin que de mère. Par des recherches via Internet, à l'aide de Google, on peut reconstituer en partie son itinéraire. Nous apprenons ainsi que, dès le début des années 1830, il rejoint en France, puis en Espagne, en Belgique et en Angleterre la troupe itinérante de Mathevet, *Les Alcides français*, figurant avec celui-ci sur une lithographie de Buffet dont on ne dispose que de la mention. On le voit aussi sur une lithographie de Feillet, à travers une reproduction en 1836 par Desbonnet dans son journal *La Culture physique* (fig. 2), exécutant des poses incroyables, se tenant par une seule main en positions verticales et horizontales, attestant de sa force extraordinaire⁵... Au fil des années, on retrouve des mentions de ses prestations dans des théâtres, comme en Espagne au Palais royal en 1833, ainsi qu'en Belgique, à Gand en 1837 ou à Liège en 1838. La première partie de sa vie reste cependant encore à éclaircir afin de comprendre son ascension et sa réussite fulgurante.

4. Les archives municipales de La Capelle-et-Masmolène conservent cet acte de décès de Jean Trilhac dans leur registre de 1831.

5. La gravure a été publiée par Desbonnet dans sa publication *La Culture Physique* en 1836. Grâce à Google, on peut retrouver des prestations de la troupe des *Alcides français* fondée par Mathevet et Vénitien dans les années 1820, notamment au Théâtre de la Porte St-Martin avec *Milon de Crotonne ou les deux athlètes* en 1824, avant de clôturer par une tournée de six mois à Londres en 1825. Au tournant des années 1830, Mathevet et le jeune Triat se produisent dans des théâtres en Belgique (comme à Gand du 24 au 27 octobre 1837, avec *Le jeune mari*, comédie en trois actes avec des exercices de culturisme, ou à Liège du 22 au 29 janvier 1838). Une de leurs premières représentations connues est celle donnée au Palais royal d'Espagne (Palacio de Oriente) le 5 juillet 1833.



(Litho de Feillet)

LES ALCIDES FRANÇAIS

(Le diable boiteux) (Journal

Le travail athlétique de Triat qui se produisait sous le nom des « Alcides Français » avec F'Espagnol Consuelo.

— 91 —

Fig. 2. Incroyables poses verticales et horizontales de Triat avec un bras tendu (reproduction d'une lithographie de Feillet dans *Le Diable Boiteux*, une publication devenue introuvable dans les collections publiques, reproduite par Desbonnet dans son journal *La Culture physique* en 1936). On remarquera sur la gravure du milieu que sur scène, il fait encore usage de poids à ses pieds et mains. Il semble ne développer l'usage de ses haltères à boules en fonte qu'à l'époque de ses gymnases. Il terminait ses exercices herculéens par le soulevé de deux grenadiers, traversant la piste en les tenant à bout de bras. Source Gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

NDLR : Voir l'image en la faisant pivoter d'un quart de tour vers la droite.

Les premiers gymnases Triat en Belgique

Marié à Liège en 1839 à Marie-Françoise Cornélie Pasquet⁶, il ouvre immédiatement un premier gymnase dans cette ville, 440 rue Devant-les-Carmes, annoncé par le *Journal de Liège* du 22 novembre⁷, avec des cours pour hommes et – fait nouveau à l'époque – des cours pour dames, suivi d'un autre gymnase en 1841 à Bruxelles, 7 rue de Ligne, dans un local partagé avec le Dr Dally. Nous devons à Pascal Delheye, auteur d'une thèse d'histoire en kinésiologie de précieux renseignements sur ces débuts de Triat en tant que gymnasiarque, dans une acception modernisée de la définition originelle de ce terme par Joubert dans ses *Œuvres latines* en 1582, c'est-à-dire un responsable de gymnase assisté de gymnastes et de pédotribes. Au sens de Triat, ce terme signifie plutôt « entrepreneur, conceptualisateur des exercices et professeur de gymnastique »⁸. Une sédentarisation, semble-t-il, voulue par la richissime famille bourgeoise de Cornélie Pasquet. Ce mariage marque en effet un tournant dans sa vie. On le voit ainsi se préoccuper non seulement de ses salles de sports, en concevant de nouveaux matériels, mais aussi de gestion et de pédagogie, en ayant été aussi professeur d'éducation physique au collège de Brugelette. Mais en Belgique, comme plus tard, en France, ses efforts auprès des gouvernements pour développer la discipline sportive ne seront guère couronnés de succès et il devra se cantonner à la gestion commerciale de ses équipements, domaine où il réussit de manière fort ingénieuse en lançant des actions remboursables en heures d'utilisation de ses

6. Les archives de l'État à Liège conservent cet acte de mariage de Triat avec Cornélie Pasquet dans leurs registres de 1839.

7. Cette source du *Journal de Liège* pour son premier gymnase de Liège et les autres activités de Triat à Bruxelles et Brugelette ont fait l'objet d'une étude de Pascal Delheye dans sa thèse ; v. « École de gymnastique », *Journal de Liège*, 279, 1839.

8. En ce sens, comme l'a fait remarquer Pascal Delheye, Triat était plutôt un *repenseur* et un *innovateur* que l'*inventeur* des haltères. Il a encouragé l'usage des petits haltères à boules en fonte à une main et innové avec ses barres longues à deux mains également sphériques. Et surtout, il a conçu plus d'une centaine d'appareils à poulie devenus très populaires dans les salles de sports, qu'il n'a pas fait breveter, ce qui aurait assuré sa fortune à la fin de sa vie. Mais l'utilisation des haltères dans le but de se muscler fut déjà préconisé par Léonard Fuchs au XVI^e siècle (v. Bibliographie : Dally, Nicolas, *Cinésiologie*, p. 366-372 ; Joubert, Laurent, *Œuvres latines*, 1582, v. data.bnf.fr).

gymnases, coup double lui permettant de les remplir avec une clientèle aisée et de réunir immédiatement des sommes énormes pour l'époque.

Ses grands gymnases de l'avenue Montaigne – Fondateur de l'éducation physique grand public et professeur de gymnastique de Napoléon III

En 1846, associé avec le docteur Nicolas Dally, il lance la construction du gymnase central de la Ville de Paris, un superbe établissement au 36 de l'allée des Veuves, renommée avenue Montaigne (fig. 3). Républicains, lors de la Révolution de 1848, ils proposent au



Fig. 3. Son grand gymnase de l'avenue Montaigne à Paris construit en 1847 où Triat donnait ses cours en public (deux étages de galeries). Dans le nouveau quartier des Champs-Élysées, le gymnase Triat et son atmosphère de fête attire des milliers de visiteurs et devient un lieu mythique (d'après une aquarelle d'Edouard Renard).

Gouvernement provisoire la création d'un ministère de l'éducation publique, rééquilibrant l'instruction intellectuelle et physique⁹. Le

9. V. Bibliographie : Triat, Hippolyte et Dally, Nicolas, *Lettre au Gouvernement Provisoire*, 1848.

titre de l'ouvrage du Dr Dally, en 1847, mentionne « la méthode de M. Triat de Nîmes »¹⁰. Son célèbre haltère court, qui existe encore, est d'ailleurs gravé « Triat, Nîmes, 1839 ». Il n'avait donc pas rompu avec son pays gardois, ce qu'attestent les archives municipales d'Uzès qui mentionnent dans la délibération du 20 mai 1853 une de ses lettres proposant de prendre en charge l'éducation d'orphelins dans l'Uzège¹¹.

Le fronton de cette vaste nef de 40 m x 21 m et 10 m de hauteur, représentée d'après une aquarelle d'Edouard Renard et décrite par son ami le romancier Paul Féval, avec qui il déjeune chaque dimanche dans sa villa de la Garenne, est orné de sa devise : « Régénération de l'homme »¹². La philosophie de leur *Société milonienne* (fig. 4), au capital de 500 000 francs et dédiée à Milon de Crotone, est la renaissance de la santé par une ascèse pythagoricienne harmonieuse du corps, de l'esprit et de l'âme. Il développe l'usage des haltères, invente les barres à deux mains et met au point plus de 150 appareils à tirage par contrepoids avec cordages et poulies pour une gymnastique orthopédique. Il dépense sans compter pour ses



Fig. 4. *Société milonienne pour l'exploitation de la gymnastique « d'après la méthode de M. Triat de Nîmes » (1847).*

10. Le fait que l'ouvrage du Dr Dally, associé de Triat à l'ouverture du gymnase de l'allée des Veuves (avenue Montaigne) mentionne cette « méthode de M. Triat de Nîmes », tout comme son haltère gravé « Triat, Nîmes, 1839 », conforte l'hypothèse que Triat n'avait pas rompu avec son pays gardois.

11. Cette source dans les délibérations du Conseil municipal d'Uzès en mai 1853 nous a été aimablement communiquée par Madame Mireille Olmière des archives d'Uzès.

12. Cette aquarelle d'Edouard Renard figure sous la forme d'une gravure dans un article de Paul Féval dans *Le Musée des familles* de mai 1856, pp. 249-256.

appareils construits par Viot et Burlot, menuisiers rue Saint-Lazare, sans les faire breveter¹³. Une masse de fonte, « le Poids de M. Triat »¹⁴, seul au monde à l'avoir hissé à bras tendu et divers records, comme le soulever de 1 000 kg avec appuis, révèlent sa force¹⁵.

Pour les cours dans son gymnase, il y avait deux professeurs pour dames, les filles de son ami Jules, Allix, Augustine et Mathilde. Sa méthode de gymnastique au sol, dite « Leçon du plancher »¹⁶ (v. encadré), en dehors de tout esprit de compétition, plaît à la haute société. Les séances en soirée (adaptées pour femmes et enfants) sont composées d'un patchwork d'exercices de musculation et de souplesse, avec des ablutions d'eau fraîche associant l'hydrothérapie au bien-être. Son grand gymnase de l'avenue Montaigne à Paris où Triat donnait ses cours en public comporte deux étages de galeries de chaque côté où le public se presse. La scène lui a donné le sens du spectacle : jusqu'à 100 élèves par heure, dirigés en costume François I^{er} (fig. 5), des cours du soir ponctués de roulements de tambours et rythmés au son de sa voix et de son accent du Midi : « une deusse, une deusse... », les mouvements des athlètes, l'érotisme des collants rouges et des torsos nus, tout est pensé en terme de spectacle.

13. On doit à Triat la création des premières potences à tirage avec la poulie haute et des armoires à tirage avec poulie basse. Dans sa coopération avec le Dr Dally pour la gymnastique rééducative, il semble que Triat soit l'auteur du principe de localisation musculaire qui n'existait pas auparavant.

14. Cet haltère de Triat, gravé « Triat, Nîmes, 1839 », fut racheté par son élève Hippolyte Mayon du gymnase de la rue de Rome, puis fut conservé au gymnase du Cirque proche de la Bastille jusque dans les années 1960. Il est actuellement conservé au Musée national du sport à Nice sous la référence Ms 6934. Cet haltère de 64,5 kg a été à nouveau utilisé par Ernest Cadine pour son record du monde en haltérophilie le 11 décembre 1925.

15. Les mensurations de Triat ont été relevées le 18 juillet 1854 par le Dr Castel. Elles sont impressionnantes : hauteur : 1 m 79, grosseur du cou : 45 cm, tour de poitrine ; 1 m 24, tour de biceps : 41 cm, poignet : 17 cm, ceinture : 83 cm, tour de hanches : 1 m 05, cuisse : 73 cm, mollet : 44 cm, bas de jambe : 22 cm, longueur de main : 17 cm, longueur du pied : 27 cm, poids : 95 kg.

16. Triat ayant détruit son œuvre écrite à la fin de sa vie, le contenu de cette « Leçon du plancher » a été reconstitué par Desbonnet, d'après les souvenirs d'un de ses anciens élèves, le gymnaste Personne.



Fig. 5. Triat et son célèbre costume François I^{er} avec lequel il donnait ses cours. Selon toute vraisemblance, il fut inspiré par la rue François I^{er} devant son grand gymnase. Ironie du sort, celui-ci fut détruit en 1863 lors du prolongement de cette rue dans le cadre des travaux haussmanniens du Second Empire.

Dans son article de 1856 dans le *Musée des familles*, Paul Féval donne un aperçu de l'ambiance qui régnait dans ce nouveau temple de la gymnastique commerciale fondé par Triat :

Quand 8 heures sonnent, quand les innombrables becs de gaz inondent de lumière le plancher arrosé, quand s'ouvre la porte du temple réparateur, pour donner passage à la foule des élèves, quand les galeries pleines s'émaillent de fleurs, de dentelles et de sourires, la nef immobile s'éveille en sursaut, le palais prend une voix, la matière inerte s'agite et respire. C'est fête et c'est bataille ! L'armée des audacieux s'élance à la conquête de la santé et de la force. Par les échelles, par les mâts, par les cordages, adolescents, adultes, hommes faits, tombent dans l'arène et

commencent la partie. Ils portent le collant rouge et leur poitrine est nue. En l'esprit soit le principe du corps, il est impossible de nier l'influence réciproque et permanente du corps sur l'esprit, il s'ensuit que l'exercice corporel concerne immédiatement l'homme tout entier, corps et âme, matière et esprit¹⁷.

Dans le nouveau quartier des Champs-Élysées, le gymnase Triat et son atmosphère de fête attire des milliers de visiteurs et devient un lieu mythique. Tant et si bien qu'en 1855, il envisage un second établissement et lance la *Société générale des Gymnases de France*¹⁸. Avec ses actions remboursables en un cours trimestriel de gymnastique, cette astucieuse pratique lui permet de réunir rapidement un capital de cinq millions de francs. Mais il n'arrive pas à lancer ce qui semblait appelé à devenir, après ce projet de second gymnase à Paris, une chaîne de gymnases en Province et cette année 1855 marque son apogée avec la réalisation d'une médaille commémorative réalisée par l'artiste Valentin Maurice Borrel.

L'affaire des escargots sympathiques

Nous ne saurions être complets sur Triat sans passer sous silence cette histoire contée par divers auteurs et chroniqueurs de la vie mondaine comme Louis Figuier ou Alphonse Allais, qui fit les régals du Tout-Paris à l'époque¹⁹. En 1849, Triat accueille un certain Jacques Toussaint-Benoît, de l'Hérault, présenté par son ami Jules Allix comme auteur d'une découverte extraordinaire, à même de révolutionner la télégraphie électrique. Ce Toussaint prétendait faire des expériences à distance avec des escargots, à même de communiquer avec un certain Biat-Chrétien en Amérique qui n'avait jamais existé que dans son imagination délirante. Attribuant des lettres à deux lots séparés de 24 escargots correspondant peu ou prou aux lettres de l'alphabet, il

17. V. note 12, Paul Féval : *Le Musée des familles*, mai 1856.

18. Prospectus de la *Société Milonienne* (1847) et de la *Société générale des Gymnases de France* (1855) ; v. Bibliographie : Delheye et Renson, « Publicité et culture physique ».

19. V. le feuilleton « Histoire du merveilleux » dans *L'Abeille médicale* du 14 janvier 1861, p. 9-13.

prétendait mettre au point un système de transmission. Triat l'accueillit, finança ses expériences et prit en charge son logement pendant une année, jusqu'à une expérience menée le 2 octobre 1850 à l'aide de deux boussoles « *pasilaliniques sympathiques* » avec des escargots scotchés sous leurs lettres respectives. Ce jour-là, ledit Toussaint ne cessait de se déplacer entre ces deux consoles tenues par Allix et Triat, qui se rendit vite compte qu'il avait été abusé par ce télégraphe escargotique... Suite à un article du journal *La Presse* du 26 octobre suivant, il finit par lui retirer sa confiance, mais un peu tardivement. Son altruisme naïf, qui avait provoqué l'hilarité des dîners en ville, est cependant révélateur de sa générosité et caractéristique d'une époque où l'on envisageait les progrès parfois les plus extravagants.

Riche et célèbre, puis banni pour avoir prêté son gymnase à la Commune de Paris

À l'avènement de l'Empire, celui que la presse décrit comme « le plus bel homme de Paris » compte notamment parmi ses élèves l'empereur Napoléon III qui bénéficie de ses cours particuliers au palais des Tuileries. Vers 1851, Dally se retire pour se consacrer à la rédaction de son *opus magnum*, son ouvrage sur la *Cinésiologie*, édité en 1857²⁰, tandis que Triat se consacre pleinement à la gymnastique commerciale.

Suite aux aménagements du baron Haussmann, son gymnase est remplacé par le prolongement de la rue François I^{er} (dont la dénomination aurait inspiré son costume). Il est transféré après 1863 en face, au 55, devenu 37 avenue Montaigne, dans un local plus petit, mais, d'après les descriptions encore plus superbement équipé.

À partir de 1868, on le voit s'investir dans le grand rêve de sa vie, établir à Boulogne-Billancourt, dans l'île Seguin, une *École normale de Gymnastique* (fig. 6) avec un complexe multisports et un centre de formation national pour les instituteurs qu'il conçoit soixante ans avant qu'émergent de tels complexes comme le *SportForum* de Berlin en 1928

20. La *Cinésiologie*, ancêtre de la kinésithérapie, est l'objet de cet ouvrage du Dr Dally (v. Bibliographie). La culture physique recouvre alors trois domaines : la science du mouvement (rééducation), l'hygiène et la thérapie corporelle.



Fig. 6. Son grand rêve : l'École normale de Gymnastique, une Cité des Sports projetée par Triat pour l'île Seguin à Boulogne-Billancourt. Un nouveau concept de complexe multisport (familles, scolaires et militaires), avec pistes d'athlétisme, cyclisme et équitation, natation, canotage, stand de tir. À noter au fronton du grand gymnase la devise de Triat : « Régénération de l'Homme ». Lithographie de Cicéri (1868) conservée à la Bibliothèque nationale de France.

et, bien sûr, les villages olympiques qui se développent à partir des Jeux olympiques de 1924, relancés par Pierre de Coubertin depuis 1896. Avec une autorisation exceptionnelle de la Bibliothèque nationale de France, nous avons pu consulter la lithographie de Cicéri, de plus d'un mètre cinquante de dimensions, non communicable en salle et photographier en détail les diverses installations imaginées pour les familles, les scolaires et les militaires à partir des dessins de Triat²¹ : grand gymnase, locaux administratifs, vestiaires et bureaux des moniteurs, équipements

21. L'ensemble de ses dessins ayant été détruit par Triat à la fin de sa vie, cette lithographie de Cicéri est d'autant plus précieuse pour mesurer son art de dessiner les bâtiments et contenus de son projet d'École normale de Gymnastique, précurseur des complexes multisports développés au xx^e siècle.

extérieurs, pistes d'athlétisme, cyclisme et d'équitation, équipements nautiques et canotage sur la Seine, stand de tir, etc.

Il prête aussi son gymnase pour des réunions publiques, telles celles du pasteur Radcliffe en 1861²². Ayant prêté son gymnase à des réunions électorales (fig. 7) précédant la Commune en 1871, il se voit confier la responsabilité des gymnases du VIII^e arrondissement par son ami Allix²³. Mais, à la répression de la Commune, ayant éteint les lampadaires du quartier des Champs-Élysées, cibles des obus Versaillais,



Fig. 7. Réunion électorale de Jules Allix, héros de la Commune de Paris, au gymnase Triat en 1869. (En couverture du journal hebdomadaire Le Monde illustré du 22 mai 1869). Cette image permet d'apprécier les multiples cordages qui ornaient ses gymnases.

22. V. *Le blog de Jean-Yves Carluier, 2016*, « 1857-1861 : Le réveil ignoré -10 ».

23. V. *Le Monde illustré* (Journal hebdomadaire du 22 mai 1869) ; *Journal Officiel de la Commune de Paris*, 7 avril 1871, p. 302.

il est emprisonné au printemps 1871. Sa captivité sur les pontons à Brest dégrade sa santé. Un petit opuscule, rédigé par lui, son *Mémoire sur la gymnastique*, en 1872, présente sa philosophie et son expérience²⁴. Avec Eugène Paz, il est encore à l'origine, en 1873, du premier groupement français : l'*Union des Sociétés de Gymnastique de France*, l'actuelle *Fédération française de gymnastique*, doyenne de nos organisations sportives. Suite à des revers de fortune, il replie son gymnase vers un petit local, 22 rue de Bouloi, jusqu'en 1879. Il présente enfin une maquette de son gymnase à l'Exposition universelle de 1878. Vaincu par l'amertume née de l'incompréhension envers ses projets, il bascule dans la dépression et détruit ses écrits et ses nombreux dessins. Il meurt à l'âge de 68 ans le 11 janvier 1881, frappé d'une crise d'apoplexie au 27 rue Jean-Jacques Rousseau. Il repose au cimetière Montmartre dans le caveau de famille de Jules Allix qui prononce un discours à ses obsèques civiles. On a toujours cru que son nom ne figurait pas sur la tombe. Il est en fait gravé en bas, au dos de la sépulture (fig. 8a), invisible depuis les allées²⁵. Banni jusque dans la mort... Il est ainsi à saluer le beau geste de Tomàs Abeigon, président de la Fédération espagnole, qui fit rajouter une plaque le 5 juin 2004 (fig. 8b) : « A HIPOLITO TRIAT / 1812 – 1881 / CREADOR DE LA CULTURA FISICA / 123 AÑOS DESPUES DE SU MUERTE, COMO HOMENAJE DE LOS MILLONES DE PERSONAS QUE PRACTICAN EL CULTURISMO EN TODO EL MUNDO Y DEL Prof. Tomás ABEIGON (ESPAÑA) QUE FUE ALUMNO DE ALUMNOS SUYOS. / Paris, 5 de junio de 2004. »

24. Ce petit fascicule est le seul de ses écrits sportifs conservé. Il résume en huit pages sa philosophie de la gymnastique (v. Bibliographie : Triat, *Mémoire sur la Gymnastique*, 1872).

25. Emplacement de la sépulture : 24^e division, 17^e ligne, 5 avenue du Tunnel. Son nom est invisible depuis l'allée et caché par la stèle de la tombe à l'arrière. Ce qui explique que tous ses biographes ont indiqué une absence de mention.



Fig. 8a et b. Sépulture de Triat dans le caveau de la famille Allix au cimetière Montmartre (24^e division, 17^e ligne). Son nom, à première vue absent, est en fait gravé au dos. Tomàs Abeigon, président de la fédération espagnole de culturisme, a fait rajouter une plaque en 2004.

Une œuvre en phase de redécouverte...

Croyant, Triat était aussi épris de la culture antique, beaucoup plus libre et sportive. Considéré comme le précurseur en France de la gymnastique avec Cliais et Amoros y Ondeano, ainsi que de l'haltérophilie, son originalité est d'orienter la pratique sportive vers le

grand public²⁶. Un concept repris par ses élèves Paz et Demery puis Desbonnet, et toujours décliné au gré des modes, de l'aérobic au fitness, les miroirs des salles de sports ayant remplacé les spectateurs. Ou quand Milon cède le pas à Narcisse...

Entrepreneur audacieux, il n'avait d'autre ambition que la santé de ses concitoyens. Sa lettre au gouvernement provisoire de la Seconde République révèle son attachement au progrès social. On doit à Edmond Desbonnet d'avoir rassemblé vers 1900 des souvenirs auprès de ceux qui l'ont connu : Mayon et Nicolas, du gymnase de la rue de Rome (bibliothèque et pendule), Chamerot, Personne (méthode du plancher), Christmann du gymnase du faubourg Saint-Denis (dessin de l'École normale), ainsi que son petit-neveu Laplanche qui avait ouvert un gymnase à Montpellier. Dans son livre, *Les Rois de la Force* en 1911²⁷, il propose d'élever une statue en or de Triat à Paris, projet relancé en 1921 pour le Palais des Beaux-Arts. Semble-t-il en vain, aucune trace ne figurant dans les inventaires. Desbonnet avait dans son bureau, au siège de son journal *La Culture Physique*, au 48 Fbg Poissonnière, un buste en marbre de Triat par le sculpteur Schoenewerk. Triat ayant détruit toute son œuvre écrite (textes et dessins), seuls subsistent çà et là quelques objets épars de ses gymnases. Ainsi Jean Villenave révèle que lorsqu'il est devenu propriétaire de sa première salle à Paris en 1959, au Gymnase du Cirque près de Bastille, il trouva dans la cave un haltère long portant le nom de Triat, gravé dans les sphères en fonte, ainsi qu'une authentique armoire à tirage en chêne sculpté, créée par Tirat²⁸.

À rebours d'un siècle d'oubli, suite aux travaux de l'historien du sport, Gilbert Andrieu dans les années 1980, Triat est remis à l'honneur dans des livres en Angleterre et aux Etats-Unis²⁹. Il apparaît désormais

26. D'après le tableau de classification des fondateurs de la gymnastique répartis selon les gymnastiques militaire, hygiénique, culturiste et pédagogique (v. Bibliographie : Véziers, G., *Histoire des pratiques corporelles*, Université d'Avignon, département STAPS).

27. Edmond Desbonnet a écrit plusieurs articles sur Triat dans sa publication *La Culture Physique* (v. Bibliographie. Voir aussi Desbonnet, *Les Rois de la Force*, 1911.)

28. V. Article de Jean Villenave dans *Santé et Sport* repris par le blog de Lucien Demeillès : <http://naturopleineforme.centerblog.net/841-les-premiers-appareils-de-jean-villenave> .

29. V. Bibliographie : Andrieu, Delheye, Chaline, Chapman, Roach, ACPR, ... À noter

en sport comme l'initiateur de la culture motrice (*moving culture*) et du CrossFit. Il est d'ailleurs révélateur que son nom ait été donné au *Triat CrossFit* de Houston (Texas) fondé en 2013 tandis qu'un de ses haltères a été acquis par le Dr Balchim pour le *Dumbell Museum* de Cambridge³⁰. L'Association pour la conservation du Patrimoine et de la Ruralité l'inclut dans une plaquette en 2010 sur les célébrités Saint-Chaptoises avec un article de M^{mes} Muller et Auguste. Son bicentenaire, en 2012, est passé inaperçu, hormis une conférence de Mireille Olmière aux archives d'Uzès. Étudiant à Montpellier, j'aimais aller au gymnase Triat de mon ami Christian Célérier, président de la Fédération française de Powerlifting avec qui nous avons fondé en 1981 une revue, *Force Athlétique*. Je n'avais alors pas fait le rapprochement avec la rue qui porte le nom de cet enfant de Saint-Chaptes à la destinée encore trop méconnue. La municipalité de Saint-Chaptes donne le nom d'Hippolyte Triat à la Halle aux Sports le 8 mai 2018³¹. À l'image d'Estagel, qui a élevé dans sa Grand'Rue une statue devant la maison natale d'Arago, astronome et ministre de cette Seconde République ayant fait abolir l'esclavage, il serait de bon aloi que Saint-Chaptes élève, devant le château où il est né, une statue assortie d'haltères mettant en valeur la plastique beauté d'athlète de son hercule, acteur historique de la culture physique en France.

que l'article de Chapman est illustré en ouverture d'une reproduction du tableau d'Ernest Hébert *Esclave qui médite sur le tombeau d'un citoyen romain*, indiquant par erreur que Triat avait pris la pose en 1841 à la Villa Médicis. Mais celui-ci était alors à Liège et il s'agit en fait de la représentation d'un certain Mastrillo, débardeur romain, avec le visage en autoportrait de Hébert lui-même. Il est à regretter que cette image erronée soit, depuis, largement reprise dans des articles et sur des blogs consacrés à Triat.

30. Le terme « culture motrice » doit être compris dans le sens le plus large (*Movement culture* en anglais), où toutes les activités physiques sont concernées ; v. le site web du Triat Crossfit de Houston : triatcrossfit.com

31. Cette plaque a été dévoilée par le maire de Saint-Chaptes, Jean-Claude Mazaudier, le matin du 8 mai 2018, suivie d'une conférence de l'auteur de cette communication durant l'après-midi, organisée avec le concours de l'ACPR (Association pour la Conservation du Patrimoine et de la Ruralité).

En guise de conclusion

Ainsi fut la vie longtemps oubliée d'Hippolyte Triat ! Triat l'inventeur à qui l'on doit la diffusion des haltères courts, des barres à deux mains et surtout des multiples appareils à tirage de poids avec des poulies qui équipent les salles de sport modernes. Triat le précurseur avec sa « leçon du plancher » qui innove avec des cours du soir collectifs et rythmés préfigurant nos actuels fitness et aérobic. Triat le visionnaire qui conçoit avec un demi-siècle d'avance les complexes multisports. Les raisons de son déclin sont diverses : les frais occasionnés par sa conception de nouveaux appareils et ses projets, la concurrence dans la mode sportive avec de nouveaux gymnases, le non-brevetage de ses appareils qui lui auraient procuré des subsides appréciables dans ce nouveau contexte, ainsi que son altruisme et sa générosité.

Les facteurs de son oubli sont aussi divers, à commencer par la destruction voulue par lui-même, dans les deux dernières années de sa vie, de tous ses papiers et dessins. Mais aussi les réserves de ses admirateurs, tels Desbonnet qui le cantonne dans le culturisme, ou encore Andrieu, qui a beaucoup œuvré pour le sortir de l'oubli, mais en le limitant à une approche esthétique de l'activité physique « Force, santé, beauté ». La pensée de Triat est en fait beaucoup plus globale et profonde, allant de la philosophie à la pédagogie, de la gestion à l'invention de nouveaux appareils et concepts d'équipements sportifs.

Comme il a ouvert la voie à la démocratisation du sport, à l'heure où l'on envisage, pour accompagner les J.O. de Paris 2024, nos premiers Jeux olympiques d'été depuis un siècle, le projet d'une fête du sport annuelle comparable à la fête de la musique, il nous semble tout indiqué d'engager une large réhabilitation de Triat, tant dans l'histoire du Sport que dans la mémoire de son pays gardois.

La leçon du plancher – séance grand public inventée par Hippolyte Triat.

Exercices à mains libres – rotation des bras, flexions des jambes, agenouillement.

Barres à sphères de 6 kilos – passage de la barre derrière le cou, le dos ; torsion du tronc, exercices du fléau.

Course – pas de gymnastique, cloche-pied, pas de côté, sauts.

Petits haltères – coups de poings dans toutes les directions, toujours alternatifs ; flexions du corps.

Petites barres de fer à deux mains – marche avec résistance, élévation des bras avec demi-tour.

Gros haltères et barres à deux mains – arraché, volée, développé, jeté.

Poses plastiques – parmi lesquelles celle du gladiateur, soulèvement d'un gymnaste par un autre.

Encadré : Petit glossaire de la méthode Triat

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Allix, Jules, « Discours lors des obsèques de Triat », *Le Rappel*, 15 janvier 1881.

Andrieu, Gilbert, « Hippolyte Antoine Triat : une œuvre trop méconnue », *Travaux et recherches en éducation physique*, numéro spécial histoire 6, 1980, p. 34-40.

Andrieu, Gilbert, *Force et beauté. Histoire de l'esthétique en éducation physique aux XIX^e et XX^e siècles*, Presses universitaires de Bordeaux, 1992, 249 p.

Castle, Michel-Arthur, Dr, *Appréciation phrénologique de M. Triat*, Paris, 1859, 30 p.

Castle, Michel-Arthur, Dr, « Extrait d'une conférence à son domicile, 96 rue de Penthièvre, le 27 février 1859 », *La Culture Physique*, p. 11-14.

Chaline, Eric, « The World's Strongest Man », *The Temple of Perfection. A History of the Gym*, Reaktion Books, 2015.

Chapman, David, « The Kings of Strength, (Desbonnet) », *Iron Game History*, July 1995.

Chapus, Eugène, *Le sport à Paris*, Paris, Librairie Hachette, 1854, p. 248-250.

Christmann, Paul, « Notice nécrologique », *Le Gymnaste*, 15 février 1881, p. 151.

Dally, Nicolas, Dr, *Société milonienne pour l'Exploitation physique de l'Homme d'après la Méthode de M. Triat de Nîmes*, Paris, A. Monain, 1847, 16 p.

Dally, Nicolas, *Cinésiologie ou Science du mouvement dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapie*, Paris, Librairie Centrale, 1857, p. 401-402.

Delheye, Pascal, *Struggling for Gymnastics. The scientisation and institutionalisation of physical education in Belgium (1830-1914)*, Thèse de doctorat sous la direction du Pr Roland Renson, Louvain, 2005.

Delheye, Pascal, Renson, Roland, « Publicité et culture physique : les prospectus des gymnases Triat (1812-1881) à Liège, Bruxelles et Paris (1839-1879) », in *Actas V, Congreso de historia del deporte en Europa*, Universidad politécnica de Madrid, 2002, p. 149-159.

Delheye, Pascal, « La naissance de la gymnastique en Belgique (1830-1960) », in Arnal T., Terret T. (Éds.), *Aux origines de la gymnastique moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2011, p. 144-165.

Desbonnet, Edmond, *Les Rois de la Force*, Paris, Berger-Levrault, 1911.

Desbonnet, Edmond, « Le plus grand français des temps modernes : Hippolyte Triat », *La Santé par les Sports*, 4, 1914, p. 19.

Desbonnet, Edmond, « Les précurseurs de la culture physique, Hippolyte Triat », *La Culture Physique*, 9^e année, n^o 184, 1^{er} septembre 1912, p. 10-14.

Desbonnet, Edmond, « L'ancien gymnase Triat à Bruxelles », *La Culture Physique*, 33^e année, n^o 469, mars 1929, p. 93-94.

Desbonnet, Edmond, « Le village de Saint-Chaptes où est né Triat », *La Culture Physique*, 33^e année, n^o 468, avril 1929, p. 111-112.

Desmars, Bernard, « Triat (Antoine) Hippolyte », *Dictionnaire du fouriérisme*, 2016.

Féval, Paul, « La gymnastique ancienne et moderne. Le gymnase Triat », *Le Musée des familles*, 1856, mai, 23^e vol., p. 249-252.

Olmière, Mireille, *Uzétiens oubliés. Hippolyte Triat*, conférence du 15 novembre 2012.

Roach, Randy, « Origins of physical culture. Hippolyte Triat », *Muscle, Sport and Mirrors. Health and Fitness*, Bloomington, Indiana, 2008, p. 19-22.

Triat, Hippolyte, Dally, Nicolas, *Au Gouvernement provisoire. Lettre demandant la création d'un ministère de l'éducation publique*, 1^{er} mars 1848, Paris, Impr. P. Dupont.

Triat, Hippolyte, *École normale de Gymnastique*, Lithographie de Cicéri, 1868, Estampes, Bibliothèque nationale de France.

Triat, Hippolyte, *Mémoire sur la gymnastique, adressé au Conseil municipal de Paris*, Paris, Impr. de Renou et Maulde, 1872, 8 p.

« Hippolyte Triat », *Les célébrités Saint-Chaptoises*, A.C.P.R., 5, 2010, p. 15-17.

Archives de Saint-Chaptes, État civil n° 09, Acte de naissance, 14 octobre 1812.

Véziers, G., *Histoire des pratiques corporelles*, Université d'Avignon, département STAPS).

« Feuilleton Histoire du merveilleux », *L'Abeille médicale*, (Rédacteur en chef : Dr Antonin Bossu), 14 janvier 1861, p. 9-13.

Mercurialis, Hieronymus, *De arte gymnastica*, 6 vol., Venise, 1569, 1573, Amsterdam, 1587.

REMERCIEMENTS

Le Dr Tom Balchin du *Barbell Museum* de Cambridge (*The Arni Institute*).

Blackley Bonds du *Triat CrossFit*, Houston.

Clément Le Minoux, Régie des œuvres du Musée national du Sport à Nice.

Sylvain Borzillo, responsable de la documentation des collections, MUCEM, Marseille.

Gilbert Andrieu, historien du sport.

Pascal Delheye, auteur d'une thèse sur Triat en Belgique.

Christian Célérier, fondateur du Centre athlétique de Montpellier « Hippolyte Triat ».

Laurent Faucher de la Société athlétique montmartroise.

Bernard Desmars, de l'Université de Lorraine.

Jean-Claude Mazaudier, maire de Saint-Chaptes, Jean-Pierre et Christophe Martin, Mme Muller et l'équipe de l'ACPR, ainsi que Jean-Marie Amen.

M^{lles} Devallière et Isabelle Leroy des archives municipales de Saint-Chaptes.

Mireille Olmière des archives municipales d'Uzès.

Laurence Huault-Nesme, directrice du Musée Hébert à Grenoble.

Édouard et Yannick Mallet de l'Haltérophile Club de Rennes.

Michel Aggasse, 2006, Les Belles Lettres, Paris.

Séance du 25 mai 2018

**LE MYSTÈRE DES HIÉROGLYPHES DE
CHARLES NATOIRE ENFIN RÉSOLU ?**

*L'Arrivée de Cléopâtre à Tarse et la
représentation de l'Égypte ancienne par
Charles-Joseph Natoire (1756)*

par Vanessa RITTER et Pascal TRARIEUX
membres résidants

NDLR : Cet échange à deux voix était un exercice faisant alternativement intervenir Vanessa Ritter (**V.R.**) et Pascal Trarieux (**P.T.**), auteurs de ce texte d'un genre quelque peu différent de celui de nos communications académiques habituelles.

V.R. Il y a quelques années déjà, Pascal Trarieux me faisait part de ses questions concernant l'inscription égyptienne présente sur le socle de la fontaine léonine dans le tableau peint en 1756 par Charles-Joseph Natoire : *L'arrivée de Cléopâtre à Tarse* (fig. 1), conservé au musée des Beaux-arts de Nîmes. Voici donc, à deux voix, une enquête historique et épigraphique nous menant des plaines turques de Cilicie jusqu'à Rome, en passant par la solaire Héliopolis, mais il nous a semblé tellement naturel de commencer par notre belle cité nîmoise !

Natoire et l'*Histoire de Marc Antoine*

P.T. Aucune occasion ne me semble superflue pour une nouvelle évocation proposée par Vanessa Ritter, de l'œuvre de notre peintre nîmois favori Charles Natoire (Nîmes, 1700 - Castelgandolfo, 1777).

Doté à présent d'un impressionnant corpus, édité par Arthena en 2012¹, ce grand peintre français offre encore beaucoup de découvertes, et de belles surprises esthétiques. Les trois peintures monumentales qui ornent le spectaculaire atrium du musée des Beaux-arts de Nîmes donnent le ton de la romanité à l'ensemble



Fig. 1. *L'Arrivée de Cléopâtre à Tarse* (1756).

de la présentation (fig. 2) avec la célèbre *Histoire de Marc Antoine et Cléopâtre*. En 1740, une importante commande royale de sept grandes peintures est passée au peintre Natoire par Philibert Orry, intendant des bâtiments du roi Louis XV.

Fils du sculpteur Florent Natoire, originaire de Nancy mais installé à Nîmes comme sculpteur et architecte à la fin du xvii^e siècle, le jeune Charles-Joseph, aîné de neuf enfants, présente des dons de dessinateur qui incitent son père à l'envoyer à Paris en 1717. Dès 1721, il obtient le Premier Grand Prix de Rome. Après un séjour de sept années en Italie, Natoire est de retour à Paris en 1730, précédé par une réputation acquise à Rome, comme protégé de Lemoyne dont il est, avec Boucher, le plus brillant élève. Tous deux reçus à l'Académie en 1734, reçoivent des commandes prestigieuses : Natoire entame de grandes entreprises décoratives pour Philibert Orry en 1735 par une série de vingt-cinq toiles, illustrant *Les Amours des dieux* et une *Histoire de Clovis* (musée de Troyes) ; pour le délicat salon de la Princesse de Soubise, il invente

1. Caviglia-Brunel, Susanna, *Charles-Joseph Natoire*, Arthena, Paris, 2012.

l'*Histoire de Psyché* en 1737 (Paris, Archives nationales) ; douze cartons du cycle de *Don Quichotte* (Château de Compiègne), et en 1740 les sept cartons du cycle de l'*Histoire de Marc Antoine* (musée de Nîmes). Enfin, il peint vers 1750 le décor illusionniste de la chapelle de l'Hospice des Enfants-Trouvés, au pied de Notre-Dame de Paris, aujourd'hui disparu. Nommé directeur de l'Académie de France à Rome en 1751, il y passe le reste de sa vie, soit une durée de vingt-cinq ans. La livraison des cartons de l'*Histoire de Marc Antoine* va s'échelonner sur un intervalle de onze années, avant que lui soit intimé l'ordre d'interrompre cette trop longue production.

La manufacture des Gobelins tissera deux fois cette tenture entre 1750 et 1765. Après quoi, les toiles nommées « cartons de tapisserie » ayant servi de modèle, restent roulées sur les étagères durant un peu plus d'un siècle. En 1872, le musée de Nîmes – alors installé dans la Maison Carrée – avait reçu en dépôt du Louvre *Le Repas de Cléopâtre et de Marc Antoine* (fig. 3). Puis en 1958, *L'Arrivée de Cléopâtre à Tarse* (fig. 1) lui fut adjoint aux cimaises du musée actuel. Afin de compléter cet ensemble, le musée avait acquis, en 1966, l'esquisse d'un quatrième carton, non réalisé : *La Conclusion*



Fig. 2. Intérieur de l'Atrium au musée des Beaux-arts de Nîmes, le cycle de Natoire.



Fig. 3. *Le Repas d'Antoine et Cléopâtre* (1754).



Fig. 4. *La Paix de Tarente* (1757).

de la paix de Tarente (fig. 4). Enfin les Nîmois ont pu s'enorgueillir, en 1998, de l'aboutissement d'un long et patient travail de réhabilitation d'un ensemble majeur de l'œuvre de Natoire, avec l'exposition² définitive des trois cartons de tapisserie réunis à



Fig. 5. *L'Entrée de Marc-Antoine à Éphèse* (1741).

l'occasion du dépôt par le musée du Louvre de *L'Entrée de Marc Antoine à Éphèse*, et de sa spectaculaire restauration *in situ* (fig. 5).

En 1977, la célébration de Natoire, marquant le bicentenaire de sa mort, se concrétisa grâce à Pierre Rosenberg par une exposition³

2. Charles-Joseph Natoire 1700 - 1777, *L'Histoire de Marc Antoine*, Nîmes, Musée des Beaux-arts, juillet - septembre 1998.

3. Charles-Joseph Natoire (*Nîmes, 1700 - Castel Gandolfo, 1777*) ; Troyes, Musée des Beaux-arts ; Nîmes, mars - juin 1977, Musée des Beaux-arts ; Rome, Villa Médicis (voir Charles-Joseph Natoire 1977).

importante aux musées de Troyes, de Nîmes et à la Villa Médicis, Académie de France à Rome, orchestrée par la Réunion des musées nationaux. Le tricentenaire de sa naissance fut commémoré en 2000 par une célébration nationale sous la férule d'Antoine Schnapper qui affirmait : « *Vite oublié après sa mort, Natoire n'en fut pas moins l'un des peintres les plus doués de la France du XVIII^e siècle*⁴ ». Enfin en 2012, les membres de cette assemblée avaient pu découvrir une présentation monographique sous le titre : « *Le dessin à l'origine de la création artistique* », d'une centaine de dessins provenant de collections privées et publiques exceptionnellement prêtés par le musée du Louvre, le musée Atger et le musée Fabre ; cette exposition inédite retraçait le parcours graphique du peintre, pour qui la pratique du dessin demeurait essentielle.

La légende de Cléopâtre fut à l'honneur à Nîmes en 2003 avec une première exposition nîmoise : *Cléopâtre : la légende vivante d'une reine morte*, dont la finalité consistait à faire connaître au grand public les sources littéraires, et les origines iconographiques de la dernière reine d'Égypte, après la sortie en salle du film d'Alain Chabat : *Astérix et Obélix, mission Cléopâtre* d'après la bande dessinée de Goscinny et Uderzo, avec pour référence cinématographique le célèbre film de Joseph Mankiewicz, mettant en scène l'inoubliable Liz Taylor en 1963. Deux raisons motivaient cette démarche à Nîmes : l'origine même de la Cité romaine et son emblème : le crocodile du Nil enchaîné à la palme de la Rome impériale, conséquence de la victoire d'Actium ; mais aussi la réunion en ce lieu de l'ensemble exceptionnel de peintures de Natoire illustrant ce véritable mythe de Cléopâtre. Une importante exposition au Petit Palais de Genève l'année suivante avait repris le concept dans un projet international, avec notre contribution à l'important catalogue édité à cette occasion. Toutes ces raisons m'offrent l'occasion de venir vous parler des recherches que j'ai pu effectuer depuis lors sur les trois grandes œuvres du musée, principalement d'ordre iconographique : comment le peintre a choisi de représenter le texte d'origine ?

4. Commémorations nationales, Ministère de la culture et de la communication, Paris 1998.

V.R. Pour illustrer notre propos, voici la belle évocation, par Plutarque, de la fastueuse rencontre entre Marc Antoine et la dernière reine d'Égypte, qui a servi de fil conducteur à Natoire⁵ :

Elle recevait coup sur coup des lettres d'Antoine et de ses amis, qui l'engageaient à presser son voyage; mais elle n'en tint aucun compte, et se moqua si bien de toutes ces invitations, qu'elle navigua tranquillement sur le Cydnus, dans un navire dont la poupe était d'or, les voiles de pourpre, les avirons d'argent, et le mouvement des rames cadencé au son des flûtes, qui se mariait à celui des lyres et des chalumeaux. Elle-même, magnifiquement parée, et telle qu'on peint la déesse Vénus, était couchée sous un pavillon brodé en or : de jeunes enfants, habillés comme les peintres peignent les Amours, étaient à ses côtés avec des éventails pour la rafraîchir : ses femmes, toutes parfaitement belles, vêtues en Néréides et en Grâces, étaient les unes au gouvernail, les autres aux cordages. Les deux rives du fleuve étaient embaumées de l'odeur des parfums qu'on brûlait dans le vaisseau, et couvertes d'une foule immense qui accompagnait Cléopâtre; et l'on accourait de toute la ville pour jouir d'un spectacle si extraordinaire. Le peuple qui était sur la place s'étant précipité au-devant d'elle, Antoine resta seul dans le tribunal où il donnait audience ; et le bruit courut partout que c'était Vénus qui, pour le bonheur de l'Asie, venait en masque chez Bacchus. Antoine envoya sur-le-champ la prier à souper; mais, sur le désir qu'elle témoigna de le recevoir chez elle, Antoine, pour lui montrer sa complaisance et son urbanité, se rendit à son invitation. Il trouva chez elle des préparatifs dont la magnificence ne peut s'exprimer ; mais rien ne le surprit tant que l'immense quantité de flambeaux qu'il vit allumés de toutes parts, et qui, suspendus au plancher ou attachés à la muraille, formaient avec une admirable symétrie des figures carrées et circulaires : de toutes les fêtes dont l'histoire nous a conservé le détail, on n'en connaît pas de si brillante.

Le Cycle de *Marc Antoine et Cléopâtre* : sources et modèles

P.T. Ce récit de la rencontre d'Antoine et Cléopâtre est l'un des plus célèbres de la littérature mondiale. Le peintre ne suit pas l'ordre

5. Plutarque, « Vie d'Antoine », in *Les Vies des Hommes illustres par Plutarque II*, XXVI, traduction D. Ricard, Paris, 1883.

chronologique du texte de Plutarque. L'esquisse du *Repas d'Antoine et Cléopâtre* conservée à Saint-Étienne⁶, est datable du début de l'année 1753. Et dès le 6 août 1754, le carton définitif du *Repas* est achevé, il figure au Salon de 1755, car il faudra plus de six mois pour l'acheminer jusqu'à Paris. La critique se montre sévère même si le peintre argumente que le voyage aurait « gâté le tableau », l'invention est jugée terne, le coloris ne plaît pas, semble trop froid « et d'une couleur un peu romaine » selon la critique. On est bien loin de l'enthousiasme général ayant marqué la réception du premier carton, *L'Entrée de Marc Antoine à Éphèse*, au Salon de 1741. Pourtant la confrontation des deux toiles à Nîmes (v. fig. 3 et 5) ne donne pas une impression aussi contrastée. Bien moins que la comparaison entre le carton et l'esquisse : le changement d'éclairage de la scène semble nuire à l'effet général. L'esquisse brosse une lumineuse représentation de festin ensoleillé, tandis que le carton nous plonge dans un dîner nocturne, pourtant plus en adéquation avec le texte de Plutarque. L'architecture devient un carcan sombre et rigide, que l'invention du lustre « à la romaine » ne vient pas illuminer. L'objet représenté serait-il une invention de Natoire ? On a pu penser que jamais un tel éclairage n'avait existé au temps des Romains, cependant on a retrouvé il y a quelques années seulement, dans les fouilles sous-marines du Rhône un tel objet en terre cuite, en même temps que le désormais célèbre buste, dit « de César », exposé au musée de l'Arles antique.

On retrouve d'autres constantes dans l'évocation de l'Antiquité : la présence d'un luth figurant une musique démodée à l'époque du clavecin ; des trompes dites « antiques » et des flûtes ; les coutumes du repas aux convives allongés, ainsi que les costumes d'une gracieuse antiquité interprétée ; les deux *némès* évoquent l'Égypte, bien qu'étant une coiffe dévolue aux pharaons, visible sur de nombreux bas-reliefs ptolémaïques ; la présence (ainsi que dans *L'Entrée à Éphèse*) d'une Athénienne que Vien, élève montpelliérain de Natoire, contribuera à immortaliser dans le mobilier de style néoclassique ; des évocations de l'architecture monumentale par des références précises que Natoire a pu observer à Rome, tels la pyramide de Caius Cestius, des obélisques

6. Charles-Joseph Natoire (Nîmes, 1700 - Castel Gandolfo, 1777), *Le Repas de Cléopâtre et de Marc Antoine*, entre 1741 et 1755, Huile sur toile, 69 × 99 cm, Saint-Étienne, musée d'Art moderne, inv. 72.1.1.

et divers temples du Forum, de même que ses contemporains : Pannini, Clérisseau ou Hubert Robert.

Dans ses lettres à Marigny, Natoire dit travailler en même temps au *Repas* et à *L'Entrevue*. Il annonce à l'automne 1755 que le carton définitif de *L'Arrivée de Cléopâtre à Tarse* (v. fig. 1) est achevé, il figure au Salon de 1757, puis est traduit par deux fois en tapisserie dans l'atelier de Michel Audran aux Gobelins. Les tapisseries, propriété du Mobilier national, se trouvent, l'une, en dépôt au Château de Compiègne et l'autre, à Paris, au Palais de l'Élysée dans le salon dit « de Cléopâtre ».

L'image de la reine d'Égypte semble ici illustrer totalement le style de Natoire, qualifié de peintre de la grâce, par les délicates lignes serpentine caractéristiques composant la figure. Plutarque évoquait la similitude de l'image de Vénus, que le peintre a figurée maintes fois particulièrement dans son morceau de réception à l'Académie, conservé au musée Fabre à Montpellier. Stylistiquement, il semble utile de rapprocher cette représentation d'une statue en marbre, exactement contemporaine, du sculpteur Jean-Baptiste Pigalle actuellement exposée au musée du Louvre : *Madame de Pompadour en Amitié*. Cette statue était destinée au « bosquet de l'Amour » du château de Bellevue, que la marquise fait construire en 1750 à Meudon. L'allégorie est bien conforme aux indications des manuels d'iconologie : « vêtue d'une simple robe légère, la poitrine découverte, les bras nus, elle est prête à aider ceux qu'elle aime ; à ses pieds sont posées des fleurs de toutes les saisons, car si l'Amour n'a qu'un temps, l'Amitié fleurit à toutes les saisons de la vie ». La commande correspond à l'évolution des liens qu'entretient la « reine des favorites » avec Louis XV. Elle apparaît vêtue d'une fine tunique, le *chiton*, la poitrine symboliquement dénudée à l'image de la déesse Isis, car la légende veut que Cléopâtre se considérant comme la réincarnation de la déesse, soit représentée vêtue de cette manière.

Cependant la vérité archéologique semble presque aussi fantaisiste que dans la scène du *Repas*. Alors que *L'Entrée* s'inspire des fresques de Pompéi à peine découvertes trois ans auparavant, ici, la romanité se résume aux sandales et au casque à cimier de Marc Antoine. L'Égypte par contre, existe par un élément authentique que Natoire a pu dessiner sur le motif à Rome : le lion de l'escalier de la Cordonata, représenté aussi par Hubert Robert, vestige pharaonique, au même titre que les obélisques

(dits « aiguilles de Cléopâtre »), arrachés aux temples égyptiens par Auguste pour accroître son triomphe ; c'est bien la sculpture transformée en fontaine que représente fidèlement le peintre (fig. 6), comme on le voit aussi sur une célèbre gravure de Piranèse. Les tentatives de figuration de hiéroglyphes, comme celle des deux *némès*,



Fig. 6. *L'Arrivée de Cléopâtre à Tarse*,
détail de la figure 1

accentuent les références égyptisantes. De plus, on voit à la proue du vaisseau de Cléopâtre (v. fig. 1) une hure de sanglier qui n'est pas d'invention puisque les fouilles subaquatiques, dans le golfe de Fos en 1960, mirent au jour une hure en bronze identique, conservée au musée d'Istres : « Cette ressemblance est même trop frappante, semble-t-il, pour être fortuite⁷ ». Parmi les visiteurs illustres de passage à Rome, Natoire a pu recevoir à l'Académie de France, la visite « d'antiquaires » distingués tels l'abbé Barthélémy, ou le comte de Caylus ; il aurait pu observer des monnaies figurant des navires avec *proembolion* à tête de crocodile, de loup, de lion, ou de sanglier. Le motif n'est pourtant pas unique : on en observe un exemple notoire au xvii^e siècle dans un marbre exceptionnel de Pierre Puget, *L'Enlèvement d'Hélène de Troie* autour de 1683-1686, exposé au musée du Chiostro Sant'Agostino à Gênes, dans lequel un bateau symbolisé par une proue miniature avec la hure, émerge de la terrasse.

Dans ce tableau, un mystère archéologique demeure cependant : Natoire imagine des hiéroglyphes (fig. 7) absents du modèle observable à Rome. D'autre part, quelle qu'en soit la source, on ne pouvait pas en comprendre le sens avant la découverte décisive de Champollion. On a évoqué le « livre des morts » en éludant la lecture de cette inscription

7. « Le sanglier du musée d'Istres et le navire de Cléopâtre », dans *Amis du Vieil Istres*, 1987, pp. 63, 73.

figurée sur le tableau, jamais déchiffrée et restée mystérieuse. Il était donc admis qu'elle pouvait n'être que fantaisie. Alors que peuvent penser de cette inscription hiéroglyphique les spécialistes de nos jours telle que vous, Vanessa Ritter ? Aurait-elle un sens explicite ? Ou bien faudrait-il la considérer comme du « charabia », au sens d'un langage inintelligible venu de l'Arabie ?



Fig. 7. L'Arrivée de Cléopâtre à Tarse, détail de la figure 1

Non, ce n'est pas (tout à fait) du « charabia » !

V.R. La première inexactitude est géographique car on ne comprend pas bien la présence d'une fontaine de style égyptien dans un port du sud de l'actuelle Turquie, dans la province romaine de Cilicie. Une autre erreur inhérente au style égyptianisant : le *némès*, que porte une servante du premier plan, était en fait une coiffe exclusivement réservée au roi. Ces éléments étant plus symboliques que réalistes, on ne s'attend pas vraiment, au premier abord, à trouver un texte égyptien ancien dans les hiéroglyphes de Natoire.

Certes, si pour l'œil averti, le texte ne veut pas dire grand-chose, il est pourtant tout à fait évident que ces hiéroglyphes n'ont pas été écrits au hasard. En effet, en remarquant la présence de cadrats⁸ réalistes (*t3.wy n* et *p.t*), ainsi que les combinaisons de certains signes très fréquentes dans la phraséologie royale de l'Égypte ancienne (*dw^cnh* et *s3-R^c*), nous savons que Natoire s'est inspiré d'un modèle antique.

8. Carré virtuel, car non tracé, dans lequel s'inscrit normalement chaque caractère hiéroglyphique dans l'écriture égyptienne.

À la recherche du modèle hiéroglyphique de Natoire

Natoire ayant vécu de nombreuses années à Rome, c'est du côté de la Ville éternelle que se poursuivent nos recherches. Dès la Renaissance, de nombreux monuments antiques et notamment égyptiens, sont trouvés lors de la construction de riches villas tout particulièrement à Rome (sphinx, etc.). À partir du XVII^e siècle, ce sont de véritables collections égyptologiques qui naissent dans la capitale⁹.



© musée du Louvre

Fig. 8. Ch.-J. Natoire, *Artistes dessinant dans la cour intérieure du Musée du Capitole à Rome* (1759).

On connaît plusieurs dessins de Natoire (fig. 8, 1759) et d'Hubert Robert (fig. 9, 1762) représentant des artistes dessinant des antiquités dans le musée du Capitole, notamment le colosse de la reine Arsinoé II (épouse et sœur de Ptolémée II Philadelphe (III^e s. av. J.-C.). par Natoire, et de Hubert Robert, celui de la reine Tuya, mère de Ramsès II (XIII^e s. av. J.-C.) (fig. 10), d'abord installés par l'empereur Caligula (Arsinoé-Drusilla, sa sœur déifiée) dans les Jardins de Salluste



© musée de Valence.

Fig. 9. H. Robert, *Un dessinateur au musée du Capitole*, (1762).

9. Cf. au XVIII^e s., « Les Sommes archéologiques » de B. DE MONTFAUCON, *L'antiquité expliquée et représentée en figures*, Paris, 1719-1724 et de A.Cl. de Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, Paris, 1752-1767.



© bibliothèque de Nîmes

Fig. 10. B. de Montfaucon,
*L'antiquité expliquée et
représentée en figures II, 2, Paris,
1722, planche CVII.*

(vigne Verospi), puis redécouverts en 1714. Ces deux statues sont conservées depuis 1839 au *Museo Gregoriano Egizio*, au Vatican.

Résolution de l'énigme

C'est finalement sur la piazza del Popolo, avec l'obélisque Flaminio (fig. 11) que nous trouvons l'origine des hiéroglyphes du tableau. Voici mon essai de transcription : v. tableau I.



Fig. 11. Roma –L'obelisco e Piazza del Popolo, carte postale ancienne, début du XX^e s.




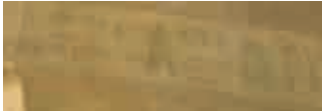
| | |
|--|---|
| <p>Face :</p>  <p><i>Pt(h) mj R^c Jmn-R^c</i></p> <p>(= face nord) problème de l'antéposition honorifique</p> |  <p>Nord</p> |
| <p>Côté gauche :</p>  <p><i>d(w) ^cnh / s3-R^c / d(w) / .w t3.wy=n / msw</i></p> <p>(= face sud + est)</p> |  <p>Sud</p> |

Tableau I. Essai de transcription des hiéroglyphes.

En effet, si on lit le bas de cet obélisque sans tenir compte des colonnes (fig. 12), on voit un texte relativement proche de celui présent sur le côté gauche du socle du lion de Natoire et l'on comprend sa confusion. En revanche pour l'inscription faciale, la confusion est plus grande car il semble que le peintre ait copié une « ligne » d'un autre côté de l'obélisque



Fig. 12. Obélisque Flaminio, face nord.

Flaminio, mais ne connaissant pas le sens de lecture, il a coupé les mots qui sont en partie dans des cartouches. (Colonne centrale Séthy I^{er} et colonnes latérales, ajouts de son fils Ramsès II.)

L'obélisque de Séthy I^{er} d'Héliopolis à la piazza del Popolo

L'obélisque Flaminio est, comme il se doit, un monolithe en granit rose d'Assouan, mesurant 25,90 m de haut. Il provient d'Héliopolis (maintenant un quartier du nord du Caire) et a été gravé sous les règnes de Séthy I^{er} et de son fils Ramsès II¹⁰ (XIX^e dynastie, XIII^e s. av. J.-C.).

Héliopolis était la capitale du XIII^e nome de Basse-Égypte, mais, avant tout, l'un des lieux les plus saints de l'Égypte ancienne puisque, selon la principale cosmogonie, dite héliopolitaine, c'est le tertre duquel s'est élevé le premier rayon de soleil, ce que symbolise l'obélisque. Comme son nom grec l'indique, Héliopolis était donc le plus important lieu de culte solaire, à toutes les époques. S'il ne reste que quelques rares vestiges du temple du dieu créateur Atoum-Rê aujourd'hui¹¹, il faut imaginer qu'il était bien plus grand que le temple d'Amon à Karnak. Les traces du mur d'enceinte délimitent un espace de près de 1 000 m sur 500 m. Transporté à Rome par Auguste, l'obélisque est enlevé en 24 av. J.-C. pour être érigé en 10 av. J.-C., dans la *spina* du Circus Maximus¹² (fig. 14).

10. Texte hiéroglyphique : *KRI* I, 118-120, *KRITA* I, 99-102, *KRITANC*, 97-98 ; *KRI* II, 476-478, PM VII, 409, 2, *KRITA* II, 294-297; *KRITANC*, 331-332.

11. L'autre obélisque d'Héliopolis, resté sur place, est celui de Sésoustris I^{er}, XII^e dynastie, Moyen Empire (fig. 13).

12. Sur les obélisques romains, voir notamment Demougeot, Émilienne, « Obélisques égyptiens transférés à Rome en 357 et à Constantinople en 390 », *Hommages à François Daumas*, Montpellier, 1986, p. 153-172 ; Lambrecht, B., *Les mentions d'obélisques égyptiens dans les textes latins et grecs. Pour une identification à des réalités archéologiques*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en philologie classique, Louvain-la-Neuve, 1997.



Fig. 14. Il Plastico, détail de la maquette de la Rome antique par Italo Gismondi, 1933-37.

Quid de la fontaine léonine ?

La fontaine en forme de lion (v. fig. 6) est, bien sûr, totalement anachronique par rapport à la culture égyptienne ancienne, mais parfaitement logique et habituelle dans la sculpture moderne dans la Rome du XVI^e siècle, avec le réaménagement de la Piazza del Popolo

Dès la fin du XVI^e siècle, Domenico Fontana (Melide 1543-Naples 1607), qui a dressé quatre des « obélisques romains » sur ordre de Sixte Quint, crée la Fontana dell'Acqua Felice (dite de Moïse, Santa Maria Maggiore)



Fig. 13. Obélisque de Sésostris I^{er} - XII^e dynastie - Moyen Empire à Héliopolis.



Fig. 15. Fontana dell'Acqua Felice par D. Fontatna, 1587.



Fig. 16. Lion de Nectanébo, 1^{er}-IV^e siècle av. J.-C.

(fig. 15) et aménage les lions de Nectanébo I^{er} (fig. 16) pour décorer sa fontaine. Ils datent du IV^e s. av. J.-C. et proviennent d'Hermopolis Parva (dans le delta), puis ramenés à Rome à l'époque impériale, ils ont peut-être été placés, dans un premier temps, dans l'*Iseum* du Champ de Mars. Redécouverts au XV^e siècle, ces lions ont été disposés devant le Panthéon au XVI^e siècle. Enfin, en 1839, le pape Grégoire XVI fait remplacer les lions de la fontaine Moïse par des copies pour les garder dans son *Museo Gregoriano Egizio* du Vatican.

La fontaine de Natoire est, elle, directement inspirée des lions égyptiens du Capitole, au pied de la Cordonata, probablement transformés eux aussi en fontaines à la Renaissance, lors du réaménagement du Capitole par Michel-Ange. Selon le sculpteur Flaminio Vacca (1538-1605), ces lions de basalte provenaient de l'*Iseum Campense*¹³, comme 10 autres obélisques, et ont été déménagés du temps de Pie IV (1559-1565).

Dietro alla suddetta Casa vi è la Chiesa di S. Stefano del Cacco; questo nome deriva da due Leoni di Basalto pietra di Numidia di color negro, quali mi ricordo stare innanzi alla suddetta Chiesa; ed al Tempo di Pio IV furono trasportati in Campidoglio, e furono messi per ornamento al principio delle scale fatte a cordone, che conducono sopra la Piazza; e pochi anni sono fu cavato sotto detta Chiesa, e fu scoperto parte di un Tempio, che ancora vi erano le Colonne in piedi di marmo giallo [...].

13. Vacca, Flaminio, *Memorie di varie antichità trovate in diversi luoghi di Roma*, Rome, 1594, n. 27.

Derrière la susdite maison (près du champ de Mars) se trouve l'église S. Stefano del Cacco ; ce nom vient de deux lions de basalte, pierre de Numidie de couleur noire, dont je me souviens qu'ils étaient devant ladite église ; et du temps de Pie IV, ils furent transportés au Capitole et furent mis comme ornement au début des escaliers en rampe, qui conduisent à la place ; et il y a quelques années, il fut excavé sous cette église, et découvert une partie d'un temple dont restaient encore debout des colonnes de marbre jaune [...].

L'actuelle fontaine de la piazza del Popolo (fig. 17) a été conçue en 1823 par Giuseppe Valadier (Rome 1762-1839, grand-père provençal), après le déplacement de la première fontaine vers la piazza Nicosia. Valadier ayant lui aussi copié les lions capitolins, sa nouvelle fontaine combine ainsi les deux « modèles égyptiens » du tableau de Natoire.



Fig. 17. Fontaine de la Piazza del popolo par G. Valadier, 1823.

Épilogue

P.T. La conclusion me conduit à adresser de justes remerciements et félicitations à Vanessa Ritter pour sa contribution savante, et son pouvoir de résolution. Si le style de Natoire est vraiment une lecture au XVIII^e siècle du texte de Plutarque, l'approche de l'architecture et de la sculpture antiques devient plus réaliste voire « archéologique », jusque dans les détails de l'inscription hiéroglyphique enfin révélée.

La connaissance de l'œuvre de Natoire montre les différentes étapes de la création de l'artiste, du dessin à l'œuvre d'art. Études d'après les antiques, exercices d'anatomie, copies d'après les grands maîtres, compositions fantaisistes, dessins préparatoires de peintures ou véritables œuvres en soi..., les crayons, sanguines, pierres noires, lavis et pein-

tures révèlent un charme des contours, une harmonieuse association des matériaux, le goût de l'élégance, la recherche de la grâce et du beau caractéristiques de Natoire, mais aussi cet exercice de style très spécifique qu'est l'art de la copie.

Par sa position de directeur, Natoire n'a pas été confronté comme tous les peintres séjournant à Rome, aux commandes pressantes des collectionneurs antiquaires exigeant des reproductions précises et détaillées de pièces antiques : monnaies, médailles, statues et objets divers ; ou bien, de la part des amateurs de *vedute* et « caprices » romains, appréciant les reproductions des ruines de monuments faites avec une grande véracité, mais assemblées dans des compositions picturales de la plus grande fantaisie, comme Hubert Robert a pu le faire en exerçant ce genre bien particulier à propos des monuments de Nîmes, et ce, dans un style très « pittoresque ».

Cette question de la part de réalité et celle d'invention trouve enfin une réponse avec les résultats des nouvelles constatations et déductions exposée aujourd'hui. Peintre d'atelier, c'est Hubert Robert qui menait Natoire sur le motif, mais on découvre que ses œuvres considérées jusqu'alors « de fantaisie » dans la restitution de l'antiquité romaine et égyptienne, présentent des qualités dans la véracité de la représentation, ainsi qu'un savoir antiquaire associé à la connaissance des références de son époque, celle des débuts de l'archéologie et du néo-classicisme. Non seulement le mystère des hiéroglyphes peints est résolu, mais cette étude apporte une nouvelle pierre à la connaissance de l'œuvre de Natoire.

Séance du 22 juin 2018

LA CHIMIE INDUSTRIELLE À SALINDRES IMPLANTATION CLASSIQUE OU AVENTURE ORIGINALE ?

par Jean KREBS
correspondant

Introduction

En 1851, un jeune homme se promène dans la campagne aux environs d'Alès. Quelle belle nature ! Des champs, des vignes, quelques collines. Des pins, des chênes verts et quelques châtaigniers. Ce jeune homme va acheter au forgeron du village de Rousson une parcelle de terre d'environ un hectare, sise en bordure de l'Avène. Très rapidement il va compléter sa première acquisition par une option d'achat sur quatre hectares supplémentaires auprès d'un autre vendeur.

Mais qui est ce jeune homme inconnu ? Il s'appelle Henry Merle et il a 26 ans. C'est un ingénieur sorti quelques années plus tôt de la toute récente École centrale des arts et manufactures. Il est déjà également muni d'un premier bagage professionnel de qualité. Il vient de passer quelques années dans une usine soudeuse en Belgique, à Oignies près de Namur. L'acquisition qu'il vient de réaliser marque le premier pas d'une aventure industrielle qui va prendre une grande envergure et qui dure encore : l'usine de Salindres. Ce qui frappe aujourd'hui, quand on se

promène à Salindres, c'est la multiplicité et l'énormité des cheminées. La plus haute s'élève à plus de 80 mètres, comme s'il fallait recracher, presque jusqu'au ciel, des fumées agressives. Mais après tout, n'était-ce pas le lot de toutes les usines chimiques ?

Très tôt aussi, les populations ont été intriguées par des fabrications insolites. On coulait de petits lingots d'un métal blanc, presque aussi coûteux que de l'or. Des orfèvres en fabriquaient des plats et des couverts d'une argenterie précieuse d'un type nouveau. Historiquement Salindres était devenue la première fabrique d'aluminium au monde. Elle restera la seule, pendant vingt-cinq ans, en fabrication continue.

Mais quelle est donc cette construction, cette usine gigantesque surgissant en rase campagne, née pratiquement du jour au lendemain ? Une usine érigée en plein XIX^e siècle et qui subsiste encore un siècle et demi plus tard. C'est peu fréquent et digne d'éloges. Mais cette usine a aussi connu des vicissitudes. Était-ce dû à son implantation initiale ? Qu'en est-il ? C'est la question que nous allons chercher à élucider : *Salindres, implantation classique ou aventure originale* ? Nous nous attacherons à examiner successivement les aspects les plus rationnels puis les caractéristiques les plus originales. Commençons donc par les aspects les plus rationnels. Nous en distinguons trois : la date d'apparition de l'usine, le choix de la soude comme principale fabrication, enfin et surtout le choix méticuleux de l'implantation géographique.

La chronologie globale du développement industriel

À Salindres comme plus généralement dans le bassin minier d'Alès, la chronologie locale du développement industriel respecte les normes. Elle peut s'inscrire dans un cadre plus général qui est celui de la « révolution industrielle » du XIX^e siècle et qui reproduit à peu de choses près la chronologie du modèle anglais. Ce concept de « révolution industrielle » a été utilisé, rappelons-le, pour la première fois en 1837 par l'économiste Adolphe Blanqui dans son « Histoire de l'économie politique ». Mais il y incluait surtout des idées sociales et politiques, qui

seront d'ailleurs reprises en 1840 par Friedrich Engels. Ce terme a été ensuite repris à nouveau par le grand historien anglais Arnold Toynbee qui, en 1884, mettait en évidence le fait que l'accumulation de diverses inventions industrielles se trouvait à la source d'un type de civilisation nouveau dont nous vivons actuellement les conséquences. Ce concept a été schématisé par d'autres observateurs, complété, discuté puis simplifié.

Il est en tout cas intéressant de noter qu'avant d'être un concept politique et social, cette révolution industrielle a d'abord été une révolution technique. Elle s'est produite dans plusieurs pays, les uns après les autres, mais toujours en respectant la même chronologie ou presque et en adoptant, à peu de choses près, le même schéma. L'enchaînement est bien connu. Rappelons-en le schéma. Grosso modo six étapes se succèdent :

1. La vapeur : tout commence par la machine à vapeur, qui permet de produire de l'énergie mécanique avec du charbon et de l'eau.
2. Le textile se développe à son tour. Grâce aux perfectionnements techniques, la productivité est multipliée par 25 à 30.
3. Les mines : c'est alors que les mines se développent grâce aux pompes. Ce sont elles qui permettent d'extraire l'eau des galeries et de progresser en sécurité dans les mines.
4. La locomotive à vapeur et les lignes ferroviaires apparaissent ensuite.
5. Puis vient la métallurgie. C'est une conséquence. Le boom ferroviaire augmentant fortement les besoins en acier, on va donc produire massivement de la fonte par haut-fourneau.
6. La chimie industrielle naît presque toujours en fin de parcours, comme une sorte de consécration finale, venant couronner le développement des mines de charbon, des chemins de fer et des diverses activités industrielles.

Ce schéma chronologique, par étapes successives qui s'enchaînent, va se renouveler, avec quelques variantes, dans les sept pays suivants et dans cet ordre : l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, les U.S.A., le Japon, la Russie. On notera qu'à cette époque, la France

est relativement bien placée. Elle devance encore l'Allemagne. Dans ce schéma, quel que soit le pays, on constate que la chimie industrielle se présente comme un couronnement en fin de course. Un décalage de dix à trente ans la sépare de l'étape du charbon.

La révolution industrielle mondiale a donc débuté en Angleterre. Dès 1800, les mines de charbon de Newcastle produisent 1,4 million de tonnes. Elles sont suivies de près par celles du Pays de Galles, puis par celles aux alentours d'Edinbourg et de Glasgow. Les mines du Lancashire ont connu une croissance plus tardive. Mais ce fut en 1824, à Liverpool, que naquit la première usine chimique. Historiquement, Muspratt fut le premier industriel au monde à fabriquer de la soude. Il utilisa le procédé du chimiste français Nicolas Leblanc. Les premières difficultés de son usine concernèrent certaines émanations de pollution gênantes. Mais à cette époque on ne s'en souciait guère.

C'est ainsi la combinaison de trois facteurs : des mines de charbon abondantes, d'excellents moyens de transports fluviaux et maritimes, ainsi que la méthodologie française de Nicolas Leblanc, qui ont permis le démarrage de la chimie industrielle en Angleterre.

La chronologie du développement industriel gardois, le « scénario d'Alais »

Par comparaison, la chronologie du développement industriel à Alais commence également par l'exploitation des mines de charbon. Leur existence, dans cette région, est connue depuis fort longtemps. Mais au départ, les exploitations sont de type artisanal. La période industrielle ne débute véritablement qu'en 1825 avec la création des Forges d'Alais. Cette compagnie fut fondée par le maréchal Soult, associé à des industriels et des banquiers parisiens. Elle commence par exploiter les houillères de Rochebelle et de Tréllys et, pour le fer, les gisements de Combe-Redonde et de Tréllys. En 1830, pour produire de la fonte, il est décidé d'implanter des hauts-fourneaux et une fonderie. Puis progressivement les concessions minières vont se regrouper. Vers 1850, on ne comptait plus que quatre ensembles. Quels étaient-ils ?

Le groupe des concessions des mines de Rochebelle et de Trélys.

C'est le regroupement que nous venons d'évoquer et qui porte alors le nom de « Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais ».

Le groupe des concessions des mines de la Grand-Combe.

Le fédérateur en sera Paulin Talabot. Il est polytechnicien (X 1819) du corps des ponts et chaussées. C'est lui qui a l'idée de désenclaver Alais non par un canal, mais par une ligne de chemin de fer. Il construit ainsi cette ligne qui va relier le port de Beaucaire sur le Rhône à Alais en passant par Nîmes. La première section en sera inaugurée à Nîmes le 14 juillet 1839. Cette ligne suscite surtout l'espoir de fructueuses mises en valeur du domaine minier de la région d'Alais. Autour de ce projet, sept concessions minières vont venir se regrouper au sein de la « Société civile de la Grand-Combe, Pluzor et autres concessions réunies ».

Le groupe des concessions de Portes et Sénéchas.

Localisées plus au nord, elles sont plus compliquées d'accès que les mines précédentes et leur mise en valeur industrielle n'interviendra que plus tardivement.

Le groupe des concessions de Bessèges, Robiac et Meyrannes.

En 1840, ce groupe reste dans l'expectative. Géographiquement ces concessions sont localisées dans la vallée de la Cèze, ce qui demeure un atout. Pour se valoriser, elles souhaiteraient énormément réaliser leur désenclavement, mais leur rattachement ferroviaire est géographiquement moins évident. Elles étaient donc très demandeuses soit d'une association avec un industriel, soit d'un débouché commercial assuré. Un programme de fourniture à long terme leur conviendrait remarquablement. C'est effectivement la solution qui va se concrétiser.

Mais à quelle date peut-on considérer que la production de charbon commence véritablement ? Ce sont les statistiques minières qui fournissent la réponse : en 1835. Si l'on admet que les cheminées de Salindres commencent à fumer en 1855, nous constatons un écart de vingt ans entre le charbon et la chimie. Nous sommes dans les normes.

Le choix très classique de fabrication de soude

Mais tournons-nous maintenant vers le choix des produits chimiques à fabriquer dans une usine chimique telle que Salindres. La soude semble s'imposer. Dès la fin du XVIII^e siècle, le produit chimique le plus unanimement demandé était en effet la soude (ou carbonate de sodium). Trois secteurs d'utilisation en demandaient : les verreries, les savonneries et l'industrie textile.

Les demandes en soude des verreries sont connues depuis le Moyen Âge. Théoriquement, pour fabriquer du verre, il suffirait de prendre du sable et de le chauffer jusqu'au moment où il deviendrait liquide. Il n'y aurait plus alors qu'à le laisser refroidir. Malheureusement le point de fusion de la silice est beaucoup trop élevé pour les techniques artisanales. Pour abaisser ce point de fusion, les praticiens avaient remarqué qu'il suffisait d'y adjoindre de la soude. Dans ce cas, une température de 1450° C devient suffisante. Cette température est néanmoins très élevée, puisque c'est celle d'une braise très ardente. Quoi qu'il en soit, depuis toujours, les verreries ont été d'importants consommateurs de soude.

Les problèmes des savonneries sont de nature un peu différente. Historiquement les premiers savons à avoir été fabriqués ont été des « savons d'Alep », savons dont la technologie de fabrication a été reprise par les « savons de Marseille ». Pour saponifier les huiles végétales, surtout l'huile d'olive, il suffit en principe de les mélanger à de la soude. À la fin du XIX^e siècle, on comptait environ 80 savonneries à Marseille.

La troisième demande de soude, et non des moindres, provenait de l'industrie textile dans ses activités de blanchiment. Le procédé artisanal le plus connu consiste à alterner les lessivages à la soude diluée, puis à l'eau, avec les expositions franches au soleil. Les lessivages à la soude diluée seront partiellement mécanisés avec des immersions se déroulant en continu dans de grands bacs en bois. Les besoins en soude progressaient au fur et à mesure du développement de l'industrie textile. Face à cette demande, les besoins ne pouvaient être satisfaits par les méthodes traditionnelles. Il fallait donc trouver mieux. Les autorités académiques s'en sont émues. Historiquement le procédé Leblanc a été le premier à ne pas avoir été trouvé de façon spontanée, mais sur commande.

En 1783, en effet, l'Académie des sciences, propose une récompense de 2 400 livres à celui qui trouvera une méthode pour fabriquer du carbonate de sodium à partir de sel marin. La solution fut trouvée en 1789, juste à la veille de la Révolution, par Nicolas Leblanc, un berrichon qui était en même temps médecin de la Maison d'Orléans, chirurgien et chimiste. Cette méthode sera utilisée rapidement dans les laboratoires à Saint-Denis, mais il faudra attendre trente-cinq ans avant qu'elle ne puisse se concrétiser dans l'industrie. Et elle le sera en Angleterre, à proximité des mines de charbon. En effet la méthode Leblanc est très consommatrice en énergie et exigera pour sa mise en œuvre des quantités considérables de combustible. Mais comment caractériser le procédé Leblanc ? Schématiquement la méthode Leblanc comprend cinq étapes : une étape préparatoire, trois grandes étapes de fabrication et une étape de récupération des produits agressifs.

- Une étape préparatoire : préparation d'acide sulfurique par grillage des pyrites (sulfures de fer).
- Trois étapes de fabrication :
 - traitement au four du sel marin et d'acide sulfurique pour obtenir du sulfate de soude,
 - calcination d'un mélange de sulfate de soude, de craie et de charbon pour obtenir de la soude brute,
 - raffinage de cette soude brute pour en obtenir des sels de soude : le carbonate de soude.
- Une étape de récupération : élimination de l'acide chlorhydrique indésirable par transformation en chlore gazeux puis combinaison avec de la chaux éteinte pour obtenir du chlorure de calcium inerte.

C'est l'étape préparatoire, celle de la fabrication de l'acide sulfurique, qui est la plus délicate. Elle était connue sous le nom de « procédé aux chambres de plomb » et avait été mise au point en Angleterre en 1749 par John Roebuck. Ce chimiste anglais commençait par faire griller des pyrites. Les gaz produits, contenant du SO_2 , étaient envoyés avec de la vapeur d'eau et de l'air en excès dans des grandes chambres de plomb où se trouvaient entassés des concassages de nitrate. On obtenait ainsi de l'acide sulfurique, mais aussi des nitrates et des oxydes d'azote qui s'échappaient.

Depuis cette époque, le procédé avait connu plusieurs améliorations. C'est vers 1830 en effet que Gay-Lussac avait utilisé une sorte de tour remplie de billes de verre pour récupérer les nitrates et oxydes d'azote. Les gaz de combustion encore brûlants étaient envoyés dans cette tour où ils percolaient à contre-courant avec le produit fini lui-même, c'est-à-dire avec un jet d'acide sulfurique. Les nitrates et oxydes d'azote passaient dans l'acide sulfurique. Les effluents gazeux ainsi débarrassés de leurs impuretés pouvaient tranquillement être rejetés dans l'atmosphère. L'usine de Salindres fut pourvue de ce procédé dès le départ. Donc théoriquement à l'abri des excès de pollution.

Une consommation en charbon considérable était nécessaire. En effet, le charbon avait deux fonctions. Non seulement il chauffait les fours mais en plus, il se combinait chimiquement dans la réaction. La fabrication de soude à Salindres s'inscrit donc dans une lignée très classique.

Une localisation géographique très classique de l'usine chimique

Interrogeons-nous maintenant sur le choix de la localisation géographique. En 1850, le procédé Leblanc avait déjà été utilisé une bonne vingtaine de fois en Angleterre, puis en Belgique, ainsi que dans le nord de la France. De quelles leçons les constructeurs de Salindres ont-ils pu bénéficier ? Existait-il alors une doctrine classique en matière de *localisation* des soudières ? Les expériences anglaises, belges et françaises avaient abouti à des conclusions identiques :

- la remontée progressive de l'implantation des soudières vers les sources d'approvisionnement de matières premières ;
- la nécessité des moyens de transport efficaces, soit par voie d'eau, soit par chemin de fer, soit par une combinaison de ces deux types de transport ;
- la préoccupation des dangers d'une pollution chimique non maîtrisée, qui suggérait alors de construire des usines plutôt à la campagne qu'en ville.

Muni de ces expériences, comment localiser géographiquement l'usine gardoise ? Le raisonnement principal consiste à optimiser le coût

des transports des approvisionnements en matières premières, charbon, pyrite et calcaire.

Qu'en est-il des ressources en *pyrite* ? Pour la pyrite, les Gardois connaissent depuis fort longtemps la localisation idéale de Saint-Martin-de-Valgalgues. Depuis plusieurs siècles, les alchimistes alésiens venaient s'y approvisionner. C'est avec la pyrite qu'ils confectionnaient déjà « l'huile de vitriol » de triste mémoire. Nous savons que le vitriol est la désignation alchimique de l'acide sulfurique : V.I.T.R.I.O.L. était l'acronyme de la maxime « *Visita Interiora Terrae, Rectificandoque Invenies Occultum Lapidem* », « Visite l'Intérieur de la Terre et, en Rectifiant, tu Trouveras la Pierre Cachée ». Quoi qu'il en soit, Il ne faisait pas bon recevoir du vitriol en plein visage. Mais ceci est une autre histoire.

En ce qui concerne le *calcaire*, la carrière des Angostines à Brouzet, à 15 kilomètres à l'est d'Alès, était véritablement la plus recommandable, avec un matériau d'excellente qualité. Si l'on veut choisir une implantation à mi-chemin entre Saint-Martin-de-Valgalgues et Brouzet, on se situe en pleine campagne, à peu près aux environs de Salindres et de Rousson. Il existait d'ailleurs une autre carrière de calcaire à Rousson.

Supposons que l'on retienne cette localisation, il restait alors à se raccorder à un chemin de fer pouvant procurer du charbon en grande quantité. On pouvait évidemment songer à la ligne de la Grand-Combe, achevée dix ans plus tôt et qui était déjà bien équipée. Mais il fallait s'entendre avec l'équipe de Paulin Talabot, ce qui n'était pas toujours chose facile.

Mais le hasard fait parfois bien les choses. Nous avons vu tout à l'heure que *les concessionnaires de la mine de Bessèges* cherchaient à tout prix à se désenclaver. C'est la forme du relief qui va dicter ses règles. Une ligne de chemin de fer quittant Bessèges ne peut suivre que la vallée de la Cèze. À cet endroit elle coule du nord-ouest au sud-est. Ensuite pour regagner Alès, une fois arrivé à Saint-Ambroix, on se dirige vers le sud et on passe non loin de Salindres avant de rejoindre Alès. Ce tracé signifie que, par le chemin de fer également, Salindres semble une localisation optimum.

Il restait à trouver un accord. C'est toujours chose facile quand les intérêts mutuels convergent. Les futurs dirigeants de l'usine chimique s'entendent avec les concessionnaires de la mine de Bessèges pour un approvisionnement en charbon sur plusieurs années. La concertation était évidente. Les deux décisions de construction, celle d'une usine chimique à Salindres et celle d'un chemin de fer de Bessèges à Alès sont pratiquement simultanées :

Le 7 juin 1854

Décret impérial portant concession au profit de MM. Louis de Veau de Robiac, Émile Silhol et Jean Baptiste Varin d'Ainvelle, député au corps législatif, d'un chemin de fer de Bessèges à Alais, passant par Saint-Ambroix et par Salindres.

Le 23 juin 1854

Arrêté préfectoral, autorisant M. Henry Merle, sous réserve de l'approbation impériale, à élever sur un terrain qu'il possédait à Rousson une usine de produits chimiques. Les opérations chimiques et ferroviaires sont concomitantes. Elles auraient même pu être conjointes. En effet dès qu'ils en eurent reçu l'autorisation, les concessionnaires de la ligne de chemin de fer Bessèges-Alais vont constituer une société anonyme pour en assurer la construction. Le capital social de cette société fut alors largement ouvert à tous les candidats.

Le 26 septembre 1854

Maître Ducloux, notaire à Paris, en dépose les statuts. Le capital social est largement réparti. Outre les familles des trois concessionnaires, y participent aussi la plupart des industriels utilisateurs. Ils appartiennent soit à la métallurgie, soit aux forges ou encore aux fonderies. Mais diverses personnalités proches ou lointaines viennent également s'y joindre. Ainsi, par exemple, Léopold 1^{er}, le roi des Belges va acquérir 4,70% du capital. L'ambiance est à l'enthousiasme et à l'optimisme. Henry Merle aurait pu également y participer. Cependant, préférant garder ses capitaux pour sa propre usine, il n'y investira pas personnellement.

La ligne « Bessèges-Alès » est alors rapidement construite. Elle aura les caractéristiques suivantes :

- longueur 31,2 kilomètres, ligne à voie unique,
- comportant deux viaducs et sept tunnels, dont le plus grand a 275 mètres de long,
- passant par Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix et Saint-Julien-de-Cassagnas,
- elle s'arrêtera à Salindres où une gare sera construite ;
- ce sont les ouvriers de l'usine de Salindres qui assureront eux-mêmes le déchargement des produits de la mine.

Parallèlement, la construction de l'usine chimique est rapidement menée. Les cheminées commencent à fumer dès 1857. On peut donc constater que la localisation de l'usine de Salindres, tout comme sa construction ont été effectuées en respectant toutes les règles de l'art.

Après tout ce classicisme, voyons les surprises ou les originalités de l'usine de Salindres. Nous en observons trois principales qui sont respectivement :

- une direction originale, avec des aspects qu'on pourrait qualifier de « semi-occultes » ;
- la fabrication d'un produit d'une totale nouveauté : l'aluminium ;
- et enfin des réponses inattendues à certains défis de la concurrence.

Une direction originale et « semi-occulte » des opérations

En ce qui concerne la direction des opérations, nous n'avons évoqué jusqu'à maintenant qu'un seul nom, celui d'Henry Merle qui va devenir le directeur de l'usine. Ce garçon est encore tout jeune et il n'est pas Gardois. Apparemment il n'a aucun ami, ni aucune connaissance à Alès. Alors qu'en est-il ?

Nous sommes dans une situation où le véritable chef d'orchestre est resté dans les coulisses. Son nom n'apparaît nulle part. Il n'a aucune fonction. Mais sa présence est partout. Il s'agit de Jean-Baptiste Dumas, qui, lui, est natif d'Alès et qui est un des plus grands chimistes de son

époque. Il a une dette sentimentale à l'égard de sa ville natale. Il voudrait tellement l'aider à se moderniser. Essentiel mais invisible, Dumas agit comme le *deus ex machina* dans la tragédie grecque. Mais qui était-il ?

Né à Alès en 1800, Jean-Baptiste Dumas avait quitté l'école très tôt et avait été placé en apprentissage dans une pharmacie. Remarquable expérimentateur, il s'était passionné pour la chimie. Pour se perfectionner il va continuer ses études à Genève, qu'il regagne à pied depuis Alès. Il aborde ses nouvelles études avec la soif d'un encyclopédiste et le goût d'un contrôle expérimental permanent.

Brillant diplômé, il part à Paris en 1822, il a 22 ans. Deux ans plus tard, en 1824, il est nommé répétiteur de chimie à l'École polytechnique. Enseigner dans cette prestigieuse école est une consécration. Mais également il fréquente le cercle de l'Athénée, cette institution mi-culturelle, mi-politique. Il y rencontre le tout-Paris novateur, intellectuel et moderniste et s'y fait de nombreuses relations. On y enseigne. On y discute. On y prévoit l'avenir. Il approuve la création d'une nouvelle école d'ingénieurs qui mêlerait savoir scientifique et goût concret pour la technologie. Il se lance dans l'aventure et devient ainsi l'un des quatre fondateurs de l'École centrale des arts et manufactures aux côtés d'Alphonse Lavallée, Théodore Olivier et Eugène Pécelet. Les premiers élèves sont accueillis en 1829. Dumas est nommé professeur de chimie successivement à l'École centrale, puis à la Sorbonne, puis au Collège de France. Il s'attelle à la rédaction d'une Encyclopédie de la Chimie qui va faire référence.

Mais en ce milieu du XIX^e siècle, la carrière de Jean-Baptiste Dumas va s'infléchir de plus en plus vers la politique. Il se résout à abandonner son laboratoire et son enseignement pour se consacrer à la vie publique. La chance n'est pas toujours de son côté. Il rate les élections de 1846 dans le département du Gard, mais les réussit dans celui du Nord et devient député. La révolution de 1848 va lui être favorable. Repéré par le prince-président, il va d'emblée être choisi par lui pour de hautes responsabilités. En mars 1848, Jean-Baptiste Dumas est nommé ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Il est évident qu'un homme politique d'un tel niveau ne peut simultanément envisager de mêler une activité politique et une activité mercantile. Favoriser la création d'une usine locale utile pour le bien de tous : Oui. En tirer des profits ou apparaître dans l'organigramme d'une entreprise : Non. C'est donc pour cette raison de non-cumul des fonctions que Dumas va rester dans l'ombre, tout en continuant à agir pour le bien de l'usine. Nous assistons alors à un phénomène assez original de direction d'entreprise, qu'on pourrait qualifier de « direction semi-occulte ». Merle est bien directeur général, tandis que Dumas joue le rôle d'une sorte de président de l'ombre.

En plus de ses qualités de chimiste, Jean-Baptiste Dumas a un caractère exceptionnel. C'est un homme ouvert, curieux et chaleureux. Il aime échanger et discuter. C'est un homme de contact. Tout naturellement il va se constituer un réseau de qualité. Et ce réseau va se révéler d'une grande utilité dans la concrétisation du projet de Salindres. Cinq personnes notamment vont jouer un rôle décisif.

Henry Merle

Le fondateur et premier directeur de l'usine, celui que nous venons d'évoquer, avait été un des tous premiers élèves de Jean-Baptiste Dumas à l'École centrale. À cette époque les cours étaient donnés à l'Hôtel de Juigné dit « Hôtel Salé », hôtel qui, plus tard, va devenir le Musée Picasso. Dans la cour centrale de cet hôtel se trouvaient de nombreux appartements, des bâtiments de fortune qui, au tout début, serviront à abriter les laboratoires de l'École, notamment le laboratoire de chimie. C'est là que Dumas et Merle vont passer des heures ensemble. Et ils ont toute opportunité de s'apprécier. On comprend comment et pourquoi le choix de Dumas s'est porté sur Henry Merle quand il s'est agi de trouver un jeune directeur dynamique pour la future usine.

Jérôme Balard

Lui aussi était un ami très proche de Jean-Baptiste Dumas. Chimiste comme lui. Originaire du Midi comme lui. Il était natif de Montpellier. Balard était un chimiste spécialiste du chlore, de l'iode et des différents produits présents dans les bords de mer. Il avait découvert le brome en 1826 en analysant la composition de plantes poussant dans

les marais salants. Quand le besoin se fit sentir d'acquérir du sel pour l'usine de Salindres, on s'est tout naturellement rapproché de lui. C'est lui qui, en 1855, attira l'attention sur deux sociétés en liquidation en Basse-Camargue. Les surfaces à céder s'étendaient sur 7 000 à 8 000 hectares, payables en actions de la société à constituer. Marché conclu. La deuxième acquisition, plus intéressante encore, eut lieu en 1856. Henry Merle acquit du comte de Cossé-Brissac l'étang de Giraud et les 1 500 hectares attenants qui convenaient particulièrement bien à une exploitation industrielle du sel de mer. Ce fut la naissance des Salins-de-Giraud.

Jean-Baptiste Guimet

Quand d'importants besoins de capitaux pour la constitution de l'usine vont se faire sentir, c'est à lui que Jean-Baptiste Dumas va songer. Lyonnais d'origine, Jean-Baptiste Guimet, était entré à 17 ans à l'École polytechnique et avait fait une carrière classique de chimiste au Service des Poudres et Salpêtres. Mais il était également un chercheur et, en fait, un chercheur heureux. C'est dans le cadre d'un concours présidé par Chaptal, qu'il avait réussi à trouver une synthèse conduisant à un colorant d'un type nouveau et original, qu'on intitula le « bleu outremer ». Ce colorant bleu fut très apprécié des peintres, notamment Ingres, mais surtout des producteurs de textile. Guimet se mua en industriel et assura personnellement la production de son colorant dans une manufacture chimique à Fleurieu dans les environs de Lyon. Il parvint rapidement à ce qu'il est convenu d'appeler une honnête aisance. Dumas qui avait été répétiteur de chimie à Polytechnique le connaissait très bien. C'est donc vers lui qu'il va se tourner quand apparaîtront les besoins en capitaux pour l'usine de Salindres. Plus que convaincu par le projet présenté par le jeune Henry Merle, enthousiasmé même, Guimet investira personnellement et entraînera derrière lui de nombreux Lyonnais fortunés.

Sainte-Claire Deville

Né aux Antilles. Médecin puis chimiste, il est nommé maître de conférences à l'École normale supérieure et se passionne pour la recherche. Il reprend les expériences de Wöhler et réussit à produire ce

nouveau métal qu'il nomme « aluminium ». Ses découvertes font l'objet d'une communication à l'Académie des sciences en 1854. Dès lors Jean-Baptiste Dumas va l'aider, le soutenir personnellement et obtenir pour lui des soutiens financiers qui vont lui permettre de concrétiser le devenir industriel de ses découvertes.

Le colonel Idelphonse Favé

Ce personnage peu connu est un homme important dans la mesure où il a joué un rôle de trait d'union entre le monde scientifique et le monde du pouvoir. Polytechnicien, passionné de mécanique et de chimie des poudres, il devint en 1852 l'officier d'ordonnance de Louis Napoléon Bonaparte. Il fut nommé professeur à l'École polytechnique. C'est dans ces circonstances que Jean-Baptiste Dumas fit sa connaissance. Une estime et une sympathie réciproques vont se développer. Amitié d'autant plus précieuse qu'elle va permettre à Dumas une communication efficace et rapide avec les allées du pouvoir au plus haut niveau.

Deuxième originalité : le choix de fabrication d'un produit totalement nouveau, l'aluminium

Commençons par un étonnement : le paradoxe de la si grande présence de l'aluminium dans la nature et *a contrario*, de sa si tardive découverte. L'aluminium constitue en effet environ 8% de l'écorce terrestre. Alors pourquoi ne pas l'avoir découvert plus tôt ? La réponse est d'ordre chimique. C'est que l'aluminium aime tant l'oxygène qu'il entre avec lui dans d'innombrables compositions très stables et très difficiles à décomposer chimiquement. L'aluminium est présent dans les argiles, les schistes et différentes sortes de terres, comme l'alun. Oersted puis Wöhler ont cherché à l'isoler. En vain. Le dénouement se tiendra en 1854 avec Sainte-Claire Deville. À cette époque, le jeune chercheur n'a que 36 ans.

Avec son esprit curieux et encyclopédiste, Dumas repère très vite le talent du jeune chercheur et cherche à l'aider. En effet pour Sainte-

Claire Deville c'est une période difficile. Mais cédon-lui la parole. Dans son ouvrage, « *De l'aluminium. Ses propriétés, sa fabrication et ses applications* » paru en 1859, il écrivait notamment :

Du moment que je connus bien l'aluminium, je songeai à trouver une méthode économique pour arriver à le fabriquer industriellement. Je songeai d'abord à la réduction par la pile, ce qui réussit très bien, mais cette méthode devait donner un prix de revient considérable [...]. Je songeai au sodium [...]. Vers le commencement de 1855, M. Dumas, qui a bien voulu m'aider en toute circonstance, par ses conseils et son appui m'encouragea beaucoup à suivre la question industrielle [...]. Grâce à sa bienveillante intervention, S.M. l'empereur daigna m'annoncer qu'elle mettait à ma disposition tous les fonds qui seraient nécessaires à une pareille entreprise.

Ce passage nous donne une preuve supplémentaire de l'action discrète mais efficace de Dumas dans le développement de Salindres. Dumas ne va pas s'arrêter là. Concrètement il va d'abord aider Deville à trouver une « Usine pilote », un lieu de transition et de mise au point technique pour passer du stade du laboratoire à celui de l'entreprise industrielle. Il lui trouve successivement l'usine de Javel en bordure de Seine, puis la Fabrique de la Glacière, en plein Paris, avant de se transporter à Nanterre.

Deville prend son brevet définitif en août 1858. Sans plus attendre, l'implantation de l'aluminium à Salindres est décidée. Dès le mois de septembre, Dumas organise une rencontre entre Sainte-Claire Deville et Merle. Les actions concrètes vont s'organiser rapidement. En 1860 des ingénieurs de Salindres viennent se former à Nanterre. En 1861, des ingénieurs de Nanterre viennent séjourner temporairement à Salindres et faire part de leurs tours de main. On peut considérer que l'implantation de l'aluminium à Salindres se concrétise en 1862. C'est le début d'une production, qui restera certes modeste, mais unique dans l'histoire de la chimie mondiale.

Troisième originalité : les réponses devant les défis de la concurrence

Comment réagir devant l'apparition de procédés de fabrication beaucoup plus efficaces au sein de la concurrence ? Salindres va connaître d'importants défis, comme celui posé par le procédé Solvay pour la soude, puis par celui du procédé par électrolyse pour l'aluminium.

En 1861, le chimiste belge Ernest Solvay a 25 ans. Il vient de faire breveter une méthode nouvelle pour la fabrication de la soude, procédé dit « à l'ammoniac ». Il s'agit d'un procédé très concurrentiel dans la mesure où il consomme environ 30% de charbon de moins que le procédé Leblanc. Comment réagir ? Adopter le nouveau procédé et payer des royalties ? Ou faire faillite ? La société chimique allemande BASF, future première mondiale, qui fut fondée en 1865, choisira à cette époque le procédé Solvay pour ses fabrications de soude à Ludwigshafen et disposera d'emblée d'un avantage concurrentiel très significatif.

Salindres, de son côté, va suivre une troisième voie, plus originale : diversifier ses productions. On abandonne la vente de soude pour se lancer dans la fabrication de produits dérivés, ou de nouveaux produits comme le sulfate de cuivre, destiné aux semences et à la vigne. On inaugure la fabrication de chlore, au procédé Deacon, et de chlorates, très demandés comme dés herbants. Comme c'est nouveau sur le marché, il n'y a pas de référence de prix et on peut maintenir des marges. La réponse est certes originale, mais à terme le procédé Leblanc est condamné. On le fera survivre jusqu'en 1907.

Autre défi, celui du procédé de l'aluminium par électrolyse. En 1886, alors que Péchiney était devenu le directeur de l'usine de Salindres, un jeune chercheur normand du nom de Héroult vint lui proposer un nouveau procédé de fabrication de l'aluminium, basé sur l'électrolyse. Procédé évidemment beaucoup moins cher que celui de Salindres. Mais peut-on encore raconter cet événement ? C'est l'anecdote sans doute la plus commentée de toute l'histoire de cette usine. Considérant que l'aluminium est un produit de luxe, donc peu sensible à un prix de revient élevé, Péchiney éconduit le jeune homme et renonce à s'intéresser au procédé par électrolyse. Quelque temps plus tard, il confirmera cette position en écrivant à son ami H. Gall : « Je n'aime pas l'électricité ».

Cependant, dix ans plus tard, Péchiney aura compris son erreur et investira en Maurienne. Ce sera, en 1897, l'acquisition de l'usine de la Calypso. Puis, en 1906, Adrien Badin, le successeur de Péchiney, fera construire l'usine de Saint-Jean-de-Maurienne, qui deviendra considérable et durera un bon demi-siècle.

Conclusion

Si, très généralement, l'on cherche à résumer l'histoire de l'industrie chimique par un critère se rapportant à la nature technique des fabrications, on peut suggérer les quatre époques successives suivantes : l'époque des réactions de type moléculaire, puis celles de type ionique, suivie de celles de type électrolytique et enfin celles de type catalytique.

La grande époque de la splendeur de l'usine de Salindres fut la première, celle des fabrications par des réactions de type moléculaire, grandes dévoreuses d'énergie et par conséquent naturellement proches des mines de charbon. Cette période fut celle de la soude et de ses dérivés. Elle fut aussi celle de l'aluminium chimique.

Ce métal, nouveau à l'époque, a participé à la réputation d'excellence de Salindres, bien qu'il restât un métal onéreux et peu répandu. Mais au fil du temps l'usine de Salindres s'est heurtée frontalement à la dure concurrence des technologies nouvelles. Seule sa transformation radicale lui a permis de ne pas disparaître.

Au total, que d'énergie, que d'intelligence et d'opiniâtreté n'a-t-il pas fallu développer, d'abord pour créer, puis pour maintenir à flot cette usine, enfin pour faire évoluer les technologies pendant plus d'un siècle et demi. Qu'un hommage soit rendu à tous ceux qui y ont participé. Les fabrications de catalyseurs qu'on y réalise actuellement apportent la preuve d'un vrai modernisme retrouvé.

Bibliographie succincte

Genssanne, de, *Histoire naturelle du Languedoc, partie minéralogique et géoponique*, Rigaud, Pons & Compagnie, Libraires, Montpellier, 1776.

Sainte-Claire Deville, Henri, *De l'aluminium, ses propriétés, sa fabrication et ses applications*, Mallet-Bachelier, imprimeur-libraire, Paris, 1859.

Boas Hall, Marie, « La croissance de l'industrie chimique en Grande-Bretagne au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire des Sciences*, pp. 49-68, année 1973.

Paschoud-Gallier, Anne-Christine, *Les concessions de mines de houille dans les Cévennes depuis la loi du 21 avril 1810 jusqu'à la nationalisation de 1946*, Thèse de droit, Montpellier I, 1989.

Seigneurin, Laurent, *Histoire Industrielle de Salindres*, Lacour éditeur, 2004.

AREHIS, Association pour la recherche et l'étude de l'histoire industrielle de Salindres, *150 ans d'Histoire Industrielle de Salindres (Gard). Les origines de la compagnie Pechiney*, ouvrage collectif, AREHIS éditeur, 2007.

Drulhon, Jimmy, *Jean Baptiste Dumas (1800 – 1884) – La vie d'un chimiste dans les allées de la Science et du Pouvoir*, éditions Hermann, 2011.

Rolley, Jean-Pierre, *Le charbon en Languedoc-Roussillon*, Jean-Pierre Rolley éditeur, 2011.

Reille, Michel et Reille, Xavier, *Servir avec Passions*, Xavier Reille, Jean-Marc Finet, 2011.

Vincent, Michel, *En suivant le chemin de fer d'Alais à Port-l'Ardoise. Compagnie A.R.M. (Allais-Rhône-Méditerranée)*, Association Espace Réplique Vieil Alais, Cévennes Magazine, 2015.

Maréchal, Julien, *La guerre aux cheminées : pollutions, peurs et conflits autour de la grande industrie chimique*, Presses universitaires de Namur, 2016.

Séance du 12 octobre 2018

**DE L'EMPIRE DE L'ADN À L'EMPRISE
SUR L'ADN,
LA RÉVOLUTION CRISPR-CAS9**

par Pascal GOUGET
membre honoraire

Hérédité et ADN

Tout le monde connaît le terme ADN et parfois en abuse. Les journalistes et les présentateurs de radio ou de télévision confondent allègrement hérédité et héritage. L'hérédité est certes liée à nos chromosomes et à notre ADN. L'héritage est lié à tout ce qui en vient en plus, le milieu, les parents, la famille, l'éducation, l'instruction, la langue, le pays, les circonstances, le hasard. L'expression « c'est dans mon ADN » est donc bien souvent un abus de langage.

Les trois grandes subdivisions des vivants se reproduisent grâce à leur ADN

La plupart des biologistes distinguent trois grandes lignées du vivant : Les archées (ex-archéobactéries) et les bactéries forment le groupe des procaryotes, ce sont des cellules sans noyau. Les êtres ayant

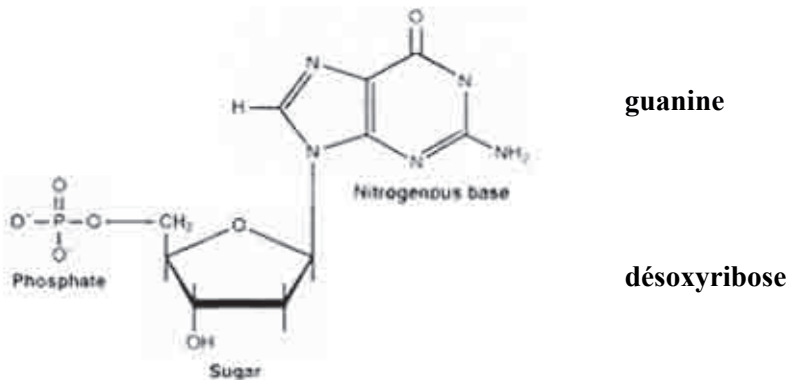
des cellules à noyau sont des eucaryotes qui regroupent les champignons, les plantes et les animaux.

Présentation des acides nucléiques

Procaryotes et eucaryotes se reproduisent grâce à leur ADN, acide désoxyribonucléique. L'ADN et l'ARN, acide ribonucléique, sont des acides nucléiques. L'ARN est moins connu du public que l'ADN mais il n'est pas moins important et il en est physiologiquement indissociable. L'ADN et l'ARN sont des polymères constitués d'un enchaînement de nucléotides.

Un nucléotide est composé d'un sucre à cinq carbones, ribose¹ pour l'ARN, désoxyribose pour l'ADN, lié à un groupement phosphate et à une base azotée.

Exemple de nucléotide : déoxyguanosinephosphate, un nucléotide d'ADN à base guanine (G).



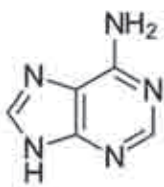
1. « rib » pour *Rockefeller Institute of Biology*, de New York, où ce sucre (cet ose) a été décrit par P. Levene.

Les bases azotées (puriques et pyrimidiques)

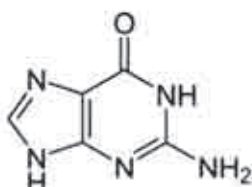
L'adénine et la guanine ont un noyau purine, la thymine et la cytosine ont un noyau pyrimidine.

Ces quatre bases sont les « briques » de tous les ADN².

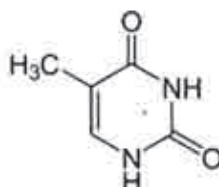
Adénine (A)



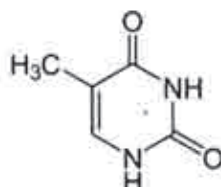
Guanine (G)



Thymine (T)

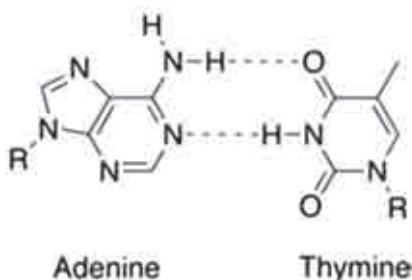


Cytosine (C)

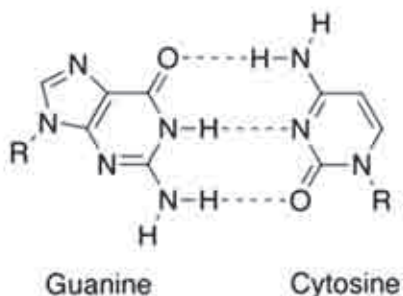


Dans l'ARN, à la place de la thymine, il y a l'uracile qui n'en diffère que par l'absence du groupement méthyle (CH₃).

Les liaisons hydrogène entre les paires de bases AT et GC assurent la cohésion entre les deux brins complémentaires de la double spirale d'ADN.



Deux liaisons hydrogène

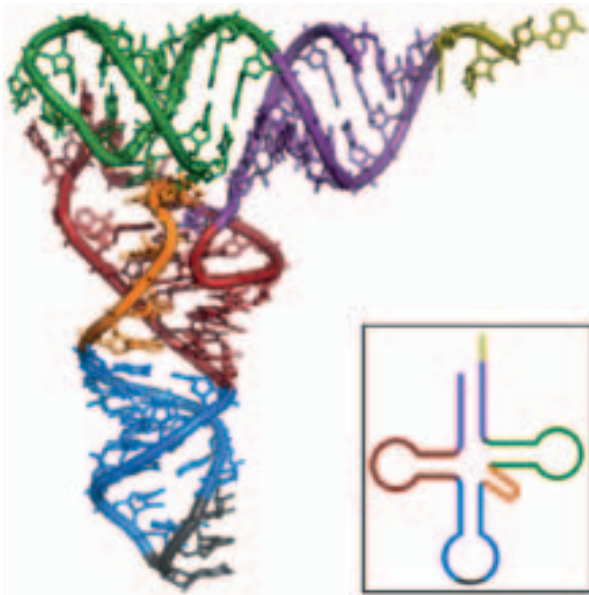


Trois liaisons hydrogène

2. Toute généralisation est sujette à des exceptions : ainsi, un hydroxyméthyluracile est la base azotée qui remplace la thymine dans l'ADN de certains bactériophages.

Comparaison entre une molécule d'ARN et une molécule d'ADN.

Les molécules d'ARN sont courtes, elles peuvent aussi s'associer en doubles spirales qui parfois réagissent entre elles (fig. 1). Les ARN de transfert prennent la forme d'une feuille de trèfle (en 2D) et d'un L (en 3D).



*Fig. 1. Une molécule d'ARN de transfert.
Repris de Wikipédia : « ARN de transfert ».*

Une molécule d'ADN

Les molécules d'ADN peuvent atteindre de très grandes longueurs, de plusieurs millions de nucléotides. La continuité des longues molécules des acides nucléiques est assurée par l'enchaînement phosphate - sucre / phosphate - sucre / phosphate - sucre / phosphate - sucre, etc. qui forme le squelette de l'ensemble (fig. 2 et 3).

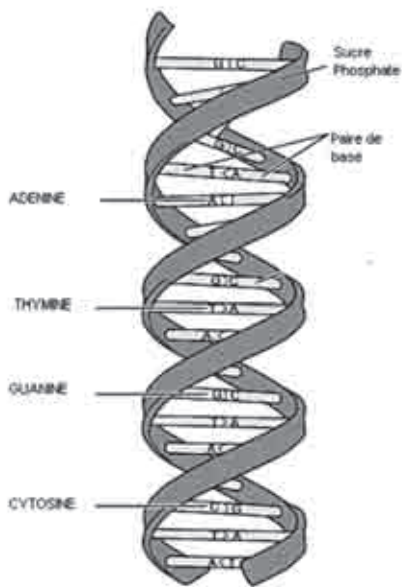


Fig. 2. Double hélice d'ADN

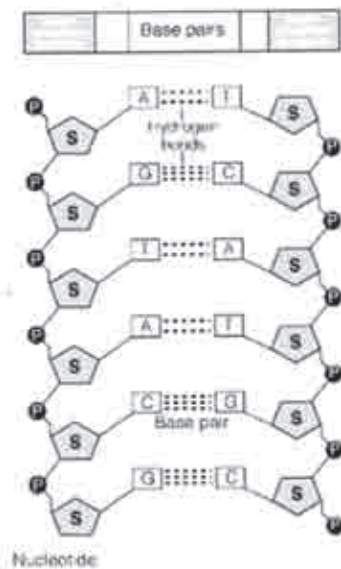


Fig. 3. Schéma mettant en évidence le squelette phosphate-sucre de la molécule d'ADN

L'ADN se réplique sous l'action d'enzymes, l'ADN hélicase et l'ADN polymérase. L'ADN est transcrit en ARN messager par l'action de l'enzyme ARN-polymérase. L'ADN messager est traduit en polypeptides au cours d'un processus complexe au niveau des ribosomes.

Élaboration d'une protéine

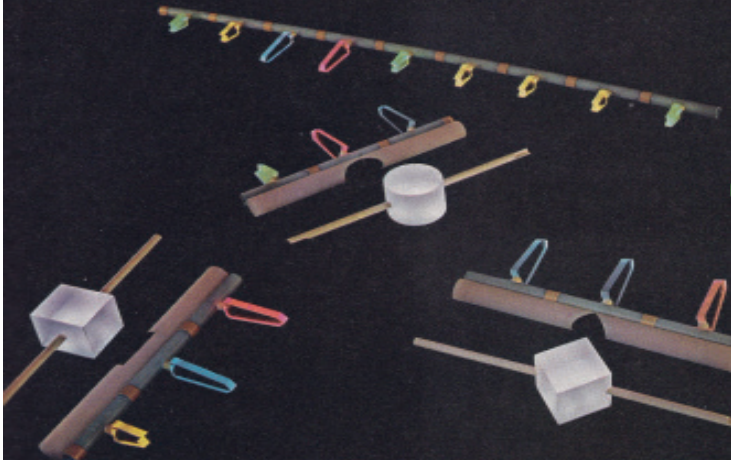


Fig. 4. Traduction de l'ARN messenger vers une protéine (1).³

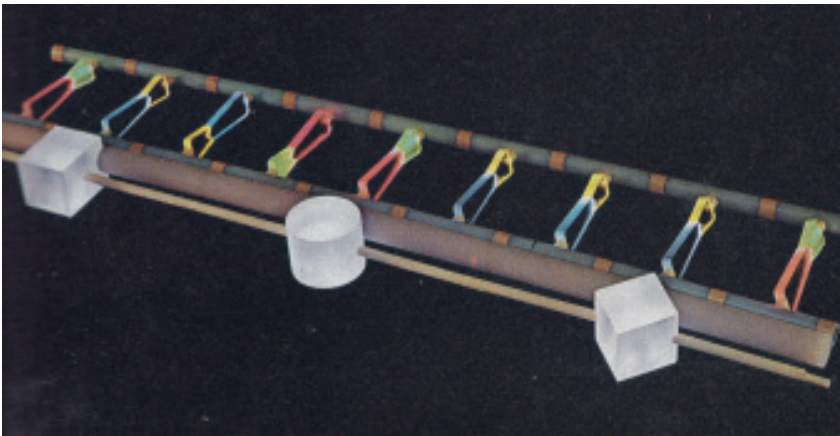


Fig. 5. Traduction de l'ARN messenger vers une protéine (2).³

3. Schémas repris de Life, *Le Monde des Sciences*, « La Cellule », 1965, Time Inc., p. 73. Dessins de Fritz Goro.

Les acides aminés (en blanc sur l'image) s'unissent à leur ARN de transfert spécifique (ARNt) porteur d'un anticodon de trois bases (v. fig. 4 et 5).

Les anticodons des ARNt s'unissent aux codons de l'ARN messenger au niveau des ribosomes qui s'effacent en libérant la chaîne des acides aminés. Les ribosomes, non représentés sur ce schéma, sont constitués de deux sous-unités, une plus petite qui lit l'ARN messenger et une plus grosse qui se charge de la polymérisation des acides aminés pour former la protéine correspondante.

Le monde de l'ARN

Avant de parler plus longuement de l'ADN, il convient de s'attarder sur l'ARN. L'ARN était la principale – et sans doute la seule – forme de vie avant l'émergence de la première cellule à ADN. Dès la fin des années 1960, Carl Woese, Francis Crick et Leslie Orgel ont lancé l'hypothèse du monde à ARN⁴. Thomas Cech, travaillant en 1982 sur l'ARN d'un protozoaire cilié *Tetrahymena thermophila*, a découvert que certaines molécules d'ARN sont capables de se réorganiser elles-mêmes. Ces ARN qui ont des propriétés assez proches de celles des enzymes ont été nommés ribozymes. L'ARN pourrait avoir été la première molécule répliquante du fait de ses propriétés catalytiques et autocatalytiques. La découverte des ribozymes a bouleversé le domaine de l'étude des origines de la vie. L'ARN étant capable de jouer à la fois le rôle de catalyseur et de support de l'information génétique, il devenait possible d'imaginer un monde prébiotique où l'ARN aurait été le précurseur de toutes les fonctions biologiques.

Selon Patrick Forterre⁵, l'ancêtre commun à tous les êtres vivants Luca, *Last universal common ancestry*, était une cellule assez complexe et c'était une cellule à ARN.

4. <https://www.coursehero.com/file/p7mhoak/RNA-World-Hypothesis-was-created-by-Carl-Woese-Francis-Crick-and-Leslie-Orgel/>

5. Forterre, Patrick (entretien avec), propos recueillis par Mathias Germain, *La Recherche* n° 523, mai 2017, p. 4-8.

Qu'en était-il avant l'ARN ?

On en est réduit à de multiples hypothèses⁶. L'ARN aurait été précédé par des molécules dont nous ne connaissons sans doute jamais la nature exacte. De nombreuses hypothèses ont été faites pour essayer de comprendre l'origine des premières cellules. Dans l'hypothèse d'un monde à ARN, apparaissent tout d'abord des viroïdes ressemblant à des ARN autocatalytiques, présents dans des compartiments isolés membranaires ou cristallin. Puis des protocellules, capables de métabolisme archaïque. Soumises à une évolution darwinienne, elles évoluent vers des cellules à ARN, capables de présenter des activités variées et complexes.

De l'ARN à l'ADN

Patrick Forterre a émis l'hypothèse que les trois lignées du vivant trouvent leurs sources dans le remplacement du génome à ARN par le génome à ADN issu de trois virus différents. Les cellules primitives les plus performantes étaient celles qui se reproduisaient le mieux et elles tendaient à dominer la population. On peut alors supposer que les êtres vivants primitifs ont évolué. Leurs techniques autocatalytiques rudimentaires se sont perfectionnées jusqu'à atteindre un point de quasi-perfection, à savoir les techniques de réplication de l'ADN et de fabrication des protéines qui sont possédées depuis des milliards d'années par tous les êtres vivants. Dans ce scénario, l'apparition d'uniquement trois lignées s'explique par le fait que les cellules à ADN ont peu à peu supplanté les cellules à ARN, empêchant ainsi l'apparition de nouvelles lignées par passage de l'ARN vers l'ADN.

Universalité des êtres à ADN

Les trois lignées du vivant : les archées, les bactéries et les eucaryotes se reproduisent tous grâce à la réplication de leur ADN. Les êtres à ADN ont rapidement conquis tous les milieux. Les unicellulaires

6. Gouget, Pascal, « Les origines de la vie », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 2002, Tome LXXV, p. 151-173.

(bactéries et archées) ont été les seuls êtres vivants pendant plus de deux milliards d'années.

Il y a 2,5 milliards d'années sont apparues les premières cellules à chlorophylle, elles ont engendré une atmosphère à oxygène ; à partir de ce moment toute génération spontanée de la matière vivante à partir du non-vivant est devenue impossible.

La biodiversité

L'empire de l'ADN, c'est son hégémonie comme système de support des caractères héréditaires, aussi bien ceux des millions d'espèces disparues que ceux des espèces actuellement recensées. Pour ces dernières, on estime actuellement qu'il y a 7,77 millions d'espèces animales, 298 000 espèces végétales, 611 000 espèces de champignons ou moisissures. Les cellules eucaryotes, ou cellules à noyau, sont apparues il y a environ 1,5 milliard d'années. Elles ont rendu possible la reproduction sexuée et la construction des organismes pluricellulaires.

Les paléontologues estiment à 680 millions d'années l'âge des êtres pluricellulaires les plus anciens, trouvés à Ediacara, en Australie et en d'autres sites. Au début du Cambrien, il y a 580 millions d'années s'est produite une explosion de vie en de multiples embranchements. Une telle possibilité ne se représentera plus par la suite, sauf pour l'embranchement des vertébrés, il y a 65 millions d'années, après la disparition des dinosaures et de nombreuses autres espèces, dernière réalisation d'un nouveau type d'organisation.

À plusieurs reprises au cours des âges géologiques, des extinctions massives de la diversité des espèces se sont produites. Les qualités de l'ADN, la stabilité de cette molécule jointe à sa capacité de mutation ont toujours permis le renouvellement de multiples formes de vie.

La conquête de l'ADN par l'esprit humain

Pendant trois milliards d'années, la nature s'est diversifiée en suivant ses propres lois. Au XIX^e siècle, l'ADN devient objet de connaissance.

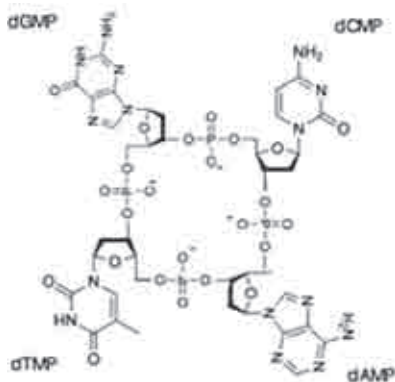
Les progrès dans la chimie de l'ADN

Le biologiste suisse Johann Friedrich Miescher (1844-1895) découvre en 1869 dans le noyau des cellules une substance ni protéique, ni lipidique, riche en phosphate qu'il nomme nucléine. Sa découverte est publiée deux ans plus tard dans *Medicinischem-chemische Untersuchungen*. Ayant montré sa présence dans les spermatozoïdes de plusieurs espèces, il émet l'hypothèse de son rôle dans la transmission de l'hérédité. En 1902, Walter Sutton et Theodor Boveri, travaillant indépendamment, Sutton, sur l'œuf d'oursin, Boveri sur les sauterelles, proposent la théorie chromosomique de l'hérédité. Ces travaux ont été confirmés par ceux de Thomas Morgan sur la mouche *Drosophila melanogaster* (la mouche du vinaigre) qui montre en 1911 que les chromosomes sont les supports des gènes.

1929 : le tétranucléotide de Levene

Après que fut établie la localisation des acides nucléiques dans les chromosomes, les premières expériences ont montré qu'ils contenaient les quatre bases adénine, cytosine, guanine, thymine dans des proportions à peu près égales.

Le biochimiste russo-américain Phoebus Levene (1869-1940) qui a découvert le sucre ribose en 1909 et le sucre désoxyribose en 1929, a suggéré que l'acide nucléique avait la structure d'un tétramère répétitif. Il a appelé nucléotide l'unité phosphate - sucre - base et a proposé cette formule, répétée un grand nombre de fois, pour l'ADN :



Repris de Wikipedia, v. anglaise,
article Phoebus Levene.

La simplicité de cette structure ne permettait pas de faire des acides nucléiques les supports de variations génétiques complexes et beaucoup pensaient alors que les protéines étaient le support de l'hérédité.

1953 - La double hélice

Après de nombreux travaux intermédiaires, qu'il serait trop long de développer ici, ce n'est qu'en 1953 que la structure exacte en double hélice de l'ADN est décrite par James Watson, Francis Crick et Maurice Wilkins.

Watson et Crick construisent le modèle de la molécule d'ADN en double hélice en utilisant les travaux de Rosalind Franklin sur la diffraction aux rayons X de l'ADN, de Pauling sur les hélices alpha des protéines, et les observations de Chargaff, dont ils déduisent l'appariement des bases azotées. Ce modèle permet de comprendre que l'ADN est le support des caractères héréditaires.

En 1961, le code génétique est mis à jour grâce à François Jacob, Jacques Monod et André Wolff qui découvrent le fonctionnement des gènes. Le code génétique est un ensemble de règles de correspondance permettant au message génétique d'être traduit par une cellule en une chaîne polypeptidique formée d'acides aminés. La transcription de l'ADN en ARN messager est suivie de la traduction de l'ARN messager en polypeptides qui s'assemblent pour former des protéines (voir supra).

À partir de 1980, commence la lecture des gènes

Le programme de séquençage entier du génome humain (*Human Genome Project*) voit le jour en 1986. Le séquençage du premier génome humain entier a duré dix ans et a coûté plus de deux milliards de dollars. Aujourd'hui, il coûte environ 1000 euros et prend environ quinze jours. En 2003, le séquençage du génome humain est terminé. Il est établi que l'espèce humaine possède environ 25 000 gènes.

En 1995, la mise à disposition de la cartographie du génome humain permet d'accélérer les recherches sur les maladies génétiques. Depuis les années 2000 se poursuit une amélioration permanente des techniques d'analyse des chromosomes et des gènes.

Le séquençage des génomes de nombreuses bactéries, de la levure, ont été parmi les premiers accomplis, ainsi que celui des animaux de

laboratoire, comme la *Drosophila melanogaster*, le *Caenorhabditis elegans*, le poisson-zèbre, la souris. De nombreuses autres espèces végétales ou animales ont suivi, ce qui a aussi contribué à renouveler la classification phylogénétique des espèces.

L'édition du génome

Les nucléases

Les nucléases sont des enzymes capables de couper des molécules d'acide nucléique. Les endonucléases coupent l'acide nucléique à l'intérieur de la molécule.

Les endonucléases de restriction

Une enzyme de restriction est une protéine capable de couper un fragment d'ADN au niveau d'une séquence de nucléotides caractéristique appelée site de restriction. Chaque enzyme de restriction reconnaît ainsi un site spécifique. Plusieurs centaines d'endonucléases de restriction sont actuellement connues. Elles ont permis les premiers travaux de cartographie de génomes.

Techniques d'édition du génome

L'édition du génome, ou édition génomique, est une technique qui modifie le génome en utilisant des endonucléases, qui sont des enzymes jouant le rôle de ciseaux moléculaires. Un morceau d'ADN est retiré ou ajouté, puis l'ADN est ressoudé par recombinaison homologe. Depuis 1980 plusieurs techniques d'édition du génome se sont succédé. Pour ne pas surcharger cet exposé j'en citerai trois sans plus de détails :

1 – Le système **TALEN** (*transcription activator-like effector nucleases*) utilise des enzymes artificielles créées en fusionnant un domaine de liaison à une séquence spécifique de l'ADN et au domaine catalytique de l'enzyme. Le domaine de liaison est un fragment d'ARN choisi pour s'associer à la séquence d'ADN du génome qu'on veut modifier.

2 – **Les nucléases à doigts de zinc** sont des enzymes de restriction artificielles créées par la fusion d'un domaine de liaison à l'ADN, de

type « doigt de zinc » et du domaine catalytique de coupure de l'ADN d'une nucléase.

3 – **Les méganucléases** sont des ciseaux moléculaires à ADN que l'on peut utiliser pour remplacer, supprimer ou modifier des séquences identifiées avec précision.

Ces techniques d'édition génomique lentes et coûteuses ont été remplacées par la technique CRISPR-Cas9.

L'histoire des CRISPR date de la fin des années 1980. Une équipe de biologistes japonais travaillant sur la bactérie *Escherichia coli* découvre que des fragments d'ADN de virus ressemblant à un bactériophage se trouvent situés dans des espaces (« spacers » pour les biologistes), flanqués de courtes répétitions palindromiques (CRISPR) d'ADN bactérien. Ce n'est qu'au milieu des années 2000 que l'on découvre qu'il s'agit là d'un système immunitaire primitif des bactéries leur permettant de se défendre contre les infections virales. Quand un virus envahit la bactérie, l'ADN des « spacers » est transcrit en ARN. L'enzyme Cas et une seconde molécule d'ARN (dit ARN transactivateur) s'attachent à l'ARN récemment transcrit ; l'ensemble, dit ARN guide, cherche alors par complémentarité de bases des fragments de l'ADN viral. Si un complément est rencontré, l'ARN guide s'apparie aux bases d'ADN complémentaires du virus ; la protéine Cas coupe alors l'ADN viral mettant hors d'action le virus.

La découverte d'Emmanuelle Charpentier et de Jennifer Doudna

À partir de ce mécanisme de défense bactérien, c'est une nouvelle technique de suppression et d'insertion de gènes qui va se répandre dans les laboratoires, avec en premier lieu l'espoir de traiter de nombreuses maladies génétiques.

Le système CRISPR-Cas9 a été mis au point par les chercheuses Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna. Il a pour avantage d'être simple d'utilisation, rapide et peu coûteux. CRISPR signifie *Clustered Regularly Interspaced Short Palindromic Repeats* (courtes répétition palindromiques groupées régulièrement espacées) et Cas *CRISPR-*

associated. Emmanuelle Charpentier, bactériologiste de formation, travaillait sur la bactérie *Streptococcus pyogenes*. Jennifer Doudna, chercheuse en biologie moléculaire, sur les ARN bactériens.

Une fois la séquence d'ADN coupée, les systèmes de réparation de la cellule vont recoller les extrémités des deux morceaux d'ADN créés par la coupure.

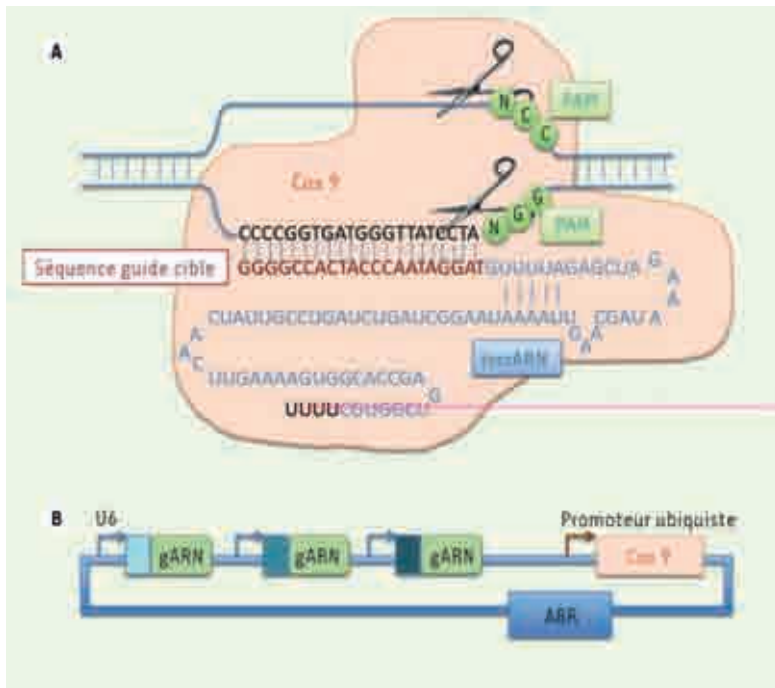


Fig. 6 A et 6 B. Schémas de l'action de CRISPR-Cas9.

Dans la fig. 6⁷, la séquence ciblant (en rouge sur le schéma) de l'ARN guide s'unit à la séquence complémentaire de l'ADN cible dont les deux brins seront coupés par la nucléase CRISPR-Cas9. La nucléase

7. Gilgenkrantz, Hélène, « La révolution des CRISPR est en marche », *Med. Sci.*, Paris, vol. 30, n° 12, décembre 2014, p. 1066-1106. « Free Access ».

CRISPR-Cas9 cible une séquence de trois nucléotides de type NGG appelée PAM⁸ (en vert), ouvrant l'ADN complémentaire à la séquence guide (en noir) et créant un hétéroduplex, ARN guide-ADN cible. Cas9 comprend deux domaines nucléasiques coupant chacun un des brins d'ADN.

Fig. 6 B : Un seul plasmide⁹ peut contenir plusieurs séquences guide (gARN), ce qui est précieux lors de l'étude des maladies polygéniques, ainsi que la séquence codant pour Cas9 et un gène de résistance à un antibiotique (ABR).

Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna ont isolé ce système de défense immunitaire bactérien. L'ARN guide est un ARN court composé d'une séquence nécessaire pour la liaison avec Cas-9 et d'une séquence ciblant longue d'environ 20 nucléotides, définie par l'utilisateur. Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna ont montré que la séquence ciblant de l'ARN guide pouvait être changée pour diriger Cas9 vers une séquence d'ADN précise. Le complexe CRISPR/Cas est alors introduit dans une cellule grâce à un plasmide ou à un vecteur viral. En choisissant leur propre ARN guide, elles peuvent, en théorie, cibler n'importe quelle séquence d'ADN dans n'importe quel organisme.

Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna ont montré que cette technique peut être utilisée pour supprimer un gène déficient (ou pathogène). Il suffit de fabriquer en laboratoire un ARN guide correspondant au gène que l'on souhaite cibler, puis de l'arrimer à la nucléase Cas9 qui coupe alors ce gène.

Une fois la séquence d'ADN coupée, les systèmes de réparation de la cellule vont recoller les extrémités des deux morceaux d'ADN créés par la coupure. Il y a alors deux possibilités :

– en l'absence de séquences de jonction complémentaires, le processus de réparation rajoute ou enlève quelques nucléotides à chacune

8. PAM : (*proto-spacer adjacent motif*), séquence de trois nucléotides présente à une fréquence élevée dans le génome. N = un nucléotide quelconque (A,T,C ou G), G = désoxyguanosine.

9. Un plasmide est une molécule d'ADN double brin, le plus souvent circulaire, indépendante des chromosomes, qui peut se transmettre horizontalement de cellule à cellule. Les plasmides peuvent être utilisés pour la recherche en y insérant des gènes d'intérêt.

des extrémités d'ADN afin de pouvoir les recoller ; cela provoque des « anomalies » dans la séquence d'ADN ciblée : le gène devient alors aléatoirement inactif (invalidé ou *knock out*) ou réparé.

– en présence d'une séquence d'ADN synthétique de nucléotides homologues à celles qui précèdent et suivent le site de coupure, le processus de réparation par recombinaison homologue l'intègre, le gène est alors réparé ou corrigé.

Simple à mettre en œuvre, cette technique peut être facilement utilisée par les chercheurs pour mieux comprendre le rôle des gènes, corriger un ADN défectueux, mettre au point de nouveaux modèles animaux ou végétaux, mettre en place de nouvelles stratégies thérapeutiques.

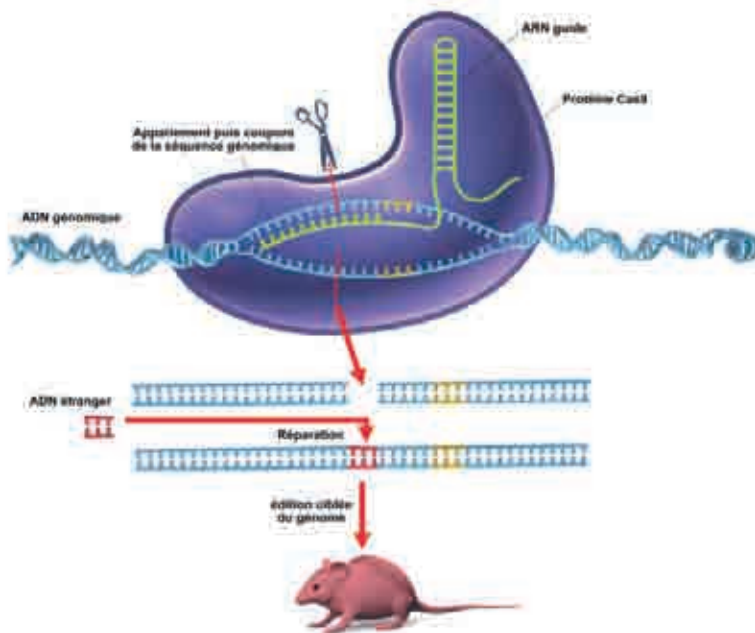


Fig. 7. Modification du génome, autre schéma montrant l'insertion d'une séquence choisie d'ADN.

Cette technique est extrêmement utile : en l'appliquant à des bactéries ou à des animaux de laboratoire, on peut observer ce qui arrive après la suppression d'un gène et en déduire des hypothèses sur sa fonction. Un gène déficient ou pathologique peut être remplacé par un gène normal, ce qui ouvre la voie au traitement de nombreuses maladies génétiques. La technique CRISP-Cas9 a rapidement révolutionné le paysage de l'ingénierie génétique.

Bataille judiciaire au sommet pour un outil de modification génétique

Les enjeux financiers résultant de l'utilisation de CRISPR-Cas9 sont énormes : les entreprises qui souhaitent l'utiliser pour la thérapie génique ont collecté des centaines de millions de dollars.

En avril 2015, l'équipe de Berkeley de Jennifer Doudna a demandé à l'USPTO (Bureau américain des brevets et marques commerciales qui siège à Alexandra) d'entamer une procédure afin de déterminer qui sont les véritables « inventeurs » de CRISPR-Cas9. D'un côté se trouvent l'Américaine Jennifer Doudna et la Française Emmanuelle Charpentier, de l'autre un jeune chercheur américain d'origine chinoise Feng Zhang.

La procédure ressemble beaucoup à une affaire judiciaire, les deux parties présentant des preuves tirées de publications et de carnets de laboratoire.

Le forçage génétique

Le forçage génétique (*gene drive* en anglais), est une technique du génie génétique qui permet à un gène d'être transmis avec quasi-certitude par reproduction sexuée, même si cela va à l'encontre des lois de Mendel. Cette technique, récemment apparue, utilise la technique CRISPR-Cas9. Le forçage génétique peut être utilisé pour la prévention de la propagation d'insectes porteurs de maladies (en particulier les moustiques transmettant le paludisme, la dengue ou le virus zika).

En juillet 2016, le premier ministre néo-zélandais a présenté le projet *Predator Free 2050*, un programme gouvernemental visant à éliminer complètement d'ici 2050, huit espèces envahissantes de mammifères

prédateurs (rats, belettes courtes et opossums). En janvier 2017, il a été annoncé que la technologie de forçage génétique serait utilisée dans le cadre de cet effort.

En 2017, deux groupes situés en Australie et au Texas ont publié des recherches préliminaires sur la création de souris sans descendance, à l'aide du forçage génétique ce qui constitue une première chez les mammifères. Une équipe basée au Royaume-Uni espère commencer des tests sur le terrain contre les moustiques de l'espèce *Anopheles gambiae*, principal vecteur du paludisme en Afrique, dès 2024¹⁰.

Des millions de dollars sont investis dans ces projets dont cependant aucun n'a été mis en œuvre à ce jour en raison des études préliminaires nécessaires pour s'assurer qu'ils n'aboutissent pas à des désastres sur la répartition des espèces.

Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna¹¹

Emmanuelle Charpentier

Emmanuelle Charpentier (fig. 8) travaille sur la régulation de l'expression des gènes au niveau de l'ARN microbien ainsi que sur les bases moléculaires de l'infection. Elle s'intéresse également à la manière dont les bactéries luttent contre les agents pathogènes. Emmanuelle Charpentier a établi sa renommée mondiale en identifiant et en déchiffrant les mécanismes moléculaires du système immunitaire bactérien CRISPR-Cas9. Elle a aussi inventé la technique de CRISPR-Cas9 en collaboration avec Jennifer Doudna.

Son parcours professionnel est impressionnant. Emmanuelle Charpentier étudie la biochimie et la microbiologie, puis poursuit sa formation à l'Institut Pasteur de 1992 à 1995. Elle obtient en 1995 un doctorat en microbiologie à l'université Pierre-et-Marie-Curie. À partir de 1996, elle entame différents postdoctorats aux États-Unis à

10. Pour plus de détails voir « Forçage génétique » sur Wikipédia.

11. Séance publique de l'Académie des Sciences de Paris, le 22 mars 2016. Emmanuelle Charpentier, *The CRISPR-Cas9 revolution in genome engineering: lessons learned from bacteria*. Audible sur You Tube : <https://www.youtube.com/watch?v=PuLYE-yErPU> . Jennifer Doudna, *Genome engineering and the future of Human Health*. <https://www.youtube.com/watch?v=Wrl17i-7MCw> .

l'université Rockefeller à New York, au centre médical universitaire de l'université de New York, au *Skirball Institute* à New York et au *St. Jude Children's Research Hospital* à Memphis.

En 2002, elle obtient un contrat de chef d'un groupe de recherche en tant que professeur invitée puis assistante professeur à l'université de Vienne en Autriche où elle reste jusqu'en 2009. En 2009, elle est nommée professeure associée à l'université d'Umeå en Suède, où elle prend la tête d'une équipe de recherche.



Fig.8. *Emmanuelle Charpentier*. Cliché soumis à la licence CC-BY-SA 3.0 (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>)¹²

En 2013, elle devient professeure à la faculté de médecine de Hanovre et au *Centre for Infection Research* de Brunswick en Allemagne.

Depuis 2014, elle est titulaire de la Chaire Alexander von Humboldt et partage son temps entre les trois institutions d'Umeå, Hanovre et Brunswick².

En avril 2014, la société *CRISPR Therapeutics* qu'elle co-fonde à Bâle avec Rodger Novak et Shaun Foy, annonce avoir levé 25 millions de dollars de fonds afin de développer, à des fins thérapeutiques, l'édition génétique basée sur la technologie CRISPR-Cas9.

12. Source : Article *Emmanuelle Charpentier* de Wikipédia en français http://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuelle_Charpentier).

En 2015, Emmanuelle Charpentier est nommée directrice de l'Institut Max-Planck d'infectiologie à Berlin. Depuis 2018, elle est directrice du Centre de recherche Max Planck pour la Science des Pathogènes.

Pour la découverte de la technique de CRISPR-Cas9¹³ avec Jennifer Doudna, elle a reçu de nombreux prix et distinctions.

Elle est membre de 14 Académies des sciences (2014-2017), Docteur *honoris causa* de sept universités (2016-2018), Elle a reçu 29 prix ou honneurs, parfois partagés avec Jennifer Doudna (2009-2018).

Jennifer Doudna

Jennifer Doudna (fig. 9) est détentrice d'une licence en chimie, obtenue au *Pomona College* en 1985. Sa thèse de doctorat en biochimie, centrée sur l'étude des ribozymes, a été menée à l'université Harvard sous la direction de Jack Szostak. Par la suite, elle a effectué un postdoctorat en collaboration avec Thomas Cech, à l'université du Colorado à Boulder.

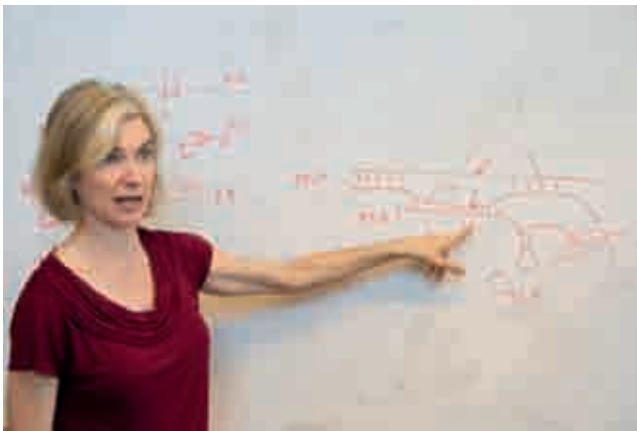


Fig. 9. Jennifer Doudna.. Crédit Cailey Comer / UC Berkeley.

13. Doudna, Jennifer A. et Charpentier, Emmanuelle, « The new frontier of genome engineering with CRISPR-Cas9 », *Science*, 8 nov. 2014, vol. 346, issue 6213, 1258096.

En 2012, en collaboration avec Emmanuelle Charpentier, Jennifer Doudna a mis au point la technique d'édition génomique CRISPR-Cas9. Grâce à cette découverte, les deux chercheuses ont conjointement reçu de nombreux et prestigieux prix scientifiques. Elles sont toutes les deux pressenties pour recevoir le prix Nobel de chimie.

Dans un commentaire publié dans la revue *Nature*¹⁴, Jennifer Doudna, professeure de biologie moléculaire et cellulaire et de chimie à l'université de Californie-Berkeley, réfléchit sur la façon dont 2015 est devenue l'année la plus intense de sa carrière et ce qu'elle a appris. Elle commence ainsi :

Près de deux ans après que mes collègues et moi avons publié un article décrivant comment un système bactérien appelé CRISPR-Cas9 pouvait être utilisé pour l'ingénierie des génomes, j'ai été stupéfaite de voir la rapidité avec laquelle les laboratoires du monde entier ont adopté la technologie. [...] Au début de 2013, plusieurs articles ont décrit comment cette technologie pouvait être utilisée pour éditer le génome des cellules souches humaines et pour modifier un organisme entier comme celui du poisson-zèbre. Ce n'était là qu'une première indication d'un tsunami à venir.

Jennifer Doudna s'est rendu compte qu'elle ne pouvait pas légitimement rester en dehors de la tempête éthique qui se prépare autour de la technologie. Sa première incursion dans l'éthique de la technologie a eu lieu en janvier 2015 à Napa (Californie), avec une conférence d'une journée groupant 18 participants sur le thème : comment l'ingénierie du génome pourrait avoir des répercussions sur les soins de santé, l'agriculture et l'environnement. Peu après cette conférence le groupe publia dans *Science* un article demandant à la communauté scientifique mondiale de s'abstenir d'utiliser les outils d'édition génomique pour modifier des embryons humains à des fins d'applications cliniques.

Dès le milieu de l'année 2014, [indique Doudna], j'étais inquiète que CRISPR-Cas9 puisse être utilisée d'une manière dangereuse ou perçue comme étant dangereuse, avant que les scientifiques aient suffisamment

14. Doudna, Jennifer, « My whirlwind year with CRISPR-Cas9 », *Nature*, N° 528, 469-471, 24 december 2015.

communiqué au reste du monde sur cette technologie. [...] Après la rencontre de Napa, j'ai fait plus de 60 conférences sur CRISPR-Cas9 dans les écoles, les universités et diverses compagnies et quelque deux douzaines de conférences aux États-Unis, en Europe et en Asie ; devant le Congrès américain, aux membres de l'équipe du Bureau des sciences et de la Police de la technologie qui conseille la Présidence des États-Unis, et j'ai répondu aux questions du gouverneur de la Californie parmi de nombreux autres. [...] Ces discussions m'ont poussée loin de ma confortable vie scientifique. Cette année a été intense – et intensément fascinante. Parfois j'ai souhaité pouvoir m'échapper juste quelques minutes de ce manège afin de gérer tout cela.

De ce manège a-t-elle dit ? Nous dirions plutôt de tout ce cirque. Mais un caricaturiste a retenu le mot manège « *merry-go-round* » et son dessin a été publié dans la très sérieuse revue scientifique américaine *Nature*¹⁵. Jennifer Doudna :

[...] Il me semble maintenant évident que le moyen de créer plus de confiance en la science est d'encourager les gens impliqués dans la genèse d'une technologie à participer activement à des discussions sur son utilisation. C'est particulièrement important dans un monde où la science est globale, où matériaux et réactifs sont distribués par des magasins centraux et où il est plus facile que jamais d'accéder aux données publiées. [...] Mais je pense aussi que les scientifiques d'aujourd'hui pourraient être mieux préparés à une réflexion afin d'explicitier les conséquences sociétales, éthiques et écologiques de leurs travaux.

À la suite de la découverte de CRISPR-Cas9, Jennifer Doudna a participé à la création de plusieurs entreprises destinées à exploiter cette technique :

Caribou Biosciences, créée en 2011 ;

Editas Medicine, créée en 2013 à Boston avec le chercheur Feng Zhang et qu'elle a quittée en 2015 ;

Intellia Therapeutics, créée à Cambridge avec Luciano Marrafini en 2015.

15. Doudna, Jennifer, *Ibid.*

Distinctions :

Membre de l'Académie américaine des sciences depuis 2002.

Breakthrough Prize in Life Sciences 2015, avec Emmanuelle Charpentier.

Prix L'Oréal-Unesco pour les femmes et la science 2016 avec Emmanuelle Charpentier.

Prix Princesse des Asturies 2015 avec Emmanuelle Charpentier.

Le futur proche

En technologies

La technologie CRISPR Cas9 efficace, rapide, peu coûteuse a balayé les techniques précédentes d'édition du génome. Elle ouvre la voie à de nombreuses variantes déjà en cours d'études dans de nombreux laboratoires.

Ainsi le groupe de Feng Zhang a montré qu'une autre enzyme, Cpf1, pouvait fournir une alternative à Cas9, celle-ci pouvant être rendue inefficace ou source de réactions allergiques car elle provient d'une bactérie contre laquelle de nombreux humains sont immunisés.

D'autres développements spectaculaires ont été récemment publiés. En novembre 2017 : David Liu, du *Broad Institute* du Massachusetts et de l'université Harvard, a mis au point une technique autorisant la modification d'une seule des briques composant l'ADN. Ce qui ouvre la porte à des thérapies dépendant d'erreurs uniques dans le code génétique humain.

En médecine

Une des promesses de cette technique est de pouvoir agir sur les maladies génétiques en programmant des cellules saines qui remplaceraient peu ou prou les cellules malades. Emmanuelle Charpentier s'est particulièrement attachée à cette voie.

À quelques exceptions près, les essais de thérapie génique ont porté jusqu'ici sur des animaux de laboratoires. Des travaux préliminaires ont abordé le traitement de la drépanocytose, de la mucoviscidose, de la

maladie de Huntington, du SIDA, de certains cancers. D'ici cinq à dix ans des changements spectaculaires pourront survenir en thérapeutique.

Deux situations doivent être d'emblée distinguées :

La modification des cellules somatiques. Des essais ont été faits. Mais il faudra attendre encore quelques années pour s'assurer que les ciseaux génétiques ne vont pas couper le génome en des endroits inattendus (*off target mutations*), ce qui pourrait engendrer des cancers ou des désordres métaboliques.

La modification des cellules germinales. Ces modifications sont héréditaires, elles modifient l'espèce humaine. De nombreuses voix se sont élevées devant cette perspective, mais elles ne font pas l'unanimité. Des essais sur des embryons humains non viables ont été faits en Chine et au Royaume-Uni, ce qui soulève de nombreuses questions éthiques. « Le réel danger de techniques telles que la réparation de l'ADN par l'enzyme Crispr-Cas9 est celui de l'homme augmenté », dit Axel Kahn¹⁶.

En zoologie

Cinq ans après la mise à disposition du système CRISPR-Cas9, plusieurs milliers d'articles de recherche, fondamentale ou appliquée, conduite chez d'innombrables espèces, visant toutes sortes d'applications, étaient publiés. Cette technique a d'ores et déjà été employée pour modifier le génome d'animaux.

CRISPR-Cas9 a été utilisé chez le moustique, le porc, la vache. Ainsi des chercheurs ont-ils créé des vaches résistantes à la tuberculose. D'autres ont créé des vaches sans cornes (mais cela avait déjà été réalisé avec la technique TALEN). D'autres chercheurs s'égarent sur les voies de la science-fiction : Des chercheurs américains de l'université de Harvard, dirigés par le généticien George Church, travaillent depuis 2015 sur la création d'un embryon hybride qui aurait à la fois des gènes d'éléphants et de mammoths. George Church, a également proposé en 2012 de reconstituer intégralement le génome de l'homme de Néandertal à partir de celui d'*Homo Sapiens*.

16. Kahn, Axel, *La Recherche*, Hors-série, n° 21, mars-avril 1917, p. 8.

En agronomie

Les applications de CRISPR en biologie végétale suscitent moins de problèmes éthiques que les applications en biologie humaine. Cependant leur impact sur les productions agricoles à venir est énorme.

Monsanto – maintenant connue sous le nom de Bayer Crop Science après que Bayer a acheté Monsanto pour 63 milliards de dollars – prévoit de remédier, en ce qui concerne les produits fabriqués avec la technologie CRISPR, au manque de collaboration directe avec le public constaté avec les OGM¹⁷. Ainsi, en agronomie, CRISPR-Cas9 est utilisé pour modifier des gènes de plantes cultivées, comme éradiquer le fléau du blé noir.

Plusieurs équipes de chercheurs ont trouvé un moyen d'accélérer la domestication de certains fruits sauvages pour leur donner des caractéristiques compatibles avec une commercialisation. Grâce à quelques modifications génétiques par CRISPR-Cas9, de nombreux fruits sauvages, des cerises d'hiver (*Physalis pruinosa*), des tomates sauvages ou des cynorrhodons pourraient bientôt arriver sur nos étals. D'autres chercheurs ont créé des champignons qui ne brunissent pas.

Conclusion

CRISPR-Cas9 est une des grandes révolutions des sciences de la vie. La biologie moléculaire a connu d'autres découvertes révolutionnaires :

- la structure de l'ADN en 1953.
- La découverte des enzymes de restriction (1961/62).
- la réaction en chaîne par polymérase ou PCR, *polymerase chain reaction*, en 1986/91, d'emploi constant en biologie moléculaire et en médecine légale. Elle permet de dupliquer en grand nombre (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard) une séquence d'ARN connue, à partir d'une faible quantité (de l'ordre de quelques picogrammes) d'acide nucléique.

17. Porterfield, Andrew, <http://seppi.over-blog.com/2017/11/crispr-insuffl-e-une-nouvelle-vie-dans-l-ame-lioration-des-plantes-peut-il-eviter-la-controverse-sur-les-ogm.html>

Si certains de ces développements ont eu pour intention première le traitement des maladies génétiques, ils sont applicables à toutes autres pathologies, en particulier les maladies infectieuses ou parasitaires.

La révolution CRISPR-Cas9 pose d'immenses problèmes éthiques, tant dans son application à la médecine humaine que par ses impacts sur la diversité biologique¹⁸.

18. Voir aussi : Kaplan, Jean-Claude, « CRISPR-Cas9 : un scalpel génomique à double tranchant », *Science et pseudo-sciences*, n° 320, avril 2017.

Séance du 23 novembre 2018

NÎMES DANS SES MURS AU MOYEN ÂGE

par Francine CABANE

membre résidant

Trois éléments sont à l'origine de la proposition de cette communication. Le premier est, en évoquant le passé historique de Nîmes, de renouer très modestement avec la tradition de notre académie qui, dans ses textes fondateurs en 1682, se donnait pour ambition « d'établir une histoire complète et régulière de Nîmes ». Le deuxième est que le sujet « des anciennes fortifications de Nîmes », s'il a été évoqué magnifiquement et de manière magistrale en 1935 par Jules Igolen¹, n'a plus été abordé depuis à notre académie, alors que les archéologues nîmois, particulièrement Pierre Varène², Richard Pellé³, Odile Maufras⁴ et d'autres ont pu, à l'occasion de nombreux chantiers de fouilles, réactualiser les connaissances sur le sujet et apporter des

1. Igolen, Jules, « Les anciennes fortifications de Nîmes », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1935. Une version intégrale peut être trouvée sur <http://www.nemausensis.com/Nimes/Diaporama/Rempart/RempartsIgolen05.htm>

2. Varène, Pierre, *L'enceinte gallo-romaine de Nîmes. Les murs et les tours.*, Paris, CNRS, 50^e supplément à « Gallia », 1992, 179 p.

3. Pellé, Richard, « Note complémentaire sur l'enceinte du castrum de Nîmes », *Revue archéologique de Narbonnaise*, année 2015, p. 125-133.

4. Maufras, Odile, Table interactive du musée de la Romanité réalisée en 2018 et intitulée « Nîmes médiévale ; avec le partenariat scientifique de l'INRAP ».

éclairages nouveaux sur la manière dont la ville a évolué pendant les treize siècles qui séparent le Bas-Empire au III^e siècle apr. J.-C. et la Renaissance au XVI^e siècle. Le troisième élément enfin est qu'Odile Maufas, archéologue INRAP, vient de réaliser en 2018 pour le nouveau musée de la Romanité, un travail absolument remarquable sur l'évolution de la ville au cours du Moyen Âge, présenté sur une table lumineuse interactive et dont j'aimerais vous exposer certaines conclusions.

En préliminaire, il convient de rappeler que Nîmes a eu cinq enceintes ou fortifications successives. Le mot « rempart », utilisé très souvent par commodité, n'apparaît qu'au XVI^e siècle et désigne un système de fortifications adapté à l'artillerie avec des murs très épais, emplis de terre pour résister aux tirs de canons. Pour la période antique, on parle de « murs » ou « murailles » et au Moyen Âge de « fortifications » même si le mot « mur » est encore souvent utilisé. Les cinq enceintes successives de Nîmes sont, dans l'ordre chronologique :

1. l'enceinte volque construite au V^e siècle av. J.-C. par les peuples occupant le territoire nîmois à cette époque, centrée sur la source de la Fontaine et agrandie à deux reprises ;
2. l'enceinte romaine de plus de 6 km, édifiée sur ordre d'Auguste entre 15 av. J.-C. et 50 environ apr. J.-C. et dont il subsiste beaucoup d'éléments ;
3. les fortifications médiévales du XIV^e siècle qui correspondent à ce que les Nîmois appellent « l'Écusson » ;
4. les fortifications du duc Henri de Rohan, construites à deux reprises en 1622 et en 1628 pendant les guerres de Religion et dont il ne subsiste aucune trace ;
5. enfin, le mur édifié sous Louis XIV pour englober la citadelle dans l'enceinte urbaine et dont il reste un vestige dans la rue Ranguail.

Une des grandes difficultés du sujet est la faible quantité d'informations archéologiques dont nous disposons pour la longue période qui va du III^e siècle au XIII^e siècle. Nous possédons beaucoup de renseignements sur l'enceinte antique construite selon la volonté de l'empereur Auguste (15 av. J.-C. jusque vers 50 apr. J.-C.) et sur les fortifications de 1356 au XIV^e siècle mais il subsiste dix siècles qui

restent dans une imprécision historique assez vertigineuse. Ceci tient au fait que la brutale déprise démographique et spatiale qui touche Nîmes à la fin du II^e siècle a laissé place à une ruralisation de l'espace urbain où les constructions ont été faites dans un bâti plus sommaire, périssable et fragile qui a disparu au fil du temps. Jusqu'au XII^e siècle en effet, les murs de protection sont en général faits de palissades de bois, ce qui laisse peu de traces archéologiques. De plus, dans la partie de la ville qui est restée pratiquement en permanence occupée, entre le forum antique et la cathédrale, la construction d'un grand nombre de caves à l'époque moderne ou contemporaine a fait disparaître les vestiges de la période médiévale.

1. Tout au long du Moyen Âge, l'enceinte antique est encore très présente.

Quand on parle de l'enceinte médiévale à Nîmes,

... on se réfère presque toujours à celle qui a pris forme à la fin du Moyen Âge et qu'on appelle « l'Écusson ». C'est oublier que pendant toute cette longue période, l'enceinte antique demeure la limite administrative et officielle de la ville de Nîmes. Le *Charroi de Nîmes*⁵, chanson de geste écrite par un anonyme au milieu du XII^e siècle, évoque la « Nîmes aux tours pointues » de l'époque carolingienne et insiste sur l'importance des tours dans le paysage médiéval nîmois. Il est peu probable qu'à cette époque ces tours pointues aient correspondu à des tours seigneuriales urbaines telles qu'on les verra se construire plus tardivement. Il peut s'agir des tours wisigothiques qui dominent l'amphithéâtre mais plus certainement des tours romaines, celle de la Tour Magne, visible de loin et si bien conservée, et très vraisemblablement celles de l'enceinte antique qui subsistaient. Si un grand nombre des 80 tours monumentales de la période augustéenne ont sans doute été détruites dès le haut Moyen Âge, certaines, situées entre la porte Auguste et les Arènes, étaient encore quasi intactes au XVI^e siècle comme le montre le plan de Poldo

5. *Le Charroi de Nîmes*, auteur anonyme, chanson de geste du cycle de Guillaume d'Orange, traduction de l'ancien français par Claude Lachet, Éd. bilingue Folio classique n° 3204, Gallimard, 1999.

d'Albenas⁶ en 1560 (fig. 1). Ce même plan souligne combien la muraille antique est encore très présente dans le paysage et on voit bien que des pans entiers de la courtine subsistent en de nombreux points, ce que souligne aussi très clairement le plan toise de 1652 qui présente la ville de Nîmes dans ses limites antiques.



Fig.1. Plan « Nîmes comme elle est à présent » 1560.
Source : Poldo D'Albenas, Jean, *Op. cit.*, (v. note 6).

De ces vieilles murailles romaines subsistent surtout les portes.

De par leur configuration, les grandes portes romaines étaient flanquées de tours, faciles à défendre et qui, de ce fait, sont préservées par les populations médiévales. Les portes antiques restent tout au long du Moyen Âge les points de convergence des grandes routes qui mènent à Nîmes et des points de péages et d'octrois que les seigneurs locaux ont à cœur de contrôler. Le tracé actuel des rues montre encore des pattes

6. Poldo d'Albenas, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nîmes*, Lyon, 1559 et 1560 chez Guillaume Rouville, p. 26.

d'oie, significatives de ces fonctions d'entrées de la ville qui ont été maintenues pendant des siècles. C'est particulièrement vérifiable dans le secteur de la porte Auguste et dans celui de la porte dite de France. Plusieurs de ces portes se transforment en château fort comme la porte d'Arles, aujourd'hui porte Auguste, la porte d'Espagne (aujourd'hui porte de France) ou encore la porte dite du Cadereau vers la route de Montpellier.

Pour ce qui est de la courtine,

... les documents d'archives nous apprennent qu'elle fut entretenue sur la partie sud de la ville qui correspond aujourd'hui au boulevard Amiral Courbet actuel pendant toute la période médiévale. On peut encore admirer un vestige du mur antique dans une banque de ce boulevard. Le grand chantier de fouilles engagé par Richard Pellé cinq années durant sur la colline de Montauray de 2014 à 2018 a apporté également des éclairages très intéressants sur une longue partie de la courtine romaine conservée sur une hauteur de 6 mètres quoiqu'ayant perdu son revêtement de pierres taillées. Ce chantier de la colline de Montauray a permis de dégager également trois tours : la tour oblongue du Préventorium, la tour circulaire et pédonculée Peysson 1 et une tour octogonale dite Peysson 2 près de la route de Sauve.

Les archéologues ont pu démontrer que l'enceinte antique a continué d'être fréquentée au haut Moyen Âge (pièces de monnaie retrouvées) et que l'exploitation massive des pierres de la courtine remonte vraisemblablement à des époques assez tardives du ^{xvi}^e au ^{xviii}^e siècles, ceci afin d'alimenter les chantiers d'extension de la ville. Si les tours de la colline ont disparu assez tôt, contrairement à celles qui encadraient les portes, c'est que, plus fragiles, elles étaient impossibles à protéger et difficiles à entretenir. Leurs pierres, magnifiquement taillées, constituaient une carrière providentielle.

Longtemps, on a pensé que les tours antiques s'étaient maintenues sur la colline dite des Moulins et sur le mont Duplan et qu'elles avaient servi de support pour accueillir les ailes des moulins à vent qui se multiplient à partir du ^{xiii}^e siècle sur les hauteurs de la ville. Richard Pellé est assez formel pour dire que les moulins médiévaux, tels que nous en voyons encore la trace aujourd'hui dans la rue des Moulins ou sur le

haut du mont Duplan, sont trop petits en diamètre pour être des tours du rempart romain et ne correspondent nullement à ce que nous savons des techniques de construction de ces dernières. Le plan toisé de 1652 positionne d'ailleurs ces moulins de part et d'autre du rempart antique et non sur les tours. Par contre, les fouilles de la colline de Montauray ont révélé des configurations de tours octogonales comparables à celles qu'on peut voir sur le plan de Rulman de 1628 (fig. 2), ce qui signifie que certaines tours du rempart sud de l'Écusson au XVII^e siècle sont bien encore des tours romaines, préservées tout au long du Moyen Âge.

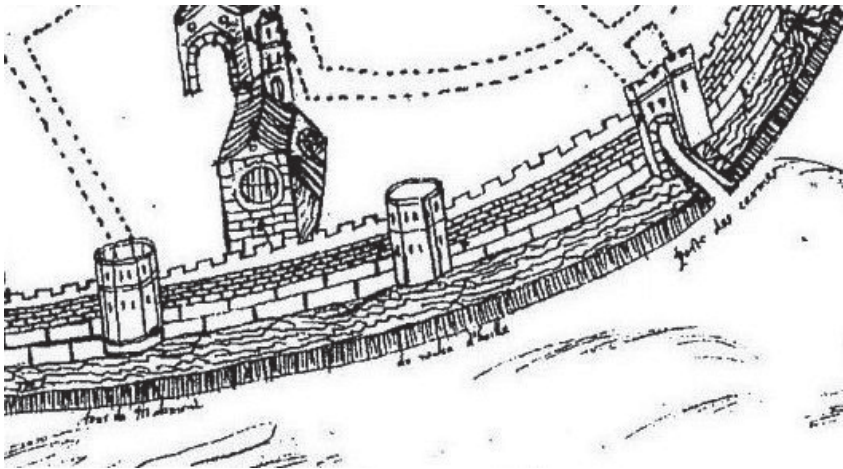


Fig. 2. Tours octogonales du rempart sud (plan Rulman 1628), détail. Source : Rulman, Anne de, *Plan de la ville de Nîmes, manuscrit Récit des anciens monuments qui paroissent encore dans les départements de la première et seconde Gaule Narbonoise*, 1626-1628. BNF_IFN-7885057. V ; aussi <http://www.maisoncarree.eu/ressources/catalogue/plan-de-la-ville-de-nismes-par-rulmann/>

2. La ville médiévale se développe à partir de plusieurs noyaux d'urbanisation.

Selon Odile Maufras, la ville médiévale s'est construite à partir de plusieurs noyaux indépendants les uns des autres, formant une ville polynucléaire, et entourés pour certains de murs ou palissades (fig. 3).



Fig. 3. Carte des noyaux urbains médiévaux (Francine Cabane).

Dès le II^e siècle, le déclin de la grande cité romaine entraîne une déprise à la fois démographique et spatiale. Certains quartiers, très urbanisés au I^{er} siècle apr. J.-C., se ruralisent et sont occupés par des manses, propriétés agricoles, qui fournissent les produits vivriers dont les habitants ont besoin. D'après le cartulaire des chanoines de la cathédrale des IX^e et X^e siècles, nombre de ces manses appartiennent à la cathédrale. L'habitat se regroupe autour de quelques noyaux.

Le plus ancien de ces noyaux semble être celui né autour de la cathédrale.

On sait qu'un concile se tient à Nîmes le 1^{er} octobre 396, présidé par l'évêque saint Félix et destiné à lutter contre une hérésie venue d'Espagne,

répandue par l'évêque d'Avila, Priscillien. Le priscillianisme répandait l'idée que l'âme, créée par Dieu, s'opposait au corps, soumis au principe du Mal. Qui dit concile, dit Église constituée, évêque, cathédrale. Nîmes avait donc une cathédrale en cette fin du IV^e siècle et c'est encore une grande ville administrative romaine. Les fouilles menées au fil des XX^e et XXI^e siècles n'ont jamais permis de retrouver cette toute première cathédrale mais les archéologues pensent qu'elle a pu se situer déjà à l'emplacement de la cathédrale carolingienne construite en 814⁷ et dont le pavement a été retrouvé lors des fouilles menées par Odile Maufras en 2017. Des éléments de décor datant du Haut-Empire ont été exhumés lors de ces fouilles récentes et de nombreux textes anciens évoquent aussi le réemploi de colonnes et de matériaux romains dans ces premières cathédrales. La proximité supposée du grand théâtre antique et son démembrement à la fin du Haut-Empire pourraient être l'origine de ces réemplois antiques.

Autour de la cathédrale se construit un bourg que les textes anciens appellent parfois « la ville » et qui sans doute est le plus peuplé en raison de la puissance de l'évêque. À la fin du XI^e siècle, l'évêque Pierre Ermengaud décide de reconstruire une nouvelle cathédrale avec un ensemble trinitaire comme souvent à cette époque : la cathédrale Notre-Dame consacrée par le pape Urbain II en 1096 et entourée de deux églises Saint-Étienne-du-Chemin et Saint-Jean-de-la-Courtine. Peu à peu, le quartier cathédral s'enferme dans un mur qui le délimite avec un enclos canonical réservé aux chanoines et un enclos épiscopal réservé à l'évêque. L'ensemble du bourg est sans doute entouré d'un mur (ou d'une palissade en bois) évoqué par les textes mais non retrouvé lors des fouilles (fig. 4).

Le deuxième noyau urbain important s'organise autour de l'amphithéâtre.

Sa constitution cette fois est liée aux invasions subies par Nîmes dès le V^e siècle : Vandales dès 407 puis Wisigoths qui s'installent dans la ville en 413 jusqu'en 719 soit pendant trois siècles. Ces derniers arrivants investissent l'amphithéâtre romain et y édifient un château,

7. Pugnère, François, « Le quartier cathédral à travers les âges », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard*, p. 7-30, 2010.

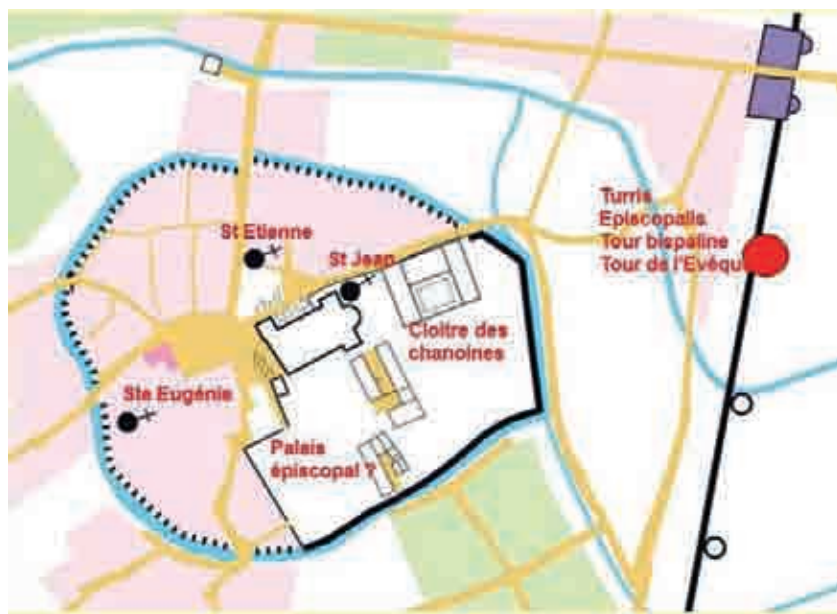


Fig.4. Plan du bourg cathédral vers le XII^e siècle.

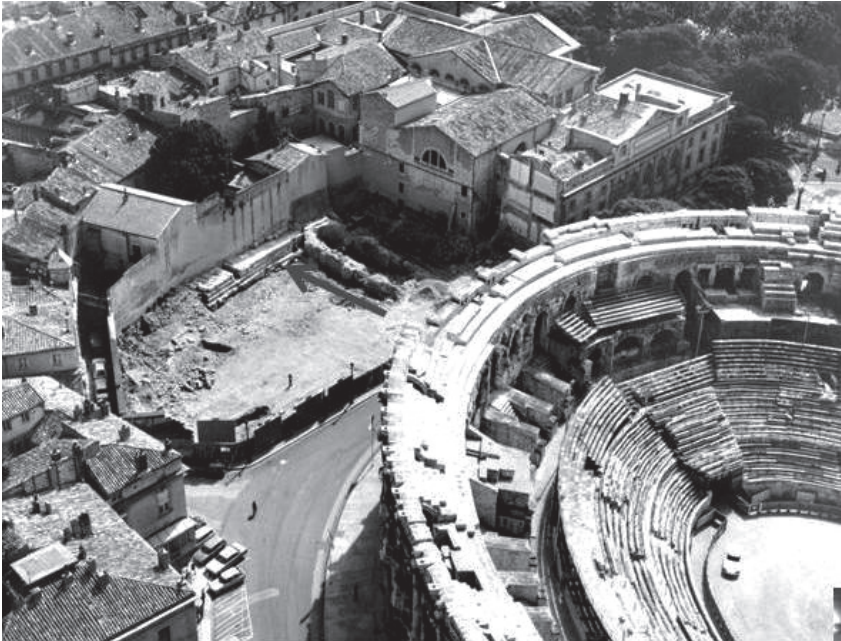
Source : Maufras, Odile, *Op. cit.* (v. note 4).

résidence du pouvoir wisigothique : c'est le *Castrum Arenarum*, le château des Arènes, entouré d'un profond fossé. Deux grosses tours carrées surmontent et défendent la porte Est, les arceaux sont murés. La garnison et des églises s'y installent puisque les Wisigoths sont chrétiens. Un texte de Julien de Tolède⁸ évoque la présence à Nîmes en 673 du roi wisigoth Wamba, venu écraser une révolte des Nîmois menée par son propre cousin le duc Paul réfugié dans les arènes fortifiées. Le texte précise aussi l'existence d'un mur qui entoure les Arènes :

Les autres, lorsqu'ils ne purent tenir tête à notre vaillance se retranchèrent dans les arènes qu'entoure un mur encore plus solide, véritable construction antique. Ceux qui ne purent se mettre à l'abri dans le castrum des arènes furent tués... » Julien de Tolède [VII^e siècle].

8. De Tolède, Julien, *Histoire du roi Wamba*, texte original latin selon l'édition de W. Levison, traduction française et notes d'Olivier Rimbault, Éditions Paleo, L'encyclopédie médiévale, 2011, 211 p.

Ce mur wisigothique fut retrouvé sous le palais de Justice lors de fouilles menées par Richard Pellé en 1975 (fig. 5). Composé de blocs énormes, sans doute en réemploi d'un vaste monument romain proche (peut-être le cirque romain ?), ce mur puissant se prolonge jusque dans la cour arrière de l'hôtel de Valfons et dans les appartements d'une maison située près de la statue de l'*Homme aux quatre jambes*.



Cliché Jean Pey, ville de Nîmes, 1977

Fig.5. Mur wisigothique sous le Palais de Justice (cliché Jean Pey, 1975).

Source : Manniez, Yves, Pellé, Richard, Données nouvelles sur l'enceinte du Castrum des Arènes de Nîmes, Revue archéologique de Narbonnaise, 2011, p. 125-143.

Lorsque les Sarrasins s'emparent de Nîmes en 719, ils établissent également leur lieu de pouvoir dans ce *Castrum Arenarum* et, si l'on en croit la chanson de geste *Le Charroi de Nîmes*⁹, c'est dans l'amphithéâtre fortifié que se situe l'épisode de la reconquête de la ville par Guillaume

9. *Le Charroi de Nîmes*, *Op. cit.*, v. note 5.

d'Orange et l'assassinat du roi sarrasin Otran. Comme toujours, cette chanson de geste est œuvre littéraire et de fiction mais elle ne fait pas totalement abstraction de certaines réalités historiques confirmées par des fouilles archéologiques, comme l'a montré la présence de tombes musulmanes datées du VIII^e siècle qui viennent attester la présence des Sarrasins à Nîmes à cette époque.

Alors, Guillaume frappe et frappe. Puis il traîne le roy à travers les degrés des Arènes et le jette dans le vide par une arcade. Avant que le Sarrasin ne touche le sol, il est mort. Ainsi, les Français furent maîtres de la cité de Nîmes aux tours pointues. Mille barons gravirent les Arènes et, une fois rangés sur le sommet, sonnèrent de l'olifant si bien que le Gardon, le Rhône, la Cévenne et la mer entendirent la victoire jusqu'en Avignon et Marseille. [*Charroi de Nîmes*, XII^e siècle].

D'autres noyaux d'urbanisation au Moyen Âge ont été clairement identifiés auprès des portes principales de l'enceinte romaine.

Ces portes, dans la mesure où elles étaient, à l'époque romaine, entourées de tours défensives monumentales, sont devenues très naturellement à l'époque médiévale des points de fixation des populations. C'est surtout vrai de la porte Auguste et de la porte d'Arles, appelée au Moyen Âge « Porte couverte ».

Il est possible enfin qu'un noyau d'urbanisation se soit constitué autour de la Maison Carrée. Aucune trace archéologique d'un mur qui aurait protégé ce secteur n'est apparue dans ce périmètre pourtant fouillé à plusieurs reprises, ce qui s'oppose à l'hypothèse d'un mur dans cette partie de la ville. Pourtant, des textes anciens évoquent la tenue d'un plaid, soit une Cour de Justice dans la Maison Carrée appelée Capitole en 899. Celle-ci n'aurait-elle pas été protégée ? Une charte et le testament du chanoine Pons datés de 1010 font mention d'un « Mur Neuf » près du Capitole et courant du XI^e siècle, l'église Saint-Étienne-du-Capdueil fut édifiée au-devant de la Maison Carrée. Enfin, on sait qu'à l'époque où la Maison Carrée devient résidence privée du sieur Boys en 1540, elle est entourée d'autres maisons dont les toitures viennent s'encaster jusque dans les colonnes du pronaos.

3. L'enceinte qui consacre la naissance de l'Écusson est tardive et remonte au milieu du xiv^e siècle (1356).

La ville avec ses noyaux éclatés connaît à partir du xii^e siècle des problématiques nouvelles. Les consuls, représentant les bourgeois et riches marchands, rivalisent avec le pouvoir seigneurial. La Communauté de Nîmes apparaît pour la première fois dans un texte en 1124¹⁰ selon lequel elle rachète au vicomte Bernard Aton IV, pour 4 000 sols, l'exemption perpétuelle des « questes et toltes »¹¹. Elle obtient en 1194 du comte Raymond V de Toulouse l'autorisation de « *construire une clôture, des fossés, des murs, des tours et des portes, depuis le mur antique près de Saint-Thomas, jusqu'au fossé du Champ de Mars* ». Ce privilège de clore la ville, jusque-là réservé au comte de Toulouse, ouvre aux consuls la perspective de contrôler également un certain nombre de taxes ainsi que les entrées et sorties des habitants. Longtemps on a pensé que ce mur datant de la fin du xii^e siècle marquait déjà les limites d'un premier Écusson. Selon Odile Maufra, il n'en est rien encore et il s'agit au contraire d'un mur qui sépare le bourg cathédral et les autres noyaux urbains du *Castrum Arenarum* où siègent le pouvoir seigneurial et les chevaliers des Arènes (fig. 6).

L'autre inquiétude qui tarade les consuls et la population nîmoise est liée à l'implantation massive aux portes de Nîmes de nombreux couvents créés lors du mouvement réformiste qui touche l'Église catholique romaine au xiii^e siècle avec la création des Ordres mendiants. S'installent ainsi en 1224 le couvent des Frères mineurs de Saint-François-d'Assise à l'emplacement de la place Questel actuelle suivi de près quelques années plus tard en 1230 du couvent des Clarisses, situé sur l'emplacement du lycée Daudet actuel et intimement lié à l'ordre des Franciscains. Trente ans plus tard vers 1260, les Carmes, revenus d'Orient, construisent un grand couvent et une église en face de la porte Auguste tandis que les Frères dominicains ou Frères prêcheurs créent aussi un couvent en 1263 devant la porte du chemin qui menait vers la Régordane et qui prend le nom alors de porte des Prêcheurs. Enfin,

10. Eyssette, Philip, Le consulat de Nîmes de 1124 à 1789, 1853,

<http://www.nemausensis.com/Nimes/OrigineConsuls.htm>

11. *Questes et toltes* sont des impôts seigneuriaux au Moyen Âge.

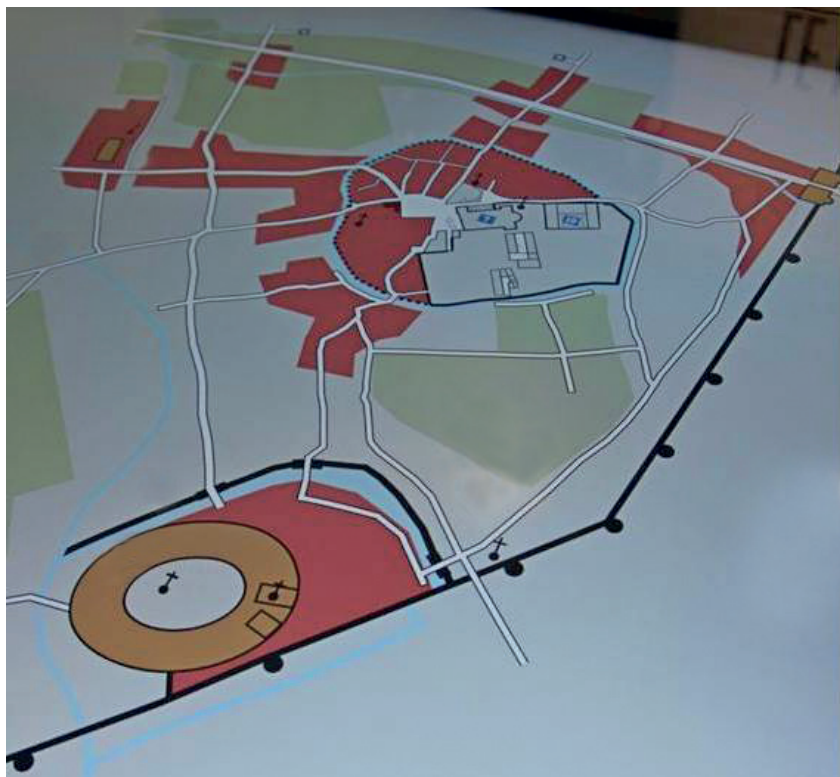


Fig.6. Mur de 1194 entourant le *Castrum Arenarum* (photo Francine Cabane).
Source : Maufra, Odile, *Op. cit.*

le couvent des Augustins s'installe sur l'Esplanade en 1352. Qui dit couvents, dit accueil de pèlerins, de pauvres, constitution de faubourgs peuplés d'étrangers, ce qui fait peur à la population autochtone, d'où la revendication des Nîmois de pouvoir construire un mur continu qui entourerait la zone densément peuplée.

En 1348, la peste noire qui touche Nîmes comme tout le royaume de France accentue encore cette peur des étrangers et l'envie de se protéger derrière des murs. À cette époque, le mur qui entourait le château des Arènes a été détruit et le fossé a été comblé. Cette fois, c'est au roi de France que la demande d'une nouvelle enceinte est adressée puisque Nîmes est entrée dans le royaume de France après la croisade des

Albigeois en 1271. En 1356, les consuls de Nîmes sont autorisés à édifier une nouvelle enceinte, celle bien connue et représentée sur de nombreux plans dont le premier est celui, très célèbre, de Poldo d'Albenas en 1560 (fig. 1).

La courtine est « haute de 6 toises » nous disent les textes anciens, ce qui représente environ 12 m de haut, bordée d'un fossé de six toises de largeur. L'enceinte comprend sept portes principales qui sont les portes Saint-Antoine, de la Madeleine, de la Bouquerie, des Prêcheurs, des Carmes, de la Couronne, des Arènes encore appelée porte Saint-Thomas (fig. 7). Une quinzaine de grosses tours viennent ponctuer l'ensemble : la Tour Bisalpine (ou tour de l'Évêque située près de la porte Auguste), la tour du Temple (près du Collège des Arts), la tour du Marché-aux-Bœufs, la tour Saint-Thomas, la tour du Murier, la tour Vinatière, les tours Sainte-Claire, les tours des Clotes et de Corconne. Une des plus importantes est la tour Vinatière, édifée à côté de la porte Saint-Antoine.



Fig.7. Plan de l'enceinte de 1356 (photo Francine Cabane).
 Source : Maufras, Odile, Op. cit.

Très grande tour carrée, couronnée de créneaux et d'une masse générale imposante, destinée à recevoir les taxes liées au vin d'où son nom, cette tour accueillit également en 1644 les « filles de débauche » pour enfermement ! À Nîmes, on signale de nombreuses échauguettes carrées à mâchicoulis surplombant la partie saillante des tours, des portes et même des courtines appelées « *guachile, gachile, gachil* ou *guette* ». Parfois ces appendices sont en bois. Le rempart présente aussi devant les portes des systèmes de défense appelés « *barbacanes* » comme ceux des portes de la Couronne ou de la porte Saint-Antoine, bien visibles sur le plan de Poldo d'Albenas. Cette même porte de la Couronne fut remaniée et embellie au moment de la venue du roi François I^{er} à Nîmes. Poldo d'Albenas, esprit éclairé, passionné d'antiquités, eut l'idée d'inclure dans la porte nouvellement refaite des réemplois antiques : l'*Homme aux quatre jambes*, un morceau de la frise des aigles de la basilique Plotine, la statue persique. Ces éléments romains ont été dispersés lors de la Révolution française au moment de la destruction de la porte de la Couronne et ils se trouvent aujourd'hui placés en réemploi sur des murs dans les rues de l'Aspic, de la Violette, de la rue Régale.

Cette enceinte subit ensuite plusieurs modifications. La plus importante fut sans aucun doute l'édification en 1391 d'un château royal sur la porte Auguste suite à la venue à Nîmes du roi Charles VI. Cette énorme bâtisse fit disparaître l'ancienne porte romaine demeurée jusque-là quasi intacte, masquant les arches de passage des charrettes et des piétons et modifiant l'aspect des tours antiques. Lors de la destruction des remparts sous la Révolution, les restes de la porte Auguste remis au jour ne furent sauvés in extremis que par l'intervention de touristes anglais de passage ! Un doublement du mur d'enceinte fut également proposé à la fin du xv^e siècle pour mieux protéger le faubourg des Prêcheurs¹². Cette nouvelle enceinte était ponctuée de tours semi circulaires.

12. Le faubourg des Prêcheurs fut le plus important de la ville au Moyen Âge. Il rassemblait une population importante autour du couvent des Dominicains ou Frères prêcheurs installés à Nîmes depuis 1263.

4. La suppression des murs au XVIII^e siècle marque l'entrée de la ville dans la modernité.

Dès la Renaissance et les guerres de Religion, les vieux murs du Moyen Âge semblent ne plus correspondre aux besoins de défense du temps. Pendant les guerres de Religion, le duc Henri de Rohan, chef du parti protestant, fait fortifier la ville selon les principes nouveaux de la poliorcétique, venus d'Italie, avec la construction de bastions avancés. Certaines parties du rempart médiéval sont donc détruites en 1622 puis en 1628 quand le duc de Rohan fortifie Nîmes à deux reprises pour tenir tête à Louis XIII. Celui-ci, assiégeant La Rochelle, Montauban et Montpellier, fait plier les protestants et oblige par la paix d'Alès, en 1629, à la destruction totale de ces nouvelles fortifications construites à grand frais.

La reprise en mains de la ville de Nîmes par Louis XIV après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 passe par l'édification, comme à Alès et à Saint-Hippolyte-du-Fort, d'une citadelle chargée de surveiller les quartiers protestants et qui vient bouleverser le vieux rempart médiéval. François Ferry, en charge du projet, fait raser la colline du Puech Ferrier, y construit de vastes casernes autour d'une place d'armes carrée avec quatre bastions à chaque angle. Le vieux rempart nord qui n'a plus d'utilité est détruit et remplacé par une large percée plantée d'ormeaux qui prend le nom de « Grand Cours » depuis la porte de la Bouquerie jusqu'au couvent des Frères prêcheurs puis de « Petit Cours » depuis ce même couvent jusqu'à la porte des Casernes. Un nouveau mur protège l'ensemble de la citadelle et vient se raccorder à l'enceinte médiévale avec la reconstruction de deux nouvelles portes : la porte de la Bouquerie, déplacée, et la porte des Casernes.

La ville connaît au XVIII^e siècle un extraordinaire développement économique lié surtout à l'essor de l'industrie de la soie. Les gens arrivent par milliers des campagnes pour travailler dans la ville, les faubourgs explosent et les murs deviennent une entrave aux activités économiques. De plus, leur manque d'entretien les rend dangereux et les habitants ne cessent de demander qu'on les démantèle. Quelques riches bourgeois craignent bien « l'invasion des faubourgs » avec leurs cortèges de gens pauvres et parfois violents mais la majorité des Nîmois

veulent la disparition des remparts qui est officiellement demandée au roi Louis XVI dès 1774. On confie à l'architecte de la ville, Jean-Arnaud Raymond le soin d'édifier un plan de destruction des murs, et de réaménagement des espaces, ce qu'il fait dès 1785 (fig. 8).



Fig. 8. Plan de destruction des remparts 1785 Jean Arnaud Raymond
(collection Musée du Vieux Nîmes).

Source : Rouvière, François, *La démolition des remparts (1774-1790)* extrait de la revue du Midi 1898, n° 11, p. 436-454,

<http://www.nemausensis.com/Nimes/remparts/DemolitionRempartsRouviere.pdf>

La Révolution repousse le projet dans les années 1790 où les différents morceaux de l'enceinte médiévale qui demeuraient sont détruits. Il ne reste aujourd'hui que peu de traces matérielles de ces murs millénaires hormis les quatre gonds de la porte de la Madeleine au bout de la rue de la Madeleine et le joli balcon du gardien de cette même porte avec son inscription « *Publica Securitas* ». Mais lorsqu'on regarde la

ville depuis le ciel, la trace verte des boulevards évoque les anciens murs de 1356 et de multiples convergences ou tracés de rues dans la ville nous rappellent ces temps anciens où des portes fermées à clef chaque soir et de hauts murs disaient la peur et l'insécurité des habitants.

Conclusion

Si Nîmes a perdu jusqu'à la mémoire de ces murs anciens, on voit aujourd'hui un peu partout dans de nombreux pays, des murs se reconstruire ! Dans un monde écartelé entre mondialisation en expansion et repli identitaire, les murs se multiplient, comme entre le Mexique et les États-Unis, entre Israël et la Cisjordanie, entre la Norvège et la Russie, entre l'Irak et le Koweït, entre la Turquie et la Syrie, entre l'Arabie Saoudite et le Yémen et tant d'autres... On en compte environ soixante-quinze, déjà construits ou annoncés s'étalant sur environ 40 000 kilomètres soit la circonférence de la Terre. La peur de l'avenir et du monde nouveau qui émerge se lit dans cette symbolique forte et n'est pas sans nous questionner...

Séance du 7 décembre 2018

HISTOIRE D'UNE APPELLATION : L'AOP HUILE ET OLIVE DE NÎMES

par Alain NICOLAS
correspondant

En 1994, lorsqu'était présentée ici même la communication sur *L'Olivier, un arbre, un village, un moulin*¹, je ne me doutais pas que le travail de recherche, effectué pour cette dernière, serait utile à la profession. L'année précédente, intronisé au sein de la Confrérie des Chevaliers de l'olivier du Languedoc-Roussillon, je fis la rencontre d'un oléiculteur, Lucien Brahic, et d'un technicien oléicole, Jean Michel Duriez, événement qui allait se transformer en une belle aventure humaine et professionnelle.

L'idée de protéger l'olive Picholine, variété emblématique du Gard et de Nîmes, commençait à faire son chemin face à une concurrence étrangère chaque année plus présente sur le marché. C'est sous l'impulsion de M. Brahic qu'une première réunion se fit en 1995 au Lycée agricole de Rodilhan. Le directeur, favorable à notre idée, mit à notre disposition une salle de réunion. D'une part, la création d'un syndicat des oléiculteurs du Gard se dessinait, d'autre part, nous apprenions

1. Nicolas, Alain, « L'Olivier, un arbre, un village, un moulin », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1994, p. 189-200.

qu'en Provence, dans la vallée des Baux, d'autres oléiculteurs avaient pour idée, bien que la picholine ne soit pas la variété principale, de faire une demande d'Appellation d'Origine Contrôlée pour cette dernière.

Après quelques réunions, le Syndicat voyait le jour en novembre 1996, sous la présidence de Lucien Brahic, avec pour membres MM. Méger, Jean-Michel Teulade, Taliani, Campani, Pérez, le confiseur d'olives vertes, Paradis, moulinier et moi-même, secrétaire. Lors d'une réunion des oléiculteurs à Montpellier, M. Brahic rencontre M. Claude Sarfati alors directeur de l'INAO² Languedoc. Ce dernier lui propose que le Gard entame la démarche en vue d'obtenir l'AOC, ce que le Syndicat fera en avril 1997. Projet facilement réalisable, selon M. Sarfati. Ce fut tellement facile qu'il fallut plus de huit ans de travail et des cheveux en moins pour obtenir le fameux sésame.

Définition d'une AOC

L'obtention d'une AOC, quel que soit le produit, repose sur trois critères fondamentaux : les hommes, le terroir, l'histoire et son savoir-faire.

Les hommes

Ce sont eux qui, au fil des siècles ont, par leur travail, perpétué et constamment amélioré une culture, l'olivier en l'occurrence. Ils ont fait l'histoire de leur culture malgré les aléas climatiques et économiques.

Le terroir

Le terroir, c'est le sol qui reçoit la culture. À Nîmes et dans ses proches environs, la garrigue omniprésente accueille les oliviers au fond des vallons pour les plus chanceux. Pour les autres, il y a les faïsses, gagnées au fil du temps, à flanc de collines où les clapas arrachés servent de murettes pour soutenir le peu de terre. C'est aussi le sol qui transmet par l'intermédiaire des racines, le goût particulier de l'huile et des olives ou bien le rendement selon les villages et même les quartiers. C'est le

2. INAO : Institut national de l'origine et de la qualité.

rapport symbiotique qu'il entretient avec l'arbre qu'il reçoit et le climat qui l'entoure. A-t-on vu un olivier pousser en Normandie ? Nîmes est au sud de la France mais à la limite nord de l'aire géographique de l'olivier, et donc victime des gels désastreux revenant tous les trente ans. Cette situation au bord de l'aire de culture est à l'origine des saveurs les plus intenses, particulières à la picholine : l'ardence et l'amertume en début de saison.

L'histoire

Elle est l'une des bases des AOC. Une fois le dossier déposé auprès de l'INAO, la question du volet historique du projet s'est posée dès le début. C'est ainsi que le bureau m'a confié la recherche de documents et la rédaction de l'historique de l'olivier dans le Gard. Sans vouloir retracer tout le document, il est pourtant nécessaire, pour une bonne compréhension, d'en évoquer les grandes lignes.

La trace la plus ancienne de l'olivier dans le midi de la France est celle inscrite dans les gypses tertiaires, 16 millions d'années pour le pays aixois. Le plus vieux noyau d'olive attribué à un olivier cultivé en Languedoc daterait du v^e siècle av. J.-C., trouvé sur le site de Lattes près de Montpellier. La mise en place des arbres fruitiers, dont l'olivier, se présente comme une transplantation des plantes de cueillettes. Les Phocéens passent pour avoir introduit et diffusé la culture de cet arbre par greffe et plantation en Provence et Languedoc.

À l'époque d'Auguste, 26 av. J.-C., le géographe Strabon décrit ainsi la région : « La Narbonnaise produit partout les mêmes fruits que l'Italie, alors que si l'on monte vers le nord et le Mont Cemmene [Cévenne ?], l'olivier disparaît. » C'est l'implantation d'une colonie romaine à Nîmes, sous Auguste, qui modifia profondément et durablement le paysage rural. Les fouilles sur le site de Bezouze ont mis à jour des morceaux d'amphores romaines venant d'Andalousie. La marque du potier CLARIANUS prouve que le circuit commercial était très actif. Le succès fut tel qu'au milieu du II^e siècle apr. J.-C. le midi de la Gaule exportait des olives et de l'huile. Au v^e siècle, Sidoine Apollinaire écrit sur les domaines de Vers près du Gardon : « Les collines qui s'élèvent au-dessus des maisons sont cultivées en vigne et oliviers ».

En 1380, on trouve dans le compoix de Nîmes une ferme appelée Lampèze qui fournissait l'huile destinée à la lampe du Saint-Sacrement, (*lampesa* désignant la lampe d'église). Les olivettes au sud du diocèse de Nîmes font, en valeur, presque le tiers des labours. Les parties hautes et abritées de Montfrin comptaient, en 1589, environ 80 hectares d'olivettes. Pour les puristes nous évoquerons 676 éminées, 2 073 civadiers ainsi que 430 dextres.

Commencée à l'automne 1679, une terrible sécheresse poursuivit ses dégâts jusqu'en 1683 pour atteindre son paroxysme en 1686. On ne parlait pas encore de la taxe carbone ! Le XVIII^e siècle fut particulièrement froid. Les hivers 1709, 1754 et 1787 détruisirent chacun la majorité des oliviers. Sommières aurait compté jusqu'à cinq moulins à huile en 1788. Outre la consommation domestique, l'huile servait aussi à l'éclairage, aux savonneries ainsi qu'aux industries de la laine. Cette production lainière dépassait la même année 24 000 pièces d'étoffe, employant 6 000 personnes dans la région.

L'anglais Arthur Young, lors de son voyage de Nîmes au Pont-du-Gard la même année, décrit un paysage couvert d'olivettes bien entretenues. Durant toutes ces époques, le moment de la récolte mobilisait toutes les personnes valides des villages parfois même de villages où l'olivier était absent. Une délibération, datée de 1760, signale que les olives sont l'unique revenu de Cabrières. Dans les statistiques du Gard de 1842, Rivoire note : « Les huiles de Nîmes et d'Aramon sont de première qualité et plus estimées que celles du Var et des Bouches-du-Rhône. » L'arrondissement de Nîmes comptait 115 moulins à la même période et 10 à Nîmes même en 1861. Dans son histoire de Beaucaire, Eyssette évoque : « Nos huiles rivalisent par la qualité avec celles de Provence et, pour y trouver l'imperfection qu'un gourmet littéraire, suivant Quintilien, reprochait jadis au style de Tite-Live, il aurait fallu un palais bien aristocratique ».

Si l'on dénombrait 3,4 millions d'oliviers dans le Gard en 1910, 2 millions subsistaient à la veille du gel de 1956. Durant la première partie du siècle dernier, quantité de marchés aux olives vertes se créèrent dans les villages autour de Nîmes : Marguerittes, Bezouce, Saint-Bonnet, Calvisson, Caveirac, Clarensac et bien d'autres encore..., Ledenon, Saint-Gervasy et Cabrières étant les premiers créés. En 1942, le Gard

occupe le premier rang oléicole au niveau national et produisait, en 1950, 2 200 tonnes d'olives vertes, la moitié de la récolte française, et 600 tonnes d'olives noires. Le plus ancien moulin coopératif nîmois comptait 2 000 adhérents.

Février 1956

L'horreur d'une nuit polaire car la chaleur du mois de janvier avait avancé la végétation. Le 1^{er} février, les hommes travaillaient dans les champs en bras de chemise jusqu'en fin d'après-midi, la vague de froid arriva dans la soirée et au cours de la nuit. En moins de douze heures, le thermomètre passait de plus 20° à moins 17°. La sève contenue dans les branches et les troncs n'ayant pas eu le temps de redescendre, gela aussitôt, faisant éclater les arbres de haut en bas. Désastre total dont les conséquences se firent sentir durant quarante ans.

Le retour de l'olivier prodige

L'aube du XXI^e siècle verrait-elle la renaissance de l'olivier ? Bien que de nombreux producteurs ne considèrent plus celui-ci comme une culture principale, certains y voient une culture intéressante. La démarche pour une AOC répond aussi aux nouvelles fonctions qu'il acquiert. Arbre de civilisation, chargé de signification, il a retrouvé ses fonctions symboliques. L'arbre de Minerve la Romaine et d'Athéna la Grecque est devenu l'arbre de paix à Nîmes en 1986 et l'arbre de la liberté, planté dans de nombreuses communes lors du bicentenaire de la Révolution.

Élément clé d'un patrimoine à sauvegarder, l'olivier participe à la structuration de l'espace avec la vigne et les végétaux méditerranéens. L'arbre qui sauve la garrigue par son action coupe-feu, permet aux apprentis citoyens, héritiers des mazetiers nîmois de jadis, de se détendre. Centre d'intérêts de nombreuses associations qui organisent rencontres, cours de taille, collectes de récolte, l'olivier est devenu arbre de loisirs pour nombre de retraités. Est-il pour autant devenu l'arbre des nouvelles générations d'amateurs quand on voit le faible renouvellement dans les successions ? S'il est symbole de nos racines perdues, ces dernières ont besoin d'un feuillage nouveau et c'est par l'engagement de la profession

et l'obtention d'un signe de qualité comme l'AOC que cet arbre, emblème de Nîmes, retrouvera une place d'honneur.

Le savoir-faire

Dans cette démarche, le terme de faire savoir serait plus approprié. Fiers de nos traditions, de nos façons culturelles : tailler, récolter, vendre, nous pensions naïvement que ce que nous avaient transmis nos pères était comme gravé dans le marbre. En fait pour le bureau de l'INAO montpelliérain et les membres de la commission nationale chargés d'instruire le dossier, il fallait le graver dans leurs têtes !

Les différentes contraintes de la démarche

Les différents points à mettre en place se discutaient en premier au sein du syndicat. Les décisions prises étaient communiquées ensuite aux membres de la délégation régionale de l'INAO, conduite par M. Barral. L'élaboration d'un cahier des charges définissant tous les stades de la production, de la culture au produit fini, olive verte ou huile d'olive s'est avérée indispensable. Nous allions devoir les défendre point par point.

Après un an de travail et l'ébauche de l'ensemble du projet, la commission nationale est constituée. Elle fut conduite par M. Lombrage, assisté de deux autres membres, M. Orsini Buisset, un apiculteur AOC corse et d'une représentante des consommateurs, M^{me} Crozat qui vint en juillet 1997 pour un premier état des lieux. De l'ombrage, nous aurions pu en prendre car M. Lombrage était également producteur d'olives AOC de la Vallée des Baux et de picholines. Donc, président d'un syndicat directement en concurrence avec le nôtre. Il était de fait juge et partie ; vous comprenez mieux pourquoi il nous a fallu plus de huit ans pour boucler le dossier !

L'aire de production AOC du Gard

Pour la déterminer, il a fallu combiner plusieurs facteurs : historique, déjà évoqué, attestant de la présence ancienne de l'olivier, pédoclimatique prenant en compte les contraintes naturelles de l'olivier

dans le Gard et les communes limitrophes de l'Hérault situées dans le même bassin versant, possédant les mêmes caractéristiques. Cette aire est limitée, à l'est, par le Rhône, au sud, par la zone camarguaise avec ses lagunes et ses terres basses souvent gorgées d'eau une longue partie de l'année. C'est l'altitude qui déterminera la limite nord de l'aire de production, moins de 300 m pour l'olive verte de Nîmes et jusqu'à 400 m pour l'huile d'olive de Nîmes. Ganges, le Pic Saint-Loup et le Lez bornent l'aire de production à l'ouest.

Au départ, 296 communes étaient susceptibles d'être dans l'aire. Dans notre souci de ne pas exclure le nord du département, nous avons inclus Alès. Pourtant cela augmentait les difficultés au point de vue des variétés d'olives à sélectionner pour l'appellation. Au nord d'Uzès, les olives négrettes, noirettes sont nettement plus présentes qu'autour de Nîmes et diluaient d'autant l'importance de la picholine.

Or, une appellation repose, la plupart du temps, sur une variété principale, permettant ainsi de déterminer un goût, des arômes, une texture typique à cette variété. L'aire de « l'Olive verte de Nîmes » est plus concentrée que celle de « l'Huile de Nîmes » car elle correspond aux vergers de picholines. Grosse et charnue avec un goût de noisette quand on la frotte sur le dos de la main avant qu'elle perde sa couleur verte, elle est l'emblème de l'olive de bouche. Une fois préparée, elle doit conserver son craquant et sa couleur verte. Qu'elle soit préparée en frais ou en conserve. Elle sera conservée au froid entre + 3 et + 8°C ou en portant la saumure à 9° Baumet.

Dès sa première visite en 1997, l'INAO a émis des réserves sur la qualité des olives vertes pasteurisées. Procédé dit « flash pasteurisation », consistant à soumettre les olives en bocaux à une température de 70° durant 2 minutes maximum. Cela, malgré les explications précises de M. Perez dont les qualités de confiseur nîmois sont depuis longtemps reconnues. Nous en reparlerons !

La picholine est le plant de Collias ou *coillache* ou encore *couillasse*, éponymes du village Collias. Le nom de picholine vient d'une préparation semi-industrielle dite « à la picholine » mise au point par les frères Picholini ou Piccolini de Saint-Chamas au XVIII^e siècle. Que ce soit MM. de la Brousse de la Société royale des sciences de Montpellier en 1774, Milin, dans son *Voyage dans le Midi* en 1811 ou Mauzy, dans

son *Essai historique sur les coutumes de Marseille*, ils mentionnent tous Picholini comme inventeur de cette préparation. Mauzy ajoutant même à son propos : « Il est l'inventeur de la manière de préparer les olives dans le genre qui porte son nom, que nous avons défiguré par olives à la picholine. »

L'aire de « l'Huile d'Olives de Nîmes » est plus étendue vers le nord du Gard où poussent davantage Négrettes et Noirettes. Les critères organoleptiques de cette huile devaient être également définis. Les premiers sont ceux de toutes les huiles ; moins de 1% d'acidité, elle est souvent autour de 0,2 %, pas de goût fermenté ou « chômé », lié au stockage prolongé. Les autres sont l'expression de l'identité du produit. L'huile d'olive de Nîmes peut être constituée à 100% de la variété picholine. Elle aura alors une amertume et un piquant intense. Cette amertume est due aux polyphénols présents dans les noyaux, favorables à la santé et améliorant la conservation de l'huile. Elle présentera des arômes de verdure en début de maturité évoluant ensuite en arômes de prune puis, la maturité complète venue, en arômes de fruits rouges et vanille. L'huile d'olive de Nîmes doit contenir au moins 70 % d'huile picholine. L'ajout de 30% de négrettes et rougettes en assemblage apporte des arômes d'amande, de noisette et un goût légèrement poivré. Il adoucit l'ardence de la picholine.

Les variétés *vermiale*, *pigalle*, *aglandau* pourront se trouver de manière anecdotique dans l'huile de Nîmes. Il y a pourtant une variété appréciée des touristes du Nord, que n'aurait pas renié Georges Frêche, je veux parler du *cul-blanc* ! Pour définir tous ces caractères, un groupe de personnes, assisté par Christian Pinatel, technicien spécialiste des dégustations des huiles d'olives au sein de l'AFIDOL (Association française interprofessionnelle de l'olivier) a profité en 1998 d'une formation. Celle-ci a permis de définir précisément le goût, les arômes de l'huile de Nîmes décrits précédemment. Elle a donné les moyens aux dégustateurs de repérer les défauts liés aux olives gelées ou moisies.

Les jurés, une fois entraînés, sont « montés » à Paris défendre et faire connaître les olives et huiles d'olives de Nîmes au Concours général agricole qui se tient chaque année au printemps. Chaque catégorie de produit peut prétendre à recevoir trois sortes de médailles : l'or, l'argent

et le bronze selon le classement obtenu. Lors de ce concours où chaque table est composée de cinq jurés, sont présentés deux types de produits :

- Ceux qui sont déjà en AOC et, à ce moment-là, ce sont les jurés désignés par la profession qui sélectionnent celui qui sera médaillé. Chacun de ces jurés, connaissant très bien la typicité du produit en aura une analyse beaucoup plus fine et la jugera en fonction du cahier des charges. L'ensemble des notes du jury sera homogène.
- Pour ceux qui ne sont pas encore en AOC, les membres du jury viennent d'horizons différents. Je me suis trouvé parfois aux côtés de fabricants de sauces moutardes, des gens venant des vinaigreries du bord de Loire, des représentants des consommateurs etc. Le problème est que ces personnes ne connaissant pas le produit ni sa typicité le jugent non pas en fonction de ses critères mais en fonction de leurs goûts personnels ou par rapport au produit similaire trouvé dans le commerce. Devant des appréciations tout à fait aberrantes, il m'a fallu expliquer aux autres membres du jury les principaux éléments à prendre en compte pour juger au mieux le produit présenté, en l'occurrence l'huile d'olive de Nîmes. Et cela pendant huit ans jusqu'à l'obtention de l'AOC en 2004.

Comme vous pouvez le constater, la mise en œuvre d'une telle démarche est un travail de longue haleine et, malgré les apparences, tout ne baigne pas dans l'huile.

Description des sols et paysages

La roche mère est principalement calcaire à l'ouest du département. Dans la zone des garrigues, marnes et calcaires sont souvent associés avec la présence de calcaires argileux éventuellement recouverts d'un ensemble constitué de débris d'érosion des collines voisines appelé complexe du piémont de la garrigue. Près d'Uzès, on trouve des molasses marno-sableuses. Entre Alès et Dions sur les calcaires se superposent marnes, grès, sables et conglomérats, mais entre Remoulins, Montfrin et Rochefort-du-Gard, on trouve les grès des côtes du Rhône. De manière

générale, les sols sont argilo-calcaires avec plus ou moins de cailloux. Ils conviennent parfaitement à la culture de l'olivier.

Toutefois, le long des rivières et des fleuves, les alluvions déposées font craindre l'hydromorphie de ces sols qui ne seront pas utilisés pour la culture de l'olivier. L'aire de production « Huile d'olive du Gard » correspond à la zone des garrigues. On y rencontre des chênes verts, des chênes kermès, des cistes, des cades oxycèdres et genévriers, des buis, des lavandes sauvages, des romarins, des genêts.

Les façons culturales

- 1) Si les troncs noueux des oliviers séculaires sont plus élevés que ceux des nouvelles plantations, ce n'était pas pour la beauté de l'arbre, bien qu'elle fût évidente, mais pour permettre aux chevaux de passer sous les branches. Durant des siècles, le lien entre olivier et paysage est permanent. Au moment de la taille, le bois tombé allait à la cheminée, les feuilles fraîches étaient mangées par les brebis. Un mélange de fumier de ferme et de buis coupé dans la garrigue, macéré dans le purin, constituait l'essentiel de la fumure. Des cuvettes creusées au pied des arbres la recevaient tous les deux ou trois ans avant d'être refermées en butte de terre à la base de l'arbre. L'entretien du sol n'a pas beaucoup évolué si ce n'est le désherbage chimique appliqué sur le rang quelquefois.
- 2) Importante dans le calendrier des activités, la taille animait le paysage au printemps. Pratiquée de mars à avril, elle permettait de former les arbres jeunes chaque année et d'entretenir les arbres en production tous les deux ou trois ans de manière plus sévère. Avec la tendance au réchauffement et la sécheresse qui augmente, la taille commence désormais à la mi-janvier afin de réserver la sève aux rameaux restants.
- 3) Avec davantage de variétés anciennes, mûres plus tôt que la picholine, la récolte commençait dès le lendemain de la Toussaint pour se terminer parfois au mois de février. Avec la variété picholine, il faut attendre le début décembre pour avoir à la fois le maximum d'arômes et le meilleur rendement en huile, jusqu'à 20 litres pour 100 kg d'olives. Enfin ! C'est ce

que font les vrais professionnels. Car pour les amateurs, ayant deux ou trois oliviers dans leur jardin, il en va autrement au point que cela en devient inquiétant. Depuis quelques années, ils cueillent leurs olives de plus en plus tôt, au point d'appeler les responsables dès la fin septembre ou début octobre pour demander quand aura lieu l'ouverture de leur moulin. D'une part, il y a encore peu d'huile dans les olives à ce moment-là : 10 à 12 litres pour 100 kg, d'autre part, l'huile est mauvaise car beaucoup trop amère et ardente. Quand on leur demande la raison d'une récolte aussi précoce, leur réponse est : « Mon voisin a commencé à ramasser, j'ai fait comme lui ». Raisonement par l'absurde mais bien réel et vécu sur le terrain. Ainsi la récolte est pratiquement terminée au moment des fêtes de Noël.

Les AOC Olive et Huile d'olive de Nîmes, une aventure humaine

Comme nous l'avons vu au début de cette communication, créer un syndicat est chose relativement aisée. Le faire vivre, le développer en le rendant actif et efficace est un travail de longue haleine ne pouvant se faire qu'au sein d'une équipe soudée autour d'une même volonté. C'est ce cheminement au travers de relations humaines qu'il vous est maintenant proposé de découvrir.

Le dépôt en avril 1997 auprès de l'INAO des dossiers de demande de reconnaissance en Appellation d'Origine Contrôlée « Olive Picholine du Gard et Huile d'Olive du Gard » en est le départ. Une étudiante de l'ENSAM de Montpellier³ réalise un rapport sur la faisabilité de ces deux demandes fin 1997. Les bases du cahier des charges sont mises en place en prenant modèle sur ceux des appellations déjà existantes, notamment celle de Nyons avec la variété *tanche*. De multiples réunions furent nécessaires pour transcrire précisément sur le papier toutes les techniques et façons culturelles faites sans jamais avoir été écrites. D'un autre côté, il ne fallait pas se créer des contraintes éventuelles et futures sur des points susceptibles d'évoluer dans le temps. Un décret

3. ENSAM, École Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier.

d'appellation a force de loi et doit être respecté à la lettre. Ce qui est valable au moment de l'écriture peut s'avérer difficile voire impossible à exécuter quelques années après.

En avril 1998, l'INAO nomme la commission chargée de l'agrément des dossiers. Ce n'est qu'un an et demi après, fin novembre 1999, que cette commission visite le Gard et rencontre les membres du Syndicat. Naturellement elle pose de nombreuses questions sur les raisons de la demande et les termes du cahier des charges. Elle s'interroge sur la qualité des olives vertes pasteurisées. Une bonne partie du temps de réponse est consacrée à ce sujet, ce qui nous permet de certifier ce procédé de conservation. Lors de cette visite, nous obtenons que les appellations deviennent « Olive de Nîmes » et « Huile d'olive de Nîmes ». Ce qui entraînera quelques mois plus tard une réclamation des oléiculteurs du nord du département qui se sentent exclus du dossier. La nécessité de centrer le nom de l'appellation sur Nîmes et la picholine conforte la décision.

Grâce à la préparation des jurés, seules les huiles d'olives picholines gardoises ont été primées au Concours général agricole de 2000, toutes avec la typicité de l'AOC. Point avantageux pour l'obtention de celle-ci. Ce qui fut dignement fêté le soir au restaurant ! Dans la perspective de l'appellation, un logo est créé comme sont créées les Journées méditerranéennes de l'olivier qui débutèrent la même année dans les Jardins de la Fontaine. Organisées avec le soutien de la ville et de la Chambre d'agriculture, elles connurent un succès immédiat. On mit en place des journées de taille d'oliviers pour former de nouveaux oléiculteurs. M^{me} Lassère, M. Duriez et moi-même animions ces ateliers dans une ambiance bon enfant. Le matin formation et mise en pratique l'après-midi. Les vergers choisis étaient à Beaucaire et Cabrières.

De l'autre côté du Rhône, les AOC provençales voyaient d'un mauvais œil l'arrivée d'un nouveau concurrent. En juin 2000, l'INAO rencontre le Syndicat et mandate deux experts MM. Rozier et Moustier pour étudier le projet d'aire géographique proposé à la reconnaissance en appellation. Ils rendront leur rapport en décembre de la même année. L'année 2001 voit se poursuivre le jeu de questions réponses entre l'INAO et le Syndicat, quelquefois pour des questions minimales auxquelles nous avons déjà répondu. La seconde visite de la commission chargée de

l'agrément des dossiers est organisée pour les 17 et 18 décembre 2001. Devant les mêmes questions renouvelées par la commission, la première journée, quoique cordiale, laissait apparaître quelque tension. C'est le 18 que faillit avoir lieu le clash entre le Président J.M. Teulade et la commission.

Une nouvelle fois, celle-ci remettait en cause la qualité des olives vertes pasteurisées bien que les preuves fournies fussent, à nos yeux, largement suffisantes. Décision est prise de mélanger les olives vertes pasteurisées par les soins de M. Pérez aux olives vertes en saumure fraîche. Une fois la dégustation faite, aucun membre de la commission nationale ou régionale de l'INAO, n'a fait la différence entre les deux préparations. Ce qui validait la qualité des olives pasteurisées et nos arguments. Inutile de vous décrire la tête de ceux qui nous affirmaient le contraire depuis le début du dossier.

Au printemps 2002, le Syndicat répond aux dernières questions et rencontre les services administratifs de l'INAO pour apporter les dernières modifications à la commission qui doit venir en juillet. Devant l'avancement, ce sont ces services-là qui répondent eux-mêmes à la commission et finalisent les dossiers en octobre. Peu après, la création d'un verger expérimental sur les variétés d'oliviers est décidée, il sera accueilli par la SERFEL⁴ de Saint-Gilles et son directeur M. Jean-Luc Brial, technicien à la Chambre d'agriculture du Gard. La commission nationale de l'INAO valide la présentation des dossiers en décembre 2002 et nomme trois experts chargés de délimiter la future zone. Au cours de l'été suivant, nous validons la délimitation de l'aire. L'objectif de voir la récolte 2004 classée en AOC semblait enfin à portée de main. L'INAO de Montpellier nous reçoit en novembre 2003 pour nous présenter l'aire géographique délimitée par les experts : 183 communes pour le Gard et 40 pour la partie héraultaise de l'appellation. Ce qui répondait à nos souhaits.

Une nouvelle animation destinée à mieux faire connaître l'huile primeur, baptisée « Huile de l'Avent », est présentée avec les moulins à huile inscrits dans la démarche de l'appellation ; elle aura lieu la première semaine de décembre de la même année. Afin de constituer les

4. SERFEL, Station d'Expérimentation Régionale pour les Fruits et Légumes.

futurs jurys des commissions de dégustations pour les agréages, deux sessions de formation en février et mars 2004 sont mises en place.

À ce moment-là, nous étions persuadés qu'il suffisait d'attendre les décrets d'application. Détrompez-vous ! Au point de vue statutaire, l'INAO nous impose, au mois d'août 2004, la modification des statuts de façon à devenir un Syndicat de défense des deux AOC. Mais, qu'avions-nous défendu durant toutes ces années ? Pour notre part, nous souhaitions conserver le nom de Syndicat des oléiculteurs du Gard indiquant notre intention de défendre tous les oléiculteurs.

Le moment tant attendu arriva le 17 novembre 2004 avec la parution au J.O. du décret « Huile d'olive de Nîmes ». Il faudra deux ans de plus pour obtenir le 23 octobre 2006 le décret « Olive de Nîmes » au J.O. Conformément aux directives, le 15 février 2007, le J.O. de l'Union européenne fait paraître le décret de reconnaissance en AOP l'« Huile d'olive de Nîmes ».

Dix ans se sont écoulés depuis le dépôt de la première demande ! Avec le recul, je me rends compte qu'il nous a fallu une sacrée énergie et une patience insoupçonnée au départ. Comme le disait Churchill : « Nous l'avons fait parce que nous ne savions pas que nous ne pouvions pas le faire. » Au cours des réunions, nous avons appris à nous connaître et à faire une équipe soudée. Dire que cela a toujours été facile serait exagéré. La foi et la volonté de mener à bien notre projet ont été l'essence même de notre engagement. Avant chaque venue de la commission nationale de l'INAO, nous étions persuadés d'avoir préparé au mieux les dossiers. Suite aux deux premières visites et devant les questions inattendues, l'ambiance était plombée. Aussitôt, une nouvelle réunion pour préparer les réponses était programmée et le moral remontait.

Il y a eu heureusement des moments de franche gaieté, notamment lorsque nous montions à Paris pour le Concours général agricole. La matinée du concours était studieuse, consacrée aux échantillons présentés. Au repas du soir, nous retrouvions au restaurant les responsables des différents moulins ayant présenté des lots. Les commentaires sur l'attribution des médailles allaient bon train et les campagnes d'olives à venir s'élaboraient déjà.

Le temps a passé et la mobilisation s'est amoindrie. Le principal obstacle au développement de la culture de l'olivier est qu'elle est, la plupart du temps, une culture secondaire, après la vigne et les arbres fruitiers. Le Syndicat vivote. Les consommateurs attirés par les huiles moins chères hésitent, moins souvent il est vrai, à payer le juste prix de nos produits nîmois. Tous soulignent leurs qualités, peu franchissent le pas pour assurer aux producteurs un revenu normal. Vingt ans après, l'appellation AOP de nos produits est un signe de qualité reconnu en dépit des allégations mensongères proches de la publicité et toujours plus nombreuses. Au moment où Nîmes est candidate au classement de l'UNESCO, permettez-moi, en guise de conclusion, de plagier une devise célèbre en vous disant : « *Ad Majorem Nemausensis Gloriam* ».

Bibliographie

Historique

Valla, I., abbé, *Aramon*, 1905, Reprint Lacour éd. Nîmes, 1989.

Eyssette, Alexandre, *Histoire administrative de Beaucaire*, 1884, SHAB Reprint, 1984.

Nicolas, Alain, *Si Cabrières m'était conté*, Lacour éd., Nîmes, 1991.

André, René, Abbé, *Histoire de Marguerittes*, Imprimerie L'Idéale éd., Nîmes, 1983.

Le Roy Ladurie, Emmanuel, in Wolff, Philippe, (dir.), *Histoire du Languedoc*, éd. Privat Collectif, 1972.

Rivoire, Hector, *Statistique du département du Gard*, t. 1 et 2, Ballivet et Fabre impr., Nîmes, 1842.

Anonyme, *Guide du Gard*, Guides méridionaux, Montpellier, 1909.

Ballainvilliers, Simon-Charles-Sébastien, baron de, *Mémoire sur le Languedoc*, 1788, v. sur data.bnf.fr https://data.bnf.fr/fr/12130545/simon-charles-sebastien_bernard_ballainvilliers/

Rouquette, Alain, *Les cahiers de doléances du Gard du Tiers-État de la sénéchaussée de Nîmes pour les États généraux de 1785*, Nîmes, éd. Lacour/Conseil général du Gard, 1989.

Compoix de Cabrières et Montfrin, Arch. dép. Gard.

Gard Géographique, 1930.

Seyer, Nicole, *L'olivier entre plaine et garrigue. Étude ethnographique sur l'olivier à Bezouze dans le Gard*, Ministère de la Culture, Patrimoine ethnologique, 1981, Réf. 397 / AO 79 LR 28.

Fouilles archéologiques de Bezouze, 1976-1983.

Syndicat des oléiculteurs du Gard

Archives du Syndicat des Oléiculteurs du Gard.

Olive et Huile d'olive de Nîmes.

Comptes rendus aux assemblées générales des travaux et réunions avec l'INAO du secrétaire général A. Nicolas, 1996-2004.

Faissat, Anne, *Étude sur la faisabilité d'olives vertes en AOC LR*, 1998, ENSAM.

III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2018

Président d'honneur : M. Didier LAUGA, Préfet du Gard

Président : Bernard SIMON

Vice-président : Simone MAZAURIC

Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER

Secrétaire adjoint : Bernard SIMON

Trésorier : Charles PUECH

Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT

Bibliothécaire : Didier TRAVIER

MEMBRES D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités.

M. le Président du Conseil départemental du Gard, membre d'honneur ès qualités.

Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur au Collège de France. (2006)

Hugues BOUSIGES, Préfet honoraire, Ch. de la L.H., Commandeur de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. des Arts et Lettres. (2014)

Dany LAFFERRIÈRE de l'Académie française (2018)

MEMBRES HONORAIRES

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON),
Ch. de la L.H.

1987 Odile RIO, majoral du Félibrige.

1993 André BONNET.

1996 Victor LASSALLE, conservateur hon. du Patrimoine, Off.
Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.

2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur
hon. des Archives départementales de l'Hérault.

2006 Philippe JOUTARD, historien, ancien recteur d'Académie.

- 2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes acad., Ch. Arts et Lettres.
- 2011 Henry de SEGUINS-COHORN, Ch. de la L.H., off. de cavalerie en retraite.
- 2013 Yvon PRADEL, Ch. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad., Professeur Honoraire de Lettres.
- 2014 Pascal GOUGET, docteur en médecine
- 2015 Jacques GALTIER, pasteur.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS comprenant 36 académiciens

| N° | Date de l'élection | Nom des Académiciens | Prédécesseur |
|----|--------------------|--|------------------|
| 1 | 2-12-1983 | Christiane LASSALLE- GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, Ch. Arts et des Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite. | André Modeste |
| 2 | 6-11-1992 | Daniel-Jean VALADE, Ch. de la L. H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad., Off. Arts et Lettres, directeur d'établissement scolaire honoraire. | André Nadal |
| 3 | 18-06-1993 | Hélène DERONNE, docteur ès Lettres, maître de conférences honoraire. | Jean Roger |
| 4 | 16-02-1996 | Charles PUECH, Ch. de la L. H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., président de Chambre honoraire à la Cour d'appel. | René Panet |
| 5 | 18-04-1997 | Guilhem FABRE, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S. | Victor Lassalle |
| 6 | 3-04-1996 | Catherine MARÈS, professeur agrégée de lettres. | Pierre Fabre |
| 7 | 7-06-1998 | Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'histoire moderne, Université de Provence. | Jacques Larnat |
| 8 | 5-11-1999 | Christian SALENSON, théologien. | Chanoine Fayolle |
| 9 | 7-01-2000 | Bernard CAVALIER, docteur en médecine. | René Bosc |

| | | | |
|----|------------|---|---------------------|
| 10 | 23-05-2003 | Antoine BRUGUEROLLE, architecte. | Lucien Frainaud |
| 11 | 16-04-2004 | Micheline POUJOLAT, professeur agrégée d'espagnol. | Noël Cannat |
| 12 | 30-04-2004 | Brigitte MAURIN, professeur agrégée d'italien, docteur ès lettres. | Christian Liger |
| 13 | 14-01-2005 | Bernard FONTAINE, avocat. | Jean.Goujon |
| 14 | 3-11-2006 | Pierre MARÈS, professeur, chef du service de gynécologie-obstétrique, CHU, Nîmes. | Paul Tempier |
| 15 | 1-06-2007 | René CHABERT, Docteur en neurobiologie, qualifié maître de conférences des Universités. | Pierre-Marie Michel |
| 16 | 21-12-2007 | Bernard FOUGÈRES, archiprêtre. | Robert Dalverny |
| 17 | 21-12-2007 | Hubert EMMERY, libraire | Louis Durteste |
| 18 | 8-02-2008 | Alain AVENTURIER, Ingénieur ENSIACT, Institut national polytechnique de Toulouse. | Gilles Dervieux |
| 19 | 6-02-2009 | Michèle PALLIER., femme de lettres. | Jean Ménard |
| 20 | 14-05-2010 | Jean-Pierre GARDELLE, pasteur. | Aimé Bonifas |
| 21 | 15-06-2012 | Alain PENCHINAT, ancien élève ESCP. | Roger Grossi |

| | | | |
|----|------------|--|------------------------|
| 22 | 15-06-2012 | Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres | Jean-Marc Roger |
| 23 | 15-06-2012 | Bernard SIMON, ingénieur INAPG. | Marc Chausse |
| 24 | 15-06-2012 | Vanessa RITTER, docteur en égyptologie. | Marcelle Viala |
| 25 | 7-12-2012 | Jean MATOUK, professeur des Universités. Officier de la L.H., Officier de l'Ordre nat. du Mérite. | André Costabel |
| 26 | 7-12-2012 | Pascal TRARIEUX, Conservateur du Musée des beaux-arts à Nîmes. | Charly-Sam Jallatte |
| 27 | 20-06-2014 | Dominique PRAT, Médecin, Chef de Service C.H.U. de Nîmes | Paul Maubon |
| 28 | 14-11-2014 | Simone MAZAUURIC, Professeur émérite des Universités. | Yvon Pradel |
| 29 | 20-11-2015 | Michel BELIN, magistrat honoraire | Robert Debant |
| 30 | 20-11-2015 | Pierre MUTIN, Ingénieur hydraulicien, isla- mologue. Ch. L.H. et Off. Ordre nat. du Mérite. | Robert Chamboredon |
| 31 | 22-09-2017 | Didier TRAVIER, Conservateur d'État en chef | Bernard MOUNIER |
| 32 | 24-11-2017 | Francine CABANE Professeur agrégée de géographie honoraire. Off. des Palmes acad., Ch. Ordre Nat. du Mérite. | Pascal GOUGET |
| 33 | 08-06-2018 | Jean-François BLANCHET Ingénieur. Dir. général groupe BRL. Ch. Ordre Nat. du Mérite | Georges SAPÈDE |
| 34 | à 36 | Sans titulaire au 31-12-2018 | |

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens

| N° | Date de l'élection | Nom des Académiciens |
|----|--------------------|---|
| 1 | 27-06-1988 | Jean-Charles BALTU |
| 2 | 15-12-1989 | Alain GIRARD, conservateur départemental des musées. |
| 3 | 10-06-1994 | Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université François Rabelais de Tours. |
| 4 | 5-12-1997 | Maurice CONTESTIN, professeur. |
| 5 | 9-04-1999 | Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse. |
| 6 | 4-06-1999 | Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., ingénieur, fondateur et directeur du Musée des vallées cévenoles. |
| 7 | 15-12-2000 | Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch. des Palmes acad., conservateur général (honoraire). |
| 8 | 13-05-2005 | Sabine TEULON-LARDIC, docteur en musicologie de Paris-Sorbonne, professeur au Conservatoire R.D. de Nîmes. |

| | | |
|----|------------|--|
| 9 | 13-05-2005 | Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry Montpellier III. |
| 10 | 9-05-2006 | Paule PLOUVIER, Off. des Palmes académiques, docteur ès lettres, Professeur de poésie émérite de l'Université de Montpellier, Psychanalyste. |
| 11 | 7-11-2008 | Anny HERRMANN, Ch. Palmes acad., professeur honoraire. |
| 12 | 7-11-2008 | Robert CHALAVET, directeur honoraire centre hospitalier, docteur en droit, Off. Ordre nat. du Mérite. |
| 13 | 19-06-2009 | Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. de l'Ordre du Mérite polonais. |
| 14 | 22-05-2009 | Jean-François DELMAS, directeur de la bibliothèque Inguimbertaine et des musées de Carpentras, Ch. Palmes acad., Ch. de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. Arts et des Lettres. |
| 15 | 17-12-2010 | Carol IANCU, professeur d'histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III, directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France, Off. Palmes acad., docteur honoris causa de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie). |
| 16 | 17-12-2010 | Jacques MEINE, docteur en médecine, spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main. |
| 17 | 14-01-2011 | Danielle BERTRAND-FABRE, docteur en histoire. |
| 18 | 28-10-2011 | Jacques BOISSONNAS, chef d'entreprise, Ch. de la L.H. |

| | | |
|----|------------|--|
| 19 | 28-10-2011 | François-Bernard MICHEL, professeur de médecine, Off. de la L.H., Com. ONM, Com. Palm. acad., membre de l'Académie des Beaux-arts. |
| 20 | 09-01-2015 | Michel CHRISTOL, Professeur émérite à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne. |
| 21 | 06-03-2015 | Alain DUHAMEL, Journaliste politique, essayiste. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Commandeur de la L.H. |
| 22 | 09-06-2017 | Anne HÉNAULT, Professeur émérite de l'Université Paris-Sorbonne, Ch. de la L.H., Off. de l'ONM. |
| 23 | à 24 | Sans titulaire au 31-12-2016 |

CLASSE DES CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de musée.
- 1982 Alain NICOLAS.
- 1983 Marguerite-Marie BÉNEL-COUTELOU, docteur ès lettres.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.
- 1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.
- 1989 Philippe CHAREYRE, Off. Palmes acad., professeur d'université.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles.
- 1992 Robert COURTIEU, Ancien officier supérieur, pilote de l'Armée de l'Air (Colonel), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite.
- 1992 Marc BORDREUIL, conservateur de musée.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.
- 1995 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.
- 1995 Georges LAVAL, organiste.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur.
- 1996 Jean- Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, Conservateur honoraire des Musées. Ch. Arts et Lettres.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin.

- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC).
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ch. L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad.
- 1999 Thierry MARTIN, professeur de musicologie.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes acad.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. de l'Ordre nat. du Mérite.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable.
- 2003 Jacques CADÈNE, juriste et administrateur de société.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.
- 2007 Régis CAYROL, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel.

- 2008 Guilhem GODLEWSKI, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie nationale de chirurgie, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.
- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine.
- 2008 René VENTURA, architecte.
- 2009 François-Robert MAGDELAINÉ, professeur honoraire, généalogiste.
- 2010 Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad.
- 2010 René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales
- 2010 Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, docteur en sociologie.
- 2010 Michel FOURNIER, journaliste.
- 2010 Dominique HOREMAN, juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.
- 2010 Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire, Ch. Palmes acad.
- 2011 Richard BOUSIGES, historien, directeur du Centre hospitalier de Blois.
- 2011 Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien.
- 2011 Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2011 Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.
- 2012 Daniel KRIBS, docteur en histoire.
- 2012 Bernard FÉVRIER, généalogiste.
- 2012 William GALLIGANI, directeur honoraire de banque.
- 2012 Jean-Luc PONTVIEUX, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.
- 2013 Frédéric AURIOL, Aumônier général des hôpitaux, Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
- 2013 Évelyne BRANDTS, Professeur agrégé d'allemand.

- 2014 Marie-Lucy DUMAS, Agrégée d'histoire, Docteur en sciences politiques, Professeur honoraire de l'Éducation nationale, Ch. dans l'Ordre Nat. du Mérite.
- 2014 Jean-Marie de BERMOND DE VAULX, Maître de conférences honoraire, Docteur en droit.
- 2014 Jean PEY, Adjoint de conservation
- 2014 Jean-Luc SIMULA, Agrégé de sciences économiques, Professeur honoraire de Classe préparatoire aux Grandes Écoles.
- 2014 Jean-Pierre ROUANET DE VIGNE LAVIT, Professeur de Médecine, Ch. de la L.H.
- 2015 Pierre-Henri CHALVIDAN, Docteur en Droit, diplômé de Sciences Politiques, licencié en Théologie. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
- 2015 Dominique FABRE, avocat spécialiste en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.
- 2015 Gérard GASCUEL (Frère JEAN). Photographe de presse. Moine-Prêtre orthodoxe.
- 2015 Alain GAUDEMER. ENS Ulm. Pr. émérite Univ. Paris-Sud (Orsay). Ch. dans l'O. N. du Mérite. Ch. dans l'ordre des Palmes Académiques. Docteur Honoris Causa de l'Université de Bucarest (Roumanie).
- 2015 Jean-Marie MERCIER. Docteur en Histoire. Directeur du service Culture/Patrimoine, Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
- 2016 Martine REBOUL. Chargée de mission aux archives diocésaines
- 2016 Claire TORREILLES. Professeur agrégé de Lettres classiques.
- 2017 Véronique BLANC-BIJON. Archéologue.
- 2017 Marie-Claude CHEVALIER, Chef d'orchestre, Chef de cœur.
- 2017 Alain ARTUS, Biographe littéraire.
- 2017 André CHAPUS, Prêtre. Responsable de la Bibliothèque historique du Diocèse de Nîmes.

- 2018 Anne BROUSMICHE. Chargée d'études documentaires. Poète. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
- 2018 Christian FELLER. Directeur de Recherche (Classe exceptionnelle) en Sciences du Sol.
- 2018 Mohammed El Mahdi KRABCH. Avocat. Imam.
- 2018 Sylvain OLIVIER. Docteur en Histoire. Maître de conférences à l'Université de Nîmes.
- 2018 Christian POLGE. Éducateur spécialisé. Ch. dans l'Ordre National du mérite.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS FRANCE

| | |
|------------------|--|
| ABBEVILLE | Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville |
| AGEN | Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen |
| AIX-EN-PROVENCE | Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix Faculté des Lettres et des Sciences humaines |
| ALÈS | Académie cévenole, Club cévenol |
| AMIENS | Société des Antiquaires de Picardie |
| AMIENS | Académie des Sciences Lettres et Arts d'Amiens |
| ANGERS | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers |
| ANGOULÊME | Société Archéologique et Historique de la Charente |
| ANNECY | Académie Florimontane d'Annecy |
| ARLES | Académie d'Arles |
| ARRAS | Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras |
| AUCH | Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers |
| AUTUN | Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum |
| AUXERRE | Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne |
| AVESNES | Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes |
| AVIGNON | Académie de Vaucluse |
| BAGNOLS-SUR-CÈZE | Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes |
| BEAUCAIRE | Société d'Histoire et d'Archéologie |
| BELFORT | Société Belfortaine d'Émulation |
| BESANÇON | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté Société d'Émulation du Doubs |
| BÉZIERS | Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers |
| BORDEAUX | Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Société Archéologique |

| | |
|-----------------------|--|
| BOURGES | Académie du Berry |
| CAEN | Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres |
| CAMBRAI | Société d'Émulation de Cambrai |
| CANNES | Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse |
| CARCASSONNE | Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne Société d'Études scientifiques de l'Aude |
| CHAMBERY | Académie des Sciences Lettres et Arts de Savoie |
| CHARTRES | Société Archéologique d'Eure-et-Loir |
| CHÂTEAUDUN | Société Dunoise |
| CHERBOURG | Société Nationale Académique de Cherbourg |
| CLERMONT-FERRAND | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts |
| COLMAR | Académie d'Alsace Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie |
| DAX | Société de Borda |
| DIGNE | Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence |
| DIJON | Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres |
| DUNKERQUE | Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie |
| DRAGUIGNAN | Société d'Études scientifiques et archéologiques |
| FOIX | Société préhistorique de l'Ariège |
| GRENOBLE | Académie Delphinale |
| LAON | Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne |
| LA ROCHELLE | Société Académique des Belles-Lettres et Arts |
| LE HAVRE | Société Havraise d'Études diverses |
| LE MANS | Société Historique et Archéologique du Maine |
| LE-PUY-EN-VELAY | Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire |
| LE VIGAN | Académie des Hauts Cantons, Arts, Sciences et Belles-Lettres |
| L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC | Lien des chercheurs cévenols |
| LILLE | Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie |
| LYON | Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts Société Historique, Archéologique et Littéraire |
| MÂCON | Académie de Mâcon (ex-Société des Arts...) |
| MARSEILLE | Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille |

| | |
|--------------------------|--|
| MENDE | Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère |
| METZ | Académie Nationale |
| MONTAUBAN | Académie des Sciences, Belles- Lettres et Arts |
| MONTBÉLIARD | Société d'Émulation |
| MONTBRISON | La Diana |
| MONTPELLIER | Académie des Sciences et Lettres Société littéraire de la Poste et de France-Télécom : la Voix domitienne Association des Amis du Musée de la Pharmacie Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale Revue « Causses et Cévennes » |
| MOULINS | Société d'Émulation du Bourbonnais |
| NANCY | Académie de Stanislas |
| NARBONNE | Commission Archéologique et Littéraire |
| NEVERS | Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts |
| NICE | Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes Institut de Préhistoire et d'Archéologie |
| NÎMES | Comité de l' Art Chrétien École Antique de Nîmes Société d'Histoire du Protestantisme Groupe d'Études Histoire- Ethnologie (Centre Universitaire Vauban) |
| ORLÉANS | Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts |
| PARIS | Akademos Académie des Beaux-Arts Société de l'Histoire du Protestantisme français |
| PERPIGNAN | Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales |
| POITIERS | Société des Antiquaires de l'Ouest |
| QUIMPER | Société Archéologique du Finistère |
| RENNES | Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine |
| ROUEN | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts |
| SAINTE-GILLES | Société Historique et Archéologique |
| SAINTE-JEAN-DU-GARD | Les Amis de la Vallée Borgne |
| SAINTE-JEAN-DE-MAURIENNE | Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne |

| | |
|------------------------|---|
| SAINT-LÔ | Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche |
| SAINT-MALO | Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo |
| SAINT-QUENTIN | Société Académique |
| STRASBOURG | Société Académique du Bas-Rhin |
| SENS | Société Archéologique |
| TARASCON-SUR-ARIÈGE | Société préhistorique Ariège-Pyrénées |
| TOULON | Académie du Var Société des Amis du vieux Toulon |
| TOULOUSE | Académie des Jeux Floraux |
| TOULOUSE | Académie des Sciences Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse |
| TOURS | Académie des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres de Touraine |
| TROYES | Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube |
| TULLE | École Félibréenne Limousine « Lemouzi » |
| VALENCE | Société Archéologique et Statistique de la Drôme |
| VANNES | Société Polymathique du Morbihan |
| VERSAILLES | Académie de Versailles. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Île de France |
| VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE | Académie de Villefranche et du Beaujolais |
| VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON | Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve |
| VITRY-LE-FRANÇOIS | Société des Sciences et Arts |

SOCIÉTÉS SAVANTES, ACADEMIES ÉTRANGÈRES

| | |
|------------|---|
| BARCELONE | Universitat Autònoma de Barcelona (departament de Filologia clàssica) |
| BARI | Universita degli studi di Bari |
| BORDIGHERA | Institut International d'Études Ligures |
| BRUXELLES | Académie royale de Belgique |
| GENÈVE | Société d'Histoire et d'archéologie |
| NEUCHÂTEL | Société Neuchâtoise de Géographie |
| VÉRONE | Accademia di Agricoltura, Scienze, e Lettere di Verona |

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86



Fabriqué en France

Pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard



Dépot Légal : 3^e trimestre 2019
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel